

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL – FACULTÉ DE DROIT

Section des sciences économiques, politiques et sociales

L'inflation en Suisse de 1950 à 1963 et ses relations avec le crédit

THÈSE

présentée à la Section des Sciences économiques, politiques et sociales
de l'Université de Neuchâtel
pour l'obtention du grade de
Docteur ès sciences commerciales et économiques

par

HENRI DE SEIDLITZ

EDITIONS PAYOT LAUSANNE

1964

Monsieur Henri de Seidlitz, de Bâle-Ville, est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat ès sciences commerciales et économiques :

« L'inflation en Suisse de 1950 à 1963 et ses relations avec le crédit ».

Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 15 janvier 1964.

*Le directeur
de la Section des sciences économiques,
politiques et sociales.*

P.-R. ROSSET.

**L'INFLATION EN SUISSE DE 1950 à 1963
ET SES RELATIONS AVEC LE CRÉDIT**

A ma femme

A mon père

A la mémoire de ma mère

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AELE	Association Européenne de Libre Echange.
AI	Assurance Invalidité.
AID	Association Internationale de Développement.
AME	Accord Monétaire Européen.
AVS	Assurance Vieillesse et Survivants.
BIRD	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
BNS	Banque Nationale Suisse.
BRI	Banque des Règlements Internationaux.
CECA	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
CEE	Communauté Economique Européenne.
DEP	Département de l'Economie Publique.
FMI	Fonds Monétaire International.
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade.
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
OECE	Organisation Européenne de Coopération Economique.
OFIAMT	Office Fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail.
SBS	Société de Banque Suisse.
UBS	Union de Banques Suisses.
USCI	Union Suisse du Commerce et de l'Industrie.

Avant-propos

Au printemps 1959, lorsque nous avons choisi notre sujet et, en 1961, lorsque nous avons commencé à l'étudier, il était presque incongru de parler d'inflation. Ce problème, et plus encore le terme, n'avait pas de place dans une économie dont la prospérité réjouissait et obnubilait chacun. A dire vrai, nous nous sentions d'une part, jouer le rôle de trouble fête et, d'autre part, être jugé peu réaliste, voire très académique.

Ce double sentiment a infléchi notre travail en nous incitant à définir avec précision ce qu'est l'inflation, puis à analyser minutieusement la situation en Suisse pour repérer les symptômes inflationnistes. Nous nous sommes tout spécialement attaché à l'inflation rampante et aux séquelles qui peuvent en découler. Au fur et à mesure que nous progressions, nous nous sommes rendu compte que le schéma théorique proposé « collait » à la réalité économique suisse. Nous avons alors élargi notre enquête au point de renverser le titre initialement retenu : « Le rôle du crédit dans l'inflation ; le cas de la Suisse de 1950 à 1963 ».

Ce changement d'optique a considérablement étendu notre recherche. C'est pourquoi nous prions le lecteur de considérer cet ouvrage comme un essai de synthèse des principaux facteurs d'inflation et non comme une étude exhaustive de tous les agents inflationnistes. Il était hors de portée, dans un travail individuel, de connaître toutes les finesses structurelles et conjoncturelles de chaque branche de l'économie. L'influence des fonds étrangers n'a, en particulier, pas été traitée spécifiquement. Ces fonds ne sont que difficilement quantifiables et leur présence est tout autant conséquence que cause de l'inflation. En effet, s'ils ne sont pas attirés en Suisse par le taux d'intérêt, ils ne viennent pas non plus pour la seule sécurité. Les occasions de profits boursiers en 1961 et début 1962, les gains immobiliers et les bruits de réévaluation du franc suisse ne sont pas étrangers à leur afflux.

Nous n'avons pas pu tenir compte des deux arrêtés du Conseil fédéral sur la « surchauffe », ceux-ci ayant été publiés après la fin de notre rédaction. En bref, nous pouvons relever que les mesures envisagées concordent dans l'immédiat avec nos conclusions, à savoir : la réglementation indirecte, mais globale, de toute l'économie au moyen du crédit et le contrôle d'un secteur qui, dans l'état actuel des

choses, se trouve être plus fortement inflationniste que d'autres : la construction. A moyen et long terme, les mesures préconisées ne nous paraissent pas idoines vu qu'aucune action sur les structures économique-sociales n'est prévue, pas plus que la moindre ébauche des objectifs à atteindre dans les années à venir et les moyens de les réaliser.

Par contre, les mesures proposées mettent en évidence les faiblesses structurelles de la Banque nationale. En effet, si celle-ci avait été en mesure d'appliquer une politique monétaire appropriée au moment opportun, il est probable que le Conseil fédéral n'aurait pas dû en venir à une telle réglementation. Plus la vitesse est grande, plus violent est le coup de frein et plus longue la distance de blocage.

Cet avant-propos est aussi l'occasion de remercier toutes les personnes et organisations, tant privées que publiques, de leur bienveillante et précieuse collaboration.

« Le libéralisme a été profitable pour amorcer la croissance économique, il n'est pas nécessairement le moyen propre à résoudre les problèmes de notre époque. »

André Piettre.

Introduction

De 1950 à 1959, l'indice suisse des prix à la consommation (qui, dans l'état actuel de la statistique suisse, est le meilleur instrument de mesure du pouvoir d'achat du franc) a passé de 159,1 à 180,7 accusant une progression de 13,6 %, soit 1,5 % en moyenne annuelle. De 1960 à 1962, la hausse annuelle a été de 3,1 %, et, de 1962 à novembre 1963 de 5,1 %.

Pourquoi et comment se fait-il que la Suisse connaisse des tensions inflationnistes, et même de l'inflation (1961-62-63), alors que les causes traditionnelles de la hausse des prix ne sont pas réunies (émissions exagérées de monnaie, budget besogneux, couverture insuffisante de la monnaie, marasme économique, chute du cours des changes,...) ?

A la suite de cette constatation, nous nous sommes demandé si l'inflation n'est pas un phénomène économique global dont le crédit est l'un des principaux animateurs et son contrôle l'une des possibilités de juguler la hausse des prix.

§ 1 Délimitation du sujet

Les limites de notre recherche sont données par le titre : l'inflation, le crédit, la Suisse, de 1950 à 1963. L'effort principal va porter sur l'analyse de l'inflation : les types, les origines, le développement, les effets. Une des causes a été privilégiée : le crédit. C'est l'occasion d'aborder la fonction économique du crédit et son rôle en phase d'expansion.

Le cadre restreint de notre pays se justifie malgré les mouvements d'intégration européenne (CEE, CECA, Euratom, AELE) voire régionaux ou mondiaux (GATT, OTAN, FMI, BIRD,...). En effet, la nation est encore, et nous pensons pour quelque temps, l'unité de base de l'économie. C'est à cette échelle que les plans sont fixés, que la monnaie est définie, que le budget et la politique sociale sont arrêtés. Enfin, la nation est matérialisée dans les institutions et ancrée dans les mentalités et les mœurs. Or, parmi les structures sociales, ces dernières sont très peu malléables.

Une question peut se poser : pourquoi retenir 1950 comme année de base ? Les raisons sont nombreuses :

- 1° La liquidation de l'économie de guerre, et son train de mesures interventionnistes, touchait à sa fin.
- 2° Economiquement, 1950 a été une année qu'on peut qualifier de moyenne. La légère récession de 1949 était résorbée et la guerre de Corée n'avait pas encore attisé l'économie du monde capitaliste.
- 3° Une période de treize ans (1950-1962) débordait le cycle de Juglar. Elle permet d'apprécier le mouvement conjoncturel sans être influencée par les variations accidentelles.
- 4° C'est à partir de 1950 que les tensions inflationnistes se sont manifestées, pour aboutir en 1961 - après une incubation de près de dix ans - à une inflation, certes modérée, mais caractéristique.

On peut encore se poser une autre question : le problème de l'inflation n'est-il pas un sujet à la mode ?

Il est évident que des engouements pour telle ou telle question sont fréquents. Ils ne sont cependant pas gratuits. Si un auteur réputé se penche sur un problème et émet une nouvelle explication, il y a fort à parier, et c'est dans une certaine mesure normal, que des collègues, à leur tour, par affinités ou opposition, s'attacheront au même sujet. Il en résulte une multitude de publications relatives à un même objet.

Les exemples historiques prouvent d'ailleurs que ce n'est pas caprice d'économistes. L'urgence et l'acuité des difficultés incitent à la recherche. Vers les années trente, la stagnation séculaire a été l'objet de très nombreuses analyses. Un peu plus tard ce furent les crises. A la fin de la guerre, les délicates questions de reconversion ont été à l'honneur. Enfin, durant la dernière période vicennale, la croissance économique est le centre d'intérêt de la science économique.

Quant à l'inflation, elle paraît, à la lumière des théories contemporaines, comme un épiphénomène de la croissance accélérée ou, plus généralement, du cycle économique. Il est par conséquent logique de la traiter corrélativement aux problèmes d'expansion. De surcroît, l'inflation est le talon d'Achille de tous les pays (développés ou en voie de développement, capitalistes ou collectivistes)¹ et même d'un Etat comme la Suisse où la monnaie, les institutions et le budget sont sains.

Il ressort de ce qui précède que l'inflation est un phénomène essentiellement économique avec des répercussions monétaires. L'analyse ultérieure de l'inflation en Suisse confirmera cette thèse.

Si l'inflation est un corollaire de l'expansion, il n'y a pas d'alternative possible : la croissance accompagnée d'inflation sera une illusion et se détruira elle-même. J. K. Galbraith, un des conseillers économiques de feu le Président Kennedy, affirme sans ambages : « Les tendances inflationnistes sont plus dangereuses pour la survie du capitalisme qu'une dépression même »².

¹ ONU : Etude sur l'économie mondiale, 1957, New-York, 1958. Première partie : L'inflation depuis 1950. 1. L'inflation dans les pays industriels. 2. L'inflation dans les pays à production primaire. 3. L'inflation dans les pays à économie planifiée.

² Cité par F. KNESCHAUREK. Lettres du Gothard, No 272-73, juin-juillet 1961.

Il n'est pas dans notre propos d'accabler la prospérité et de s'en plaindre ; bien au contraire. Cependant, l'inflation et les tensions inflationnistes³, au semblant d'une grippe négligée, peuvent engendrer des séquelles qui entraîneront l'économie dans d'innombrables difficultés.

Le but second de notre étude est de démontrer que l'homme de 1962 n'est pas nécessairement contraint de subir les caprices de l'économie. A notre époque d'extraordinaires réalisations techniques et au moment où l'homo sapiens va dépasser les limites terrestres, il est pour le moins singulier de le voir soumis aux aléas de l'économie. Dans ce domaine si vital de notre ère matérialiste (qu'elle soit communiste ou capitaliste), sommes-nous réduits, tel l'homme de Montaigne qui ne va pas mais « qu'on emporte or doucement or avec violence selon que l'onde est ireuse ou bonasse ».

Si les sciences sociales, et plus particulièrement l'économie, ne sont pas en tête du progrès de l'humanité, c'est une raison suffisante pour leur accorder plus d'attention et de crédit !

Dès lors, il ne faut pas craindre de voir succéder au « laisser faire, laisser passer » des libéraux, une attitude beaucoup plus décidée, volontariste et prospective : intervention non pas fondée doctrinalement, mais avant tout économiquement⁴. La Banque des règlements internationaux (BRI) dans son rapport annuel du 4 juin 1962, page 9, affirme sans réticence :

« Il est probable que l'action stimulante de la demande sur l'activité économique se manifesterait moins spontanément que ce n'était le cas jusqu'ici et dépendra davantage des mesures prises en vertu d'une politique délibérée. »

En résumé, l'objet principal de ce travail est de mesurer la hausse des prix en Suisse, de rechercher quelles en sont les causes essentielles et, parmi elles, de voir de plus près si le crédit dispensé par les instituts bancaires suisses a contribué à provoquer cette hausse. Suivant la responsabilité encourue par le crédit, il y aura lieu de suggérer quelques moyens pour remédier à cet état de choses.

Pas plus en économie qu'en peinture, l'art pour l'art n'a de signification. Si nous suggérons des possibilités d'amélioration, ce n'est pas pour justifier les économistes⁵, ni pour souscrire à une doctrine politique, mais pour apporter une contribution à une situation perfectible.

L'inflation étant un phénomène économique total, nous ne chercherons pas à en rendre responsable tel ou tel secteur. Nous nous attacherons à saisir la hausse des prix et à voir plus spécialement quelle est la part du crédit, mais sans en faire un bouc émissaire.

« C'est un axiome d'économie politique qu'aucun groupe social - Etat, ouvriers, chefs d'entreprises, agriculteurs ou même banquiers - ne reconnaît jamais avoir une part de responsabilité dans l'inflation. Il faut cependant essayer de se rendre compte objectivement de ce que les intéressés ont obtenu par leur comportement dans le passé. » (BRI, 1962, p. 46).

³ Une personne qui a déposé sur un carnet d'épargne en juillet 1961 Fr. 10.000.— à 3 % l'an, ne dispose plus, pour vivre, une année plus tard, que de Fr. 9.744.— (Fr. 10.300.— dévalorisés à 5,4 % ; hausse de l'indice des prix : juillet 1961 = 186 ; juillet 1962 = 196).

⁴ J. TINBERGEN : « Techniques modernes de la politique économique. » Paris, 1961.

⁵ FL. CLOSON : « Un homme nouveau : l'ingénieur économiste. » Paris, 1961.

Dans le même sens, le « Bulletin patronal » 1962, No 10, p. 78, affirme :

« Qui est responsable de cette évolution fâcheuse ? Personne ne veut l'être. Les uns dénoncent les spéculateurs ou les industriels avides de profits, les autres déplorent l'augmentation des salaires. »... « Tant qu'on en restera là, il n'y a rien à espérer. Nous ne croyons pas qu'il soit désirable ou utile d'opposer les groupes sociaux. »... « Les acheteurs ne constituent pas un groupe social particulier : c'est tout le monde. »⁶

Vouloir faire du crédit l'unique cause de l'inflation, c'est mutiler la réalité et surtout, lors de la détermination des remèdes, agir de façon partielle et partielle.

Que l'économie soit sujette à des fluctuations est dans l'ordre des choses. Une croissance rapide et continue ne s'inscrit pas dans le cours de la vie. Pour des causes qui échappent encore à notre entreprise - météorologie, réchauffement ou refroidissement de certaines régions, progrès scientifique⁷ - la conjoncture économique subit alternativement des phases de « boom » et d'accalmie. La surexpansion ne peut être le mode normal de développement. Ce qu'il faut éviter à tout prix, ce sont la panique et les réactions psychologiques collectives qui transforment un simple tassement de la conjoncture en une stagnation.

Depuis 1950, l'économie capitaliste a connu trois périodes de forte expansion : 1952-1953, 1956-1957, 1959-1962, entrecoupées de deux phases de réajustement : 1954-1955, 1957-1958. Dans l'ensemble, les prix et la production n'ont pas fléchi sérieusement et, fait remarquable, en aucun lieu *le comportement des firmes et des individus n'est venu précipiter ou aggraver la situation.*

Une remarque préalable que nous nous devons de faire, tient à notre attitude face à l'expansion économique. Si nous nous attachons à en montrer les limites ou les dangers ce n'est pas pour la mépriser et l'accabler. Ce serait faire preuve d'ingratitude et manquer à l'élémentaire objectivité. L'expansion économique apporte avec elle d'incontestables avantages aussi bien matériels que spirituels et intellectuels. Pour s'en convaincre citons : l'esprit d'entreprise récompensé, le travail abondant et correctement rémunéré, les « vertus » stimulantes et vivifiantes du travail, les perspectives attrayantes de promotion, les garanties d'une bonne formation professionnelle, une abondance de capitaux assurant les investissements et permettant la recherche scientifique et le développement de l'activité artistique sous toutes ses formes (architecture, artisanat, arts plastiques, cinéma, musique,...).

Au revers de cette brillante médaille, on peut déplorer l'attachement aux biens matériels et l'ignorance des valeurs humaines et des idéals. Certes, ce n'est pas le matérialisme en soi qui en est responsable : c'est l'homme. Mais l'aisance pécuniaire éloigne de la réflexion et étiole la sensibilité distinctive. Au lieu de rayonner en « être », les individus règnent en « avoir ».

Ce n'est pas par pessimisme que nous insistons sur les dangers de la surexpansion, mais par esprit de mesure et afin d'éviter un trop brutal et douloureux réveil une fois les bornes dépassées ; c'est aussi dans le but de chercher à mieux profiter de la haute conjoncture et de préparer l'avenir au lieu d'exténuer la poule aux œufs d'or ; c'est enfin pour promouvoir les améliorations et la rationalisation techniques

⁶ L'Annuaire coopératif de 1963, p. 70, sous le titre « Le consommateur et la super-conjoncture » met l'accent sur le même problème.

⁷ Entendu dans le sens de « l'ignorance ne s'apprend pas », c'est-à-dire que toute découverte ne peut pas être méconnue une fois acquise, même si elle est momentanément stérilisée.

alors que les capitaux sont abondants, et non pas attendre une détérioration des marchés et une pénurie des moyens financiers pour appliquer les réformes nécessaires.

En conclusion, citons le Délégué aux possibilités de travail qui, dans son Bulletin No 1, 1958, p. 15, affirme :

« Les dépressions et les crises ne sont nullement des phénomènes naturels auxquels les hommes sont livrés sans défense. »

L'homme du milieu du XXe siècle a la possibilité de diriger l'économie. Que les taches solaires ou les réactions psychologiques collectives, sous le couvert d'une fausse liberté, ne le fassent pas à sa place.

§ 2 Objectif, méthode, sources et plan

Il n'est pas rare qu'on reproche à l'économie, d'une part, d'être trop théorique et, d'autre part, lorsqu'on a affaire à des études d'économie appliquée, d'être rétrospectives, par conséquent enlisées dans le passé. Mieux encore, lorsqu'elles sont prospectives, on les accuse de vouloir deviser, donc de s'éloigner de l'objectivité.

Notre souci cardinal n'a pas été d'approfondir théoriquement la notion d'inflation à partir des théories de la formation des prix, de la monnaie, des cycles ou encore de la conjoncture. A l'opposé, nous ne nous sommes pas livré à une étude purement pratique de la hausse des prix en Suisse.

Notre démarche se situe à mi-chemin entre ces deux voies. Parmi les définitions proposées, nous avons cherché une explication de l'inflation valable pour le cas de la Suisse durant ces douze dernières années. Dans une mesure limitée dont nous sommes conscient, nous avons mis à l'épreuve un schéma récent de l'inflation en cherchant à le « valider » à partir de la situation économique actuelle.

En parlant théorie et pratique, nous ne voulons pas accentuer ou mettre en évidence le fossé qui existe encore fréquemment entre ces deux domaines. Cette opposition est en voie de disparition à la suite d'une double évolution des choses ; d'une part, la théorie moderne garde un contact étroit avec la réalité grâce à un va-et-vient de la réflexion à la réalité économique ; d'autre part, les données statistiques offrent une représentation toujours plus fidèle des phénomènes économiques, et, les techniques statistiques un outil d'analyse plus affiné.

Cette démarche ne présage en rien l'utilisation, à titre complémentaire, d'éléments qualitatifs qui, dans l'état actuel de nos instruments statistiques, ne sont pas quantifiables. Dans cette optique, nous avons introduit les notions de temps, de force et de structure, tous éléments que les Classiques ont laissé de côté.

Ces outils d'analyse nous offrent les moyens de saisir plus réellement les phénomènes que nous étudions. C'est à partir d'eux que les notions de décalage, de déséquilibre (prix de gros - prix de détail, prix agricoles - prix industriels), d'effets cumulatifs, de déclenchements, d'anticipations peuvent être abordés. Parmi les auteurs qui ont perfectionné ces « outils » mentionnons : Mitchell, Knight, Rosenstein-Rodan, Myrdal, J. Akerman et naturellement Keynes.

La période étudiée (1950-1963) dépasse le court terme et n'atteint pas le long terme. Cette durée nous autorise à ne pas retenir seulement le mouvement des

divers flux économiques* représentatifs des courtes périodes, mais à incorporer à notre analyse des éléments structurels, politiques, sociaux et humains⁹ et surtout les comportements des groupes sociaux plus ou moins organisés¹⁰.

A plusieurs reprises, nous avons fait crédit à la statistique en lui confiant la délicate mission de refléter la réalité économique. Mais une question se pose : l'appareil statistique suisse est-il à même de fournir les données dont nous avons besoin ?

La critique est aisée, l'art est difficile. Averti de ceci, nous ne ferons pas grief au Bureau fédéral de statistique de ne pas avoir de données globales précises sur la production, la comptabilité nationale¹¹, la consommation, les salaires mensuels : ni à la Banque Nationale de ne pas avoir de statistiques sur la répartition des crédits par affectation (production, distribution, consommation) ou par secteurs (industrie et ses composantes, agriculture, commerce, artisanat, etc.) ; ni au Délégué aux possibilités de travail de n'être pas en mesure de disposer des chiffres globaux des réserves de travail (carnets de commandes de toutes les branches) ; ni à l'Administration fédérale des contributions de ne pas pouvoir publier une statistique économique de la dépense des trois collectivités publiques par genres et affectations (Confédération, cantons, communes).

Nous serions doublement ingrat d'accabler ces institutions. D'une part, nous avons rencontré auprès d'elles un accueil bienveillant et compréhensif et, d'autre part, ces organismes sont, dans l'ensemble, informés des besoins et des soucis non seulement des économistes, mais de tous ceux qui de près ou de loin s'occupent d'économie.

La responsabilité des lacunes statistiques, dont nous n'avons cité qu'un échantillon, incombe premièrement aux entreprises suisses qui ne perçoivent pas l'utilité de l'économie et craignent, à tort, une intervention étatique, et secondement aux dirigeants politiques (législatif et exécutif) qui ne prennent pas l'initiative de doter notre pays d'un appareil statistique digne d'une nation hautement développée¹². De ce fait, ils privent la Suisse d'un instrument indispensable à son développement économique à long terme et se refusent à avoir en mains les données essentielles qui, à plus court terme, leur permettraient de diriger le pays en connaissance de cause et non en se fondant sur quelque doctrine dépassée. Notre économie serait-elle moins libérale si nous avions un appareil statistique convenable ? Il suffit de faire la comparaison avec les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale !

* J.M. KEYNES : « How to pay for the war. » 1940.

B. NOGARO : *Revue d'économie politique* 1947, p. 34-64. « La théorie de l'inflation à la lumière des expériences monétaires contemporaines. »

* F. PERROUX : « Quelques formes contemporaines de l'inflation. » Istanbul, octobre-novembre 1950.

¹⁰ H. AUJAC : « Une hypothèse de travail : l'inflation conséquence monétaire du comportement des groupes sociaux. » *Economie appliquée*, avril-juin 1950, p. 280-300.

¹¹ Dès 1964, le Bureau fédéral de statistique espère être en mesure de publier un indice de la production industrielle. Quant à la comptabilité nationale, la *Vie économique*, 1963, No 12, comble cette lacune, bien que certains postes soient encore le résultat d'estimations.

¹² Parmi les pays de l'OCDE, la Suisse partage cette lacune avec deux Etats arriérés : la Turquie et l'Espagne ! En Suisse, l'appareil statistique est l'image des structures. Le secret des affaires est jalousement défendu, bien que certaines entreprises (telle Landis et Gyr à Zoug) refusent cette étroitesse de vue. Le régionalisme, le fédéralisme et le cloisonnement des services administratifs empêchent l'unification et l'harmonisation des relevés et traitements statistiques.

Dès lors, que peut-on attendre des chiffres à disposition ? Ces lacunes ne sont-elles pas de taille à empêcher notre étude ?

Dans l'ensemble nous avons pu pallier ces carences par des détours qui, certes diminuent l'exactitude de l'analyse, mais n'atténuent pas sensiblement la démarche.

Dans certains cas particuliers, il est évident que l'inexistence ou l'imprécision des données ont limité l'explication, ou l'ont rendue approximative, ou encore ne nous ont permis qu'une approche qualitative à l'exclusion de toutes références quantitatives¹³. Cette précarité n'est cependant pas totale car *notre étude s'attache plus aux variations qu'aux grandeurs absolues*. Par exemple, le revenu national suisse est déterminé, pour une part non négligeable, sur la base d'estimations, certes sérieuses, mais d'estimations tout de même¹⁴. Ce qui importe pour nous, c'est que ces calculs estimatifs soient faits selon les mêmes critères afin de saisir *les tendances de l'évolution*. De toute façon, nous n'avons pu puiser nos données qu'aux sources de première main.

D'aucuns pensent qu'en Suisse nous n'avons pas besoin de ces sciences économiques et sociales, que jusqu'à présent on s'en est passé, que tout va bien et qu'un petit pays ne fait que s'adapter au mouvement de fond imprimé par les grandes nations.

Cette triple négation n'est pas solide :

Premièrement, si on s'est passé d'une chose pendant des siècles c'est parce qu'elle n'était pas connue. Des problèmes nouveaux sont nés à partir des sociétés nouvelles. Au temps de l'artisanat, le travailleur trouvait, partiellement, son équilibre dans son métier. Le travail en usine, à la chaîne, éclaté¹⁵, crée des besoins de compensation qui engendrent quasi automatiquement le problème des loisirs.

Deuxièmement, affirmer que « tout va pour le mieux » est présomptueux. Toute situation est perfectible et particulièrement dans le domaine qui nous intéresse où le progrès est resté bien en deçà des bonds prodigieux de la technologie pour ne citer qu'elle.

Troisièmement, et cela nous paraît être le fait capital, si la Suisse ne peut pas marquer de son empreinte la conjoncture internationale, mais doit la subir, il est vital pour elle de savoir comment s'y adapter. Devons-nous accroître notre dépendance de l'étranger (augmentation des exportations) ou entretenir des secteurs autarciques (agriculture par exemple) ? Sans connaissance approfondie de notre économie, comment répondre à l'intégration européenne, comment régler les cartels, comment harmoniser les hausses de salaires avec la productivité, en fin de compte, comment juguler les pressions inflationnistes si nous ne savons pas d'où elles proviennent ?

Autant de questions que les responsables de notre économie doivent pouvoir résoudre non pas sentimentalement mais rationnellement. Ils ne le pourront que s'ils ont en mains les données requises, en l'occurrence les statistiques de base.

¹³C'est le cas des comportements sociaux. Nous ignorons tout de la façon dont les divers groupes d'individus se comportent à l'égard de leurs encaisses et de leurs revenus.

¹⁴Le revenu du travail (60 % du revenu national) fait exception. Il est calculé à partir des cotisations de l'AVS et offre ainsi une assez grande précision.

¹⁵G. FRIEDMANN : « Le travail en miettes. » Paris, 1956.

La structure de notre étude a été dictée par son but : se fonder sur une théorie moderne de l'inflation, pour analyser la hausse des prix en Suisse et voir dans quelle mesure le crédit a favorisé ou accéléré cette hausse.

Les principales étapes de la voie fixée sont marquées par les titres des chapitres :

Chapitre I — L'inflation en Suisse de 1950 à 1963.

Chapitre II — Le rôle du crédit dans l'inflation.

Chapitre III — La politique du crédit en tant que moyen anti-inflationniste.

« Avec sa boulimie d'investissement, ses décisions chaotiques sur les stocks, sur les transferts pour ne pas dire ses confiscations de revenus au profit de certains secteurs, l'inflation apparaît comme une sorte de croissance désordonnée et désorientée, comme une caricature de prospérité. »

A. Piatier.

CHAPITRE PREMIER

L'inflation en Suisse de 1950 à 1963

L'inflation

Formuler une explication nouvelle de l'inflation n'est pas l'objet de ce chapitre. Exposer tous les types d'inflation est également hors de notre portée¹. Notre but est à la fois plus modeste et plus pratique.

L'élargissement de la notion d'inflation de ses débuts en 1860 à 1963 a provoqué une abondance de définitions², au point que nous allons choisir un schéma explicatif dans le but d'analyser la situation suisse contemporaine et, accessoirement, écarter les conceptions qui ne répondent pas à nos besoins.

Un des principaux écueils réside dans la terminologie. Très fréquemment en sciences sociales, les auteurs ou les instituts ont tendance à donner un contenu personnel aux mots. Il s'ensuit une confusion de langage qui alimente des discussions byzantines et, quelques fois même, conduit à de graves mésententes.

¹ P. BIACABE : « Analyses contemporaines de l'inflation » Paris, 1962. Nous avons eu connaissance trop tard de ce substantiel ouvrage pour pouvoir le retenir dans notre étude.

G. MANOUSSOS : « Le problème de l'inflation », Thèse Lausanne 1961. On se doit de signaler le très grand travail de classification des notions d'inflation entrepris par cet auteur quoique un peu trop épris de l'idée de système.

SÉDILLOT : « ABC de l'inflation », Paris, 1959.

² Sur le plan plus particulier de l'inflation, M. FLAMANT dit : « Derrière l'emploi aujourd'hui généralisé du mot inflation se cachent bien des malentendus et des ambiguïtés ». « Théorie de l'inflation et politique anti-inflationniste », Paris, 1952, p. 15.

Afin d'éviter les termes trop individualistes, nous retiendrons des concepts généralement admis et en particulier ceux proposés dans des dictionnaires³ ou des ouvrages d'économistes orthodoxes en cette matière⁴.

SECTION I

Définitions courantes de l'inflation

- 1° Les premières inflations repérées et inventoriées le furent par les signes les plus extérieurs, ceux de *l'accroissement de la circulation monétaire*, la masse des biens disponibles restant constante⁵.

Dans ce temps-là, l'absolutisme de la théorie quantitative régnait sur les phénomènes monétaires. Or, il est notoire que l'explication quantitativiste, sous sa forme simpliste, est inapte à résoudre tous les cas concrets de notre époque. Le professeur Villey déclare à ce sujet :

« Pour comprendre l'inflation, il faut s'arracher de l'orbite de la théorie quantitative et se placer résolument dans le cadre de la théorie dynamique moderne. »

Le postulat quantitatif ne permet pas de rendre compte de l'inflation. Un grand nombre de cas historiques l'infirmes, sans parler des objections théoriques⁶.

- L'augmentation de la masse monétaire peut correspondre à une modification des désirs d'encaisses (détenues ou thésaurisées) ou à un simple changement dans les habitudes de paiement, tel le renoncement à l'emploi du système des virements postaux ou bancaires.
- L'accroissement des transactions peut momentanément enfler la masse monétaire.

³ J. ROMENS : Dictionnaire des sciences économiques, Paris, 1956.

T. SUAVET : Dictionnaire économique et social, Paris, 1962.

⁴ En élargissant sa réflexion sur le plan plus général de la méthodologie, P. DIETERLEN fait la remarque suivante : « Soulignons aussi que notre recours à des concepts non encore couramment usités en matière monétaire, encore qu'ils lui soient particulièrement appropriés, répond au souci d'expurger la théorie de tout concept qui ne serait pas purement économique, qu'il s'agisse d'analogies mécanistes grossières ou d'explications "psychologiques". Ces artifices dialectiques étaient justifiés en leur temps : l'explication psychologique tempérait la trop grande rigueur des analogies mécanistes, ces dernières palliaient le manque de rigueur des explications psychologiques. Les unes et les autres trahissaient en quelque sorte le domaine économique propre, en lui refusant un mode d'abstraction autonome. Aucun progrès décisif ne pouvait être attendu d'une démarche d'esprit qui tournait ainsi le dos à son objet. Il convient aujourd'hui d'aller plus loin et de doter l'analyse monétaire d'un appareil conceptuel approprié ».

Le professeur F. OUDIZ de l'Université de Lausanne a également soulevé cette importante question dans un article non publié et que G. MANOUSSOS cite dans sa thèse (pages 318-19).

⁵ Quoique avec de sensibles nuances, les auteurs suivants ont retenu ou retiennent encore cette définition : G. Cassel, R. Gonnard, L. von Mises, Hornbostel, Aftalion, Haberler, E. Seligman, S. Harris, F. W. Paish, L. Laurat, A. Bisson, M. Cluseau, Bernstein, H. Schacht, sans parler des dictionnaires encyclopédiques. Voir G. Manoussos, op. cité.

⁶ Celles de A. Piatier, J. Gabillard, J. le Bourva, B. Hansen, G. Manoussos, etc... sont pertinentes.

- Dans les économies en croissance, les investissements entraînent très fréquemment un développement de la masse de monnaie sans apport correspondant et immédiat de biens consommables.
- Enfin, il est très courant qu'une économie se trouve être insuffisamment approvisionnée en moyens monétaires et que ce manque soit comblé. Ce gonflement n'a alors rien de malsain.

2° On a souvent prétendu qu'un *déficit budgétaire* engendrait automatiquement l'inflation du fait d'un excédent d'émission de papier-monnaie⁷.

Là aussi, l'histoire économique dément cette explication théorique. La simplicité de celle-ci conduit à des conclusions pratiques erronées que l'observation des faits infirme d'ailleurs.

Un déficit important n'est pas nécessairement générateur d'inflation. La *qualité* des dépenses est primordiale. Il n'est que de citer un effort de guerre, de redressement ou de développement financé par le budget. Dans ces trois cas, et surtout dans le dernier, une augmentation de la production évite le déroulement cumulatif de l'inflation. Il est facile de démontrer que l'inflation suisse actuelle se manifeste malgré des excédents budgétaires⁸. Durant la grande dépression des années 1929 à 1934 presque tous les budgets des grandes nations économiques étaient en déficit. Il n'y avait pas d'inflation mais bien une déflation.

La planche à billets peut être un adjuvant et avoir une part de responsabilité dans la hausse des prix. Mais lui accorder une valeur causale unique et motrice est faux dans l'état actuel des économies capitalistes développées.

3° L'inflation a été définie comme la *hausse générale des prix*⁹. Cette conception est partielle et ne s'attache qu'à la conséquence. Sans autres précisions, elle n'est pas explicative.

De quelle hausse s'agit-il ? Les prix peuvent hausser pour des raisons temporaires : conditions météorologiques pour l'agriculture et le tourisme, événements politiques (affaire de Suez, de Hongrie, d'Algérie...), conséquences de politique commerciale (accords de commerce, période d'austérité, restriction de devises...).

Après une fluctuation de ce type, les prix retrouvent leur équilibre et aucune séquelle déprimante ne se développe.

4° Enfin, nous citerons une définition assez courante que l'OECE avait retenue en 1950 : « L'inflation est une situation où la *demande totale de*

⁷ Selon G. MANOUSSOS, op. cité, de 1914 à 1960, cette notion fut retenue par les dictionnaires tels Larousse, Oxford Dictionary, Webster's Dictionary et l'auteur américain A. S. White.

⁸ Depuis 1950, il n'y a eu que deux années déficitaires, 1952 et 1953, et encore de 181 et 44 millions seulement.

⁹ Tout en nuancant son origine, KEYNES a défendu cette notion. Il en est de même de A. Lerner, accessoirement M. Cluseau, A. J. Brown, W. Angell, J. Marchal, M. Flamant, J. Le Bourva, P. Einzig.

biens et de services est excessive par rapport aux ressources existantes. » ¹⁰

Bien que plus adéquate, cette notion n'est pas pleinement satisfaisante. Un désajustement entre l'offre et la demande est courant. Les prix ont précisément pour fonction d'exprimer et de résoudre cette opposition. Que le prix hausse lorsqu'un bien est rare est dans l'ordre des choses. Le prix supérieur enregistré constitue un nouvel équilibre qui peut provoquer un accroissement de l'offre ou un fléchissement de la demande.

L'insuffisance de cette définition tient à sa trop grande généralisation et à l'exclusion de l'élément temps. (« L'inflation est une situation »...). Il y aura effectivement inflation si ce désajustement existe durablement et s'il se développe selon un certain processus. L'inflation n'est pas un état ; son essence est le développement dans le temps.

Le cumul de ces définitions et l'addition d'éléments temporels ¹¹ et sociologiques nous mènent à une conception plus largement économique de l'inflation.

SECTION 2

L'inflation, phénomène économique

§ 1 Généralités

Après le dernier conflit mondial, lors de la reconstruction et pendant la guerre de Corée, on pouvait encore penser que l'inflation était une sorte de malaise passager. Depuis une dizaine d'années, force est bien de reconnaître que l'inflation est un phénomène permanent, voire structurel. En 1958, lorsque les cours mondiaux des matières premières fléchissaient, alors que le niveau général des prix restait stable, les dernières illusions s'envolèrent.

L'inflation est une situation chronique ^{12 *} et générale qui demande une nouvelle explication et, en tout premier lieu, une nouvelle définition. A moins que nous suivions G. Manoussos ^{13 *} et renoncions à ce terme équivoque trop chargé d'ambiguïté économique, politique ou sociale.

Cette conception ne résoud pas la difficulté. Supprimer le mot inflation et le remplacer par un néologisme n'est pas possible. Ce qui paraît plus judicieux, c'est de définir correctement ce qu'on appelle « inflation ». Ce n'est pas le mot qui est responsable de la confusion, mais les esprits brouillons (ou peu scrupuleux) qui s'en servent.

¹⁰ Dans deux études récentes, les économistes du Château de la Muette ont pris pour base une définition plus affinée et fonctionnelle. « Le problème des hausses de prix ». Paris, 1961. « Une politique d'équilibre des prix ». Paris, novembre 1962.

Les économistes suivants se sont rattachés à cette définition : K. W. Rothschild, A. Lerner, F. Perroux. L'INSEE et le Département des affaires économiques et sociales des Nations-Unies l'ont également retenue mais avec combien de nuances.

¹¹ Parlant des encaisses, P. DIETERLEN dans : « Quelques enseignements de l'évolution monétaire française de 1948 à 1952 », écrit : « l'écart entre la théorie sommaire et une théorie nuancée de l'inflation ou entre une simple statique comparative et une véritable dynamique réside dans cet élément (le temps) dont la première ne tient nul compte et que la seconde s'efforce d'interpréter ».

* Le texte des notes 12 et 13 se trouve à la page suivante.

§ 2 Rappel théorique de six formes d'inflation

Il est intéressant, après avoir énuméré dans la section précédente quatre concepts courants de l'inflation, et avant d'énoncer la définition que nous avons retenue, de rappeler brièvement les théories auxquelles on peut rattacher les 42 notions de l'inflation inventoriées jusqu'à aujourd'hui. Nous les avons groupées autour de six pôles :

- 1° L'inflation provient d'un gonflement de la masse monétaire dû à un *excès d'émission de billets ou de crédit*, la quantité de marchandise disponible restant constante.

En terme imagé, c'est l'utilisation abusive de la planche à billets dans le but de boucher les trous d'un budget étatique besogneux ou de satisfaire la boulimie de crédit d'une économie déséquilibrée.

Issue de la *théorie quantitative* de la monnaie, cette explication est à la fois trop absolue et partielle.

¹² Nous nous devons de signaler une vue nouvelle de l'inflation dont nous avons eu connaissance trop tardivement pour pouvoir l'incorporer à notre étude et qui mériterait plus qu'une simple note.

Au lieu de chercher les causes efficientes de l'inflation et de la voir comme un phénomène pathologique (en cas d'hyperinflation, il y a sans aucun doute un état pathologique, mais en cas d'inflation rampante telle la situation de la Suisse depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la question se pose), n'est-il pas plus juste de se demander : à quoi peut servir l'inflation, quelle est sa finalité ? (A. NICOLAI : « L'inflation comme régulation ». *Revue économique*, 1962, No 4, p. 521-547) également dans son livre : « Comportements économiques et structures sociales ». Paris, 1960, p. 268-271.

Nous citons : « L'inflation est la sanction d'un désajustement entre quantités qui doivent évoluer selon certaines règles de proportionnalité, mais elle est aussi un moyen de les faire respecter. Plus précisément, elle permet la réalisation du taux de profit requis pour faire face à un investissement que nécessite la croissance du niveau d'aspiration des participants à l'activité économique. Plus précisément encore, elle maintient la croissance du revenu et de la consommation des salariés, des entrepreneurs et de l'Etat dans les limites requises pour faire face à l'accroissement ultérieur praticable de ces revenus et de ces consommations. » (A. NICOLAI, op. cit., p. 522).

L'inflation ainsi comprise n'aurait pas pour seul but de maintenir ou d'accroître la consommation des capitalistes, mais aussi et surtout d'assurer les capitaux nécessaires à l'investissement.

Si nous condenseons cette analyse, nous retiendrons les éléments suivants : L'inflation impose à l'économie une limite globale de l'accroissement de produit national. Elle impose aux entrepreneurs une limite de leurs profits, celle qui assure le renouvellement de la force de travail. Elle impose aux salariés une limite qui assure un taux de profit requis par les investissements nécessaires.

Naturellement, les salariés peuvent entamer (par des hausses de salaires) la part des profits, mais au risque d'un ralentissement de la croissance. De leur côté les entrepreneurs peuvent aller au-delà des profits requis, mais au prix d'un sur-investissement et d'une récession (dans l'inflation).

« Les réactions des uns et des autres expliquent que l'inflation ne permette qu'un taux de croissance praticable, qui reflète l'état antérieur de la répartition et non le taux maximal. » (op. cit., p. 546-547)

A l'heure actuelle, cette conception n'est qu'une hypothèse de départ que P. BIACARE a énoncée dans son ouvrage : « Analyses contemporaines de l'inflation ». Paris, octobre 1962.

L'inflation régulatrice n'exclut pas les autres explications causales de l'inflation. Elle se superpose à elles et les complète en reliant l'inflation à la croissance en guise de réponse au défi des pays collectivistes.

¹³ « Le problème de l'inflation », op. cit.

- 2° L'inflation provient d'un *investissement supérieur à l'épargne disponible* (à la suite d'un écart entre le taux courant de l'intérêt et le taux naturel). Cet investissement ne peut être réalisé qu'au détriment de la production des biens de consommation. C'est la *théorie wicksellienne*.

Tout nouvel investissement est improductif à son origine. Ce n'est qu'une fois les nouvelles centrales hydro-électriques, les nouvelles fabriques construites et équipées en machines et en hommes que les acheteurs-consommateurs rencontreront, sur les marchés, davantage de produits ou de services. Dans l'intervalle, le pouvoir d'achat excède les marchandises à disposition.

- 3° L'inflation provient d'un *écart* entre la demande de marchandises et de services (due à une augmentation des revenus) et les possibilités de l'offre. En bref, c'est le même schéma que sous 1°. Cependant, la quantité de monnaie en excès ne provient pas de l'émission de billets, mais des salaires et autres gains distribués en vue d'un accroissement de la production que les entrepreneurs-investisseurs anticipent et provoquent. C'est le modèle de *Keynes et des post-keynésiens*.

- 4° L'inflation provient de la hausse des *coûts* de production. L'augmentation des salaires, des frais de production, d'administration et de distribution (publicité, commissions...) oblige les entrepreneurs à majorer leurs prix de vente, les profits (source de l'investissement) n'étant plus compressibles. Cette inflation est quelquefois appelée *salariale* (hausse des salaires) ou « *entrepreneuriale* » (maintien ou hausse des profits). De toute façon, l'inflation par les coûts ne se manifestera que si la demande est forte.

Nous nous permettons d'insister sur cette théorie pour deux raisons : plusieurs auteurs l'ont récemment approfondie¹⁴ ; elle paraît spécialement appropriée à l'analyse de la hausse des prix en Suisse¹⁵.

Comme son nom l'indique, l'inflation aurait pour origine un gonflement des prix de revient des biens et des services, gonflement qui provoque des tensions monétaires. Le mot « *coût* » est entendu dans une acception très large : il comprend non seulement tous les frais engagés pour produire, mais également les profits des entreprises¹⁶, les impôts, l'énergie, la publi-

¹⁴ E. JAMES, Bulletin d'information et de documentation de la Banque Nationale de Belgique, Décembre 1956, p. 425-435.

Colloque de l'Association internationale des sciences économiques 1960. Compte rendu publié par MACMILLAN, Londres, 1962, sous le titre : « *Inflation* ».

P. JUBIN : « *L'inflation des coûts et ses mécanismes* ». Revue Banque, Paris, 1962, p. 198.

H. DENIS : « *Inflation par les coûts et structure économique* ». Revue économique 1962, No 1, p. 1-22.

P. JUBIN et A. BOCCON-GIBON : « *L'inflation des coûts* ». Revue économique 1962, No 1, p. 22-28.

¹⁵ « Les raisons du mouvement de la hausse du coût de la vie ne doivent pas être recherchées simplement du côté de la demande, puisque le marché des biens de consommation est toujours resté abondamment fourni et qu'aucune pénurie est apparue. C'est bien plutôt du côté des coûts que se trouve l'origine de la montée des prix. »

Rapport de l'Union centrale des Associations patronales suisses. 54^{me} exercice, 1961, p. 36.

citée... Cette hausse des coûts peut être généralisée ou sectorielle, au stade initial ou final de la production, dans le domaine agricole, industriel ou commercial, etc...

Dans tout phénomène inflationniste, l'effet de la hausse des coûts est largement psychologique. Elle incite les entrepreneurs à hausser leurs prix par *simple imitation*, même s'ils n'ont aucune raison objective de le faire. Ensuite, les revenus additionnels créés par la hausse des prix gonflent les revenus et renforcent la demande. Nous rejoignons l'inflation par la demande ¹⁶.

Le déséquilibre ainsi provoqué peut se résorber par deux moyens : une réduction de la demande des bénéficiaires de la hausse des coûts, ou, une augmentation de l'offre. La seconde solution est réalisable en économie de sous-emploi. Dans le cas de la Suisse, où non seulement il y a plein-emploi, mais sur-emploi, l'élargissement de l'offre proviendra surtout d'une productivité accrue.

Le plus souvent donc, en période d'expansion économique, l'équilibre devra être cherché du côté de la demande. Le problème se pose alors de savoir si les catégories sociales tenues à l'écart du bénéfice de l'accroissement des coûts se laisseront amputer d'une partie de leur pouvoir d'achat.

La réponse dépendra de la structure atomique ou oligopolistique de l'économie. La forte cartellisation de la Suisse est donc un facteur de l'aggravation de la hausse des prix.

Il est à craindre que la hausse se stabilisera à un niveau supérieur une fois que les catégories sociales, inorganisées ou non protégées, auront subi une réduction de pouvoir d'achat telle que l'offre et la demande seront de nouveau équilibrées.

La caractéristique de l'inflation par les coûts réside dans le fait que la hausse des prix est véritablement motrice, alors que dans une inflation originaire d'un excédent budgétaire, elle est conséquence. Sa répercussion sur le crédit et la monnaie aura lieu principalement par l'investissement (compte tenu des anticipations des entrepreneurs) et par les revenus constitutifs de la demande. Dès lors, il apparaît que l'action inflationniste des coûts est dépendante de la structure de l'économie envisagée.

Dans le schéma de l'économie libérale classique, une hausse particulière des salaires ne se répercute pas sur les prix, puisque ceux-ci sont formés sur un marché atomique où aucune influence individuelle n'est possible ni du côté de l'offre ni du côté de la demande.

Dans l'économie capitaliste contemporaine, il y a longtemps que les prix résultent d'une concurrence imparfaite. Il n'est que de feuilleter la « Liste des associations professionnelles et économiques de Suisse » publiée par l'OFIANT, pour constater le mythe de la libre concurrence (sans parler des prix politiques : lait, taux hypothécaire...).

¹⁶ Certains auteurs ont approfondi le rôle inflationniste des profits. Revue « Cartel », octobre 1959 : « Contrôle des bénéfices et de l'inflation. » p. 138-148. J. D. HUGHES et K. ALEXANDER.

¹⁷ M. FLEMING : « Cost-induced inflation and the quantity theory of money ». The Economic Journal, 1961, No 233, p. 512 et suivantes.

Par conséquent, ce cadre oligopolistique est le fondement de la hausse par les coûts. Toute augmentation des prix de revient - les prix de vente à l'intérieur d'un groupement étant basés sur les coûts de l'entreprise marginale - est automatiquement applicable à l'ensemble de la branche ou du groupe.

Le mécanisme est le même, que les coûts haussent à cause des salaires, des profits, des marges des détaillants, de la publicité, etc... La trop simple relation prix-salaires est dépassée.

- 5° L'inflation provient de *l'affrontement* des groupes économiques. Il existe dans les sociétés occidentales des syndicats (ouvriers et patronaux), des associations (de banquiers, de commerçants, de paysans), des partis politiques, des entreprises publiques (CFF, PTT), des cantons, l'armée, des cartels et trusts,... qui s'affrontent pour élargir leur part du revenu national ou défendre des privilèges. Les groupes les plus forts imposent leur volonté et surtout, leur prix. De cette lutte peut découler un renchérissement indépendant de toutes questions de production ou de productivité.

Cette explication doit être rattachée à la *théorie du comportement des groupes sociaux* de H. Aujac et de Y. Mainguy.

- 6° L'inflation provient des *structures* économiques qui limitent la production (l'offre) ou renforcent la position des acheteurs (la demande).

Voici quelques exemples : Sur le marché du travail : la force des syndicats ; sur le marché des produits : la puissance des monopoles ; sur le marché de l'argent : l'autonomie des banques et la création de la monnaie scripturale ; dans le domaine public : la politique fiscale, la défense nationale, les subventions (entretenant des formes de production archaïques).

L'inflation est bien un désajustement de la demande et de l'offre globale. Mais cette distorsion n'est pas réversible. Elle progresse et s'accroît selon un rythme propre ¹⁸.

§ 3 La définition du professeur E. James

En septembre 1959, l'Association internationale de sciences économiques tenait à Elsinore un colloque sur le thème de l'inflation. A cette occasion, le professeur E. James de Paris a suggéré une définition qui satisfait nos préoccupations et nous paraît utilisable. Mieux encore, elle est le plus petit commun dénominateur des 42 causes d'inflation inventoriées jusqu'à aujourd'hui et réduites aux six catégories que nous venons d'exposer.

« L'inflation est un mouvement auto-entretenu et irréversible ¹⁹ de hausse des prix dû à un excédent des flux de la demande par rapport aux possibilités de l'offre. »

¹⁸ De 1950 à 1960 la hausse annuelle moyenne des prix suisses a été de 1,5 % ; de 1960 à 1962 de 3,1 % ; de 1962 à novembre 1963 de 5,1 %. Ces trois chiffres reflètent une situation inflationniste progressive.

¹⁹ P. DIETERLEN : dans l'ouvrage cité précédemment indique : « Les flux monétaires, quels qu'ils soient, deviennent redoutables à partir du moment où ces flux et les élasticités d'anticipations qu'ils expriment sont irréversibles, où le public sait que les autorités monétaires sont impuissantes à les renverser, où le détenteur de monnaie thésaurise, dépense ou emprunte à son gré, où, en d'autres termes, la banque centrale est contrainte de se plier dans quelque sens qu'il se prononce, au plébiscite des détenteurs d'encaisse. »

Cette définition appelle quelques précisions, et surtout demande à être « frottée » à la réalité pour voir si elle est propre à cerner la hausse des prix en Suisse.

- 1) L'inflation est un « mouvement », ce n'est pas un état acquis, un stade d'évolution, mais un phénomène observable en dynamique au cours d'une période plus ou moins longue²⁰. Par rapport à l'objet de ce travail, il s'agit de la hausse progressive des prix de 1950 à 1968 : soit en moyenne 1,5 % de 1950 à 1960 et 4 % de début 1960 à novembre 1968.
- 2) L'inflation est un « mouvement... de hausse des prix ». C'est volontairement que l'émission de monnaie n'est pas retenue comme cause initiale. La création de monnaie est un épiphénomène de l'inflation, non la cause causante²¹. Le terme de niveau « général » des prix est également abandonné. Le plus fréquemment, les prix haussent par secteur (bâtiment, industrie, agriculture) et il n'y a pas simultanéité. Aujourd'hui en particulier, il est très net que l'ensemble des prix monte, mais sous l'impulsion de quelques « branches pilotes ». Les chiffres ci-dessous en témoignent :

	1939	1963
Coût de la construction à Zurich	100	284 (octobre)
Matériaux de construction	100	268 (octobre)
Carburants et produits chimiques	100	143 (janvier-novembre)

- 3) ... un mouvement « auto-entretenu ». On insiste sur l'autonomie de l'inflation. Une fois en marche, elle engendre sa propre évolution aidée par les phénomènes de multiplication et d'accélération.
- 4) L'inflation est un mouvement auto-entretenu et « irréversible ». La qualification irréversible permet de différencier l'inflation de la hausse des prix de secteurs limités due à des facteurs particuliers, telles les conditions météorologiques pour la production agricole.
Par exemple, les prix des fruits à pépins ont évolué comme suit :
1939 = 100 ; 1958 = 258 ; 1961 = 175, tandis que l'indice du groupe « alimentation » progressait régulièrement et de façon quasi irréversible :
1939 = 100 ; 1958 = 198 ; 1961 = 199 ; 1962 = 210.
- 5) L'inflation est un mouvement... dû à un excédent des « flux de la demande ». La demande est multiple. Elle comprend aussi bien les biens de consommation que les biens d'investissement, la demande privée que la demande publique.

²⁰ J. AKERMAN : « Structures et cycles économiques ». Trad. française. Paris, 1956. Cet auteur après A. Marshall, a repensé la notion de période en économie. Son apport est capital. Voir également A. MARCHAL : « Systèmes et structures économiques », Paris, 1959, p. 85-105.

²¹ Sauf dans un cas : lorsque la banque centrale fait une avance à l'Etat en dehors de toute référence au prix.

En Suisse, on ne connaît que la demande satisfaite et non la demande réelle, et encore de façon détournée, puisqu'il faut se rabattre sur les chiffres du commerce de détail : 1949 = 100 ; 1962 = 214 ; octobre 1963 = 235. En % annuel de 1949 à 1960 = + 6,7 ; octobre 1963 par rapport à octobre 1961 = + 9,2 (Source : la Vie économique).

Quant aux dépenses des pouvoirs publics (Confédération, cantons, communes) elles ont été les suivantes : (en milliards de Fr.) 1953 = 4,51 ; 1961 = 7,63. Ces dépenses agissent sur la consommation par le biais des revenus et directement sur la production par les achats et les investissements.

- 6) L'inflation est un mouvement... dû à un excédent des flux de la demande par rapport « aux possibilités de l'offre ». Il est primordial de bien préciser qu'il n'y a pas inflation si la pression exercée par la demande déclenche une augmentation de l'offre. Par contre, il y aura inflation lorsque cette demande ne peut être satisfaite parce que l'offre est insuffisante. Par exemple, en situation de plein-emploi, il est très difficile de produire davantage sans accroître la force de travail (à moins d'allonger la durée du travail, ou mieux, de rationaliser l'appareil de production afin d'améliorer la productivité).

A cette définition viennent s'ajouter quelques notions permettant de mieux saisir l'inflation :

§ 4 Quelques concepts adjoints

- 1° *Les goulots d'étranglement.* Ces blocages originaires d'un secteur de l'économie peuvent aussi limiter l'offre. Voici un exemple qui s'est passé en décembre 1961 en Suisse - certes de façon très bénigne - : la concentration des envois de fin d'année a été telle que les entrepôts de quelques grandes gares de marchandises regorgeaient de colis. Les CFF ont dû prier les expéditeurs de suspendre leurs envois pendant quelques jours. Si une situation de ce type était généralisée et durable, et qu'elle provienne non des entrepôts surchargés par suite du retard apporté par les destinataires à retirer leur marchandise, mais de la trop faible capacité des trains pour transporter les biens, à ce moment-là on pourrait affirmer que les transports constituent un goulot d'étranglement, c'est-à-dire qu'ils empêchent l'économie de travailler d'une façon optimale.

La sécheresse de l'automne 1962 et le froid de l'hiver 1962-63 ont empêché le chargement en plein des chalands rhénans et, de ce fait, l'approvisionnement de la Suisse en produits pétroliers. Pour peu que cet état ait persisté, il aurait pu former un véritable goulot d'étranglement. En effet, à supposer que le fuel-oil ou l'essence viennent à manquer sérieusement, l'économie nationale serait tôt paralysée (transport, chauffage, énergie industrielle...).

Dans le domaine des transports encore, la réduction de la durée du travail (semaine de 5 jours) peut contribuer à la formation d'un goulot, les marchandises n'étant pas à disposition des destinataires parce que non déchargées.

Dans le cas de la Suisse, il est patent que la main-d'œuvre constitue, pour certains secteurs, un goulot : la présence, en août 1962, de 730.000 étrangers atténue cette tension tout en la mettant en évidence. Dans un autre sens et plus sournoisement, la carence de cadres techniques et scientifiques et l'exode des jeunes savants constituent aussi un goulot.

2° L'élément *temps* est essentiel lorsqu'on aborde la question d'inflation. La notion marshallienne de courte et longue période, quoique intéressante, ne permet cependant pas de saisir tous les phénomènes économiques et ceci dans leur réalité. J. Akerman, en particulier, a repensé ce point fondamental et a proposé un outil meilleur. La période est déterminée non par un « cadre » mais par un « délai » : celui du temps de réaction des groupements économiques. Par exemple : il y a période de tensions inflationnistes aussi longtemps que les producteurs, consommateurs, commerçants... ne réagissent pas à l'égard de la hausse des prix. On passe en phase d'inflation ouverte, après une prise de conscience qui modifiera le comportement de ces groupements ²².

3° Dans la revue bimestrielle : « Études et conjoncture » publiée par l'INSEE ²³, mai-juin 1951, pages 5-6, il est proposé une définition qui retient les mêmes éléments que ceux énoncés plus haut, mais qui la complète utilement par l'introduction de la notion d'élasticité : « L'inflation apparaît en effet comme un désajustement de la demande et de l'offre globales. Mais ce désajustement n'est pas momentané, il est durable. Ce caractère durable peut provenir du fait que ce désajustement s'entretient lui-même, ou a fortiori, tend à s'accroître du fait même du développement inflationniste. » Ce caractère cumulatif ou autogénérateur du développement inflationniste semble constituer l'essence même de l'inflation.

« Pour que le désajustement entre l'offre et la demande globales s'entretienne ou s'accroisse, il est nécessaire que la demande présente une certaine souplesse et l'offre une certaine rigidité à un mouvement initial dominant. Il est possible ainsi de définir l'inflation comme une différence d'élasticité de la demande et de l'offre à un mouvement ascendant du revenu monétaire global, l'élasticité de la demande étant plus forte que l'élasticité de l'offre ; cette différence d'élasticité entraînant des désajustements qui s'entretiennent, s'accroissent cumulativement. Autrement dit, quand pour une raison quelconque le revenu monétaire global croît, si la demande globale de biens et services est très élastique par rapport au revenu et si l'offre, au contraire, présente une faible élasticité par rapport au revenu (c'est-à-dire par rapport à la dépense monétaire) il se produira des désajustements nombreux dont les symptômes les plus apparents et les plus graves seront la hausse des prix, des salaires nominaux, des revenus monétaires. La hausse nouvelle des revenus entraînera une nouvelle poussée de la demande ; celle-ci étant élastique et l'offre restant rigide, le développement inflationniste se poursuit et s'accroît en entraînant les mêmes effets que précédemment. »

Cette méthode, pour séduisante qu'elle soit, n'est cependant pas utilisable parce que trop globale. Elle constitue en somme une base de départ, un

²² R. BARRE : « La période dans l'analyse économique ». Paris, 1950.

²³ Institut national de la statistique et des études économiques, Paris.

regroupement à partir duquel il faut sectorialiser. En résumé, l'analyse se fera en deux temps : premièrement de façon globale pour voir l'allure des mouvements inflationnistes, puis par secteur pour déceler quels flux monétaires ou quels flux de biens sont le plus dynamiques.

La théorie du revenu global pèche par le même défaut que la théorie quantitative. Elle est trop « globaliste ».

Quant à la théorie de « l'écart inflationniste » (inflationary gap) nous ne la retiendrons qu'épisodiquement pour deux raisons : les données statistiques helvétiques sont insuffisantes et, comme les deux précédentes méthodes, elle est trop globale²⁴.

- 4° Des définitions données et de celles retenues découle une constatation essentielle : l'inflation est un phénomène économique global et pas seulement un avatar de la monnaie. Il requiert sa propre théorie explicative. Les tentatives d'application de schémas destinés à d'autres objets (monnaie, cycle, etc.)²⁵ ne donnent qu'une base qui demande à être dépassée et approfondie.

²⁴ Ce rejet ne préjuge en rien de sa valeur méthodologique. Elle est seulement inapte dans le cas présent.

²⁵ Le refus de la méthode globaliste entraîne par là-même celui de la théorie quantitative simpliste. En effet, l'explication de la hausse des prix due à la quantité (globale) de monnaie est doublement critiquable : sur le plan de la réalité parce que dans de nombreux cas historiques, et actuellement en Suisse, ce n'est pas la monnaie qui entraîne les prix, mais l'inverse.

A la différence de la pensée classique, la théorie économique moderne n'affirme plus la neutralité de la monnaie. Elle lui accorde un rôle actif dans le processus économique. De ce fait, la théorie de l'inflation en tient nécessairement compte ; seulement elle ne considère pas la monnaie séparément. Elle n'est plus un voile neutre ni une perturbation exogène. Dès lors, il n'y a pas un déséquilibre qui n'affecte la monnaie et qui ne se transmette par elle. Elle n'est seulement plus une cause première extérieure au système.

« Nous pensons indispensable d'affirmer la nature conjoncturelle de l'inflation. Il n'y a que dans les analyses économiques quelle se superpose au cycle. Dans la réalité, elle s'insère dans une évolution qui doit être retenue dans sa totalité ».

« L'introduction du processus inflationniste dans le mouvement économique général ne satisfait pas à un simple retour aux théories monétaires du cycle ».

« L'inflation, en effet, dans son déroulement, comme au moment de sa disparition, affecte aussi bien les phénomènes en valeur que les termes réels du mécanisme économique. Son apparition et sa disparition modifient le cycle traditionnel : véritable phase supplémentaire, possible mais incertaine dans son moment et dans l'ampleur de sa manifestation, elle donne à la fluctuation économique une allure moins régulière et plus complexe.

Parfois, elle se substitue à une expansion, parfois elle lui succède : la fin d'expansion est un moment critique où le renversement vers le bas (crise) n'est plus la seule éventualité ; la continuation vers le haut d'un mouvement inflationniste est l'autre branche de l'alternative, devenue plus fréquente dans le monde moderne. Le « turning point » décisif est alors la fin de l'inflation et la période qui la suit n'a plus cette simplicité des dépressions d'antan. On a pu penser qu'autrefois la rupture vers le bas, c'est-à-dire la crise après la phase de prospérité, était plus fréquente en raison des rigidités monétaires introduites par la pratique de la monnaie inconvertible. L'explication ne paraît pas suffisante et l'inflation, comme flambée finale de l'expansion, doit maintenant se produire plus souvent pour des raisons institutionnelles et structurelles : taille plus grande des unités économiques, arbitraire grandissant de décisions plus massives et moins nombreuses des secteurs dirigeants de l'Etat et des affaires, sensibilisation des comportements par les moyens modernes d'information, instabilité accrue des fonctions de consommation, etc... » A. PIATIER, op. cité, p. IX et X. (INSEE)

- 5° Le point délicat dans l'analyse de l'inflation est de déceler la rupture qui permet d'affirmer qu'il y a inflation et de dissocier les simples tensions de la véritable situation inflationniste. « Les moments de renversement ont dans cette optique une importance aussi grande que celle des "turning points" étudiés dans le cycle au sens strict. » (A. Piatier).

Dans une économie, l'équilibre absolu n'existe pas. Des désajustements quasi permanents en jalonnent le cours. Aussi longtemps que ces distorsions entre l'offre et la demande totales sont minimales, aucun processus inflationniste ou déflationniste ne se déclenche. Les désajustements sont dits « tolérables ». Du côté de l'inflation un désajustement « intolérable » naîtra quand l'offre globale deviendra de plus en plus rigide, c'est-à-dire au voisinage du plein-emploi des facteurs de production et que les groupes économiques en seront conscients et agiront en conséquence (période d'Akerman).

Nous insistons sur le plein-emploi car, sans être la seule cause, il représente dans l'inflation suisse de ces deux derniers lustres un facteur très actif.

Parmi les auteurs qui se sont penchés sur ce « point critique » mentionnons : Hayek, Keynes, Mrs. Joan Robinson, G. Haberler, B. Hansen.

Dans « Prospérité et dépression », page 573, G. Haberler résume le problème : « Lorsqu'on se rapproche de l'emploi intégral, l'expansion de la demande monétaire, stimulée par les effets cumulatifs du système économique, ou alimentée par les dépenses publiques, doit diminuer peu à peu, ou risque alors de provoquer une inflation caractérisée des prix. »

Keynes affirme qu'aussi longtemps que le plein-emploi n'est pas réalisé, l'« effective demand » (qu'il faut traduire par « la demande réelle escomptée par les entrepreneurs » et qui est à la base des décisions d'investissement) tend à accroître l'emploi²⁶. Aussitôt que le plein-emploi est atteint, ce sont, au contraire, l'unité de salaire et les prix qui s'élèvent dans une mesure exactement proportionnelle à l'augmentation de la demande effective. » Et Keynes de poursuivre : « Si l'on considère l'élasticité des prix et de la production par rapport au mouvement de la demande effective globale, la somme de ces élasticités est égale à 1. Si l'élasticité de la production est égale à 1, l'élasticité des prix est égale à zéro. »

Mrs. Joan Robinson, prolongeant Keynes, aboutit aux mêmes conclusions et qualifie « d'inflation productive » la conjoncture de quantité (élasticité de production égale à 1 avec une élasticité des prix égale à zéro) et « d'inflation pure » la conjoncture de prix, c'est-à-dire l'état dans lequel ces deux élasticités sont inversées (élasticité de la production égale à zéro.

²⁶ A. PIATIER, op. cité, p. X et XI : « En d'autres termes, on pourrait dire que la théorie keynésienne a très justement démontré que l'explication classique ne valait que pour la situation-limite du plein-emploi et elle l'a complétée harmonieusement pour toutes les situations en deçà du plein-emploi. Une théorie nouvelle englobant l'inflation la complète à son tour au delà du plein-emploi, c'est-à-dire dans une zone où les inélasticités de toutes sortes s'affirment avec violence. L'inflation apparaîtra même avant le plein-emploi chaque fois que s'affirmera une inélasticité de l'offre - ou de la demande - en face de revenus très flexibles. »

élasticité des prix égale à 1)²⁷. En résumé, l'accroissement d'une demande souple et la rigidité croissante de l'offre sont les fondements du processus inflationniste.

Tout n'est pas dit en définissant l'inflation ; encore faut-il préciser comment elle naît, quel est le mécanisme de son développement et comment elle finit.

SECTION 3

Origine et mécanisme de l'inflation

La notion d'équilibre²⁸ telle que les marginalistes l'envisageaient est une fiction théorique. Une économie est un tout vivant, tissé de multiples tensions inflationnistes et déflationnistes qui se contrarient²⁹. Lorsque les premières l'emportent, la situation devient inflationniste. Si ces pressions rencontrent un terrain économique propice, elles ne tardent pas à déclencher une véritable inflation.

« Ces tensions inflationnistes sont latentes, même dans une économie déprimée. Leur origine est très diverse. En fait, toute force tendant à pousser la demande au delà de l'offre constituera une telle tension. Tout paiement de revenus qui ne sera pas suivi dans la même période de l'offre d'un bien ou d'un service aura un effet inflationniste. Le décalage des périodes de production et de revenu joue dans la plupart des cas dans le sens inflationniste ».

Les tensions déflationnistes ne sont pas moins actives mais, dans l'ensemble, elles font appel à des comportements moins faciles. La propension à épargner, la préférence pour la liquidité, les motifs de sécurité sont autant de forces qui réduisent la demande par rapport à l'offre globale.

C'est principalement Keynes et ses continuateurs qui ont mis en lumière ces « freins » comme dit André Piettre. Le déroulement est le suivant : le motif de sécurité provoque une immobilisation des revenus liquides qui amenuisent la dépense par rapport aux revenus. Le même phénomène a lieu si le progrès technique permet de produire davantage sans que les revenus monétaires augmentent. Après un certain détour, il peut s'ensuivre un renforcement de l'offre sans contrepartie de demande.

²⁷ Cependant, cette différence est plus de degré que de nature. Le passage de l'une à l'autre est toujours possible. Celui-ci dépend des comportements et du climat économique bien plus que des variables monétaires. (voir INSEE, op. cité, p. 8)

²⁸ Daniel VILLEY dans la préface de l'ouvrage de J. Gabillard « La fin de l'inflation » cite ce qui suit : « Une économie en équilibre, ce n'est pas une économie dans laquelle il n'existe pas de tensions, ce n'est pas une économie dont tous les marchés sont en équilibre, ce n'est pas une économie où tous les prix sont stables, c'est une économie dans laquelle s'équilibrent tant bien que mal des déséquilibres de sens contraire de telle sorte qu'aucun type de tension ne conquiert la prépondérance et que nul processus cumulatif global ne peut prendre naissance. L'inflation n'est pas un déséquilibre global, c'est un déséquilibre qui se produit entre plusieurs faisceaux de déséquilibres qui s'équilibraient auparavant les uns les autres. »

²⁹ G. GURVITCH dans « La vocation actuelle de la sociologie » écrit : « la réalité sociale est caractérisée par un enchevêtrement inextricable de tensions dont les degrés varient. »

La notion de décalage³⁰ dont nous avons parlé dans l'introduction trouve une application très utile dans le processus inflationniste. Un *décalage* est l'absence de simultanéité de deux phénomènes qui provoque un résultat autre que celui attendu dans une situation admise comme normale. Dès lors, l'offre et la demande sont enclines à des inadaptations temporelles ou spatiales qui peuvent engendrer des situations inflationnistes. Par exemple : l'augmentation des salaires, consécutive à une amélioration de la productivité dans un secteur, entraîne un mouvement similaire dans une branche voisine, mais où les progrès de la productivité sont sérieusement moindres.

Dans les pages précédentes, nous avons traité de l'origine des tensions et de l'inflation. Ceci ne dévoile pas comment une augmentation de la demande face à une offre stable ne réduit pas cette demande compte tenu de la hausse des prix. De plus, il semble qu'un nouvel équilibre pourrait s'établir à ce niveau de prix supérieurs et, dans une conjoncture saine, baisser ultérieurement. Pourquoi la demande ne tarit-elle pas mais au contraire grossit avec la hausse des prix ? C'est là qu'il faut dépasser les théories économiques non spécifiques et en particulier la théorie quantitative sommaire précitée et voir que l'inflation est un phénomène conjoncturel et structurel d'abord, sociologique³¹, voire psychologique ensuite³².

L'ampleur des inflations contemporaines, et l'incapacité des théories monétaires à les saisir, ont élargi le champ de recherche. Comme nous l'avons dit, d'accidentelle l'inflation est devenue quasi permanente ; de phénomène monétaire elle est maintenant conjoncturelle, cyclique (dans la mesure réduite du cycle) et fait partie des « mouvements économiques généraux »³³.

L'inflation possède, au même titre que la crise, un caractère *historique*. Les maux qu'elle engendre pour la nation et les difficultés qu'elle crée aux gouvernements lui donnent une allure d'événement. Les désordres qu'elle peut provoquer exigent une thérapeutique. Elle engage de ce fait des décisions *politiques*. L'inflation est une sorte de mal, moins fatal que la crise, et qui, en l'absence d'autorégulation, doit être combattu. Elle peut être le fait d'un gouvernement peu prudent. Cette responsabilité « politise » l'inflation.

³⁰ Daniel VILLEY, op. cit., p. XXVII : « Le baromètre de l'inflation, c'est, bien plutôt que l'indice général des prix, l'angle d'ouverture de l'éventail de dispersion des divers indices partiels. Ce qui importe ce ne sont pas tant les mouvements d'ensemble que les asynchronismes, les décalages, les goulots d'étranglement, les zones étanches, les ruptures de vannes, les lignes de propagation, les contagions, les résistances, les menus retours de flamme, etc... Ce n'est point tant la force de la marée, que le régime des vagues et la configuration du terrain. »

³¹ L'inflation, étroitement liée à la théorie monétaire, est elle-même très proche des phénomènes sociaux globaux. SIMIAND affirmait : « la monnaie a une connotation sociologique ». « C'est une réalité sociale ». P. DIETERLEN écrit dans le même sens : « Si, notamment dans les moments de désordre monétaire, elle imprime sa marque au climat social, elle est plus généralement influencée par ce dernier. La faiblesse de la monnaie exprime toujours un désordre social au moins latent ».

³² Nous faisons allusion à la théorie des revenus. Celle-ci a évolué de WIESER à AFTALION en passant de l'optique psychologique (revenu et comportement de l'individu) aux grandeurs sociologiques, c'est-à-dire à la structure des revenus par types de groupes sociaux.

³³ E. DUPRIEZ : « Les mouvements économiques généraux ». Louvain, 1951.

D. VILLEY, op. cit., p. XXVII : « On est conduit au seuil d'une sociologie, d'une psychologie - voire d'une psychanalyse - de l'inflation, qui demeurent à élaborer. »

L'aspect *social* de l'inflation n'est pas à minimiser. Si l'expansion et la crise touchent à peu près tout le monde, l'inflation est plus partielle et sournoise ; l'inflation a « ses profiteurs et ses victimes » ³⁴.

Ceux qui savent — ou peuvent — s'enrichir en période d'inflation réussissent à amasser des revenus énormes en peu de temps. Or, l'argent facilement gagné est aussi vite dépensé et choquant. Il s'ensuit qu'une consommation de luxe et de frivolité côtoie la misère grandissante des couches à revenus fixes (salariés, fonctionnaires, rentiers, pensionnés,...) ; « l'inflation sépare des classes qui, en période de stabilité étaient réunies par des intérêts apparemment communs et se situaient dans la même zone de revenus. Il faut aller plus loin ; ces oppositions entre groupes économiques ont une grande importance dans le mécanisme même du développement inflationniste ».

Les comportements des groupes ³⁵ sont d'autant plus actifs qu'actuellement, et dans les sociétés de pays hautement industrialisés, telle la Suisse, ils sont solidement structurés et encadrés aussi bien économiquement que politiquement ³⁶.

La structuration des participants à la vie économique n'est pas seulement une conséquence de l'inflation, mais aussi une cause, « c'est parce que certains groupes économiques sont à même de faire monter les prix, de faire gonfler leurs revenus, que l'inflation peut se développer ».

Les « rapports de force » et les « effets de domination » ³⁷ sont parties intégrantes du processus inflationniste ³⁸.

³⁴ Daniel VILLEY, op. cit., page XXVII : « L'inflation affecte enfin l'équilibre interne de la société, celui de la psychologie collective. Elle bouleverse la stratigraphie des classes sociales. Elle relâche ou dissout des faisceaux d'intérêts, elle en noue d'autres. Elle modifie la composition des camps dans la lutte sociale et dans la lutte politique. Elle exaspère les conflits. Elle infléchit les mentalités ».

³⁵ R. AUJAC et Y. MAINGUY : « L'influence du comportement des groupes sociaux sur le développement d'une inflation ». *Economie appliquée*, avril-juin 1960.

A. MARCHAL : « Systèmes et structures économiques », Paris, 1959, p. 184 : « Il n'y a pas de théorie économique qui ne soit tenue de faire des hypothèses sur le comportement des hommes placés en face des tensions qui se produisent entre les divers éléments du système économique et des changements dans la valeur des variables économiques. » « Très rares encore sont les économistes qui font vraiment appel à des facteurs psychosociologiques et qui s'efforcent de découvrir l'influence du milieu social sur le comportement économique de l'individu. »

A. NICOLAÏ : « Comportement économique et structures sociales. » Paris, 1960.

A. PIATIER : Avant-propos de « La fin de l'inflation » de Jean Gabillard, p. VIII. « L'étude de comportements, abstraite chez les Suédois, concrète dans les recherches actuelles de conjoncture, jette une lumière nouvelle sur bien des faits qui deviennent ainsi économiquement saisissables. »

³⁶ L'OFIAMT dans la « Liste des associations professionnelles et économiques de Suisse », inventorie plus de 1050 groupements. Cette structure n'est pas étrangère à la hausse des prix.

E. HUGENTOBLE : « Problèmes posés par l'évolution du parlementarisme en Suisse ». *Documentation économique* No 4, septembre 1959.

³⁷ F. FERROUX : « Esquisse d'une théorie de l'économie dominante ». *Economie appliquée* 1948 No 2-3 et 1950 No 1.

³⁸ « Le poids économique de ces comportements ne peut être éclairci qu'à la lumière d'enquêtes sociologiques dont il faut espérer qu'elles seront un jour entreprises. » P. DIETERLEN.

Le facteur « comportement collectif » - que la sociologie économique élucide - démontre que l'inflation est aussi la résultante des comportements individuels - domaine de la psychologie, voire de la psychologie-sociale ou de la psycho-économie -. L'attitude des consommateurs, des entrepreneurs et des investisseurs est primordiale³⁹. Une fois que l'inflation est dans les mentalités, il y a fort à craindre que les simples tensions se muent en inflation. Ce qui est grave, c'est qu'une fois l'inflation dans les mentalités⁴⁰, une politique anti-inflationniste, aussi drastique qu'elle soit, voit son efficacité amoindrie. Les comportements d'anticipation qui découlent des mentalités inflationnistes précipitent et accélèrent l'inflation. *C'est un des biais par lequel les structures économique-sociales agissent sur l'inflation (généralement et premièrement originaire des mouvements de conjoncture).*

Les comportements visiblement liés à la conjoncture le sont aussi, et d'une manière plus profonde, à la structure, en particulier à la structure des revenus. « La conjoncture est elle-même l'expression d'une réaction ou d'une altération de structure. »

En résumé, nous pouvons inclure l'inflation dans les mouvements conjoncturels dont les traits cardinaux sont les suivants⁴¹ (sans négliger pour autant le contexte structurel) :

- Le mouvement d'inflation est une imbrication complexe d'effets mécaniques, de comportements, de jeux monétaires ; il affecte à la fois les phénomènes exprimés en valeur et en termes réels, il dépend des structures et réagit sur elles et, par là, infléchit l'évolution à long terme.
- Le processus cumulatif est commun à tous les mouvements de conjoncture (inflation, déflation, expansion) dont il constitue, pour ainsi dire, l'essence même.
- Enfin, l'inflation peut être découpée, pour les besoins de l'analyse, selon des phases analogues aux phases conjoncturelles mises en valeur par G. Haberler : « période préparatoire (ou période de tension), rupture, développement cumulatif, apparition de tensions contraires, fin du mouvement. Elle est, comme les cycles, un phénomène dont l'évolution est bien déterminée, dont le terme est préparé par le développement même ».

³⁹ L'événement importe moins que la façon dont l'interprètent les usagers de la monnaie. Un fait que l'histoire fera apparaître ultérieurement comme important peut avoir des conséquences minimales sur le plan monétaire ; un événement insignifiant peut au contraire exercer une influence monétaire considérable par les comportements que son interprétation, même erronée, aura déterminés.

⁴⁰ A. MARCHAL, op. cité, p. 184 et suivantes. Les structures mentales : « Ce terme désigne donc tous les jugements, concepts, croyances auxquels adhèrent, parfois sans en être pleinement conscients, les individus d'une même société. Il s'agit du système de valeurs reconnu et accepté par le groupe ou par la société globale, système de valeurs qui inspire le choix et le comportement de l'individu et peut même lui dicter un choix ou un comportement contraire à son intérêt. »

⁴¹ Etudes et conjoncture, 1951, No 6, p. 9.

SECTION 4

La fin de l'inflation

L'inflation avons-nous dit n'est plus un phénomène accidentel qui naît au hasard des vicissitudes monétaires. Il a une origine, un développement et une fin. Nous ne pouvons plus expliquer cette fin par quelques principes psychologiques aussi vagues qu'imprécis telle la providence ou une réaction d'optimisme. Au même titre que la crise, l'inflation se trouve arrêtée par des forces qui demandent à être précisées⁴².

Ce problème fut très longtemps laissé dans l'ombre. On s'inquiétait de l'origine, du développement et surtout des méfaits de l'inflation. Une fois l'économie rassérénée, on ne s'en préoccupait plus. C'est à J. Gabillard, dans son pénétrant ouvrage : « La fin de l'inflation », Paris 1952, que revient le mérite d'en avoir approfondi les causes et les mécanismes.

Nous ne voulons pas résumer sa pensée. Elle s'intègre au schéma général que nous exposons⁴³. Nous dirons simplement que l'inflation, quoique auto-entretenu et irréversible, n'est pas infinie. Trois groupes de facteurs (tantôt endogènes, tantôt exogènes) agissent en sens inverse des tensions inflationnistes. Ce sont :

- 1° *Les résistances au mouvement inflationniste* : (inertie des comportements, rigidités structurelles et institutionnelles, rigidité de l'offre de monnaie, présence de l'Etat).
- 2° *Les facteurs de détente* : (accroissement du flux des biens, diminution autonome de la demande d'investissements, comportement des consommateurs et salariés, modification des flux du commerce extérieur).
- 3° *Les tensions déflationnistes* : (production excédentaire due au sur-investissement, rigidité des flux monétaires, spéculation - dans la mesure où elle « aspire » des liquidités et allège la demande).

Nous ne développons pas davantage cette étape de l'inflation. Nous la reprendrons au chapitre III sous un angle plus direct. En effet, toute politique anti-inflationniste aura pour but de favoriser la *naissance et le développement de ces courants compensateurs*.

SECTION 5

L'inflation en Suisse

A la lumière du « croquis » proposé de l'inflation, deux questions se posent :

Y a-t-il en Suisse des tensions inflationnistes et de l'inflation ? En cas de réponse affirmative, de quel type sont-elles ? Ou bien s'agit-il uniquement d'une évolution conjoncturelle qui s'insère dans le cycle ?

⁴² « La pierre de touche des théories de la conjoncture c'est l'explication des renversements. » H. GUIRTON. *Fluctuations économiques*, Paris, 1958.

⁴³ Chapitre premier, section 6, § 2, C.

En s'appuyant sur les considérations qui précèdent, nous pouvons émettre l'hypothèse que de 1950 à 1959-1960, l'économie nationale a été soumise à des tensions inflationnistes avec quelques accès de fièvre (1953 et 1957) mais qu'en 1960-1963, elle est entrée en phase d'inflation, non pas virulente, mais caractérisée. Trois critères nous permettent de l'affirmer : l'amplitude de la hausse des prix, le processus cumulatif et d'accélération, l'apparition de circuits inhabituels⁴⁴.

Notre but n'est pas la recherche d'une théorie de l'inflation, mais l'application d'un schéma (INSEE 1951) en vue de saisir et de comprendre la hausse des prix des douze dernières années et, accessoirement, de vérifier ou, comme disent les psychologues en parlant des tests de « valider » le modèle.

SECTION 6

Le mécanisme de l'inflation

La définition que nous avons retenue ne nous renseigne pas seulement sur l'origine, mais également sur le mécanisme de l'inflation, à savoir : une hausse auto-entretenu et irréversible de prix due à un excédent des flux de la demande par rapport aux possibilités de l'offre. Dans cette section nous analysons pourquoi et comment une économie relativement équilibrée peut devenir inflationniste.

Nous distinguerons quatre phases :

- § 1. Apparition des tensions, 1950-1960.
- § 2. Rupture de l'équilibre, 1961.
- § 3. Développement des processus cumulatifs et déclaration de l'inflation, 1961-1962.

§ 1 Apparition des tensions inflationnistes : 1950 - 1960

A. Généralités

Une tension peut être définie comme « un écart entre un flux monétaire et un flux de biens ou de services. Cette tension sera inflationniste si le premier l'emporte sur le second »⁴⁵.

Toute économie est constamment en butte à des pressions inflationnistes ou déflationnistes. La notion « d'équilibre » et de « situation normale » est, par conséquent, affaire de convention. Il faut admettre cet équilibre par un choix relativement arbitraire, mais non pas infondé. Nombreux sont les économistes qui ont cherché à mesurer, statistiquement ex-post, les tensions inflationnistes au moyen de

⁴⁴ On appelle « circuit » l'itinéraire schématique emprunté par les flux monétaires et de biens. Par exemple l'autofinancement modifie le circuit : profit - actionnaires - banque (épargne, crédit) - entreprise en excluant les intermédiaires actionnaires et banque.

⁴⁵ « La France et l'inflation ». INSEE, 1951, No 6, p. 37.

« l'écart inflationniste ». Les résultats furent, dans l'ensemble, décevants. Ceci provient du fait que dans une telle situation, les comportements des acheteurs et des vendeurs sont primordiaux. Or, au moyen des statistiques disponibles, ces comportements ne sont pas quantifiables. Pour cette raison, nous nous rabattons sur la mesure des flux monétaires (la demande) et des flux de biens (l'offre).

En résumé, on admet qu'il y a tension inflationniste lorsque l'offre et la demande ne s'adaptent plus par le jeu du marché; lorsque à un prix donné les quantités offertes sont inférieures aux quantités demandées; lorsque, pour utiliser un laogage plus synthétique, sur un marché, l'offre et la demande sont inélastiques par rapport aux prix.

Il s'ensuit que toute force qui produit un décalage entre les flux monétaires de la demande et les possibilités de l'offre engendre une tension inflationniste. L'impulsion peut provenir de l'une ou l'autre des parties (offre ou demande). De chaque côté, elle peut être autonome, induite, structurelle, conjoncturelle. Nous allons étudier de plus près ce développement et voir, en Suisse, ce qui s'est passé de 1950 à 1960.

B. Les flux monétaires (la demande)

Les flux monétaires se matérialisent par la *dépense*. Dès lors, ils peuvent être étudiés sous trois angles :

- les moyens de financement utilisés,
- les motivations qui les provoquent (que nous ne traiterons qu'accessoirement),
- l'origine des dépenses (*consommation, investissement, dépenses publiques, dépenses des entreprises publiques* - CFF et PTT - *dépenses étrangères*, c'est-à-dire la demande étrangère sur le marché national).

Les revenus sont la première source des flux monétaires, bien que la dépense jouisse d'une relative autonomie par rapport à eux (élasticité de la dépense en fonction du revenu), autonomie qui dépend de la propension à épargner et à consommer⁴⁰.

Les liquidités destinées à la consommation peuvent également provenir : a) des liquidités accumulées antérieurement; b) d'une diminution de l'épargne; c) de crédits à la consommation; ou encore avoir été accumulées par une politique de freinage de l'inflation ou de blocage des prix (en Suisse : les loyers).

Voyons le détail de ces points :

- a) Dans le cadre de la Suisse et en 1950, l'accumulation de besoins originaires de la guerre était, dans l'ensemble, résorbée. Dans tous les cas, ce pouvoir d'achat ne s'est pas amassé sous forme de dépôts d'épargne bancaires puisque ceux-ci, exprimés en francs constants, ont baissé de 1940 à 1943. Il faut attendre 1944 pour voir une reprise.

⁴⁰ Cette propension est étroitement dépendante du montant du revenu de la classe sociale (ouvriers, fonctionnaires, rentiers, par ex.), de l'époque (période inflationniste de dépense ou de restriction), du lieu (ville ou campagne, agglomération industrielle, ville de séjour, ville traditionnelle...), etc...

- b) L'épargne bancaire n'a pas diminué corrélativement à l'augmentation de la consommation. Cette constatation indique la modicité des tensions inflationnistes dues à ce facteur. Après la guerre et calculé en prix constants, le volume du commerce de détail a moins progressé que l'épargne.
- c) Les crédits à la consommation⁴⁷ ne sont pas étrangers à l'augmentation de la demande de biens durables. Ils ont été estimés, en 1955 à 850 millions de francs et en juin 1961 à 500 millions de francs, mais ils doivent avoir considérablement augmenté depuis lors. En effet, les techniques de vente, le nombre des pratiquants, la variété des produits offerts et surtout la mentalité sociale ont évolué dans un sens favorable à la vente à paiement par acomptes. D'ailleurs, les quelques chiffres suivants⁴⁸ fixent l'ampleur du phénomène :

Contrats inscrits (et nouvellement inscrits)
dans les registres des pactes de réserve de propriété⁴⁹

	1950	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	Janvier-juin 1962	1963
Canton de Bâle	12,6	14,5	15,3	17,4	17,8	19,9	18,0	21,3	25,8	27,9	32,3	*	*
Ville de Zurich	23,9	25,2	28,3	29,1	31,9	35,5	33,6	36,8	38,4	46,1	47,6	24,5	34,8
Canton de Zurich	—	—	—	—	—	—	—	—	—	110,4	113,8	*	*
Ville de Berne	7,1	8,2	8,4	9,1	11,3	14,8	13,2	17,0	18,7	18,4	24,1	11,8	8,9
Canton de Genève	—	—	—	25,2	29,1	26,8	26,6	30,2	36,8	44,8	55,8	28,2	25,9
(en millions de Fr.)													

* chiffres non disponibles.

Source : Message du Conseil Fédéral sur la vente par acomptes. Feuille fédérale 1960, vol. I, p. 532 et ss.

Société de Banque Suisse : Bulletins économiques, Nos 1 (1956) et 3 (1962).

Enquête auprès des Offices de poursuites de Bâle, Berne, Genève et Zurich.

Annuaire statistique de Bâle, 1962, p. 133.

L'importance économique de la vente à tempérament réside dans son effet de multiplication. Ce type de crédit accélère la consommation⁵⁰ en créant une demande additionnelle qui engage les entrepreneurs à augmenter leurs

⁴⁷ P. R. ROSSET : « La vente à tempérament : ses aspects économiques et juridiques ». Fascicule XII des publications de la Société neuchâteloise de sciences économiques, 1956.

Le professeur GUTERSON de l'Institut suisse d'économie artisanale, rattaché à l'Université de Saint-Gall, a publié plusieurs travaux à ce sujet.

⁴⁸ Ces données sont indicatives puisque seuls les contrats des pactes de réserve de propriété sont recensés et non les ventes.

⁴⁹ Nous n'avons pas indiqué le nombre des pactes. Signalons simplement que, dans l'ensemble, ils n'ont que peu augmenté et même, pour la ville de Zurich, diminué : 12.400 à 12.050 de 1951 à 1962. Par conséquent, si la valeur enregistrée a plus que doublé en moyenne, c'est dû au renchérissement des biens et à l'acquisition d'objets plus coûteux.

⁵⁰ Pendant la période qui sépare la possession et le paiement d'un bien, celui-ci est consommé, tandis qu'avec un paiement *praenumerando*, il y a restriction de consommation et d'usure jusqu'au moment de l'achat.

investissements pour accroître leur production, (ou accentuer le déficit de la balance du commerce en cas d'importations). Il en résulte une demande de biens d'équipement à laquelle correspondent des distributions de revenus, de profits et, éventuellement, une demande additionnelle de crédits (à moins que l'auto-investissement finance cette expansion).

En résumé, le crédit à la consommation progresse allégrement en Suisse. La loi sur la vente à tempérament de 1962 n'est pas de nature à freiner sérieusement son accroissement, le but de cette dernière étant avant tout social. Les répercussions inflationnistes de ce type de crédit sont les suivantes : il renchérit les produits, gonfle la demande, développe la production, entraîne, dans certains cas, des augmentations de salaires des débiteurs pour honorer les échéances, enfin il se développe en périodes optimistes lorsque l'appareil de production est déjà suffisamment mis à contribution.

En ce qui concerne les flux monétaires destinés aux *investissements*, ils peuvent être financés par des profits non distribués⁵¹ et des crédits nationaux ou étrangers. Dans ce cas, ils sont indépendants de l'épargne courante et particulièrement inflationnistes.

Quant à la *dépense publique*, elle peut être couverte par l'impôt, l'emprunt ou directement par des avances de la Banque Nationale⁵².

Enfin, l'augmentation des flux peut encore provenir d'excédents de la *balance des revenus*, voire des mouvements de capitaux.

Ces modes de financements ont ceci de commun que certains épongent des moyens monétaires (épargne) alors que d'autres (crédits, avances de la banque centrale) les dédoublent ex nihilo.

Le problème se résume à l'analyse : 1° de la demande de consommation ; 2° de la dépense d'investissement et 3° de la dépense publique, en supposant, dans les trois cas, une offre relativement rigide.

1° *La dépense de consommation*

En général, un accroissement des revenus monétaires, pour une propension à consommer donnée, fait progresser la demande de biens de consommation. Si l'offre est rigide, il y aura tension.

Il faut évidemment sectorialiser les augmentations de revenus et l'offre, car la hausse n'est pas uniforme. D'autre part, une augmentation de revenus peut ne pas entraîner une pression sur la demande, mais alimenter la spéculation en bourse ou sur les terrains (le cas est patent en Suisse).

On peut énoncer la règle suivante : un revenu additionnel des personnes au-dessus du niveau vital et à faible propension à consommer se dirige vers les domaines où il provoque le moins de tensions, c'est-à-dire où l'offre est la plus souple. Sa portée inflationniste est donc faible. Par contre, si

⁵¹ Le problème de l'autofinancement est traité au chapitre II.

⁵² Ce dernier cas est le seul où la monnaie en circulation augmente avant les prix. Nous développerons ce point au chapitre II.

ce revenu échoit aux couches à forte propension à consommer, aux classes salariales inférieures, l'effet inflationniste par la demande est beaucoup plus grand.

En Suisse, où il n'y a globalement pas de sous-alimentation, l'augmentation des revenus n'a pas entraîné de hausse sensible du volume des ventes de biens alimentaires. Compte tenu de l'augmentation de la population, la hausse de 1950 à 1960 a été de 38 %. Si on fait attention à l'augmentation considérable des revenus due à la diminution du chômage et à la pleine occupation des forces de travail effectives, en particulier des femmes et personnes en âge de retraite, la hausse signalée est modique. L'habillement, les produits textiles, les articles de droguerie et les produits chimiques ont évolué dans le même ordre de grandeur, mais avec moins de régularité. Les tensions paraissent plus fortes à cause de l'allure moins constante de la demande. La sinuosité de la courbe est plus conjoncturelle.

Une fois les besoins vitaux satisfaits, il est très net que les dépenses se sont orientées vers les produits plus chers et plus raffinés (beurre, volaille, fruits, conserves !). Dans le groupe « produits alimentaires, boissons, tabac », la viande et la charcuterie accusent la plus forte croissance, et dans le groupe « habillement et textile », la confection pour hommes et garçonnets, les chapeaux et les chaussures.

En Suisse, ce transfert de la demande est peu visible étant donné la durabilité du plein-emploi. Il n'en existe pas moins. Voici quelques postes (exprimés en % des dépenses totales) :

	Familles d'ouvriers			Familles d'employés et de fonctionnaires				
	1950	1962	+ — =	1950	1962	+ — =		
1. Alimentation	331	277	—	263	223	—		
2. Habillement	107	94	—	111	95	—		
3. Logement	121	112	—	122	117	—		
4. Chauffage, éclairage	44	40	—	45	38	—		
5. Impôts, taxes...	37	30	—	58	47	—		
6. Boissons, tabac...	29	35	+	21	26	+		
7. Aménagement des logements	39	46	+	48	53	+		
8. Soins, hygiène...	44	54	+	55	55	=		
9. Instruction, distractions...	67	99	+	82	111	+		
10. Transport, voyage...	23	42	+	30	52	+		
11. Assurances	23	121	+	108	128	+		
12. Autres	35	36	=	39	41	+		
13. Nettoyage (habillement et logement)	16	14	—	15	14	=		

Source : la Vie économique, numéros de décembre.

COMMENTAIRES

- De 1949 à 1962 alors que les salaires réels croissaient de 32 % pour les ouvriers, les postes 1 à 5 baissaient (dépenses vitales : manger, se loger, s'habiller, se chauffer), alors que les dépenses de civilisation (postes 6 à 12) haussaient. Le nettoyage (13) restait à peu près constant. Du côté des employés et fonctionnaires, l'intensité de l'évolution n'est pas tout à fait la même, mais la tendance demeure.

- Le déplacement de la demande est plus marqué d'un secteur à l'autre (biens de consommation vers les biens durables et semi-durables) que d'une branche à l'autre.
- En période d'expansion, nous pouvons schématiser l'évolution de la demande de biens de consommation comme suit :
 - au début de l'expansion, les biens alimentaires accusent la plus forte hausse ;
 - une fois cette demande satisfaite, les revenus monétaires se dirigent vers les biens de consommation non alimentaires (biens durables et semi-durables) ;
 - enfin, si les revenus continuent de croître, ils grossissent la « demande de sécurité » (assurances), de distractions et de déplacement.
- Les deux séries ci-dessous complètent et attestent l'expansion des ventes de biens durables et semi-durables.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Articles en métal, appareils, instruments...	104	119	116	123	136	155	168	175	180	200	229	270	307
Ouvrages en bois, grès, terre cuite, verre...	108	120	119	122	128	158	176	198	204	220	266	309	343

(1949 = 100)

La décomposition de ces indices synthétiques fait apparaître une forte progression des ustensiles de cuisine et de ménage, automobiles, quincaillerie, dans la première série et des meubles dans la seconde.

- Le glissement de la demande vers les services de sécurité se voit confirmé par les données ci-dessous :

	1950	1961	Augmenta- tion en %
Frais d'assurance de la population suisse : en milliards de Fr.	2,26	5,48	+ 142
En % du produit national net :	12,4%	14,5%	+ 17
Placements de toutes les assurances (privées et publiques) en milliards de Fr. :	12,47	31,20	+ 150
Dépenses d'assurances en % du total des dépenses :			
Employés et fonctionnaires :	23 ‰	121 ‰	—
Ouvriers :	108 ‰	128 ‰	—

Le volume d'affaires des assurances (vie, accidents et dommages, réassurance) et des fonds de retraite et de prévoyance (AVS, AI, caisses fédérales, cantonales, des CFF et des entreprises privées) a plus que doublé en onze ans. Ce fait est significatif du déplacement de la demande.

- Schématiquement, ces trois demandes (alimentation, biens durables et semi-durables, besoins de sécurité) ont, par rapport au revenu, des élasticités complémentaires dont la somme est égale à 1⁵³.

Ce petit modèle permet de saisir la conjoncture suisse. L'évolution des « budgets familiaux de la population salariée » établis sur la base d'une enquête de 1936-1937 et 1937-1938 est significative. Au fur et à mesure que le standard de vie s'élève, l'inélasticité de la demande ne touche plus seulement les biens vitaux, mais aussi les biens dits de civilisation. Une longue période de prospérité (en Suisse dès 1945-1947) et le maintien de « dépenses socialement représentatives » accentuent encore la rigidité de cette demande.

Voitures automobiles neuves mises en circulation (en indice 1950 = 100)

1952	1953	1954	1957	1958	1959
105	127	148	205	210	247

Source : Annuaire statistique de la Suisse, 1962.

Les tassements conjoncturels de 1953 et 1958 n'ont pas ralenti la consommation, seul le rythme d'accroissement a légèrement faibli⁵⁴. D'ailleurs, les salaires ont continué de hausser durant ces années :

	Ouvriers	Ouvrières	Employés	Employées
1952	108	108	108	108
1953	109	110	110	110
1954	111	111	112	112
1957	124	123	124	125
1958	129	127	129	130
1959	133	131	132	133

Source : La Vie économique, enquêtes d'octobre.

⁵³ de telle sorte que l'on ait : $ea + ed + es = 1$ (ou ea = élasticité de la demande de produits alimentaires par rapport au revenu ; ed = élasticité de la demande de biens durables par rapport au revenu ; es = élasticité de la « demande de sécurité » par rapport au revenu). Dans la période (a), ea est très grand et voisin de 1 — l'épargne est nulle — ; pendant la période (b), ed prend une valeur plus grande, es reste faible, ea diminue ; pendant la période (c) es progresse.

⁵⁴ Augmentation annuelle en % de la consommation de :

	1952	1953	1954	1957	1958	1959
Aspirateurs-cireuses, mélangeurs, moulins à café, fœhns, etc...	+ 5 %	+ 20 %	+ 9 %	+ 10 %	+ 7 %	+ 8 %
Réfrigérateurs	+ 24 %	+ 21 %	+ 18 %	+ 12 %	+ 9 %	+ 12 %

Que signifie cette structure des dépenses de consommation par rapport à l'inflation ?

Disons d'emblée qu'elle est de première importance. En effet, lorsque l'inflation est originaire de la demande, la composition de celle-ci est déterminante. Selon la théorie économique, plus la demande est rigide plus les prix peuvent hausser en cas d'insuffisance de l'offre. Par conséquent, la connaissance de la rigidité de la demande nous permet de saisir la hausse des prix.

L'accroissement des revenus de tous ordres (salaires, profits, rentes) a tout d'abord fait pression sur les biens de consommation vitaux, puis sur les biens durables et semi-durables, enfin sur les biens de civilisation et des besoins de sécurité.

Ce déplacement de la demande (rendu possible par l'augmentation des revenus) a pour effet de la durcir. Pour des raisons psychologiques et sociologiques, les besoins, tout d'abord superflus, deviennent indispensables (il est difficile de renoncer au confort !).

La rigidité de la demande de biens durables et semi-durables ainsi que des services a un effet inflationniste puisque ces biens (en général hautement manufacturés) exigent des investissements considérables. Quant à l'augmentation de l'offre de services, elle est dépendante des limites de la productivité *y* relative.

La demande de sécurité (assurances) n'est pas directement inflationniste. Les primes encaissées équivalent à de l'épargne et ont un effet déflationniste. Cependant, l'utilisation des sommes récoltées concourt à accroître la liquidité du marché des capitaux. Elles financent des investissements quelquefois indésirables à cause de la pleine-occupation du potentiel de production, ou encore, cherchent à s'investir en biens immobiliers et poussent ainsi à la surenchère foncière⁶⁵.

2° *Les dépenses d'investissement*

En 1961 et 1962, les investissements ont représenté environ le tiers du revenu national. Cette proportion est élevée, même pour un pays hautement industrialisé. Cependant, le problème n'est pas là. Il réside dans le fait que les dépenses d'investissement n'ont plus été couvertes par l'épargne nationale (au sens large) et qu'ainsi l'appareil de production (en particulier le bâtiment) n'a plus été en mesure de satisfaire la demande issue de ces investissements⁶⁶.

⁶⁵ Voir chapitre I, section 7, § 1. E.

⁶⁶ Nous avons exceptionnellement dépassé la phase des tensions inflationnistes — 1950-1960 — et prolongé notre série jusqu'en 1962 pour mettre en évidence le phénomène.

(en milliards de Fr.)	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Investissement national	4,70	5,60	6,60	7,45	5,90	6,80	8,20	11,00	13,50
Formation brute de capitaux	5,40	6,15	7,05	7,70	7,28	7,99	9,00	10,20	11,40
	+0,70	+0,55	+0,45	+0,25	+1,38	+1,19	+0,80	-0,80	-2,10
Excédent de trésorerie de la Confédération (disponibilités et placements à court et moyen terme)	-0,45	-0,13	-0,60	+0,20	+0,51	-0,03	-0,60	-0,60	-0,10
Excédent (+) et insuffisance (-) de formation de capitaux	+0,25	+0,42	-0,15	+0,45	+1,89	+1,16	+0,20	-1,40	-2,20

Sources : Annuaire statistique de la Suisse, 1962.

Etudes particulières de la Banque Nationale Suisse.

Administration fédérale des contributions (services fédéraux de caisse et comptabilité).

Les périodes de tensions inflationnistes et d'inflation ont coïncidé avec les maxima de dépenses d'investissement (1957, 1961 et 1962).

A notre sens, c'est la cause causante de la hausse des prix en Suisse, après que les exportations eurent donné le premier élan. C'est d'elle que découle l'excès de la demande de biens d'équipement qui provoque le gonflement des revenus, lesquels engendrent une demande de biens de consommation qui à son tour requiert une nouvelle vague d'investissements dits secondaires.

Enfin, c'est encore de cette cause que provient subséquemment le suremploi, la hausse des terrains, le déficit de la balance commerciale, etc.

Ce n'est pas tout. Comment se fait-il que l'excès d'investissements n'ait pas entraîné un resserrement du marché des capitaux qui est censé financer cet excès ?

C'est là qu'intervient l'influence des capitaux étrangers, des capitaux suisses rapatriés⁵⁷ et de l'autofinancement⁵⁸. Nous développerons ce problème crucial plus loin. Pour le moment, nous ne l'abordons que dans l'optique de la dépense.

Tous les secteurs de l'économie ne se sont pas ressentis de ce surinvestissement. Cependant, ceux qui ont été mis le plus à contribution, comme le bâtiment, ont précisément enregistré le plus fort renchérissement.

(en milliards de Fr.)	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Constructions exécutées	4,30	4,59	4,27	5,13	6,10	7,50	8,52
Autres investissements (install. de machines)	2,30	2,86	1,63	1,67	2,10	3,50	4,50 *
Total des investissements	6,60	7,45	5,90	6,80	8,20	11,00	13,02
Constructions en % des investissements totaux	65,20	61,60	72,40	75,40	74,40	68,20	65,04

* Cette donnée est une estimation provisoire de M. Schwegler, Président de la Direction de la BNS et du Délégué aux possibilités de travail (janvier 1963).

⁵⁷ voir point 5° ci-dessous.

⁵⁸ voir chapitre II, section 3, § 3.

Ce pourcentage donne une idée de l'importance de la construction dans les investissements. En 1961 en particulier, l'effort de production fourni par le bâtiment a été excessif. De 1959 à 1962, la progression a été annuellement d'environ 20 % !

Les causes des dépenses d'investissement sont multiples. On peut les grouper en deux séries : les unes conjoncturelles, les autres accidentelles.

Les premières sont, sans conteste, les plus intéressantes et les plus durables. Rattachés au cycle, les investissements sont « moutonniers », c'est-à-dire qu'ils sont provoqués par le cycle et qu'ils entraînent, subséquemment, d'autres mises de fonds, d'ailleurs souvent alimentées par le crédit bancaire étant donné l'optimisme régnant. « On sait que les investissements s'entraînent en vertu du principe d'accélération et qu'un faible mouvement des investissements aux stades finals de la production provoque un mouvement bien plus important aux stades initiaux. » (INSEE, op. cité, p. 93. C'est une application de la théorie du multiplicateur d'investissement).

Trois éléments peuvent accroître les effets inflationnistes des investissements : la concurrence entre biens de consommation et biens de production, la rigidité d'un ou de plusieurs facteurs de la production (en Suisse, la main-d'œuvre) et l'inélasticité de l'offre de secteurs comme le bâtiment étant donné la quasi-impossibilité d'importer des logements, des routes, etc... !

Les causes *accidentelles* d'investissement proviennent en général « d'opportunités ». Elles sont « relativement » accidentelles puisqu'elles découlent fréquemment des recherches scientifiques ou techniques qui sont à l'origine « d'innovations ou de « nouvelles combinaisons », (selon Schumpeter).

A cet égard, les dépenses pour la recherche scientifique et technique sont ambivalentes. D'une part elles sont indispensables sur le plan économique et humain ; d'autre part, à court terme, elles sont inflationnistes à deux échelons, lors de la recherche proprement dite et en cas d'exploitation des résultats acquis par cette recherche. En effet, l'une et l'autre de ces activités correspondent à des distributions de revenus et à des investissements qui, à court terme, ne sont pas productifs.

Il est difficile de chiffrer ces dépenses. Le professeur E. Fueter⁵⁹, rédacteur de la Revue Universitaire Suisse et délégué de la Suisse au Conseil de la Recherche Scientifique (CRS) près l'OCDE, avance, dans une publication de cet organisme⁶⁰, le montant de 450 millions de francs « consacrés aux travaux de recherche et à leurs développements », « dont 25 pour la recherche pure, 180 à 200 pour la recherche appliquée et 225 environ pour les travaux de développement ».

Il va sans dire que la réduction de la demande ne peut intervenir par ce biais. La somme de 450 millions pour 1960 ne représente d'ailleurs que le 1,4 % du revenu national. Ce taux est très moyen pour un pays hautement industrialisé si l'on considère que les nations à la tête du progrès y consacrent environ 3 %. La recherche est la base de la rationalisation et

⁵⁹ C'est d'occasion de mettre en évidence l'amabilité du Professeur Fueter et de le remercier de la bénéfique collaboration qu'il nous a apportée.

⁶⁰ « L'Administration et l'organisation de la recherche », OCDE, mars 1962.

de l'augmentation de la productivité, il ne saurait être question de freiner la conjoncture par ce moyen, à moins d'être aveugle ou sot.

Parmi les *véritables causes accidentelles*, il faut retenir les événements politiques et militaires, et en particulier, les révolutions et les guerres (et leur corollaire : l'armement).

Même dans le cadre pacifique suisse, il ne fait aucun doute que les dépenses d'armement concourent à la formation des tensions inflationnistes⁶¹.

La reconstruction d'après-guerre n'a pas spécialement touché la Suisse. Il n'y a, pour ainsi dire, pas eu de destructions. Nous avons tout au plus comblé un retard accumulé durant les hostilités.

Pendant la période retenue, le bâtiment doit son développement à l'expansion industrielle et non à un retard dû à la guerre. Le problème des autoroutes est un peu particulier. Il est évident que conjoncturellement, l'investissement de 584 millions de 1959-1962 est mal venu, malgré le « programme rationnel de travaux » du Conseil fédéral⁶². A plus long terme et compte tenu du développement des routes européennes et de l'accroissement des véhicules à moteur en Suisse (1950 : 264.500 ; 1961 : 1.127.700), ces constructions sont une nécessité non seulement politique, mais économique (pertes de temps, usure, accidents, dégâts, etc...). Il n'en est pas de même de l'exposition nationale de Lausanne en 1964. En effet, que ce soient les prestations exigées du secteur de la construction et leur improductivité ou la stimulation de la consommation, l'impulsion donnée est économiquement malvenue. En période d'inflation, toute hausse « particulière » risque d'entraîner par imitation d'autres hausses non justifiées.

Les effets de l'investissement sont multiples et complexes⁶³. Le principe d'accélération et de multiplication permet en partie de les saisir.

En bref, le mécanisme est le suivant : L'accroissement des dépenses d'investissement a un effet primaire sur le marché des biens et des facteurs de production, puis un double effet secondaire sur le marché des biens de production par le fait du principe d'accélération et sur le marché de biens de consommation par les revenus additionnels distribués. Enfin, il y a un effet tertiaire : l'accroissement de la dépense de consommation entraîne une demande de biens d'investissement. Dans une économie surchauffée, ce phénomène de boule de neige va rencontrer ses limites dont le signe extérieur le plus frappant est l'inflation⁶⁴.

3° La dépense publique

Les dépenses publiques peuvent gonfler les flux monétaires de deux façons : ces dépenses représentent des salaires et traitements et font pression sur le marché des biens de consommation ; ces dépenses sont destinées à

⁶¹ Voir ci-dessous les dépenses publiques.

⁶² Pour 1963, il était prévu un montant de 508 millions. En novembre 1963, le coût global des autoroutes était estimé à 12,2 milliards de francs.

⁶³ P. DIETERLEN : « L'investissement », Bilan de la connaissance économique, Paris, 1957.

⁶⁴ A. NICOLAI : « L'inflation comme régulation », Revue économique, 1962, No 4.

l'acquisition d'installations et créent alors une demande de biens d'investissement. Il sied de préciser que *la dépense publique est inélastique par rapport aux prix*. Des impératifs politiques et militaires dictent les achats et les rendent rigides. Les répercussions secondaires et tertiaires relevées à l'endroit des dépenses privées se retrouvent ici.

Une détermination précise et complète de la demande publique de biens et de services est difficilement réalisable en Suisse à cause de l'absence d'agrégation des budgets des trois genres de collectivités — communes, cantons, Confédération —. Nous avons tout de même entrepris ce travail pensant qu'il éclaire l'inflation, et sommes arrivés à quelques résultats dont il faut retenir la valeur tendancielle.

La dépense publique peut être analysée selon trois critères :

- les dépenses publiques rendent des services et satisfont des besoins publics : instruction, communications, sécurité, etc... ; (utilité des dépenses publiques)
- les dépenses publiques agissent sur les structures économiques au stade de la production, de la répartition ou de la consommation ; (action structurelle)
- les dépenses publiques influencent la conjoncture et sont un outil de la politique économique pour relancer ou freiner les affaires ; (action conjoncturelle).

Nous n'étudierons que les deux derniers aspects de cette triple analyse étant donné que l'utilité des dépenses publiques n'est plus que rarement remise en cause. Ci-dessous, nous donnons un tableau de la dépense publique suisse.

	1953 ⁶⁵	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
Dépenses des pouvoirs publics :									
Confédération, cantons, communes ⁶⁶									
(en milliards de Fr.)	4,51	4,53	4,71	4,93	5,52	6,06	6,21	6,46	7,63
En % du produit national net	20,3	19,1	18,5	18,2	20,3	20,1	19,8	19,0	20,2

Source : « Finances et impôts de la Confédération, des cantons et des communes. » Administration fédérale des contributions, 1953 à 1961. Publié par le Bureau fédéral de statistique.

Il faut relever tout d'abord que les dépenses publiques sont source de *revenus*. Henry Laufenburger, actuellement professeur d'économie financière à l'Université de Genève, le signale à plusieurs reprises dans son ouvrage : « Economie des finances suisses », Genève 1961.

⁶⁵ Les dépenses de toutes les communes suisses ont été calculées pour la première fois en 1953.

⁶⁶ « Dépenses nettes », c'est-à-dire doubles emplois déduits.

« Les postes : administration générale, service militaire, instruction publique, justice et sûreté publique font présumer une formation de revenus du travail à raison de 50 % au moins » p. 40.

Et plus loin :

« ... près de la moitié des dépenses fédérales sont formatrices de revenus » p. 44.

Et pour conclure :

« La présentation isolée des budgets publics de la Suisse : Confédération, cantons, communes, donne l'impression que de 60 à 70 % des dépenses profitent au facteur travail compris au sens large » p. 48⁶⁷.

Il est très difficile d'apprécier l'effet global de ces dépenses. Leur nature est si diverse suivant le domaine touché qu'il faut sectorialiser l'analyse. On peut néanmoins dire qu'elles font partie de la demande nationale et même constituent une fraction d'autant plus inflationniste que le plein-emploi est atteint et ceci bien qu'elles croissent plus faiblement que le revenu national.

Nous pensions, en partant des statistiques élaborées par l'Administration fédérale des contributions avec la collaboration de l'Administration fédérale des finances et publiées par le Bureau fédéral de statistique (série Ma), que nous pourrions déterminer facilement la répartition de la dépense publique totale en :

- revenus destinés à la consommation ;
- sommes destinées à l'acquisition de biens d'équipement (investissements) ;
- autres dépenses.

L'enchevêtrement des comptes des trois collectivités, et surtout la répartition des dépenses selon des critères administratifs ou comptables, nous ont obligé de procéder à une ventilation personnelle pour obtenir la distribution économique voulue.

La répartition des dépenses et subventions des trois collectivités : Confédération, cantons et communes, donne les résultats suivants : (en % des dépenses totales de chaque collectivité, doubles emplois déduits).

	Confédération		Cantons		Communes	
	1950	1961	1950	1960	1950	1960
Distribution de pouvoir d'achat (revenus au sens large)	50,1	40,3	52,2	47,6	39,0	35,0
Intérêts versés	14,9	7,3	5,6	4,2	6,0	7,8
Dépenses en biens d'investissement (constructions, installations, machines, etc...)	23,8	41,4	42,2	48,2	45,0	48,2
Dépenses pour l'acquisition d'autres biens (entretien, fonctionnement, etc...)	11,2	11,0			10,0	9,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

⁶⁷ Selon nos calculs, nous arrivons à un pourcentage un peu plus faible.

Les principaux éléments qui ressortent de ce tableau sont :

- a) De 1950 à 1960 (et 1961 pour la Confédération), la part de la demande de biens d'investissement a sensiblement augmenté pour les trois collectivités (Confédération + 17,6 %; communes + 3,2 %). Pour les cantons, il nous a été impossible de dissocier les deux groupes de dépenses. (La chose aurait été faisable en dépouillant les registres de l'Administration fédérale des contributions. Si notre travail avait porté sur l'incidence des dépenses publiques sur l'inflation, il eût été intéressant de procéder à ce fastidieux travail. Dans le cadre plus général que nous nous sommes fixé, la ventilation opérée suffit pour en tirer quelques conclusions fondées.) L'accroissement des dépenses cantonales d'investissement et d'achats d'autres biens a évolué dans le même sens que celles de la Confédération et des communes (+ 6 % de 1950 à 1960).
- b) Bien que les dépenses consacrées à la formation de revenus directs aient augmenté, leur part dans le total a diminué (Confédération — 9,8 %, cantons — 4,6 %, communes — 4 %).
- c) La part de la charge d'intérêts de la Confédération a baissé de 7,6 % de même que celle des cantons : 1,4 %. Par contre, celle des communes a augmenté de 1,8 %.
- d) En ce qui concerne l'inflation, il apparaît que la dépense publique des trois collectivités a davantage pesé sur le marché des *biens d'investissement et des « autres marchandises »* (augmentation globale d'environ 9 %) que sur les biens de consommation par l'intermédiaire des revenus (diminution de 6 % en chiffre rond). L'effet inflationniste de cette situation réside surtout dans le fait que les dépenses publiques sont inélastiques par rapport aux prix et qu'elles se sont surtout faites sentir — pour ce qui est des investissements et en 1960 — dans le secteur du *bâtiment* (Confédération 12 % des dépenses totales, cantons 28 %, communes 46 %) et dans celui de la *mécanique* (Confédération : armement 16 % des dépenses totales et 47 % des investissements). Cette demande a principalement concouru à accroître la pression sur l'appareil de production et partant sur les coûts. Quant aux revenus distribués — qui ont augmenté en chiffre absolu, mais baissé proportionnellement aux dépenses totales — ils ont pesé sur le marché des biens de consommation et des services (commerce de détail) et, de façon indirecte, sur la balance commerciale. Nous nous sommes également penché sur deux autres types de répartition de la dépense publique qui nous paraissaient éclairer l'inflation.

Première répartition

A Evolution de la structure des dépenses de la Confédération

	1950	1955	1961
a Dépenses de fonctionnement de l'Etat	42 %	38 %	33 %
b Dépenses de transfert	22 %	32 %	26 %
c Dépenses d'investissement	36 %	30 %	41 %
	100 %	100 %	100 %

B Augmentation relative de chaque poste (1950=100) :

a	100	117	150
b	100	160	220
c	100	100	215
Total des dépenses moins la péréquation cantonale et, pour 1961, le prêt de 243 millions à la Grande-Bretagne :	100	120	193

A partir de ces tableaux, qui ne concernent que la Confédération, nous avons tiré les constatations suivantes :

- La part des dépenses de transfert (constituée pour plus de $\frac{2}{3}$ de subventions), dépenses totales et augmente beaucoup plus faiblement que les autres de 1950 à 1961. L'appareil administratif n'est pas, dans l'ensemble, cette « sangsue bureaucratique » dont on parle fréquemment.
- La part des dépenses de transfert (constituée pour plus de $\frac{2}{3}$ de subventions), bien que proportionnellement plus faible de 1955 à 1961 (tableau A), s'est sensiblement accrue de 1950 à 1961 (tableau B). Sa portée inflationniste, par l'augmentation de la demande d'autres biens que ceux d'investissement, n'est pas négligeable.
- La part des dépenses d'investissement a proportionnellement baissé de 1950 à 1955, pour hausser sérieusement en 1961 à cause des dépenses accrues d'armement et de la construction des autoroutes nationales (tableau A). En 1955, par rapport à 1950, ce genre de dépenses est resté stable pour ne s'élever sensiblement qu'en 1961 (tableau B).

Les dépenses d'investissement ont un caractère inflationniste différent de celles de transfert. Les dépenses d'investissement agissent davantage sur le secteur des biens d'équipement et concourent à hausser les coûts : dans la métallurgie et la mécanique pour l'armement ; dans l'industrie du bâtiment pour les routes. Or, ces deux branches sont précisément celles où les tensions sont les plus vives et les prix en forte hausse.

Ceci nous conduit à tenter une répartition des dépenses publiques selon un deuxième critère : par secteur économique.

Deuxième répartition

Dépenses de la Confédération en % :	1950	1955	1961
Agriculture	11	14	13
Armée	31	37	35
Transports et communications	42	51	48
Culture, formation professionnelle, enseignement	58	49	52
Politique sociale			
Industrie, artisanat et commerce			
	100	100	100

Sources : Comptes d'Etat de la Confédération. Pour l'agriculture, une étude du DEP : « Uebersicht über die Ausgaben und Einnahmen des Bundes auf dem Gebiete der Landwirtschaft, der Landesversorgung und der Verbilligung von landwirtschaftlichen Erzeugnissen 1956-1961. » Berne, juillet 1962.

Le fait majeur qui ressort de cette troisième classification est que la moitié des dépenses de la Confédération est absorbée par des investissements non-productifs fondés stratégiquement (militaire) et par l'entretien d'un secteur agricole peu rentable dans ses structures actuelles (dépenses fondées politiquement)⁶⁸.

Dans les pages suivantes, nous allons analyser de plus près ces deux genres de dépenses.

a) Dépenses militaires

La pression exercée par cette demande se manifeste tout d'abord par le total du budget militaire et ensuite par les nombreuses commandes qui n'ont pu être exécutées. En 1961, « une provision de Fr. 129 millions a été constituée dans le compte des variations de la fortune pour du matériel de guerre qui n'a pu être acquis en 1961 à cause de la tension économique » (Message du Conseil fédéral accompagnant les comptes d'Etat, p. 9, § 7, Immeubles et mobilier). Et plus loin : « ce sont surtout les retards dans les livraisons, retards dus à la conjoncture qui sont cause des diminutions de dépense » (Ibid. p. 11, § 9, les charges militaires).

Il n'est pas dans le propos de ce travail d'accuser. Cependant, il faut reconnaître que la coordination du domaine militaire et des exigences économiques est inexistante. Le fait de s'attacher aux dépenses militaires tient à la nature de ces dépenses et à leur montant : environ 1 milliard par année, soit le tiers du budget de cette dernière décennie.

Bien qu'une fraction des crédits soit dépensée à l'étranger (avions Mirage, chars d'Afrique du sud, jeeps des USA ou de Grande-Bretagne, etc...), le gros des dépenses est attribué à l'industrie et à l'artisanat suisses. Plus encore, ces commandes échoient aux secteurs où les tensions sont les plus fortes. Une exception est à faire pour les textiles, mais ils représentent un faible pourcentage des dépenses globales. « A la

⁶⁸ Le postulat du maintien d'une paysannerie forte et saine n'est pas que patriotique, il est tout autant électoral, donc foncièrement politique.

fin de 1961, environ 3 milliards de crédit d'engagement accordés pour l'armement n'avaient pas encore été utilisés». (Ibid. p. 11, § 9, les charges militaires).

En période de suremplei et de pleine utilisation de toutes les forces productives, ces commandes contribuent à grossir la demande de biens de production. De plus, une offre de biens d'armement *réduit d'autant l'offre de biens de consommation civile*. « Pour les dépenses militaires, la moitié au moins représente des investissements non productifs. » ⁶⁹

Les dépenses militaires ont une portée à la fois conjoncturelle et structurelle.

« Les répercussions économiques des dépenses militaires constituent un sérieux problème pratique, à la fois parce qu'elles représentent la rubrique la plus lourde dans grand nombre de budgets et que leur utilité étant mesurée non en termes économiques, mais politiques et stratégiques, elles paraissent souvent inévitables. Faute de pouvoir les supprimer ou les diminuer, les Etats qui les supportent doivent donc s'efforcer d'en prévoir les effets pour y adapter leur économie » ⁷⁰.

Un problème inquiétant, non seulement pour la Suisse mais pour les pays capitalistes en général, réside dans le fait que les périodes d'armement coïncident avec celles du plus fort développement économique.

On peut dès lors se demander si les structures capitalistes ont toutes les vertus dynamiques qu'on leur prête, et si, en particulier, elles sont propres à assurer un développement économique optimum. Que les principes libéraux aient permis le remarquable essor du XIXe siècle et du début du XXe est certain. Que les mêmes principes soient aptes à résoudre les problèmes d'une production et d'une consommation de masse est moins probable ⁷¹.

La légitimité et le bien-fondé de la défense nationale ne sont pas mis en question. Ce qui, par contre, est plus discutable, c'est la manière dont elle est matériellement assurée. Certes, il y a des impératifs politiques, mais il serait souhaitable que les données économiques ne soient pas ignorées. La résistance et la volonté de défense d'une nation ne dépendent pas seulement de son armement. Sa santé économique et sociale est le fondement de son désir et de son pouvoir de résistance.

b) Les subventions

L'importance qu'elles ont dans les budgets de la Confédération et des cantons empêche de les ignorer.

Les subventions économiques, suivant la conception moderne, sont un instrument de la politique des prix et de la lutte contre l'inflation. Aujourd'hui, cependant, elles sont davantage un instrument de politique économique, voire de pure politique en mains du Gouvernement (élections, démagogie).

⁶⁹ H. LAUFENBURGER : « Economie des finances suisses ».

⁷⁰ BROCHIER et TABATONI : « Economie financière », Paris, 1959.

⁷¹ Temps Modernes : 1961, No 187. M. DOBB : « Transformations apparentes et réelles du capitalisme. » p. 713-722.

Ibid. G. PIEL : « L'économie du désarmement. » p. 683-695.

F. OULÈS : « Pour une économie éclairée ». Lausanne, 1955.

« Cours d'économie politique ». Université de Lausanne, 1941-1942.

« Les principes d'un système économique nouveau : l'économie harmonisée. » Lausanne, 1949.

Leur portée anti-inflationniste dépend de leur nature et de leur volume. On peut distinguer les subventions d'exploitation (compensation des obligations que l'Etat impose à certaines entreprises ou développement de certaines branches d'activité, les exportations par exemple), les subventions d'équilibre (couverture du déficit d'une entreprise d'intérêt public), les subventions d'équipement (investissement de création ou d'agrandissement d'entreprises)⁷².

En résumé, l'influence des subventions — quel qu'en soit le type — se manifeste par la création de revenus qui se transforment, plus ou moins rapidement, en demande de biens et services de consommation directe, ou encore financent des investissements qui engendrent subséquemment une demande de biens d'équipement.

Dès le moment où les impôts ont soustrait un pouvoir d'achat, on peut penser qu'il ne s'agit que d'un simple transfert. Ceci est juste dans la mesure où ceux qui en ont fait les frais n'ont pas reporté ce prélèvement sur les débiteurs. Dans ce dernier cas, il est indubitable qu'il y a accélération de l'inflation⁷³.

Il est utile, à ce propos, de donner les chiffres des subventions fédérales :

Subventions fédérales (tirées des comptes de la Confédération)										
(en millions de Fr.)	1950	1952	1954	1956	1958	1959	1960	1961	1962	Augment. et % de 1950 à 1962
Total ⁷⁴	298	403	394	394	613	587	665	737	757	+154
dont : Agriculture (y compris les subventions à la sylviculture et pour le placement des produits laitiers)	112	144	167	172	304	320	320	352	365	+226
Culture, sciences, beaux-arts, enseignement	23	27	31	37	64	68	78	62	84	+265
Oeuvres d'entraide et institutions internationales	1,9	2,0	1,8	1,8	2,8	5,9	5,6	6,4	17,8	+937
Politique sociale, utilité publique, hygiène (sans la réduction du coût de la vie)	92	139	68	63	90	88	99	113	126	+ 37

Quelques remarques générales s'imposent :

- Les subventions destinées à l'agriculture sont en constante progression. Dans la mesure où elles ne sont pas assorties d'exigences d'assainissement et d'améliorations structurelles, ce type d'aide est un véritable tonneau des Danaïdes dont la portée inflationniste est certaine puisque ces subventions alimentent la

⁷² voir : BROCHIER et TABATONI, op. cité, p. 414.

⁷³ L'Administration fédérale des contributions, plus spécialement la division de l'ICHA, ne conteste pas que les 2/3 environ des impôts sont reportés sur les coûts ou les prix.

⁷⁴ Les subventions paraissent au budget de 1963 et 1964 pour 925 et 1046 millions de francs.

demande de biens de consommation et entretiennent des entreprises difficilement ou pas du tout rentables⁷⁵. Dans le rapport de 1960, la Régie fédérale des alcools elle-même relève la chose :

Feuille Officielle 1961, volume 2, p. 886 : « Nous avons signalé dans notre précédent rapport qu'il était nécessaire d'accélérer la transformation de l'arboriculture fruitière. Les rapports des spécialistes montrent que le regain d'activité constaté en matière de réduction du nombre des arbres fruitiers indésirables peut être attribué avant tout à la politique des prix pour les poires à cidre instituée en automne 1960. D'autre part, les nouvelles exigences, plus sévères en matière de qualité des fruits à cidre et leur application lors de la prise en charge de la matière première par les cidreries industrielles ont exercé, dans ce domaine, une influence heureuse. »

- Le poste « culture, sciences et beaux-arts » enregistre une augmentation sensible quoique proportionnellement faible par rapport au total des subventions. Le retard accumulé dans ce domaine est ainsi lentement rattrapé mais non comblé. Il en est de même pour « l'entraide et les institutions internationales » bien que le Conseiller fédéral Jean Bourgknecht, ancien chef du Département des finances fût opposé à ce genre de dépense ! A court terme, ces dépenses ont une répercussion inflationniste puisqu'elles constituent essentiellement des revenus. A long terme, elles peuvent être considérées comme investissement humain, donc productif. Aujourd'hui plus qu'autrefois, la richesse d'un pays réside dans les cerveaux ; or ceux-ci ne se forment pas à volonté et la Suisse, au contraire des USA, en exporte !
- Les subventions sociales sont loin d'être aussi abondantes qu'on veut bien le dire. Leur progression est même faible (+ 23 %). Economiquement, elles peuvent être considérées comme dépenses ou investissements selon leur affectation. Elles ont, à court terme, une portée inflationniste. Dans la mesure où elles assainissent ou garantissent la santé physique et morale de la population ou de certaines de ses composantes, leur caractère productif à longue échéance est indéniable.
- Les subventions ordinaires tendent à augmenter et les subventions extraordinaires à s'amenuiser :

Rapport en 1950 :	$\frac{118}{298}$	en 1961 :	$\frac{10}{737}$
(millions de Fr.)			

Cet état de choses a un côté inquiétant par le fait qu'il accroît la rigidité des dépenses publiques. C'est aussi le signe de l'institutionnalisation des subventions. Lorsque celles-ci entretiennent principalement des structures archaïques cette évolution est regrettable.

- Il n'est pas rare d'entendre des critiques à l'égard des dépenses sociales de la Confédération, des cantons ou des communes. Or, dans le domaine des subventions fédérales, ce poste enregistre la plus faible augmentation. De 1950 à

⁷⁵ Dans un article de la Revue suisse d'économie politique et de statistique (1963, No 3, p. 291-307), dont nous saluons le ton incisif, le Professeur LAUFENBURGER écrit : « Ne devons-nous pas reconnaître que le subventionnisme économique a atteint, dans certains domaines, celui du lait, par exemple, les limites de l'absurdité ? » p. 301.

1961, elle n'est que de 23 % sur une centaine de millions alors que les subventions à l'agriculture croissent de 204 % sur la base également de 100 millions environ.

- Les subventions ont une portée inflationniste structurelle du moment que la rationalisation et la productivité ne sont pas stimulées, et conjoncturelle en tant qu'elles constituent une demande additionnelle active.

Aux subventions fédérales, il faudrait naturellement ajouter celles des cantons et des communes. Malgré la collaboration qui nous a été assurée par l'Administration fédérale des contributions, nous n'avons pu, à moins d'un travail de bénédictin, distinguer les dépenses comptées à double ⁷⁰.

Subventions cantonales, sans déduction de la part des communes

(en millions de francs)	1952	% du total	1954	% du total	1956	% du total	1958	% du total	1960	% du total	1961	% du total
Total	420	—	465	—	569	—	659	—	691	—	755	—
dont : Instruction publique	63	15	74	16	92	16	102	15	125	18	129	17
Agriculture	64	15	74	16	110	19	116	18	102	15	121	16
Bâtiment, caux, ponts, chaussées	31	7	31	7	41	7	50	8	66	10	66	9
Mesures sociales (hygiène, assistance, chômage, vieillesse, etc...)	237	56	257	55	287	50	305	46	307	44	341	45
Autres	—	7	—	6	—	8	—	13	—	13	—	13
	—	100	—	100	—	100	—	100	—	100	—	100

Source : Finances et impôts de la Confédération, des cantons et des communes, 1952 à 1961.

De ce tableau nous tirons les constatations suivantes :

- La part des subventions agricoles reste constante. En chiffres absolus elle croît de 89 %.
- Le secteur bâtiment, caux, ponts et chaussées passe de 7 à 9 % du total.
- L'instruction publique progresse de 3 % et passe de 15 % à 18 %.
- Les « mesures sociales » par contre (et comme au plan fédéral) augmentent faiblement en chiffres absolus, et régressent par rapport à l'ensemble des dépenses (de 56 % à 45 %).
- La portée inflationniste de ces dépenses est, dans l'ensemble, la même que celle de la Confédération. Nous n'y revenons pas.

Alors qu'à l'étranger, il semble que les subventions sont « de moins en moins destinées à la consommation pour abaisser le coût de la vie des catégories sociales les moins favorisées et de plus en plus des subsides proprement économiques destinés

⁷⁰ Confédération - cantons : subventions fédérales.

Cantons - communes : subventions des cantons et subventions fédérales transmises par les cantons aux communes ; subventions de péréquation financière.

à développer, à orienter le système productif dans un sens déterminé » ⁷⁷, en Suisse, l'évolution paraît être inverse, bien que des voix, hélas peu écoutées, suggèrent une nouvelle conception.

A cet égard, le second message du Conseil fédéral sur l'agriculture de décembre 1959, ainsi que la « loi fédérale sur l'octroi d'une aide à l'agriculture en vue d'investissements ainsi qu'aux paysans obérés » témoignent du souci de sortir du cercle vicieux de « la lutte pour l'amélioration du statut des agriculteurs » par les hausses de prix. Les recommandations de l'OCDE vont dans le même sens.

CONCLUSIONS

Nous nous sommes un peu attardé aux dépenses du secteur public pour deux raisons : premièrement nous possédons des données assez précises bien qu'il ait fallu les regrouper selon une optique économique et, secondement les dépenses publiques sont fréquemment la cible et le bouc émissaire de la hausse des prix.

Il était par conséquent utile d'en parler pour démontrer :

- a) qu'elles forment une fraction relativement faible de la demande globale (en chiffre rond 1/5 du Revenu national),
- b) qu'elles ont une action inflationniste très variable selon leur affectation (armement, agriculture ou amélioration de l'infrastructure nationale),
- c) qu'elles ont un effet inflationniste par leur rigidité eu égard aux prix et comme constituant inélastique de la demande,
- d) que leur portée inflationniste s'exerce tantôt par la demande (revenus distribués), tantôt par les coûts (surcharge de l'appareil de production).

4° *L'influence inflationniste des entreprises du secteur public*

Il n'est pas rare, en cette période d'inflation, de voir reprocher aux CFF et aux PTT leur politique d'investissements. Ces critiques à l'égard des deux grands services publics (dont l'organisation et la ponctualité sont louables) demandent à être analysées pour une double raison : l'origine des attaques (les milieux privés) et leur but (se disculper en reportant la responsabilité de la hausse des prix sur d'autres).

a) *Les chemins de fer fédéraux*

Dans son « Rapport annuel de gestion pour 1961 », cette entreprise affirme :

« Les CFF ont donc tenu l'engagement qu'ils avaient pris, lors de la présentation du budget de construction, de rester si possible en retrait de leur proposition en raison de la situation qui règne dans l'industrie du bâtiment. » (p. 55)

Avec l'aimable collaboration de la Division du contrôle des finances et de la comptabilité générale des CFF, nous avons cherché à répartir les dépenses des chemins de fer selon les mêmes critères utilisés pour la ventilation des dépenses de la Confédération, des cantons et des communes.

⁷⁷ H. BROCHIER et TABATONI, op. cité, p. 418.

En indice 1950 = 100	1950	1953	1955	1957	1959	1960	1961	1962					
Investissements	100	98	117	160	180	192	200	239					
Dépenses de choses et divers	100	111	120	152	166	180	189	210					
Dépenses directes du personnel	100	111	118	135	149	153	161	182					
Dépenses indirectes pour le personnel (assurances, retraites, etc...)	100	108	104	108	129	134	145	181					
Augmentation en % d'une année à l'autre													
	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Investissements	—	-5	-3	+7	+13	+6	+11	+24	+12	0	+7	+4	+20
Dépenses de choses	—	+3	+3	+5	+5	+4	+12	+14	+6	+2	+9	+4	+12

La demande de biens d'investissement et d'exploitation a été modérée en 1961 comparée à celle du secteur privé, même s'il n'en a pas été ainsi toutes les années et, en particulier, lors de la flambée de 1957. On peut rétorquer que si la progression a été faible, le montant de ces dépenses est néanmoins élevé puisqu'il atteint un demi-milliard (512,5 millions en 1962).

On peut conclure de ceci que la demande de biens des CFF a été mesurée de 1959 à 1961, mais qu'elle n'en a pas pour le moins pesé sur l'offre par son volume. Cependant, ce qui reste positif, dans une période inflationniste, c'est la volonté de calmer l'expansion en limitant les investissements.

Cette politique a néanmoins ses limites. Il est à craindre que si les CFF réduisaient leur personnel ou leurs investissements, la fréquence des accidents grossirait — comme ce fut déjà le cas en 1961 et 1962 — et, la conjoncture restant inchangée, il risquerait de se former un goulot d'étranglement. A supposer que les voyageurs et surtout les marchandises ne puissent plus être acheminés rapidement, il ne fait pas de doute que les tensions s'accroîtraient et qu'elles attiseraient l'inflation au lieu de la freiner. Le rôle joué par les transports est si important qu'il est aujourd'hui impossible de réduire leurs prestations.

b) Postes, télégraphes et téléphones

Fréquemment, et au même titre que les CFF, les PTT sont accusés de ne pas coopérer à l'atténuation de la « surchauffe ».

Monsieur F. Sauser, chef de la Division des finances des PTT, a facilité notre tâche en nous fournissant une ventilation « économique » des dépenses de cette entreprise. Nous en avons tiré les indices suivants :

En indice 1950 = 100	1950	1953	1955	1957	1959	1960	1961	1962				
Investissements												
(construction et équipement)	100	84	84	112	140	146	163	168				
Autres dépenses de matériel	100	129	156	158	171	177	191	219				
Dépenses directes pour le personnel	100	118	122	144	166	172	183	208				
Dépenses indirectes pour le personnel (assurances, retraites, etc...)	100	100	112	125	161	172	199	250				
Augmentation en % d'une année à l'autre												
	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Investissements	-15	+5	-6	+4	-4	+22	+10	+19	+5	+4	+12	+3
Autres dépenses de mat.	+17	+12	-1	+8	+12	-6	+8	+5	+3	+4	+8	+15

Les dépenses d'investissement des PTT ne sont pas particulièrement anticonjoncturelles (sauf lors du fléchissement de l'activité en 1958 : + 19 % et en période de « surchauffe » en 1962 : + 3 %) puisqu'elles ont augmenté sensiblement (1956 + 22 %, 1957 + 10 % et 1961 + 12 %). L'évolution des achats d'autres biens est plus nuancée à l'exception de 1962 (+ 15 %).

Les salaires versés marquent un net temps de pause de 1959 à 1960. En 1961 et surtout 1962, les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre ont évidemment nécessité une revalorisation des traitements. (Voir l'indice : dépenses directes pour le personnel).

Comme pour les CFF, les PTT voient la demande de prestations augmenter avec la surexpansion. C'est à ce moment-là que les problèmes de construction, de personnel et de rationalisation se posent et demandent une solution relativement rapide, faute de quoi les PTT risquent de ne pas pouvoir remplir leurs obligations au grand dam de toute l'économie.

Les PTT, au même titre que les CFF, ne semblent pas, à première vue, jouer le rôle de moteur de la conjoncture. Le fait qu'ils fournissent principalement des services à l'ensemble du pays les place au rang d'auxiliaire de l'économie nationale.

Il n'en demeure pas moins que par les sommes dépensées (1962 : investissements 408 millions, autres biens 156 millions, salaires et autres prestations 622 millions de francs), les PTT agissent sur la demande globale. Plus ces besoins sont impératifs, plus cette demande est rigide par rapport aux prix, plus elle a tendance à être inflationniste. Cependant, il sied de remarquer qu'en 1962 les investissements en constructions et biens d'équipement n'ont progressé que de 3 %.

En résumé, les CFF et les PTT sont dépendants de la conjoncture. Dès lors, il est compréhensible qu'ils ne peuvent pas transporter le double de voyageurs et de marchandises, assurer toutes les communications téléphoniques et télégraphiques, etc., etc... sans augmenter leur personnel, agrandir leurs installations et rationaliser leur exploitation.

En guise de conclusion, reprenons un argument émis par Monsieur Sauser dans une étude ronéotypée (fin août 1962) : « L'entreprise des PTT et les mesures destinées à ralentir l'expansion économique » :

« Si les mesures prises par l'économie privée se révèlent efficaces et contribuent réellement à une diminution de la surchauffe économique actuelle, dont les entreprises publiques souffrent aussi, la courbe du trafic des PTT ne tardera pas à descendre. Il en résultera forcément, ici aussi, des possibilités de retour à une situation plus normale. »

5° La demande étrangère⁷⁸

Le résultat premier de la demande extérieure (dépenses étrangères sur le marché national) est un gonflement des flux monétaires nets en provenance d'autres pays et un gonflement intérieur des revenus et investissements des industries exportatrices. Le résultat second est le développement de la capacité de production nationale.

⁷⁸) pour l'analyse statistique voir chapitre I, section 7, § 3.

La combinaison de ces deux facteurs est un puissant stimulant d'expansion... et de surexpansion accompagnée de tensions inflationnistes étant donné le plein-emploi des hommes et des machines. Deux chiffres illustrent nos propos : de 1950 à 1962, les exportations ont plus que doublé ; 3,9 à 9,6 milliards de francs et les revenus de la balance du tourisme ont triplé de 360 à 1.210 millions de francs.

Conclusions

La conclusion de l'étude de la demande (flux monétaires) est triple :

- 1° le développement des investissements s'est réalisé sans réduction de la consommation, ce qui a entraîné une demande globale excédentaire (satisfaite en grande partie par les importations) ;
- 2° les dépenses du secteur public ont progressé plus faiblement que celles du secteur privé. L'effet inflationniste des premières n'est pas absolu, il dépend de leur orientation ;
- 3° la demande étrangère est une des causes primaires de l'inflation suisse.

Les tensions engendrées par une telle situation entraînent normalement une diminution des réserves monétaires, une baisse du cours du change, une raréfaction sur le marché de l'argent et des capitaux et une hausse du taux d'intérêt. Or, aucune de ces réactions ne s'est produite à la fin de la période de tension (1960), ni même durant le développement de l'inflation (1961-1963 ; voir graphique), réserve faite d'une légère poussée des taux à fin 1963 ⁷⁹ (rendement des obligations de la Confédération : avril : 3,10 %, septembre : 3,33 %, décembre : 3,54 % ; argent au jour le jour : 2 - 2,5 % contre 1,75 % en moyenne annuelle en 1962 ; dépôts à 3 mois : 3,30 contre 2,87 % ; première hypothèque : 4 % au 15 janvier 1964 contre 3,75 %).

Par conséquent, il ne fait aucun doute que le marché financier a été largement approvisionné par des fonds étrangers et des capitaux suisses rapatriés qui ont directement servi à la souscription d'emprunts étrangers, ont évité la souscription de ces emprunts par des capitaux suisses, ont rendu possible l'achat de biens mobiliers et immobiliers suisses et enfin ont assuré la liquidité des banques et par ce biais l'extension corrélatrice de leur capacité de crédit.

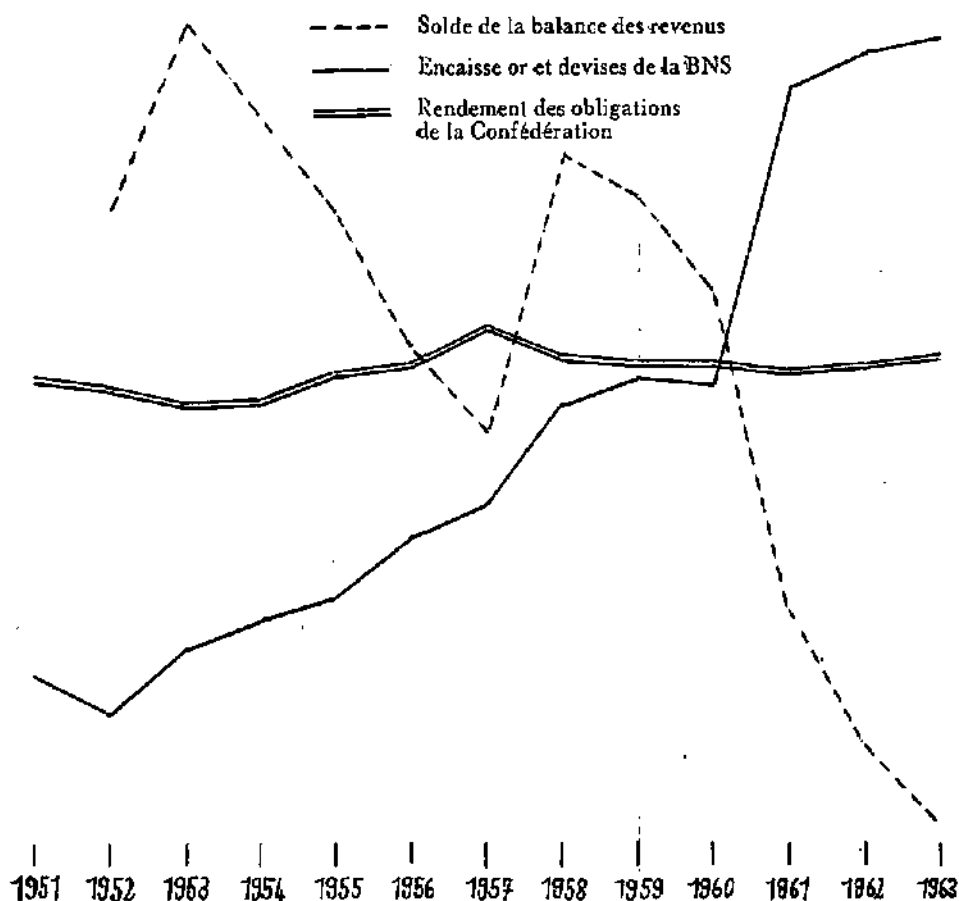
Le graphique ci-contre donne une image du non-fonctionnement des mécanismes autorégulateurs.

C. Les flux de biens (L'offre)

Dans les pages précédentes, nous avons supposé une offre relativement rigide. Cette manière de faire n'est pas très éloignée de la réalité puisque les flux de biens sont limités à la fois par des considérations techniques et économiques.

⁷⁹ Ce relèvement des taux, déjà visible en été 1963, a aussitôt été combattu. A la session d'automne des Chambres, le Conseiller National Weber déposait une motion (acceptée d'ailleurs) demandant au Conseil Fédéral d'assouplir sa politique de stérilisation des capitaux.

A court terme et vu la conjoncture, il est possible que ce renchérissement du loyer de l'argent entretienne la hausse des prix. A plus long terme, et si les investissements sont sélectionnés, elle ne tardera pas à freiner la construction.



1 Limites techniques

Toute production suppose des délais d'exécution, variables selon les biens. Il s'ensuit qu'un « accroissement constant de la demande donne à l'offre une élasticité décroissante ».

Les réserves de travail sont une indication de l'intensité de la demande. Nous avons obtenu les chiffres de la Société suisse des constructeurs de machines et de la Société des fabricants suisses d'articles métallurgiques.

	Moyenne annuelle exprimée en mois													
	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Industrie des machines en indice 1950 - 1963 = 100	7,45	9,15	7,75	6,45	6,50	7,45	8,30	8,35	7,05	7,05	8,60	10,35	10,40	9,60
Articles métallurgiques en indice 1950 - 1963 = 100	91	112	95	79	80	91	102	102	86	86	105	127	128	118
Articles métallurgiques en indice 1950 - 1963 = 100	2,52	3,87	2,68	2,03	2,28	2,60	2,69	2,52	2,48	2,71	3,66	4,56	4,75	4,47
	91	124	86	65	73	83	86	81	79	87	117	146	152	143

Les deux périodes de tensions inflationnistes sont repérables (1951 et 1956-57) de même que l'inflation (1960-1963).

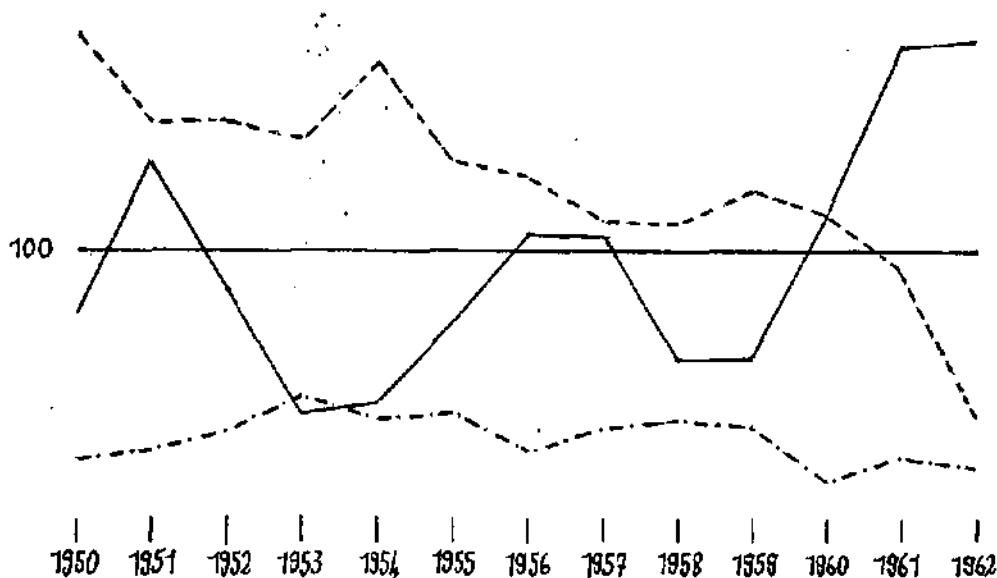
Les délais de livraison sont aussi un signe de l'écart entre offre et demande : « Dans certains secteurs les délais de livraison ont pu être raccourcis ce qui n'est pas regrettable si l'on songe que ces délais étaient devenus prohibitifs ». Union centrale des associations patronales suisses, 55^{me} Rapport 1962.

L'importation de produits fabriqués dénote également l'insuffisance de la production indigène.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960*	1961*	1962*
en indice 1950 = 100	100	144	126	137	154	182	214	245	230	285	320	415	489
* nouveau tarif douanier													

Ces trois éléments (réserves de travail, délais de livraison, importations de produits fabriqués) établissent les limites de l'offre. Poussant plus avant notre analyse, nous avons comparé les réserves de travail et le rapport des constructions exécutées aux projets de construction pour le secteur industriel et les travaux publics (Confédération, cantons, communes). Graphiquement, la corrélation inverse entre les deux genres de construction et les réserves est assez nette. A chaque baisse du coefficient de construction correspond une hausse des réserves de travail.

- - - - - Constructions industrielles exécutées par rapport aux constructions projetées
- Réserve de travail de l'industrie des machines
- . - . - Travaux publics exécutés par rapport aux travaux projetés



L'offre soumise à une augmentation de la demande peut réagir de cinq façons :

- 1° *la vente des stocks*. A défaut de statistiques dans ce domaine, nous ne faisons que mentionner le fait ⁸⁰.
- 2° *l'augmentation de la production* (avec les installations et l'équipement existants). Durant la période considérée, ce moyen a été pleinement utilisé. En 1952 déjà, les principales branches économiques suisses ⁸¹ signalaient, dans leurs rapports, l'utilisation maximale des possibilités de production.
- 3° *l'augmentation de la capacité des entreprises*.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Constructions exécutées par les particuliers :													
<i>construc. industrielles</i>	100	137	158	156	170	222	302	326	282	299	368	505	588
Usines électriques	100	137	240	277	323	313	341	404	388	422	388	429	382
(en indice, 1950=100)													

Source : « Activité dans l'industrie du bâtiment ». Délégué aux possibilités de travail.

Cette solution est réalisable pour autant que les facteurs de la production soient disponibles. Or, en Suisse, la main-d'œuvre fait défaut en quantité et en qualité ⁸².

Travailleurs étrangers	1956	1962	augment. en %
(en août et en milliers)			
Total	326	645	98
Bâtiment	84	178	112
Métaux, machines	41	122	198

Indices des ouvriers occupés (1949=100)	1950	1956	1961	1962
Total	99	123	143	149
Métaux, machines	96	133	164	173
Chimie	98	117	146	152
Bâtiment (3 ^e trimestre)	100	142	155	164

⁸⁰ Certains économistes suisses ont cherché à donner une réponse à cette question en parlant du mouvement des importations (rapports de la Fédération suisse des importateurs et du commerce de gros) et du dépouillement de 3 à 5000 comptabilités par l'Union suisse des arts et métiers. Nous ne possédons cependant pas de données récentes si ce ne sont les chiffres tirés de la Comptabilité nationale mais pour trois années seulement : 1960 à 1962. Vie économique, décembre 1963.

⁸¹ Industrie des machines, chimiques, horlogerie.

⁸² L'Union centrale des Associations patronales suisses s'est spécialement inquiétée de la diminution qualitative de la main-d'œuvre. Rapport annuel 1961.

Pour accroître la production, non seulement la main-d'œuvre a manqué, mais encore les machines (les importations de 1961 et 1962 dénotent cette carence⁸³) et, dans une certaine mesure, le sol (enchérissement en 1961 : +40 %)⁸⁴.

- 4° *par l'innovation et la rationalisation*. Il est difficile de quantifier cette progression. Il est certain qu'un effort a été fait dans ce sens. Cependant, il apparaît, dans certaines branches telle l'horlogerie, que toutes les forces se sont concentrées vers la production au détriment de la productivité⁸⁵. D'ailleurs, il faudrait encore que le pays disposât d'assez de cerveaux (ingénieurs, techniciens, économistes de l'entreprise, etc...) pour concevoir et réaliser cette rationalisation⁸⁶.
- 5° *l'accroissement des importations*. Ce palliatif a été utilisé à des degrés divers selon les branches. Dans quelques secteurs, les importations de choc ne sont cependant pas réalisables, par exemple, dans le bâtiment. D'ailleurs, il se peut que les fournisseurs étrangers soient également suroccupés et ne puissent satisfaire cette demande. Il s'ensuit que l'inflation, sans être directement importée, est accentuée par l'insuffisance de l'offre à l'échelon européen voire mondial.

2 Limites financières

Il se peut que l'offre, sans être absolument rigide pour des raisons techniques, voie ses flux limités par des facteurs économiques.

Les vendeurs peuvent avoir intérêt à ne pas liquider leurs stocks parce que leur reconstitution est trop lente ou parce qu'ils pourront les vendre ultérieurement avec plus de bénéfice.

Les producteurs peuvent ne pas avoir intérêt à augmenter leur production à cause des coûts plus élevés (rendement décroissant). Les entrepreneurs peuvent d'ailleurs raisonner comme les vendeurs.

⁸³	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Importations de machines,	+ 6	+27	+21	-15	+12	—	+39	+26
d'instruments et appareils,	+11	+15	+28	+ 9	+23	—	+33	+13
(augmentation annuelle en %)								

Les chiffres de 1960 ne sont pas comparables à ceux de 1959 à la suite de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1960 du nouveau tarif douanier. Par contre, l'augmentation en 1961 est assez nette. Jamais un taux si élevé n'a été atteint sauf en 1951 (guerre de Corée). En 1957, lors de la forte expansion, l'augmentation n'avait pas dépassé 27 % pour les machines et 28 % pour les instruments et appareils. De 1960 à 1962 la hausse a été respectivement de 75 % et 50 %.

⁸⁴ voir chapitre I, section 7, § 1, E sur le prix des mutations immobilières.

⁸⁵ Le professeur BOMBACH de l'Université de Bâle a étudié très sérieusement cette difficile question : « Problem der Produktivitätsmessung » et « Die Stabilität des Industriellen Produktivitätsstruktur ». 1960. Publications du « Basle center for economic and financial research ».

⁸⁶ Bulletin du Délégué aux possibilités de travail, 1959, No 1, « Rapport final de la Commission pour l'étude de la relève des cadres scientifiques et techniques. » Numéro spécial, 55 p.

Les vendeurs et les producteurs anticipent l'évolution économique. Si la conjoncture laisse prévoir une augmentation *passagère* de la demande, il est probable qu'ils n'investiront pas. Dans le cas contraire (augmentation durable), ils investiront si le marché des capitaux est assez liquide. En Suisse, cette condition a été constamment réalisée. A notre avis, c'est même le centre du problème inflationniste suisse. L'abondance qui a régné sur le marché des capitaux a permis le gonflement des investissements alors que sur presque tous les autres marchés, l'offre était peu élastique ⁸⁷.

Dans plusieurs pays (France, Italie, Grande-Bretagne, etc...), l'offre a été limitée parce que les réserves de devises ne permettaient pas de payer les importations de choc. Dans notre pays, cette restriction n'a pas existé. C'est une preuve de plus que nous n'avons pas affaire à une inflation « classique » d'origine monétaire. Les entraves ont été du type technique et ont surtout agi sur l'offre.

3 Les rigidités accidentelles (pénuries)

Nous entendons par pénurie « une baisse importante de l'offre par rapport au niveau de consommation déterminé par le « trend » de longue durée ». Sans être source directe d'inflation, une pénurie peut déclencher ou aggraver des tensions inflationnistes ⁸⁸.

De 1950 à 1960, l'économie suisse n'a pas été soumise à de vraies pénuries. Seules quelques mauvaises récoltes ont touché des secteurs limités : vigne en 1956 et 1957, ensemble de l'agriculture en 1957, produits pétroliers lors de l'affaire de Suez. Quelquefois, le marché mondial de certaines matières premières s'est alourdi à la suite d'achats stratégiques des Etats-Unis (métaux non ferreux) ou encore du boycottage de Cuba (sucre).

Dans l'ensemble, il n'apparaît pas que la rareté des marchandises ait touché l'économie nationale au point d'avoir des répercussions inflationnistes ⁸⁹. (Nous insistons, il ne s'agit pas de retards de livraison ou de délais de fabrication originaires de la rigidité de l'offre consécutive à l'excès de la demande).

4 Les répercussions du commerce extérieur

L'économie suisse vit de ses exportations ⁹⁰. Dès lors, toute augmentation de sa consommation suppose, à court ou moyen terme, un accroissement de ses exportations.

⁸⁷ Nous avons développé cette thèse dans ce paragraphe, lettre B, 2^o.

⁸⁸ voir chapitre I, section 7, § 4, les causes particulières de l'inflation.

⁸⁹ Il importe de localiser ces tensions pour les contrecarrer. Par exemple, il est indiqué de réduire les tensions dans le domaine alimentaire (à cause de leur fort degré de propagation) quitte à créer une pénurie relative d'un bien moins inflationniste (disques, radio, voitures, biens de demi-luxe et de luxe).

⁹⁰ Le coefficient de la valeur des exportations en % de la valeur des importations a évolué comme suit :

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
86	79	91	102	94	88	82	80	91	88	84	76	74	75

Les périodes d'inflation correspondent aux coefficients les plus bas.

Nous ne reprenons pas la démonstration que nous avons présentée sous lettre B de ce paragraphe et que nous étargissons à la section 7, § 3. Les conclusions énoncées sont également valables pour les flux de biens.

5 Le détournement du flux des biens

La constitution de stocks et les prélèvements stratégiques peuvent réduire l'offre de biens. L'accumulation de stocks réduit d'autant les biens disponibles à tous les stades du circuit économique.

Dans le cas de la Suisse, les prélèvements militaires paraissent avoir agi d'autant plus certainement que, de 1950 à 1960, les dépenses de défense nationale ont atteint, en moyenne, 30 % des dépenses de la Confédération. Ces stocks n'ont cependant pas le même caractère que ceux du secteur privé. En effet, ils ne reviennent pas sur le marché et sont intégralement consommés⁹¹.

D. Ecart, et décalages entre flux monétaires et flux réels

Une baisse de l'offre ou une augmentation de la demande prise séparément ne crée pas nécessairement de l'inflation. Encore faut-il que ces mouvements ne soient pas accompagnés d'une évolution similaire de la demande ou de l'offre. Il n'y aura tensions inflationnistes que s'il existe un écart ou un décalage entre les deux flux. *Les tensions sont d'autant plus fortes que le décalage est plus durable et que l'écart est plus accentué.*

Ces disharmonies peuvent être spatiales ou temporelles. Les premières ne se réalisent que dans les grandes économies telles les Etats-Unis, l'URSS, le marché commun. Dans tous les cas, nous ne pouvons la concevoir que très exceptionnellement en Suisse. Les secondes, par contre, sont très fréquentes.

« Le décalage temporel entre flux réels et flux monétaires constitue la source même des tensions inflationnistes ou déflationnistes. » Celui-ci découle du temps séparant :

- l'investissement et la production (puis la vente),
- la production et les revenus,
- les revenus et les dépenses,
- la production et la consommation.

Selon R. Barre dans « La période dans l'analyse économique », 1950, ces décalages peuvent être classés en deux groupes : les décalages périodiques et les décalages accidentels.

Les premiers sont rattachés au cycle économique et aux structures (influence déflationniste : décalage entre production-revenus ; influence inflationniste : déca-

⁹¹ « Si l'Etat passe les commandes d'armement à l'industrie privée, il fera diminuer le flux des biens disponibles pour l'utilisation privée. Il s'agira ici d'un prélèvement de capacité, d'un détournement de facteurs de production. » INSEE, op. cit., p. 98.

lage entre dépenses-revenus). « Le décalage entre investissements et production n'est pas nécessairement périodique. Il l'est dans la mesure où les investissements sont eux-mêmes périodiques, c'est-à-dire cycliques. » Ils passent par un maximum puis se résorbent.

Les seconds (non-périodiques) sont plus nuisibles car aucun mécanisme compensatoire ne les atténue ou les supprime.

a) Décalages entre production et revenus

Si le bien produit demande un long temps de fabrication, il apparaît que durant ce délai, des revenus sont distribués (salaires, traitements, profits, intérêts,...) sans que des biens plus nombreux ne s'offrent à la demande ainsi créée. Exemple : le barrage de la Grande-Dixence, dont l'endettement obligataire et à long terme est de près d'un milliard (996 millions) sur un coût total devisé à 1,6 milliard de francs, a produit ses premiers kilowatts dix ans après sa mise en chantier⁹².

Si les temps de fabrication sont courts et les produits « consommables au premier usage », l'effet économique provoqué sera déflationniste, les biens précédant les revenus distribués.

b) Décalages entre revenus et dépenses

Ils sont en général périodiques puisque dûs au versement des salaires à la fin d'un mois ou d'une quinzaine. Leur effet sera tantôt déflationniste (non-dépense, réserve, épargne,...) ou inflationniste (dépenses immédiates, achats de fin d'année, dépenses de vacances⁹³).

c) Les périodes d'investissement

A l'origine, elles sont inflationnistes puisque des revenus de tous ordres sont créés sans contre-partie de biens. Ces pressions sont d'autant plus fortes que l'engouement est plus violent et que les travaux entrepris sont plus grands et longs (barrages hydro-électriques, centrales nucléaires, pétrochimie, infrastructure...) ou économiquement non productifs (armement, dépenses de prestige...).

Du financement de ces investissements dépend aussi leur portée inflatoire : elle est manifeste s'ils sont financés dans l'ordre décroissant par :

- le crédit bancaire ou un déficit budgétaire (monnaie créée ex nihilo),
- les capitaux étrangers,
- l'épargne antérieurement accumulée (autofinancement et épargne individuelle),
- l'épargne courante (effet peu inflationniste si la préférence pour la liquidité reste inchangée, plus inflationniste si ce sont des encaisses antérieurement

⁹² Grande Dixence S. A. Prospectus de l'emprunt 4 %, 1963, p. 7.

⁹³ L'étalement des vacances de même que la multiplication des fêtes et loisirs concourent à régulariser la demande et à éviter les décalages (dans la mesure où la propension à consommer n'est pas accrue).

oisives. Il en est de même selon que l'épargne provient des couches à faible ou forte propension à consommer)⁸¹.

Il ne fait aucun doute qu'en Suisse les investissements ont contribué à déclencher l'inflation surtout parce qu'ils ont été orientés vers la construction (2/3 du total des investissements de 1954 à 1961). Quant au financement, la liquidité du marché des capitaux, discernable à la faiblesse des taux d'intérêt, a offert toutes facilités.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Crédit à court terme	8,4	9,0	9,4	10,8	10,5	11,5	12,6	13,3	13,6	15,3	18,4	22,3	25,5
Crédit à long terme	14,7	15,4	16,3	17,3	18,4	19,2	20,1	21,2	22,9	24,4	26,2	28,6	30,9
Epargne bancaire (dépôts d'épargne, livrets de dépôts, obligations et bons de caisse)	13,8	14,3	15,4	16,5	17,5	17,9	19,2	20,2	22,3	24,0	26,2	29,2	32,0
(en milliards de francs)													

Source : Das Schweizerische Bankwesen. BNS.

Nous avons cherché à établir une série statistique du « hot money », mais les renseignements étant trop fragmentaires, nous avons dû y renoncer. Pour fixer les idées, disons qu'en 1961, 4,5 milliards de capitaux étrangers et rapatriés sont entrés en Suisse alors que 2 milliards reprenaient le chemin de l'étranger sous forme d'exportation de capitaux. Il n'en reste pas moins 2,5 milliards environ. Pour 1962, le Conseiller fédéral Schaffner a avancé le chiffre de 3,2 milliards⁸². Au troisième trimestre 1963, leur montant s'élevait à 55,727 milliards de francs ; cf. 163^{me} Rapport de la Commission de recherches économiques, novembre 1963.

Pour conclure, nous dirons qu'en période de suremploi et de surexpansion, quels que soient les moyens du financement utilisés, les investissements ont un effet inflationniste en eux-mêmes. Cet effet est grossi par les accumulations que les investissements provoquent et par le jeu du multiplicateur et de l'accélérateur. Ces effets seront cependant atténués ou accentués selon la *qualité de l'investissement* : productif ou improductif.

Enfin, il faut signaler que ce sont généralement les points de rigidité de l'offre qui « fixent » les tensions. Du côté de la demande, il en est de même.

L'INSEE définit finalement les tensions comme suit :

« Une tension inflationniste consiste en un écart ou un décalage entre flux monétaires et flux de biens sur un marché où l'offre et la demande sont inélastiques par rapport au prix. » (p. 101)

Dcs écarts peuvent apparaître en de nombreux points du circuit ; écarts entre flux monétaires (dépenses) et flux de biens, écarts entre revenus et dépenses de

⁸¹ De très utiles et intéressantes études seraient à faire sur les mobiles et l'origine de l'épargne en Suisse.

⁸² Réponse à l'interpellation Bächtold, 20 décembre 1962.

l'Etat, écarts entre épargne et investissements, écarts entre revenus et dépenses avec l'étranger, écarts entre productivité et salaires, écarts entre offre et demande de crédits, etc...

En ce qui concerne la Suisse, comme nous l'avons déjà vu, nous avons pu déterminer les points de tensions suivants :

- le marché du travail
- le secteur du bâtiment
- l'industrie des machines et des chimiques
- la consommation privée et publique.

Toutes ces tensions dépendent de l'excès d'investissement générateur d'une demande globale de biens d'équipement et de biens de consommation.

§ 2 La rupture de l'équilibre, 1961

A Généralités

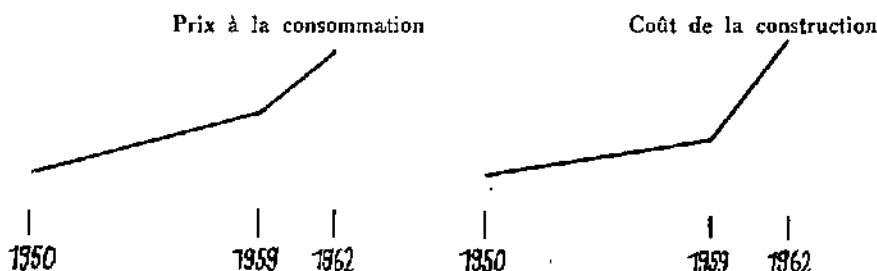
L'inflation, même bénigne, est toujours insidieuse et peut engendrer ou, pour le moins, préparer le terrain à une inflation caractérisée.

Le passage des tensions inflationnistes à l'inflation est généralement assez brusque. Il survient quand « les tensions jusqu'alors localisées, indépendantes, commencent à se propager, à s'ajouter, à s'agréger en quelque sorte, à gagner les secteurs jusqu'alors équilibrés et finalement à s'amplifier réciproquement. » (Selon l'INSEE, p. 102)

Les faits caractéristiques de la rupture sont la progression cumulative des tensions et l'autonomie acquise par les circuits inflationnistes. Comme nous l'avons dit, dans toute économie des pressions inflationnistes sont contrebalancées par des pressions déflationnistes (augmentation de la productivité, abaissement des prix de revient, etc...). La rupture apparaît quand les tensions se font plus fortes ou lorsque les résistances faiblissent.

Nous allons tout d'abord constater cette rupture par la hausse de quelques éléments, puis nous essayerons de localiser les « seuils » de rupture.

B L'accélération de la hausse des prix



A titre indicatif, ces deux courbes tendancielles marquent la cassure du rythme de hausse.

L'indice suisse des prix à la consommation

A l'exception de l'indice particulier « chauffage et éclairage » qui au début 1957 était à 149 et en été 1962 n'avait pas changé⁸⁶, les cinq autres postes ont amorcé une nette progression d'août à novembre 1961 avec une tendance à l'accélération depuis février 1962.

Indices des prix de mai 1961 à juillet 1962 (1959=100)

	1961								1962							
	mai	j.	j.	a.	s.	o.	n.	d.	j.	f.	m.	a.	m.	j.	j.	j.
Indice général des prix à la consommation	186	186	186	187	188	188	191	191	191	192	192	193	195	195	196	196
alimentation	196	197	198	199	200	201	206	206	206	206	207	208	210	211	212	212
habillement	227	227	228	228	228	230	230	230	231	231	231	233	233	233	234	234
nettoyage	218	218	218	221	221	221	221	221	221	224	224	224	224	224	224	224
divers	171	171	171	173	173	173	173	173	173	176	176	176	176	176	176	176
chauffage, éclairage	146	146	146	146	147	147	148	148	148	149	149	149	149	149	149	149
loyers	153	153	153	153	153	153	157	157	157	157	157	157	161	161	161	161

Source : Annuaire statistique de la Suisse.

L'indice des prix des produits agricoles

Cet indice hausse de façon moins stochastique. Néanmoins, sa progression est nettement repérable. C'est à partir de mai 1961 qu'il croît régulièrement d'environ 1 point par mois pour se stabiliser en janvier - février - mars 1962 et reprendre sa marche ascendante dès avril.

	1961								1962							
	avril	m.	j.	j.	a.	s.	o.	n.	d.	j.	f.	m.	a.	m.	j.	j.
Indice des prix des produits agricoles	102	103	104	104	105	106	107	109	109	108	108	108	110	111	112	112

Source : Bulletin mensuel de la BNS.

L'indice des prix de gros

Jusqu'en juin 1961 il reste stable, même avec une légère tendance à la baisse (octobre 1960 : 214, mai 1961 : 213). Il ne fait aucun doute que la poussée de hausse du coût de la vie a une origine essentiellement interne et que, par conséquent, il n'y a pas « d'inflation importée » par le canal des matières premières étrangères⁸⁷. La constitution des stocks, qui précède la production et la vente au détail, n'a pas été payée plus chère, mais plutôt moins.

⁸⁶ Ceci confirme l'origine essentiellement interne de l'inflation suisse, charbons, huiles, etc., étant importés.

⁸⁷ A la réserve près d'une éventuelle insuffisance de l'offre mondiale et de l'entrée de capitaux étrangers.

	1960			1961					
	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
Indice général des prix de gros	214	214	213	212	213	213	213	213	214
Matières premières et auxiliaires	222	222	222	222	224	224	224	225	225
Fourrages - engrais	180	182	181	187	186	182	178	177	176

Source : Bulletin mensuel de la BNS.

Si nous poussons l'analyse plus avant et que nous distinguons les prix de gros des marchandises suisses d'une part, et des marchandises étrangères d'autre part, nous obtenons :

	1960	juin 1962	
Produits suisses :	211	224	(hausse de 13 points)
Produits étrangers :	219	220	(hausse de 1 point)
Indice Moody :	90	89	(baisse de 1 point)
Indice Reuter :	85	83	(baisse de 2 points)

Source : Bulletin mensuel de la BNS.

Le seuil de la hausse des marchandises d'origine suisse se situe à partir d'octobre - novembre 1961 (216 - 219) donc ultérieurement à la hausse des prix de détail (mai - juillet 1961).

La décomposition de l'indice global des prix de gros (suisses et étrangers) en ses éléments donne encore d'utiles renseignements :

	1960	1961	juin 1962
Denrées alimentaires :	214	215	225
dont celles destinées à l'industrie	182	174	179
Matières premières et auxiliaires :	224	224	228
dont : matériaux de construction	249	260	270
métaux	264	265	260
carburants	186	184	189
Fourrages	184	177	187

Source : Bulletin mensuel de la BNS.

Ces quelques données sont importantes pour la suite de nos propos. En effet, les denrées alimentaires destinées à l'industrie n'ont haussé qu'à partir d'octobre 1961, alors qu'en mai déjà, l'indice de consommation « alimentation » progressait. L'ensemble des matières premières et auxiliaires croît donc et même, pour des articles comme les métaux, baisse, alors que les matériaux de construction font de véritables bonds (21 points en 18 mois). C'est déjà un signe des tensions régnant dans ce secteur. Les « seuils » se situent au début de 1961 (6 points), en décembre 1961 (3 points) et en février 1962 (6 points).

Sur le plan des salaires, il n'est pas possible de procéder à une analyse aussi détaillée et repérer, avec une précision mensuelle, les hausses. L'enquête d'octobre menée par l'OFIAMT est annuelle. Force est de se contenter de ces renseignements.

Cette carence est atténuée étant donné que les tensions inflationnistes primaires et l'inflation semblent davantage être originaires de la demande que des coûts, ceci du moins jusqu'à fin 1960. A partir de 1961, la situation sur le marché du travail est devenue telle qu'effectivement les salaires et traitements ont pesé sur les prix de revient et ainsi ont entraîné un début d'inflation par les coûts. De surcroît, tout accroissement de la productivité tend à s'essouffler naturellement.

Dans l'ensemble, et à part quelques secteurs moteurs tels l'horlogerie et l'industrie métallurgique et mécanique ainsi que les arts graphiques, où les salaires avaient haussé en 1955 déjà, les augmentations substantielles ont eu lieu en 1959-1960 et 1961.

Nous traitons plus en détails l'influence des salaires sur la hausse des prix dans la section spéciale que nous leur consacrons à la fin de ce chapitre.

C Les résistances à la propagation des tensions

Le passage d'une situation inflationniste à l'inflation ne s'effectue pas sans autre. Des forces s'opposent au passage des seuils. Elles sont fréquemment le fait d'habitudes et d'inertie et dépassent les lois économiques de l'équilibre. En voici quatre :

a) Les rigidités structurelles

Parmi ces entraves à la dispersion des tensions, nous citerons : la paresse, l'ignorance, la fixité des lois et coutumes, les contrats à long terme...

b) Les tensions contraires

Elles se manifestent lorsque « l'accroissement d'un flux monétaire se réalise au détriment d'un autre flux ».

Ces tensions opposées ne s'annulent pas nécessairement. Tout dépend de l'élasticité de la demande par rapport aux prix ⁹⁸. Au fur et à mesure que l'inflation s'accélère, les tensions se font plus fortes. Ainsi, au cas où les dépenses publiques (portée inflationniste) ont pour origine l'impôt indirect (portée déflationniste), deux situations sont possibles : si la demande est élastique pour des prix donnés, elle baissera vraisemblablement et il y aura déflation ; si la demande est peu élastique par rapport aux prix, les dépenses publiques risquent d'être doublement inflationnistes : par la dépense et par le « jeu des prix et des coûts » qui ont leur vertu inflationniste propre.

Comme on le voit, les éléments dont il faut tenir compte sont nombreux : caractéristiques économiques et sociales des lieux, propension à consommer, préférence pour la liquidité, élasticités respectives des demandes de différents produits par rapport aux prix et aux revenus, amplitude des périodes de revenus et dépenses, état des prévisions, propension à investir, etc...

⁹⁸ Comme nous l'avons vu au § traitant des dépenses publiques, cette élasticité est très faible.

c) Les résistances locales

Une tension inflationniste peut rencontrer une résistance dans son propre secteur. En cas de baisse de l'offre d'un bien, la demande peut diminuer :

- si le besoin du produit n'est pas très intense,
- si le besoin peut attendre,
- si d'autres biens se substituent au produit rare.

Cette situation est fréquente dans le domaine de la consommation. Il est donc dangereux de considérer cette dernière comme un tout monolithique. Les aménagements de la dépense de consommation sont multiples.

d) La politique anti-inflationniste et l'inflation contenue

Une action globale portera sur les flux monétaires ou sur les flux de biens.

Dans le premier cas, les moyens adéquats sont : la réduction de l'offre de monnaie par le contrôle du crédit, la politique du taux de l'escompte (pression sur la demande de crédit), l'open-market policy (réduction de l'offre de crédit), les ponctions fiscales, l'emprunt, le blocage des avoirs liquides des particuliers, la stérilisation des « bot money »⁹⁹. Plus locales, mais toujours dans le domaine des flux monétaires, sont les actions de planification du crédit, ou de blocage des réserves d'amortissement ou d'autofinancement.

Dans le second cas, (action sur les flux de biens), on cherchera à agir par les stocks, les importations de choc, la politique d'exportation, un programme ou la sélection des investissements. On peut encore accroître l'offre par une politique de contrôle des revenus (salaires, profits, rentes) pour abaisser les coûts ou plus généralement pour limiter la pression des dépenses.

Parmi l'éventail de ces actions possibles, peu ont été pratiquées en Suisse. Seules les importations paraissent avoir été assez importantes pour accroître l'offre de biens, et encore, ce mouvement n'a pas été voulu délibérément. Quant à la politique du crédit, la Banque Nationale Suisse la pratique avec les moyens limités dont elle dispose. Pour l'essentiel, et bien que les structures aient changé, nous nous croyons encore soumis aux pseudo-mécanismes autorégulateurs des Classiques, ou du moins, nous leur faisons crédit.

Suivant l'ampleur et la volonté d'intervention, ces mesures peuvent assainir la situation en supprimant les tensions. Cependant, ces moyens d'action ne suppriment généralement pas les tensions, mais les *neutralisent* momentanément. Il y a de fortes chances pour qu'elles réapparaissent, par déviation, en d'autres points du circuit¹⁰⁰.

« Toute inflation contenue crée un état d'inflation latente spécifique dans la mesure où, limitant la demande par répartition et la hausse des prix par contrôle, si les revenus monétaires disponibles (impôts déduits) conservent une certaine souplesse, elle laisse s'accumuler les avoirs liquides à plusieurs points du système - où elle laisse s'accumuler un arriéré de demande insatisfaite, où elle entretient une mentalité d'attente de la fin des contrôles -. Une politique de contrôle suspend les décisions mais ne modifie pas les comportements ou les besoins, à moins qu'elle ne soit durable et qu'elle ne couvre plusieurs générations, dans le cas des plans sovié-

⁹⁹ Nous développons l'aspect technique de ces mesures et leur efficacité dans le chapitre III.

¹⁰⁰ Voir chapitre I, section 7, § 4, 3°. (Le blocage des loyers).

tiques par exemple, et encore, la planification soviétique implique un espoir à long terme de libération et d'abondance ; toute contrainte, par essence, se nie ; elle se veut provisoire. » (INSEE, op. cité p. 104).

Le freinage des tensions aboutit fréquemment à une inflation contenue très voisine de l'inflation latente. Son caractère insidieux demeure et risque constamment de déclencher un processus inflationniste.

Dans la mesure où elle ne s'amplifiait pas, la hausse des prix de mi-1961 à mi-1962, pouvait laisser croire que certaines tensions s'étaient concrétisées et que le potentiel inflationniste se trouvait momentanément neutralisé. Ces espoirs n'ont cependant pas été de longue durée, malgré l'adhésion volontaire d'importants groupes sociaux dans le but d'éviter une politique anti-inflationniste étatique plus draconienne ¹⁰¹.

c) La disparition des tensions

Quoique les tensions s'intensifient plutôt en Suisse, il est intéressant d'étudier comment elles pourraient s'atténuer.

Sur le plan des *flux de biens*, les résistances et l'évolution autonome de l'offre ou de la demande peuvent annihiler les tensions. L'écoulement du temps contribue aussi à les atténuer, pour le moins quand elles proviennent d'un décalage temporel. Tout investissement crée, à son origine, des tensions qui disparaissent lorsque l'équipement nouveau commence à produire aussi bien pour le marché intérieur que pour l'exportation (des possibilités ultérieures d'importation étant ainsi créées). Il est donc raisonnable de penser que les énormes investissements de 1961 et 1962 — dans la mesure où ils sont productifs et n'ont pas d'effet multiplicateur trop grand — vont augmenter la capacité de production et subséquemment l'offre de biens ¹⁰².

Sur le plan des *flux monétaires*, l'équilibre réapparaîtra lorsque les avoirs liquides auront été réduits d'une façon ou d'une autre (y compris par l'utilisation des sommes excédentaires) ou lorsque l'offre se sera intensifiée.

D Elimination des résistances

Si les tensions inflationnistes ne peuvent être contenues, le processus inflationniste se déclenchera tôt ou tard. Les résistances sont écartées par l'amplitude des écarts et des décalages ou par les relations plus ou moins rigides de l'offre et de la demande. C'est ici qu'intervient l'important problème de la localisation de ces tensions dont nous avons parlé plus haut (section 6, § 2, D, c).

L'amplitude des tensions, la durée des décalages, la permanence des écarts sont de nature à précipiter l'inflation.

a) L'augmentation des tensions

A cet égard, il paraît idoine de rappeler la progression de certaines tensions et leur accélération en 1961 - 1962.

¹⁰¹ L'engagement pris, au début de 1962, par une trentaine d'entreprises de ne pas relever leurs prix ou tarifs est de bon aloi. Reste l'efficacité.

¹⁰² Si la hausse des prix ne s'aggrave pas trop rapidement, on peut espérer qu'en 1964 l'offre globale, à la suite des investissements antérieurs, pourra satisfaire la demande.

	1955 à 1957	1958 à 1959	1960 à 1961	1962 (août)
Travailleurs étrangers (en milliers)	+ 37	+ 72	+ 210	
Indice des ouvriers occupés 1949 = 100 (en points)	- 1	+ 8	+ 19	

	1955 à 1957	1957 à 1959	1959 à 1961	1960 à 1962
Salaire nominal : 1949 (octobre) = 100 (en points)				
ouvriers	+ 10	+ 9	+ 16	+ 20
employés	+ 10	+ 8	+ 12	+ 17
Transport CFF :				
Voyageurs :				
en milliards de km/voyageurs	+ 0,46	+ 0,27	+ 0,39	+ 0,71
Marchandises :				
en milliards de km/tonnes	+ 0,42	+ 0,06	+ 0,80	+ 0,53
Constructions : 1950 = 100 (en points)				
Exécutées	+ 33	+ 26	+ 108	+ 112
Projetées	+ 44	+ 17	+ 146	+ 182
Production :				
électricité (en millions de kW/h)	+ 0,5	+ 2,3	+ 4,1	+ 2,3
aluminium (en millions de tonnes)	+ 0,9	+ 3,3	+ 7,8	+ 9,9
ciment (en millions de tonnes)	+ 0,39	+ 0,17	+ 0,92	+ 0,69
Consommation : 1949 = 100 (en points)				
commerce de détail	+ 19	+ 11	+ 32	+ 40

Compte tenu que depuis la fin de la guerre l'économie suisse a vécu une expansion accompagnée de tensions latentes (sauf trois petites pauses : 1949, 1953, 1958), les augmentations de 1959 à 1961-62 allaient nécessairement dépasser la mesure et déclencher l'inflation. L'évolution des prix est significative :

	1955 à 1957	1957 à 1959	1959 à 1961	1960 à 1962
Prix à la consommation (1950 = 100 ; en points)	+ 4	+ 1	+ 4	+ 8
Prix des terrains non bâtis (1950 = 100 ; en points)	+ 75	+ 123	+ 321	

Ces chiffres sont pertinents ; l'inflation suisse est le résultat de la surexpansion et non d'une émission exagérée de monnaie. La hausse des prix entraîne des flux monétaires inhabituels. Les agents économiques qui peuvent hausser leurs prix (commerçants, producteurs, professions libérales, intermédiaires...) accroissent leurs revenus et créent un mouvement secondaire de la demande. Lorsque les bénéficiaires de revenus additionnels font valoir leurs besoins, cette demande supplémentaire provoque, par le jeu de l'accélérateur et au moyen des multiplicateurs, une demande spécifique de biens durables, d'outillages et de biens d'investissement.

Ce schéma est valable aussi bien pour un secteur et, par propagation aux autres secteurs, pour l'ensemble de l'économie. A titre d'exemple, il est patent que les gains substantiels réalisés dans l'horlogerie, dans la mécanique et les chimiques — toutes branches heureusement largement tournées vers l'exportation ce qui évite un renchérissement direct des prix suisses — ont créé des flux de profits et de salaires qui ont tout d'abord augmenté la demande de biens de consommation, puis de biens durables, enfin d'investissements non industriels (maisons, week-end) et de placements (antiquités, métaux précieux...), voire de placements mobiliers ou immobiliers.

b) Les comportements des groupes sociaux

Le mécanisme inflationniste décrit ci-dessus ne se produit pas nécessairement et automatiquement. Il est le fait *des comportements* des groupes sociaux.

Nous rejoignons ici la très suggestive étude de Henri Aujac sur l'inflation, phénomène résultant des comportements sociaux¹⁰³. Les comportements sont difficilement quantifiables ; ce qui réduit la portée pratique de cette explication. Néanmoins, il est visible qu'en Suisse, jusqu'en 1960, ils n'ont pas agi dangereusement sur la hausse des prix. Depuis 1961, il n'en est plus ainsi et ce changement nous engage à faire une incursion dans ce domaine.

En Suisse, il faut tout d'abord mettre en évidence l'absence d'informations économiques, non seulement du peuple suisse, mais des cadres commerciaux, administratifs et politiques. Au cours de nos travaux, nous avons côtoyé bon nombre de personnes fort aimables, mais aussi fort ignorantes des questions économiques.

Cet état de choses se reflète dans plusieurs cas : la presse, les votations, la conception des finances publiques, l'absence de politique économique, les carences statistiques, etc... Pierre Dieterlen, dans un article de la revue française « Banque », 1961, no 179, p. 300, retient comme baromètre de la connaissance économique d'une nation, le volume d'édition de livres économiques et cite l'exemple suivant, après avoir remarqué que l'opinion hollandaise était bien informée des problèmes économiques¹⁰⁴ : « ...un traité de théorie économique publié par le professeur Penn de Groningen, traité qui n'est nullement un ouvrage de vulgarisation, s'est vendu à 30.000 exemplaires alors que les travaux de même acabit (nous parlons des travaux sérieux) tirent péniblement de 2 à 4000 exemplaires en France ».

En Suisse, il est à craindre que la densité des ouvrages économiques soit encore plus faible. Un exemple le laisse prévoir. Rares sont les personnes qui comprennent

¹⁰³ Henri AUJAC : Revue « Economie appliquée », avril-juin 1950.

¹⁰⁴ Il n'est pas inutile de rappeler que, parmi les économistes capitalistes, les Pays-Bas, à la suite des travaux du Professeur Tinbergen et de son brain-trust, sont à l'avant-garde de l'économie harmonisée grâce à leur politique conjoncturelle scientifiquement fondée

que la sortie de Suisse d'un tiers environ (900 millions de francs en 1962) des revenus des travailleurs étrangers sont autant de francs qui ne sont pas dépensés sur le marché, ni voués, par l'intermédiaire de l'épargne, à l'accroissement de la liquidité du marché de l'argent ou des capitaux.

Quoiqu'il en soit, l'opinion helvétique, peu avertie des questions économiques, constitue une base favorable au développement de l'inflation. Les comportements commerciaux et individualistes à court terme prédominent au mépris de l'économie¹⁰⁶. Toute politique économique est systématiquement déformée dans son fondement et ses vrais effets. Sous le couvert de mots tels : étatisme, interventionnisme, liberté brimée, socialisation, collectivisation, nationalisation..., la propagande¹⁰⁶, sous des formes souvent insidieuses, détruit l'aspect positif qu'une politique conjoncturelle adéquate peut avoir dans des circonstances délicates. Cette critique pernicieuse peut provoquer l'échec d'une action étatique. *Pourquoi l'esprit de collaboration, qui est la base de l'autodiscipline tant vantée, ne viendrait-il pas seconder un effort collectif au lieu de le saper ?*

Comme nous l'avons déjà remarqué, l'addition d'intérêts individuels ne forme pas nécessairement l'intérêt collectif. Pour preuve, nous citerons la crainte de l'inflation qui, si elle se généralise, engage chacun à acquérir outre mesure des matières premières, de l'outillage et des biens-refuges. Ce comportement provoque et aggrave ce qui n'était qu'une crainte. Dans ce cas, la concurrence¹⁰⁷ joue contre l'équilibre économique, et renforce les tendances inflationnistes.

c) Les comportements des groupes économiques

Dans une situation inflationniste, la rupture dépend de la réaction des groupes économiques face à une tension actuelle ou anticipée. Un événement politique ou économique presque insignifiant peut déclencher la hausse des prix.

C'est, en définitive, des comportements que dépendra le passage d'un état de tension à une inflation déclarée, c'est-à-dire la prise de conscience (selon la théorie de J. Akerman) des tensions inflationnistes par les différentes classes économiques.

« Il dépendra du choix des individus ou des collectivités qu'une hausse du coût de la vie provoque une hausse des taux de salaires, qu'une augmentation de la demande de consommation se répercute sur le marché des biens d'investissement par le jeu de la demande dérivée, qu'une hausse des prix entraîne le jeu des stocks

¹⁰⁶ Dans un compte-rendu de l'Assemblée générale de la Société générale pour l'horlogerie suisse S. A., on peut lire ce qui suit : « Dans un système économique plus libéral, il est précisément nécessaire qu'une entité se préoccupe des intérêts généraux. »

Il est donc manifeste que l'intérêt général ne se réalise pas spontanément.

¹⁰⁷ Citons, à titre d'exemple, deux publications hebdomadaires qui, sous un couvert pseudo-scientifique, se veulent objectives alors que le parti pris est systématique. Nous concevons très bien une prise de position politique étayée par des faits et chiffres. Cependant l'intention et les moyens sont alors autres. — « Informations privées », Genève-Zürich (le seul ton « confidentiel » de ces informations laisse songeur). — « Revue des faits de la semaine ». Société pour le développement de l'économie suisse, Genève.

¹⁰⁷ Non seulement entre commerçants et entre artisans d'une ville, mais entre entreprises et surtout entre groupes économiques (paysans, industriels, salariés), voire entre pays (France - Angleterre).

et une modification des périodes de dépenses - qu'une hausse des prix soit tolérée par les acheteurs sous l'effet d'une diminution de l'élasticité de la demande par rapport au prix. » (INSEE, op. cité, p. 106).

Du côté de l'entrepreneur, celui-ci a le choix entre de nombreuses solutions. En cas d'accroissement de la demande, il peut :

- employer ses stocks
- accroître la production
- investir et demander de la main-d'œuvre, des matières premières et de l'outillage
- appliquer une politique de prix ou de quantité (valable également en cas de hausse des coûts).

Ces quatre possibilités se résument à deux comportements :

1° *L'entrepreneur envisage un accroissement durable de la demande.*

Il pratiquera à la fois une politique de prix et de quantité et investira (augmentation de l'emploi).

Cette attitude facilitera le déclenchement de l'inflation par la hausse des prix et par l'accroissement de la demande dérivée (principe d'accélération) ; il acceptera facilement les hausses de salaires, des matières premières et éventuellement du taux d'intérêt.

Cette situation est celle de la Suisse depuis une dizaine d'années.

2° *L'entrepreneur prévoit une hausse durable des prix.*

Il stockera des matières premières et des outillages. La rupture sera réalisée lorsque l'entrepreneur ne calculera plus son prix de vente sur son coût actuel mais sur son coût anticipé. Dès lors, l'inflation passe des mécanismes aux comportements et mentalités. Une fois cette évolution accomplie, il est à craindre que la hausse des prix ne s'accélère indéfiniment.

Du côté des consommateurs, les comportements sont à peu près les mêmes que ceux des entrepreneurs. restriction faite du genre de biens touchés et des quantités ou du rythme des réactions.

Si les individus envisagent une hausse des prix, ils précipiteront leurs achats. Dans le cas contraire, ils attendront. De ce fait, la demande devient inélastique par rapport aux prix et très élastique par rapport aux revenus. Les dépenses de consommation augmenteront en proportion du revenu tandis que l'épargne diminuera.

A plus ou moins longue échéance, les consommateurs tenteront de provoquer un accroissement de leurs revenus proportionnel à la hausse des prix, de manière à maintenir le niveau réel de leur consommation. Nous atteignons un seuil de rupture important « constitué par le moment où les particuliers, par un moyen ou par un autre, tentent d'ajuster leur revenu monétaire à leur dépense monétaire » ¹⁰⁸.

¹⁰⁸ INSEE, op. cité, p. 107.

Cette situation va créer des tensions supplémentaires puisque les quantités demandées, quel que soit le prix, seront toujours supérieures aux quantités disponibles. De ce fait, la hausse des prix ne connaîtra pas de limites. « On passe donc très rapidement de la rupture à la propagation, à la cumulation, puis à l'accélération du mouvement. » ¹⁰⁹

Comportements de quelques groupes économiques.

A moins d'une longue étude dans le terrain au moyen des méthodes sociologiques éprouvées, les comportements sont difficilement quantifiables.

Nous nous sommes rabattu sur les rapports périodiques d'un certain nombre de groupes économiques en cherchant quelle est leur attitude face à la hausse des prix. Nous n'avons pas fait un dépouillement exhaustif, mais plutôt un échantillonnage.

Nous pensons que les opinions émises par les organisations faitières des différentes branches économiques reflètent l'attitude de leurs membres et peuvent être retenues comme la représentation de leur comportement ou, si l'on veut, de leur politique dans la conjoncture inflationniste actuelle.

Nous n'avons retenu que quelques prises de position très générales en 1961 et accessoirement en 1962. Les rapports d'activité et autres publications de 1962 - 63 énumèrent de préférence, quoique timidement, les moyens de combattre la hausse des prix. Cependant, comme les diagnostics sont particulièrement incohérents, les thérapies proposées le sont aussi, à quelques exceptions près.

Dans le cadre d'une étude plus fouillée de ces comportements, il conviendrait de repérer quelles ont été les attitudes des groupements économiques face à des problèmes plus particuliers : loi sur les cartels, réduction de la durée du travail, loi fédérale sur le travail, contrôle des prix, dépenses militaires, vente à tempérament, rémunération des fonctionnaires, etc... Ces prises de position confrontées avec les décisions gouvernementales éclaireraient les fondements de la politique et, plus spécialement, la timidité des mesures anti-inflationnistes. Pour ne pas alourdir par trop notre texte, nous n'avons indiqué que les sources.

I Du côté des producteurs

Sigles : UCAPS = Union Centrale des Associations Patronales Suisses, rapport du 54^{me} exercice, 1961.

APSCMIM = Association Patronale Suisse des Constructeurs de Machines et Industriels en Métallurgie, 56^{me} rapport annuel, 1961.

SSCM = Société Suisse des Constructeurs de Machines, 73^{me} rapport annuel, 1961.

JAP = Journal des Associations Patronales.

BP = Bulletin Patronal.

USAM = Union Suisse des Arts et Métiers, 82^{me} rapport, 1961.

VORORT = Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, rapport sur le commerce et l'industrie de la Suisse en 1961.

¹⁰⁹ INSEE, op. cité, p. 107.

1° *Manifestations et causes de l'inflation*

La hausse des coûts : UCAPS : p. 26, JAP : 1962, no 8, p. 169-171.

Les salaires : UCAPS : p. 33 ; syndicats p. 36 ; spirale prix - salaires p. 39 ; hausses individuelles ou collectives p. 44. JAP : 1962, no 8, p. 169-171. USAM : p. 58.

La main-d'œuvre : APSCMIM : p. 36-37 ; SSCM : p. 62 ; JAP : 1962, no 8, p. 169-171 ; VORORT : p. 10.

La demande de biens de consommation et d'investissement : UCAPS : demande étrangère p. 32 ; armement p. 33 ; BP : 1962, no 10, p. 8.

Pleine occupation de l'appareil de production : UCAPS : p. 33 ; SSCM : p. 62 ; APSCMIM : p. 36-37.

Accélération de l'inflation : UCAPS : p. 44-45.

Autres : APSCMIM : fatalisme et impuissance p. 37, outsiders p. 39 ; VORORT : excès d'investissement p. 11-12-14 ; hot money p. 12 ; SSCM : délais livraison p. 62 ; JAP : 1962, no 8, p. 169-171, prix agricoles.

2° *Remèdes*

Autodiscipline : UCAPS : p. 44 ; APSCMIM : p. 38 ; USAM : p. 59 ; VORORT : p. 15.

Freiner les salaires : VORORT : p. 15 ; UCAPS : (en général).

Réduire les investissements : VORORT : p. 15.

Restreindre les dépenses publiques : UCAPS : p. 44.

Limiter la surenchère des offres d'emploi : APSCMIM : p. 38.

Apaiser la demande : BP : 1962, No 10, p. 8.

Autres : VORORT : importations p. 15 ; crédit p. 15.

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS

A part le VORORT, tous les autres organismes incriminent non la vraie cause de l'inflation : l'excès d'investissement, mais ses conséquences : coûts, salaires, emploi, pleine-occupation de l'appareil industriel. La demande globale, qui est la conséquence première de l'investissement, est signalée deux fois seulement.

Comme les causes sont mal analysées, ou volontairement ignorées, les thérapies suggérées sont partielles et partiales.

Une fois encore, seul le VORORT s'attaque à la racine du mal par la restriction des investissements privés et publics accompagnée d'une politique monétaire et de crédit. Les autres groupements reportent la faute sur les salariés, agriculteurs,... et se déchargent de leur responsabilité en tant qu'investisseurs.

Il faut citer ce passage du JAP, 1962, No 8, p. 171 qui est pour le moins contradictoire lorsqu'on prêche la mesure et l'autodiscipline :

« Dans une économie libre, les entreprises prennent comme elles l'entendent leurs dispositions en matière de constitutions de stocks, d'investissements en constructions, machines et installations ainsi que dans le domaine du recrutement de

la main-d'œuvre. Elles exercent ainsi une influence directe sur le jeu de l'offre et de la demande qui constitue la base même d'une économie libre et qui, rappelons-le, ne saurait être supprimé. » « Toutefois, il ne faut pas oublier que l'homme - et par le fait même le chef d'entreprise - obéit instinctivement à son dynamisme inné et que pour lui, ne pas avancer signifie un recul. Il est donc difficile de demander à une entreprise de renoncer à une nouvelle expansion alors que les conditions du marché permettent cette expansion et même parfois l'imposent pour conserver avec l'étranger le contact indispensable. Enfin, à l'heure actuelle, deux facteurs viennent encore imposer aux entreprises l'obligation de procéder à de nouveaux investissements ; d'une part la réduction de la durée du travail et d'autre part la concurrence accrue résultant du mouvement d'intégration de l'Europe obligent les entreprises à recourir toujours davantage à des mesures de rationalisation qui impliquent nécessairement des investissements. »

En résumé, c'est nier la possibilité de l'autodiscipline. Au fait, dans une économie de concurrence est-elle réalisable ?

II Du côté des salariés

Sigles : RSS : Revue Syndicale Suisse.

FOMH : Fédération suisse des Ouvriers sur Métaux et Horlogers. Rapport d'activité pour l'année 1961.

SSEC : Société Suisse des Employés de Commerce, 89^{me} rapport annuel, 1961.

CSS : Correspondance Syndicale Suisse, 1962, No 6.

1° Manifestations et causes de l'inflation

La hausse des prix : FOMH : p. 3-4 ; SSEC : p. 11.

Les travailleurs étrangers : RSS : 1962, No 9, p. 274.

Les investissements : RSS : 1962, No 11, p. 329 (investissements inadéquats).

Le crédit : CSS : p. 62-63.

Le volume des commandes : FOMH : p. 3-4.

La surchauffe : RSS : 1962, No 9, p. 274 ; FOMH : p. 4.

La durée du travail : Ce n'est pas une cause, elle s'inscrit dans l'évolution de l'histoire (RSS).

2° Remèdes

Appui de l'Etat : SSEC : p. 11-12.

Convention collective : SSEC : p. 12.

Persuasion : SSEC : p. 13.

Restriction des investissements et retenue des employeurs : FOMH : p. 4.

Frein à l'immigration de travailleurs étrangers : RSS : 1962, No 11, p. 329 ; FOMH : p. 4.

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS

Ces groupements regrettent et déplorent la hausse des prix. Si les salaires ont haussé, c'est à cause de l'excès de la demande, des investissements et du crédit ainsi que leur corollaire : les travailleurs étrangers.

Ils affirment leur droit à une augmentation de la part du revenu national par l'augmentation des salaires et traitements et par la réduction de la durée du travail, et ceci par trois moyens : l'intervention étatique, les conventions collectives, la persuasion.

III Dans le secteur de la distribution

Sigles : Migros : Rapport d'activité de la Fédération des Coopératives Migros, 1961.

USEGO : Rapport et comptes 1961 et 1962.

COOP : Le Coopérateur.

SSCR : Société Suisse des Cafetiers et Restaurateurs. Rapport annuel 1961.

1° *Manifestations et causes de l'inflation*

Les salaires - prix : Migros : p. 10 ; USEGO : p. 8 ; SSCR : p. 32.

La réduction du temps de travail : Migros : p. 10 ; USEGO : p. 8 ; COOP : 1962, No 42, p. 634 ; SSCR (en général).

Pénurie de personnel : USEGO : p. 8.

Dépendance de l'étranger : USEGO : p. 8-11.

La hausse des loyers : SSCR : p. 32.

Les prix agricoles : SSCR : p. 32 ; COOP : 1962, No 48, p. 723.

Augmentation des investissements : USEGO : p. 8.

Suroccupation de l'appareil de production : COOP : 1962, No 48, p. 723.

2° *Remèdes*

Distribution rationnelle : Migros : p. 11.

Attitude plus spirituelle : Migros : p. 11.

Le consommateur est roi et devrait régner : Annuaire coopératif, 1962, p. 53.

Répercuter les baisses des prix de gros sur les prix de détail : COOP : 1962, No 42, p. 634.

Freiner la conjoncture sur des bases conventionnelles : groupes économiques - banques - Etat : COOP : No 32, p. 568 ; USEGO : 1962, p. 7.

Épargner et réduire la vente à crédit : COOP : 1962, No 48, p. 723.

Reporter les hausses de frais sur les prix : SSCR : p. 33.

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS

Seules les causes touchant les intéressés sont énoncées : les salaires, la durée du travail, les difficultés de personnel, etc... Très timidement, un seul rapport parle de l'investissement, mais sans en tirer les conséquences logiques.

La position des cafetiers et restaurateurs est particulièrement audacieuse :

« Le coût de la vie a accusé une hausse sensible, vers la fin de l'année surtout, et son indice a atteint en décembre 1961, le niveau de 191,2 points. »

« En présence de cette évolution, nous avons dû accomplir de grands efforts pour stabiliser la spirale des prix et des salaires. » (p. 8).

Un peu plus loin (p. 33), nous lisons :

« Le cafetier, restaurateur ou hôtelier ne peut faire face à des prix de revient accrus et à une augmentation des dépenses d'exploitation qu'en adaptant judicieusement ses prix de vente. » !

On remarquera en effet que la nouveauté de la solution a dû demander de grands efforts ! Il n'y a pas de doute qu'une vue aussi brouillonne de la hausse des prix n'engendre pas de comportements adéquats au ralentissement de l'inflation, mais plutôt à son accélération.

En résumé, pour ce secteur, la question de la hausse des prix n'est pas cruciale. Cette attitude se comprend en partie puisque ces organisations se situent essentiellement à la distribution. Le rapport USEGO, 1962, p. 7, après avoir cité les dangers d'une conjoncture trop dynamique et les efforts déployés librement par les milieux économiques stigmatise comme suit l'éventualité de mesures étatiques : « Il n'empêche que c'est jouer avec le feu que de vouloir ralentir artificiellement un développement avantageux en soi » !!!

En ce qui concerne Migros et les Coopératives, fidèles à leur mission, elles cherchent principalement à s'affirmer par la formation et l'éducation de leurs membres, les consommateurs. Nous n'avons décelé ni une idée claire de l'origine de l'inflation, ni une décision nette quant aux moyens de lutte. Hors de la coopération point de salut !

IV Dans le secteur agricole

Sigle : USP : Union Suisse des Paysans, 64^{me} rapport annuel du Comité directeur ; Secrétariat des paysans suisses, 1961, Brugg 1962.

1° Manifestations et causes de l'inflation

Salaires : USP : p. 13.

Frais d'exploitation : USP : p. 13.

Boom de l'industrie : USP (en général).

Le volume monétaire : USP : p. 62 ; p. 114.

Les revalorisations monétaires étrangères : USP : p. 114.

Renchérissement des autres secteurs que l'agriculture : USP : p. 13.

Négociations avec le GATT et la CEE : USP : p. 14.

2° *Remèdes*

Revendications : USP : p. 14.

Reporter les frais sur les prix de vente : USP : p. 17.

Persuasion, sentiment : USP : p. 14. « L'USP espère que le consommateur acceptera les augmentations modestes de prix... » (p. 14) et plus loin (p. 16) au sujet de l'initiative en matière législative : « Elle vise à accroître l'influence des milieux politiques de gauche et des prétendus consommateurs lors des travaux législatifs sur le plan fédéral. »

Assurer la parité des salaires agricoles-industriels : USP : p. 14.

Freiner la conjoncture par l'intermédiaire des milieux économiques : USP : p. 62.

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS

L'inflation est minimisée en tant que phénomène économique et social. Seul, l'aspect renchérissement des frais d'exploitation et des salaires est mis en vedette.

Les tensions inflationnistes ont principalement pour origine l'abondance monétaire et des revalorisations étrangères. Les causes premières sont laissées dans l'ombre ou plutôt, on ne tire les conclusions de la *non rentabilité de la plupart des exploitations agricoles* que pour y voir un argument de revendication pour des subventions et des hausses de prix. Nous pouvons donc affirmer que l'agriculture n'estime pas être, même partiellement, responsable de l'inflation et que ses revendications basées sur la hausse des prix, des coûts de production, de la parité ville-campagne et du principe d'une population paysanne forte et saine, font fi de toute collaboration anti-inflationniste.

V Du côté du secteur public

Sigles : CFF : Chemins de Fer Fédéraux. Rapport de gestion 1961.

PTT : Postes, Téléphones et Télégraphes suisses, rapport de gestion 1961¹⁰⁰.

1° *Manifestations et causes de l'inflation*

Pénurie de personnel : CFF : p. VI-VII ; PTT : p. 19.

Accroissement constant du trafic : PTT : p. 19.

Réduction du travail : PTT : p. 19.

Concurrence du secteur privé : PTT : p. 19.

2° *Remèdes*

Amélioration de la productivité : rationaliser, automatiser : CFF : p. V ; PTT : p. 19.

Mesure dans les revendications salariales : CFF : p. VI-VII.

Heures supplémentaires et main-d'œuvre d'appoint : PTT : p. 19.

Limiter certains investissements : CFF : p. 55.

¹⁰⁰ Dans une intéressante étude, Monsieur F. SAUSER, chef de la division des finances aborde le problème de la collaboration des PTT à l'atténuation de la surchauffe : Nous en avons parlé en traitant les dépenses publiques : section 6, § 1, B, 3°.

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS

Trois causes essentielles sont mises en évidence : la pénurie de personnel, l'accroissement du trafic dû à la surchauffe, la réduction de la durée du travail. Une fois encore, seules les difficultés de ces deux entreprises ont été retenues.

Les services qu'elles rendent sont étroitement dépendants de l'activité-même de l'économie. Si elles réduisent leurs prestations ou leurs investissements, il est à craindre que des pertes de temps et de substance, voire des goulots d'étranglement ne surviennent. Ces deux grands services publics sont à la remorque de l'économie ; tempérer l'ensemble de l'expansion résoudra également leurs problèmes. Cependant, toute rationalisation suppose des investissements !

VI Dans le domaine bancaire

Sigles : ASB : Rapport du jubilé de l'Association Suisse des Banquiers, 1962.

BF : Bulletin Financier suisse (différents numéros).

UBS : Union de Banques Suisses : L'année économique, 1961.

1° Manifestations et causes de l'inflation

Le pouvoir d'achat de la monnaie baisse : ASB : p. 108 ; BF : (en général) ; UBS : p. 38.

Les salaires : BF.

La monnaie et le crédit : ASB : p. 108 (ce n'est pas la cause).

Enchérissement des frais de production : UBS : p. 38.

2° Remèdes

Action concertée de tous les groupes de l'économie : ASB : p. 108.

Restriction des investissements publics : ASB : p. 108 ; BF : 20.9.1962.

Restriction des crédits : ASB : p. 108 (les banques ont fait leur devoir).

Méthode sélective des investissements (surtout de construction) : ASB : p. 110-111.

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS

Dans l'ensemble, les banques ne s'inquiètent pas outre mesure de l'inflation. Leur participation aux gentlemen's agreements de la BNS les autorise à avoir bonne conscience.

Parmi les causes de l'inflation, deux ressortent des chemins battus : l'investissement et l'augmentation des *frais de production* et non seulement les salaires.

Quant aux moyens de lutte, les rapports relèvent, à notre sens, la solution appropriée : *la sélection des investissements et des crédits*. Une économie doit investir pour produire plus rationnellement, mais elle ne doit pas investir au hasard, surtout pas dans des buts de pure consommation ou de spéculation. De surcroît, si le secteur du bâtiment est suroccupé, un ordre d'urgence est à mettre sur pieds. Qui veut la fin veut les moyens ! Cependant, il y a souvent loin de la coupe aux lèvres.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE CES COMPORTEMENTS

En bref, elles sont de trois ordres : les causes énoncées reflètent les préoccupations de chaque groupement et sont généralement rejetées sur le compte d'autrui. Si donc nous renversons les responsabilités (par exemple les causes inflationnistes énumérées par les organisations patronales revenant aux syndicats ouvriers et réciproquement), nous aboutissons à une énumération assez complète et relativement valable !

Les moyens de lutte proposés sont timides. Chacun craint d'attacher le grelot. Autant la perte de pouvoir d'achat de la monnaie a été stigmatisée, autant la politique pour la combattre est vague, sauf si « les autres » commencent.

Presque toutes les causes sont énumérées, de même que les remèdes. Seule fait défaut une déduction conséquente qui, des vrais motifs, aboutirait à des solutions rationnelles et efficaces. Dans les publications de 1962, où nous sentons l'influence des études et déclarations de la Banque nationale suisse, du Conseil fédéral, du Délégué aux possibilités de travail, de la Commission de recherches économiques, etc..., les causes premières sont énoncées, mais les conséquences logiques ne sont pas tirées. Nous pensons que c'est à la Banque nationale, une fois munie d'informations et de pouvoirs adéquats, d'appliquer une politique monétaire idoine, ou alors à l'Etat, si les instruments monétaires sont inopérants. *La coordination de toutes ces méthodes* est indispensable pour contenir un mouvement aussi profond et général. Dans la mesure où cette harmonisation manque, il est à craindre que ces comportements disparates et contradictoires n'alimentent l'inflation plutôt qu'ils ne la freinent.

Au fait, on peut se poser la question : quels sont les groupes économiques qui ont véritablement intérêt à ralentir l'inflation - lorsqu'elle est encore modérée - ? Les catégories sociales les plus touchées sont précisément les plus faibles (rentiers, pensionnés, salariés peu syndiqués...). Quant aux autres, elles jouent le jeu inflationniste et essayent, par ce truchement, d'améliorer leur part du revenu national.

E Des tensions inflationnistes à l'inflation : la rupture

La manifestation de cette rupture est la propagation et l'accélération de la hausse des prix.

a) Les phases du déclochement

1^o *Les tensions existent mais ne provoquent pas de hausse des prix*

L'abondance des stocks, les phénomènes de substitution et de rigidité permettent de retarder l'évolution des prix.

Par exemple, les prix industriels sont généralement basés sur des prix de revient. Aussi longtemps que les facteurs de production n'augmentent pas, et bien que la pression de la demande soit intense, ces prix restent relativement stables¹¹⁰.

¹¹⁰ Rapport sur le commerce et l'industrie de la Suisse : (Vorort de l'USCI) 1960, p.11 : « Par rapport à l'étranger, le renchérissement en Suisse est resté dans des proportions limitées. Il ne faut cependant pas oublier que, malgré cela, certains facteurs inflationnistes continuent à jouer leur rôle en Suisse. »

Nous en avons un exemple typique en Suisse jusqu'en 1959.

	1950 à 1959	1960 à 1962	1962 à déc. 1963
Indice des prix à la consommation.			
Augmentation annuelle moyenne en %	1,5	3,1	5,1

Par contre, les prix agricoles sont sensiblement plus souples étant donné qu'ils ne contiennent, jusqu'à présent, que peu de frais fixes et que l'offre est particulièrement stochastique.

Enfin, l'entrepreneur peut aménager son processus de fabrication de façon à ne pas augmenter ses prix. Cette attitude sera facilitée par l'existence de stocks de biens d'équipement dans le pays ou à l'étranger.

A lire l'évolution des importations de machines (+38 % en 1961), il semble que les besoins d'équipement ont pu être satisfaits dans la mesure où les fournisseurs étrangers disposaient des machines en quantité et surtout qualité requises.

2° *Les tensions inflationnistes entraînent une hausse des prix des biens demandés*

Plus les prix sont souples, plus une modification de la demande provoque leur hausse ou leur baisse, indépendamment des stocks. D'une façon générale, les prix augmentent plus facilement pour les produits dont le prix de vente n'est pas lié à un coût de production. Par exemple, les produits agricoles, les immeubles construits par rapport à la construction, les voitures d'occasion eu égard aux voitures neuves.

Le mouvement inverse est aussi visible. Les prix à la production haussent et se répercutent jusqu'à la vente au détail. Dans ce cas, l'existence de stocks et un long processus de fabrication (produits incorporant beaucoup de travail) jouent un rôle important.

Cette hausse, qui se rapproche de l'inflation par les coûts, est très proche de ce qui se passe en Suisse depuis 1961. La surenchère salariale¹¹¹, l'accroissement des frais de distribution, les investissements somptuaires pour échapper au fisc sont autant de facteurs d'enchérissement. Le haut degré capitalistique de la production (chaîne de montage, automatisation, mécanisation...) participe également à la rigidité des prix de revient.

3° *La hausse se propage*

La propagation s'effectue généralement par les coûts. Plus la hausse initiale touche un produit essentiel et très utilisé, plus rapides et profondes seront les répercussions ; par exemple, une augmentation du prix de l'électricité, des transports, de l'alimentation, des devises,...

¹¹¹ « La surchauffe se manifeste aussi par la hausse des salaires résultant pour une part des revendications présentées par les syndicats et pour une autre part - la plus importante - de la légèreté avec laquelle des employeurs offrent des conditions de travail et de rémunération qui s'écartent de l'échelle traditionnelle des valeurs. » Bulletin patronal 1962. No 10, p. 7.

« Le renchérissement a atteint, en Suisse aussi, un rythme alarmant, et de gros efforts devront être faits pour freiner la poussée des frais... » UBS, L'année économique, 1961, p. 38.

Vu la hausse accélérée des biens alimentaires d'avril à novembre 1961 (10 points), de février à août 1962 (7 points), d'octobre 1962 à octobre 1963 (9 points), il y a lieu d'insister sur la portée inflationniste de ce secteur. En effet, l'enchérissement de la nourriture se propage par l'intermédiaire des taux de traitements dès le moment où la classe salariale réagit au coût croissant de la vie et exige un rajustement. Par imitation, la hausse des salaires affecte l'ensemble de l'économie et enfla les coûts de production. Plus un objet comporte de travail, plus forte sera la hausse. Les produits suisses de haute qualité sont de ce fait, particulièrement sensibles à ce facteur (horlogerie, mécanique de précision, produits pharmaceutiques, etc...).

La hausse des prix des matières premières agit immédiatement sur les coûts. Cependant, comme nous l'avons vu, les prix des biens importés n'ont pas été, durant la période retenue, un facteur déterminant¹¹², sauf peut-être en 1956-57 et dès 1963.

	1950	1957	1962	1963
Prix de gros des marchandises étrangères 1939 = 100 (moyenne des 13 années = 235)	227	244	220	231
Indice des prix des marchés mondiaux :	1953	1957	1962	1963
Indice Moody (1953 = 100)	100	100	89	90
Indice Reuter (1953 = 100)	100	93	84	94

Source : Bulletin mensuel de la BNS.

4° Déclaration de l'inflation

L'inflation s'épanouit lorsque la hausse des prix crée elle-même des tensions qui agissent cumulativement. Un de ces processus cumulatif est celui *des revenus et des prix* ; que ce soient les salaires, les fructueux profits provenant des exportations (horlogerie), les gains boursiers et fonciers, les privilèges des fonctionnaires internationaux (Genève), les subventions, etc...

Un autre processus est celui des investissements financés par le crédit, les bâtiments construits servant de garantie à de nouveaux prêts.

b) Les formes de la rupture

La précipitation de l'inflation peut avoir une cause imprévisible qui matérialise les comportements. Elle peut aussi être originaire de la seule modification des comportements économiques. Dans le premier cas, l'action peut être brutale et provenir d'une panique successive à des événements politiques, militaires ou économiques (bourse). Cependant, elle est le *plus souvent insaisissable et progressive* : par exemple, des craintes commerciales, des menaces économiques, des dénonciations de

¹¹² « Si le coût de la vie a continué d'augmenter en Suisse, la raison ne doit plus être recherchée dans les prix des produits importés, alors que tel avait été le cas autrefois, par exemple pendant les périodes de guerre et celles où les importations se heurtaient à de grandes difficultés. » Rapport du Vorort, 1960, p. 11.

convention collective. Dans le cas de la Suisse, il semble davantage que c'est à la suite de *tensions inflationnistes durables* – donc également d'origine structurelle – que les comportements se sont finalement modifiés.

L'atténuation relative de la rupture provient principalement du fractionnement temporel de la hausse (le bâtiment, puis l'industrie, puis le commerce...) qui, insensiblement, se propage d'un domaine à l'autre, à mesure que les seuils sont atteints, et en fonction de la rigidité de l'offre et de la demande. En cas de rupture brusque, toute l'économie est en proie à la hausse et les comportements se cristallisent par contagion collective. En Suisse, nous subissons, sans équivoque, le premier type de rupture. Elle n'en est que plus insidieuse.

Quelle que soit la rupture, elle est le fait des comportements des sujets et groupes économiques. « Dans une certaine mesure, l'inflation se déclare par la conscience qu'en prennent les groupes économiquement dominants. Ainsi le seuil de rupture reste indépendant de ses constituants objectifs. Les phénomènes inflationnistes se propagent souvent par contagion psychologique avant de se propager mécaniquement »¹¹³.

Il n'est pas exclu que la crainte de démarches politiques ou économiques en vue de l'élaboration d'une loi sur le travail, ou de la consolidation des prix garantis aux produits agricoles, ou encore l'allongement des vacances engendrent une hausse des prix antérieurs à la hausse effective résultant de l'application des mesures envisagées.

Quant aux signes de la rupture, ils sont nombreux : hausse du coût de la vie, baisse sur le marché des devises, pénurie, délais d'exécution allongés, accumulation de stocks en vue de la hausse, déficits budgétaires répétés, etc... Les facteurs suivants accélèrent son éclosion : absence de politique économique, certitude de l'impuissance gouvernementale à juguler la hausse¹¹⁴, troubles politiques ou sociaux, craintes d'une politique anti-inflationniste trop draconienne, etc...

§ 3 Le développement de l'inflation (1961-1962)

L'inflation, mouvement auto-entretenu et irréversible, se propage et s'accélère selon les conditions conjoncturelles et structurelles. Mais ce mécanisme de développement est avant tout le résultat d'un système de comportement à base rationnelle ou instinctive.

A La hausse des prix : point de départ de l'inflation

La généralisation des prévisions de hausse des prix déclenche l'inflation. Originaires des tensions inflationnistes, les comportements généralisateurs les accentuent et rendent l'offre et la demande inélastiques en modifiant les « calculs économiques » et les périodes d'achat et de paiement¹¹⁵.

¹¹³ INSEE, op. cité, p. 111.

¹¹⁴ Ce facteur n'est pas indifférent à l'inflation suisse dès 1961-1962.

¹¹⁵ « Il suffit de renoncer à dépenser immédiatement son revenu. Il n'y a pas d'autre moyen de ramener, dans l'immédiat, la demande au niveau de l'offre... » Bulletin patronal, 1962, No 10, p. 8.

Le principe est juste. Cependant, les périodes de revenus correspondent précisément aux dépenses, parce que demain les prix auront haussé.

a) L'offre

Une prévision de hausse des prix agit sur la rétention des stocks et la modification du calcul des prix de vente.

1° *Rétention des stocks*

Toute prévision de hausse des prix engage les détenteurs à conserver ou à augmenter leurs stocks de matières premières ou de produits finis. C'est une sorte « d'épargne en nature » qui compense l'épargne en monnaie devenue trop aléatoire.

Dans le cas de la Suisse, l'évolution des prix n'est pas assez rapide pour provoquer une telle réaction. L'inflation a plutôt tendance à augmenter la production et à promouvoir l'expansion, ceci sur la base de spéculation sur les stocks¹¹⁶. Mais, une fois encore, il ne semble pas que les produits durables et semi-durables s'accumulent chez les producteurs. La rapidité du vieillissement de ces biens ne permet d'ailleurs pas de jouer avec le temps. Grand nombre d'articles ne supportent pas le stockage : montres, denrées périssables, objets de mode ou encore biens durables techniquement vite dépassés (automobiles, radios, télévisions, machines à laver, etc...).

2° *Les investissements*

La constitution de stocks supplémentaires diminue les capacités d'investir en installations durables. Cependant, et c'est le cas en Suisse, si l'épargne ne prend pas la forme de marchandises stockées et que la demande réelle escomptée soit élevée (« effective demand » de Keynes) et alliée à l'aubaine d'emprunter 100 aujourd'hui et de rendre 80 ou 70 très prochainement, l'inflation va engendrer une forte expansion par l'investissement financé au moyen du crédit.

A long terme, et cela nous paraît être un danger très sérieux, les stocks peuvent empêcher le développement de l'équipement industriel et limiter l'offre ultérieure de biens. Jusqu'à présent, il ne semble pas que ce soit le cas. Au contraire, une part des investissements productifs a profité, grâce à un mouvement de spéculation, de jouer des profits inflationnistes. Dans ce cas, l'offre acquiert une souplesse qui peut contribuer, par la suite, à créer des tensions *déflationnistes* (dans la mesure où un goulot d'étranglement telle la main-d'œuvre ou une hausse des coûts n'empêche pas la réalisation des investissements ou la vente des produits). « Il faut remarquer que ces investissements, souvent réalisés au mépris des règles rationnelles, sans harmonie, aboutissent à l'hypertrophie de la capacité de production de certaines entreprises ou de certaines branches d'activité (industrie lourde en Allemagne en 1923), au détriment de la capacité des autres industries ou des autres branches d'activité¹¹⁷. Un tel mouvement crée des désajustements structurels graves. Il est la conséquence normale de la détérioration de la fonction des prix. »¹¹⁸

¹¹⁶ « Ainsi, un mouvement d'accumulation et de rétention des stocks n'est pas nécessairement contraire à un mouvement d'expansion de la production. » INSEE, op. cité, p. 113.

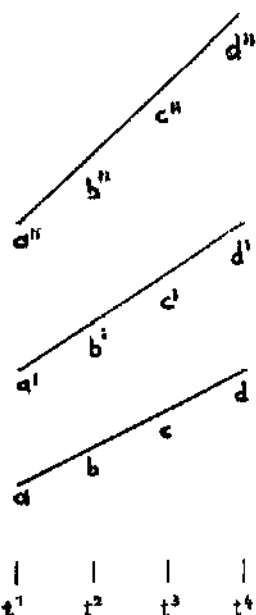
¹¹⁷ En Suisse, on rencontre cette hypertrophie dans des entreprises de mécanique. Sur le marché immobilier des grandes villes et surtout de Genève, il apparaît que, dès 1963, l'offre de locaux commerciaux est abondante, voire excédentaire, alors que la pénurie de logements sévit toujours.

¹¹⁸ INSEE, op. cité, p. 114.

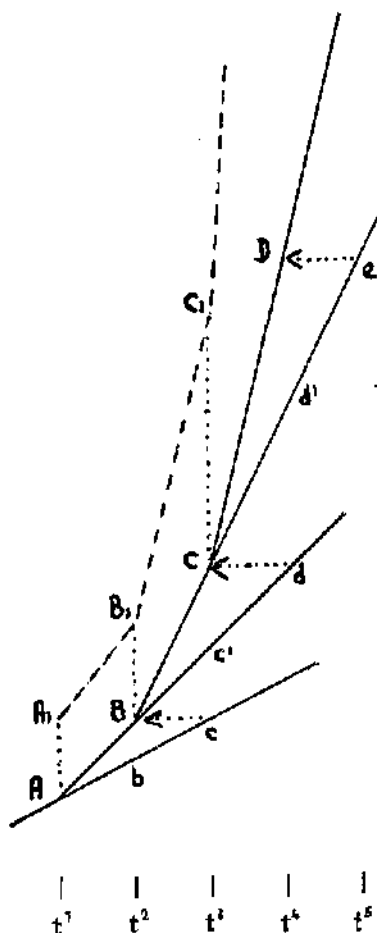
3° La règle de calcul des prix de vente en inflation

En période de relative stabilité, les vendeurs calculent leurs prix de vente en fonction de leurs coûts réels. En situation inflationniste, ils anticipent la hausse et, de ce fait, l'actualisent. Cette attitude, multipliée par tous les commerçants, artisans, entrepreneurs, etc..., hâte et généralise la hausse. Si la demande est rigide par rapport aux prix et que le vendeur peut maintenir constante sa marge de bénéfice, les prix de vente (d'un intermédiaire à l'autre ou d'un palier à l'autre dans le processus de production) vont hausser selon des courbes dont les pentes sont toujours plus fortes : $abcd = 100 - 130$; $a'b'c'd' = 130 - 169$; $a''b''c''d'' = 169 - 221$; voir graphique I. Si maintenant les producteurs et négociants n'établissent plus leurs prix de vente en tenant compte des coûts actuels, mais des coûts futurs (matières premières, salaires, frais fixes, etc...), la progression est accélérée. Voir graphique II, courbe ABCD. En effet, les vendeurs de biens non reproductibles ou spéculatifs cherchent en t^2 déjà à couvrir

Graphique I



Graphique II



leurs coûts de rachat basés sur les prix en ¹³ et ainsi de suite. Enfin, si les deux types de hausse (du profit et des coûts) sont combinés, on obtient une courbe plus ascendante encore puisque le prix de vente est établi à partir d'une anticipation des coûts et d'un taux de bénéfice constant basé sur cette anticipation. La pente de cette dernière courbe devient vertigineuse ! (A' B' C') ¹¹⁹.

Il convient de préciser que la conservation d'un taux de bénéfice constant à partir des coûts anticipés n'est possible que si la demande est inélastique par rapport aux prix, ce qui suppose aussi une offre relativement rigide.

Cette démonstration nous donne l'occasion de signaler que dans l'énoncé des causes de l'inflation, le secteur de la distribution est rarement dénoncé comme facteur d'enchérissement. En Suisse où la pratique des prix imposés est généralisée et les ententes cartellaires nombreuses, il ne fait pas de doute que ces deux éléments alourdissent les prix et alimentent les tensions inflationnistes. Nous risquerions d'être traités de démagogue si nous citions quelques marges bénéficiaires précises, tirées des tarifs de secteurs tels les fournitures électriques et de radio, certaines branches annexes de l'horlogerie, les cafetiers et restaurateurs, etc., etc... Il est d'ailleurs curieux que les partis et groupements de gauche (en dehors des coopératives) se soient toujours attachés au secteur de la production et jamais à celui de la distribution ¹²⁰.

4° La contagion des prix

Autre phénomène typique de l'inflation, les prix haussent sans qu'il y ait un rapport direct de causalité si ce n'est l'imitation. La justification de la hausse est celle des « autres ». Dans ce seul cas, il est possible de définir l'inflation comme étant la hausse des prix et de l'identifier à la dépréciation monétaire. Il faut cependant préciser que cette « atmosphère » est la conséquence des mécanismes et des comportements sociaux énoncés plus haut ; elle est subséquente à l'inflation telle qu'elle a été décrite antérieurement ¹²¹.

b) La demande

Les premiers effets de la hausse des prix sur la demande sont de la rendre inélastique et de l'enfler. « L'état d'inflation postule une prévision permanente de hausse des prix et la nécessité de procéder dès que possible aux achats nécessaires. » Les dépenses sont de ce fait accélérées.

« Pour les producteurs et les vendeurs, la demande est d'autant moins élastique :

— que le vendeur est généralement certain d'écouler ses produits ;

¹¹⁹ L'étude de l'INSEE, p. 115, développe ce mécanisme.

¹²⁰ En France, on s'est attaqué aux canaux de distribution : « Rapport sur les obstacles à l'expansion économique ». Comité Armand-Rueff, Paris, 1960.

Serge MAILLET : « Les paysans contre le passé », Paris, 1962.

¹²¹ Ce stade avancé de l'inflation n'est pas encore atteint en Suisse. Néanmoins, on entend, ici et là, des remarques qui présagent son apparition (fin 1969).

- qu'il est généralement certain de maintenir son taux de profit en imposant son prix. Il sera donc tenté de maintenir son volume d'approvisionnement quelle que soit la hausse du prix.

Du côté des *consommateurs*, la demande est d'autant moins élastique :

- que les besoins sont plus pressants (voir section 6, § 1, B, 1° de ce chapitre) ;
- que les consommateurs ont la volonté et la possibilité de maintenir leur revenu réel en réajustant leurs revenus nominaux à leur dépense nominale. » ¹²²

Le processus cumulatif sera « d'autant plus accéléré que le revenu prévu sera plus souple aux mouvements de la dépense prévue, ou en termes monétaires, pour reprendre l'équation des échanges de Fisher, que MV sera égal à PT envisagé *ex ante* » ¹²³.

La demande n'est pas seulement plus rigide, mais elle tend à se structurer différemment. La spéculation apparaît sous une double forme :

- 1° Manœuvre pour profiter de la hausse des prix ou se prémunir contre elle.
- 2° Méfiance témoignée à l'égard de la valeur de l'unité monétaire courante.

Dans ce second cas, c'est la fuite devant la monnaie et la recherche de biens plus sûrs. L'inflation suppose la spéculation, comme les troubles les exactions.

Bien que de façon limitée, on rencontre en Suisse quelques signes de ce comportement. Indépendamment de la mode, la recherche des meubles de style, d'antiquités, de métaux précieux, de bijoux et naturellement d'immeubles et de terrains atteste cette attitude. La demande se porte sur les valeurs témoins qui mesurent précisément la dépréciation de la monnaie ¹²⁴.

Aussi paradoxal que cela paraisse, cette demande spéculative, dans la mesure où l'offre de biens-refuges est élastique, a un effet déflationniste puisqu'elle concourt à alléger la demande de biens durables ou de consommation. L'influence inflationniste de cette dépense n'est pas pour autant intégralement résorbée. Les revenus acquis par les vendeurs constituent une demande induite. Les hauts prix obtenus « enregistrent » la dépréciation de la monnaie et sapent la confiance en elle ¹²⁵.

B Les conditions monétaires de l'inflation

Le développement de l'inflation suppose une liquidité abondante pour assurer la dépense monétaire croissante. Ceci sous-entend une grande élasticité de l'offre de monnaie des particuliers, des instituts de crédit et de l'Etat.

¹²² INSEE, op. cité, p. 117.

¹²³ Faut-il citer les prix atteints lors de certaines ventes aux enchères d'antiquités (Jürg Stuker à Berne, Péquignot à Lausanne, Fischer à Lucerne,...) et qui donnent le ton à toute la branche.

¹²⁴ « Du point de vue monétaire, la spéculation implique l'utilisation de tous les avoirs disponibles, par conséquent une baisse de la préférence pour la liquidité et de la propension à épargner. Dans de nombreux cas, la spéculation apparaît comme un mouvement d'épargne en nature, la monnaie devenant impropre à cet usage. » INSEE, op. cité, p. 118.

a) L'offre de monnaie des particuliers

En période inflationniste, les consommateurs et les producteurs diminuent leur propension à épargner et leur préférence pour la liquidité. Ce comportement accroît l'offre de monnaie.

La dépense des revenus courants et des avoirs accumulés n'est cependant pas uniforme¹²³. Elle varie selon les classes économiques et dépend de l'évolution des prix et des revenus de ces classes (ouvriers, cadres supérieurs, agriculteurs)¹²⁴.

La propension à dépenser n'est pas le seul fait de l'inflation. L'époque et le milieu social influencent très profondément le comportement des consommateurs. Eu égard à la Suisse et durant ces douze dernières années, il n'est que de citer : l'esprit matérialiste¹²⁵, la régression de la religion, l'extériorisation de la richesse, la mode, l'argent facilement gagné, la possibilité d'une guerre, l'existence des assurances, les sollicitations de la publicité, etc... L'augmentation de 64 % des pactes de réserve de propriété de 1957 à 1962 — en tant qu'indice de la vente à tempérament — est symptomatique de cette atmosphère.

b) L'offre des instituts de crédit

Nous traitons cette question en détail au chapitre II.

c) L'offre de monnaie émanant de l'Etat¹²⁶

L'inflation ne fleurit pas nécessairement lorsqu'il y a déficit budgétaire. Rappelons que les comptes de la Confédération pour les années 1960 - 1963 sont excédentaires.

Comment la trésorerie de l'Etat réagit-elle en période d'inflation ?

Du côté des dépenses, on peut considérer les traitements du personnel comme rigides. Au contraire, les dépenses d'investissement - construction par exemple - évoluent davantage en fonction des prix et des coûts (à moins qu'elles ne soient indispensables pour des raisons militaires ou politiques).

Les dépenses publiques peuvent être classées « par ordre approximatif de sensibilité croissante à l'inflation ».

¹²³ A cet égard, le secteur des assurances en tant que collecteur de fonds a une portée déflationniste puisque la rigidité des contrats oblige les assurés de payer les primes, ce qui réduit d'autant la consommation (frais d'assurance de la population suisse en 1961 : 5,48 milliards de francs). Pour plus de détails, voir : chap. II, section 3, § 2, E.

¹²⁴ « Il faut donc s'attendre à ce que les circuits monétaires rencontrent des zones de ralentissement et des zones d'accélération, selon les couches de revenus, les branches de l'activité qu'ils traversent. » INSEE, op. cité, p. 119.

¹²⁵ « Malheureusement, la propension à consommer a en partie des causes psychologiques sur lesquelles nous n'avons que peu d'influence. Nous passons par une crise de matérialisme dont les conséquences économiques et morales pourraient être plus graves qu'on ne pense en général. » P. R. ROSSET : « La lutte contre la hausse du coût de la vie. » Fascicule XIII des publications de la Société neuchâteloise de Science économique, 1956.

¹²⁶ « Il faut remarquer que la demande publique, établie ex-ante par la loi du budget, est particulièrement inélastique par rapport au prix dans le cadre de l'exercice budgétaire. Cette inélasticité peut renforcer l'inélasticité de la demande globale. » INSEE, op. cité, p. 121, note 8. Pour l'analyse statistique de la dépense publique, voir chapitre I, section 6, § 1, B, 3°.

- 1) *dépenses rigides* : charges contractuelles à long terme, taux de la dette, pensions, retraites ;
- 2) *dépenses relativement rigides* : traitements, salaires. Il faut préciser que leur montant n'est pas tout ; la cohésion syndicale des fonctionnaires et leurs rapports politiques avec la majorité gouvernementale déterminent cette rigidité. Si la hausse des prix est forte et que les salaires suivent, ils peuvent devenir inflationnistes. Il en est de même en situation de plein-emploi lorsque le secteur privé concurrence le secteur public. Ce dernier est tenu de revaloriser la rémunération de ses serviteurs pour s'assurer des collaborateurs qualifiés ¹²⁰.
- 3) *dépenses souples* : achats de biens et de services sur le marché.

Evolution des recettes

Sans entrer dans le détail, disons qu'en inflation, la souplesse des recettes dépend de la structure fiscale (Confédération, cantons et communes), du système fiscal, de l'assiette et du rythme de paiement (annuel ou biennal, tel l'IDN).

Sont souples, les impôts fondés sur le volume monétaire des transactions puisqu'ils réagissent immédiatement aux prix. Pour leur part, les impôts sur les revenus sont étroitement liés à la rigidité des salaires, traitements, profits, gains de spéculation, etc... (dans la mesure où la technique fiscale est capable de les taxer !) ¹²⁰.

Si l'inflation est forte, les recettes apparaissent comme rigides puisqu'elles n'entrent dans les caisses publiques qu'à la fin de la période fiscale, exception faite des impôts à perception anticipée et taxes payables au comptant (impôt anticipé, droit de timbre, droits de mutation, ICHA, droits de douane, etc...).

Cette relative rigidité est en partie compensée par les charges exceptionnelles décidées en fonction de l'inflation et l'augmentation à froid du rendement des impôts (particulièrement sensible en Suisse ces dernières années) ¹²¹.

d) La répartition de l'offre de monnaie

L'offre de capitaux à long terme a tendance, en forte inflation, à baisser à cause du risque de dépréciation. L'offre de monnaie sur le marché des biens est par contre très souple. Quant à l'épargne, elle prend une forme spéculative et se fige en biens immobiliers ou mobiliers.

¹²⁰ De nombreux rapports annuels tant privés que publics mentionnent les difficultés de recruter des employés à cause de cette disparité de salaires.

« ... le fait que les jeunes gens s'intéressent moins qu'auparavant à des emplois aux postes, téléphones et télégraphes ou démissionnent après peu de temps parce que l'économie privée ou des services municipaux leur offrent des salaires initiaux plus élevés et de plus agréables conditions de travail ». Rapport de gestion des PTT, 1961, p. 19. Même remarque dans celui de 1962.

¹²¹ Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la motion Eggenberger concernant une lutte plus efficace contre la fraude fiscale du 25 mai 1962, 66 pages.

¹²² Il serait intéressant d'étudier l'action de l'inflation sur les recettes et les dépenses publiques. Autrement dit, si l'augmentation du niveau des prix provoque un déficit ou un excédent budgétaire.

Le crédit se dirige plus facilement vers les circuits rapides que vers les circuits longs. De même, la demande de crédit est plus fréquemment motivée par des utilisations spéculatives que par des utilisations productrices¹³². La monnaie créée par les banques pour financer des investissements à long terme aboutit finalement sur le marché de spéculation ou sur le marché de consommation, accentuant ainsi les tensions inflationnistes antérieures.

CONCLUSIONS

Succinctement, le déroulement de l'inflation suisse de 1950 à 1968 peut se ramener à deux phases :

- de 1950 à 1960*, l'économie a vu naître des tensions inflationnistes dues à un excès de la demande extérieure et intérieure ;
- de 1960 à 1968*, cet excès de la demande a été renforcé par des investissements excédentaires et surtout désordonnés financés par une très forte liquidité interne et un afflux de capitaux étrangers. L'augmentation de la productivité n'ayant plus été en mesure de compenser le renchérissement des coûts (frais de production et de distribution), les tensions ont dégénéré en inflation.

SECTION 7

Le rôle inflationniste de la construction, des salaires, des exportations et des « causes particulières »

§ 1 La construction

Privilegier ce secteur tient à une quadruple raison :

- le domaine de la construction touche de près le crédit ;
- cette branche d'activité est un des moteurs de la hausse des prix en Suisse¹³³ ;
- le secteur du bâtiment partage avec les services et les terrains le désavantage de ne pas pouvoir compter sur l'importation pour satisfaire une demande *momentanément* excessive ;
- la construction représente les 2/3 du total des investissements de la période considérée.

¹³² « Les grands mouvements de spéculation inflationniste ont été généralement favorisés par les banques. » INSEE, op. cité, p. 121.

¹³³ Dans le rapport de 1962, la BRI affirme sans ambages : « L'activité de la construction est l'une des principales causes qui ont contribué à provoquer l'effervescence qui règne actuellement dans l'économie. Le coût de la construction comprend une forte proportion de main-d'œuvre et s'il réagit vivement aux tensions qui apparaissent sur le marché de la main-d'œuvre, il n'est guère influencé par la concurrence étrangère. »

P. R. ROSSER : « La lutte contre la hausse du coût de la vie », p. 11. « Pour nous, il n'y a pas de doute que le développement de la construction porte une large part de la responsabilité de la poussée expansionniste actuelle. » Fascicule XIII des publications de la Société neuchâteloise de science économique, 1956.

A La situation dans le domaine de la construction de 1950 à 1962

A partir du rapport sur « l'activité dans l'industrie du bâtiment » du Délégué aux possibilités de travail, nous avons établi le bilan statistique suivant :

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Travaux publics (1950=100)													
Confédération	100	119	122	125	116	118	112	130	152	163	157	166	203
Cantons	100	115	109	122	135	145	156	195	226	252	277	337	463
Communes	100	117	119	137	143	159	181	214	216	225	231	273	322
Total	100	117	118	131	135	146	159	190	203	217	224	263	326
Travaux privés (1950=100)													
Usines électriques	100	137	240	277	323	313	341	404	388	422	338	429	332
Particuliers													
Logements	100	131	111	126	155	173	175	162	134	207	284	341	360
Constr. industr.	100	137	158	156	170	222	302	326	282	299	368	505	588
Total	100	133	133	147	172	196	222	224	194	216	233	392	431
Total général Travaux publics et privés (y compris chemin de fer et autres constructions des particuliers)	100	127	127	141	159	179	199	212	197	238	282	346	394
Indice chaîne	100	127	100	111	113	113	111	107	93	121	118	123	114

Ces données reflètent l'évolution conjoncturelle.

- 1° Le total des constructions effectuées de 1950 à 1962 est en corrélation avec l'indice des prix à la consommation. Elle confirme la relation expansion-inflation.
- 2° Les travaux privés paraissent conduire l'évolution économique générale. En effet, l'activité de la construction a ralenti en 1957 déjà et baissé durant l'année 1958, pour reprendre ensuite avec une vigueur jamais observée (+ 21 %, + 18 %, + 23 %, + 14 %). Le renchérissement du crédit et la raréfaction du marché des capitaux ont fait, hélas, plus que les appels à la modération¹³⁴.

¹³⁴ Aussi louable que soit la constitution des « commissions régionales d'experts » pour limiter l'activité du bâtiment, il est à craindre que leur efficacité pratique soit restreinte.

Nous pouvons grouper ces commissions cantonales en trois catégories dont les représentants de chacune d'elles ont de bonnes raisons de ne rien faire : -) Les cantons hautement développés et très dynamiques, dont Zurich, sont conscients de leur force et ne s'inquiètent pas des autres (Genève avait déjà pris des mesures sur le plan cantonal). -) Les cantons sur le chemin du développement, Glaris, Appenzell Rhodes extérieures, Saint-Gall, veulent combler « à tout prix » leur retard. -) Enfin, les cantons dans la moyenne comme

3° Globalement, la construction du secteur public évolue selon son rythme propre. Alors que les communes et surtout les cantons exécutent des travaux sans se soucier de l'évolution économique, la Confédération pour sa part semble construire avec plus de discernement. De 1955 à 1957, alors qu'on était en plein «boom», la progression des constructions fédérales a été très mesurée. Par contre, lors du fléchissement de fin 1957 et 1958, les Autorités fédérales les augmentaient et par là concouraient au soutien et à la stimulation de l'économie. En 1960, elles ont fait de nouveau preuve de «sens économique» et freinaient leurs dépenses de construction. Sur le strict plan conjoncturel, la construction des autoroutes est évidemment mal venue. Sur le plan économique, le jugement doit être nuancé : tourisme, relations avec le développement des routes étrangères, sécurité, gain de temps, usure... Ces justifications ne valent évidemment pas pour l'exposition nationale de 1964.

4° Dans le secteur privé, la construction d'*usines électriques* se développe selon un rythme particulier découlant de l'ampleur et de la durée des travaux entrepris. L'importance de la houille blanche est primordiale pour un pays sans charbon, sans pétrole, en retard dans le domaine nucléaire et qui, en hiver, importe même de l'électricité.

Dans le domaine *industriel*, le volume de construction est parallèle à l'activité économique, le tassement se poursuit en 1959 à la suite du fléchissement conjoncturel de 1958. Quant aux *logements*, il y a synchronisation avec le mouvement d'ensemble.

5° En diversifiant le poste : « *augmentation totale de logements* » par grandeur de localités, on découvre une progression très significative. Dans les communes de 2000 à 10.000 habitants, elle est fidèlement conjoncturelle. Il en est de même dans les moyennes et petites villes.

Par contre, dans les grandes villes, il en est tout autrement : de 1951-52 à 1956 baisse ; en 1957 hausse ; en 1958, 1959 et 1961 nouvelle baisse ; léger redressement en 1960 et 1962.

6° La construction de logements dans les grandes villes pose un problème spécial. Alors que dans les petites et moyennes villes, ainsi que dans les communes de 2000 à 10.000 habitants, les nouveaux logements compensent les démolitions, dans les grandes villes, leur accroissement va en diminuant alors que la démolition croît très fortement (en indice sur la base 1950=100, 1962=454)¹²⁵.

Neuchâtel « n'ont rien à se reprocher » et ne peuvent pas freiner sensiblement la conjoncture.

De surcroît, les privés accepteraient-ils la priorité de certaines constructions du secteur public ? On peut en douter en lisant ce qui est dit dans le « Journal des Associations patronales », 1962, No 8, p. 171 : « A l'heure actuelle, deux facteurs viennent imposer aux entreprises l'obligation de procéder à de nouveaux investissements. D'une part la réduction de la durée du travail et d'autre part la concurrence accrue résultant du mouvement d'intégration de l'Europe obligeant les entreprises à recourir toujours davantage à des mesures de rationalisation qui impliquent nécessairement des investissements. »

¹²⁵ En 1961, la contagion de la démolition a également atteint les petites et moyennes villes. Base : 1950 = 100 ; 1959 = 264 ; 1960 = 304 ; 1961 = 407 ; 1962 = 340.

Ceci signifie qu'une grande partie des appartements détruits ne sont pas remplacés par des locaux destinés à l'habitation, mais affectés à des bureaux, cabinets, sièges de sociétés, locaux commerciaux ou artisanaux, etc... Il est à craindre, et des établissements comme la Banque hypothécaire suisse s'en inquiètent déjà, que d'ici peu ce marché soit offreur et non plus demandeur (Genève surtout et Zurich).

Le Délégué aux possibilités de travail, dans son Bulletin no 3, 1956, était déjà préoccupé par cette situation. Il affirmait :

« La lutte contre l'enfllement du coût de la construction ne peut être efficace que si les adjudicateurs poussent à la même roue et s'opposent ainsi aux exagérations et aux revendications injustifiées. »

Et le Délégué de faire des réserves quant au luxe de certaines constructions par opposition aux besoins vitaux et économiques. Que faut-il penser du résultat obtenu par ces appels à la modération lorsqu'on voit ce qui s'est passé de 1956 à 1962 ?

BREVES CONCLUSIONS

En valeur et de 1950 à 1962, l'industrie du bâtiment a plus que quadruplé sa production. De 1950 à 1962, le secteur public a passé de 100 à 326 et le secteur privé de 100 à 431, dont les constructions industrielles de 100 à 588.

Un développement de cette envergure, alors que 1950 n'était pas une année de marasme, indique déjà l'intensité de la demande.

B Les tensions dans le secteur de la construction

Les besoins : (la demande)

Les projets de constructions recensés par le Délégué aux possibilités de travail et les logements vacants donnent une idée des besoins existants, c'est-à-dire de la demande.

Projets de constructions de tous ordres

en milliards de Fr.

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
2,16	2,62	2,73	2,93	3,24	3,82	4,37	4,75	4,38	5,10	6,45	8,06	10,26	11,53

en indice (1950=100)

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
100	121	126	136	150	177	202	220	203	236	293	373	475	534

augmentation annuelle en %

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
—	21	4	7	11	18	14	9	-8	14	26	25	27	13

Une progression aussi subite ne provient pas seulement du développement de l'économie, mais résulte des tensions inflationnistes (il est plus onéreux de construire demain qu'aujourd'hui) et d'une certaine spéculation. La constitution de sociétés pour la construction d'immeubles locatifs et commerciaux, puis la vente des bâtiments, ou comme ce fut le cas à Zurich, la démolition d'immeubles vieux de douze ans seulement et leur remplacement par « des centres commerciaux » sont significatifs. Si commercialement, l'affaire est profitable, il est bien clair qu'économiquement il y a du gaspillage¹⁵⁰. Ces investissements sont inflationnistes par le truchement de la demande de biens d'équipement et la suroccupation de la main-d'œuvre et des installations du secteur de la construction. Il n'est pas concevable qu'une progression annuelle de 25 % des projets de construction et de 20 % des constructions se poursuivent à ce rythme.

La pénurie de logements donne une idée de l'excès de la demande par rapport aux possibilités de l'offre.

Logements vacants en % du total des logements

	1951	1954	1956	1958	1959	1960	1961	1962
Zurich	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bâle	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Berne	0,7	0,2	0,2	0,0	0,1	0,2	0,1	0,0
Genève	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Lausanne	0,1	0,1	0,4	0,1	0,1	0,0	—	0,0
Saint-Gall	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Winterthur	0,1	0,1	0,5	0,1	0,2	0,6	0,0	0,0
Bienne	—	0,0	0,0	0,0	0,2	0,5	0,3	0,0
Autres 31 communes	0,3	0,6	0,6	0,3	0,3	0,7	0,2	0,1
Total	0,2	0,3	0,3	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1

— = données absentes

pas de chiffres pour 1950 et 1952.

La production : (l'offre)

Au total, et en valeur, le secteur de la construction a quadruplé sa production en treize ans.

Dans un pays où cette branche d'activité avait hiberné durant la guerre, une croissance aussi brusque et violente ne pouvait se réaliser sans heurts, à moins d'une planification souple qui harmonise l'ensemble de l'économie nationale ou, pour le moins, indique un ordre d'urgence économique.

En 1962, par référence à 1950, l'augmentation de *logements* est légèrement inférieure dans les grandes villes ; elle a doublé dans les moyennes et petites villes et a triplé dans les communes de 2000 à 10.000 habitants.

¹⁵⁰ V. PACKARD : « L'art du gaspillage. » Paris, 1962.

Les techniques de construction et la construction elle-même se sont profondément transformées au point qu'aujourd'hui ce secteur, largement mécanisé, ressemble toujours davantage à l'industrie proprement dite (utilisation de matériaux préfabriqués, capitaux fixes : grues, bulldozers, compresseurs, etc.).

La double demande de biens *d'investissement* de production (fabriques, usines et barrages hydro-électriques, routes, chemins de fer...) et de biens plus spécialement destinés à la *consommation* (logements, piscines, patinoires...) a été si violente qu'elle ne pouvait manquer d'agir sur l'offre¹⁸⁷ et provoquer une hausse des coûts et des prix, l'excès de cette demande ne pouvant pas être satisfait par les importations, ni par un accroissement de la productivité étant donné la part considérable de travail requis.

C Hausse des coûts de construction à Zurich¹⁸⁸

	Gros œuvre	Aménagement intérieur	Autres frais	Total
1950	100	100	100	100
1951	110	110	110	109
1952	115	113	109	113
1953	110	109	111	110
1954	109	107	108	107
1955	117	109	111	112
1956	119	111	116	114
1957	122	115	119	118
1958	123	117	121	120
1959	126	119	121	121
1960	133	122	127	126
1961	139	127	136	136
1962 avril	153	137	144	143
octobre	154	139	146	145
1963 avril	169	144	156	154
octobre	173	147	160	158
Augmentation en % de 1950 à octobre 1963	73	47	60	58
Augmentation en % de 1950 à 1958	23	17	21	20
Augmentation en % d'octobre 1959 à octobre 1963	47	28	39	37
Augmentation annuelle moyenne en % de 1950 à 1958	2,6	1,9	2,3	2,2
Augmentation annuelle moyenne en % d'octobre 1959 à octobre 1963	11,8	7,0	9,8	9,3

Source : Office statistique de la ville de Zurich ; publications semestrielles.

¹⁸⁷ Voir : Bulletin du Délégué aux possibilités de travail, No 4, 1962, No 1, 1963, p. 6.
« Les causes de l'enfllement excessif des investissements. »

¹⁸⁸ Office statistique de la Ville de Zurich, Bulletins.

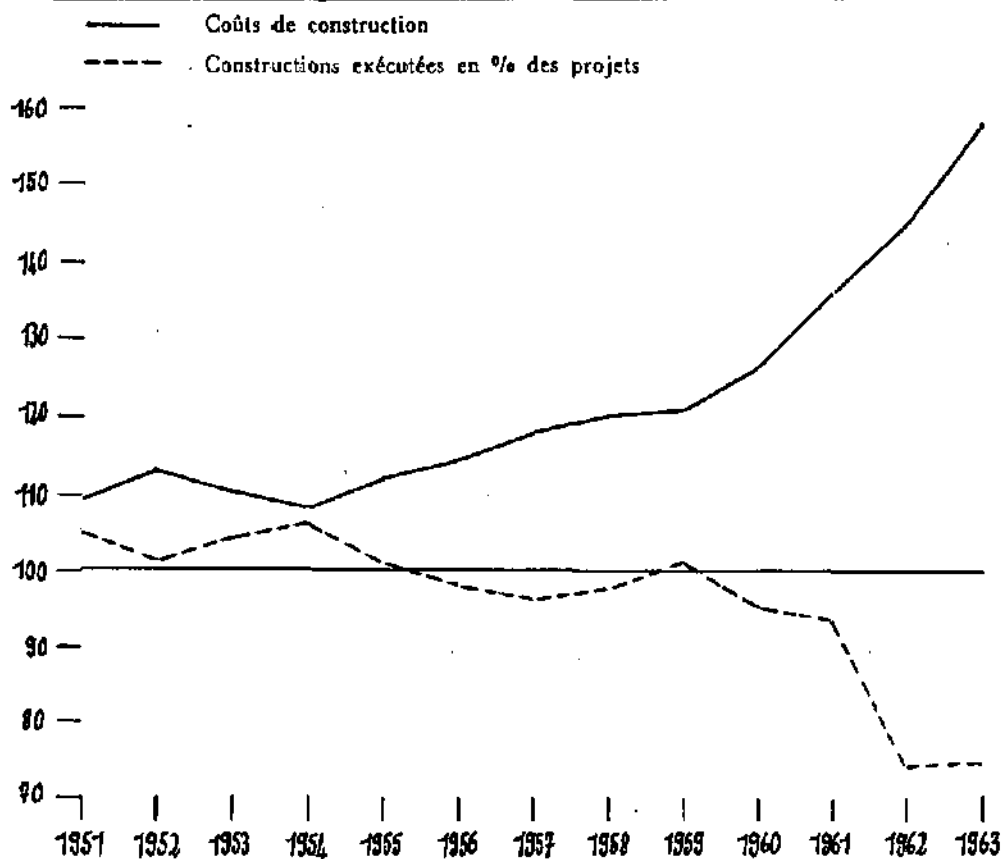
L'évolution est à peu près identique à Berne, voire légèrement supérieure.

Il ressort de ces séries statistiques plusieurs constatations intéressantes :

- 1° La hausse des prix de ce secteur est supérieure à celle des prix à la consommation : 58 % contre 27 %.
- 2° Une étroite relation existe entre ces coûts et les projets de construction de tous ordres, ce qui dénote la pression de la demande de tendance inflationniste.
- 3° Les augmentations de salaires des maçons et manœuvres ne sont pas synchronisées avec l'évolution des coûts de construction. Ceci prouve que les salaires ne sont pas « la » cause, mais « une » des causes du renchérissement. D'autres éléments interviennent comme les prix des matériaux, du terrain, et surtout l'intensité de la demande.

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Coûts de constr. : 1950 = 100	109	113	110	107	112	114	118	120	121	126	136	145	158
Constructions exécutées en % des projets :	105	101	104	106	101	98	96	98	101	95	93	74	75*

* chiffre provisoire



La comparaison graphique des coûts et du rapport des constructions exécutées avec celles projetées dessine une suggestive corrélation inverse. Au fur et à mesure que le fossé se creuse entre les projets et les réalisations de construction (excès de la demande et insuffisance de l'offre), les coûts s'élèvent.

- 4° Chaque tassement conjoncturel a marqué un temps d'arrêt de la hausse des coûts, 1953, 1958-59, alors que les phases d'essor l'accroissaient, 1956-57, 1959-63:

est due tant à celle des prix des matériaux qu'à des adaptations de salaires et à 1963 illustre l'accélération du renchérissement.

Selon les indications de l'Office statistique de la Ville de Zurich, « la hausse est due tant à celle des prix des matériaux qu'à des adaptations de salaires et à l'amélioration des prestations sociales ; l'intense activité entraîne en outre une tendance à la consolidation des prix »¹³⁹. Selon ces mêmes renseignements, la catégorie « autres frais » « enregistre une sensible élévation des intérêts de construction » : + 8,8 % du 1er août 1957 au 1er octobre 1961.

Corrélativement à la hausse des coûts, voyons quelle est l'influence des matériaux de construction, des mutations immobilières et de l'emploi.

D La hausse des matériaux de construction

a) Prix des matériaux et évolution des constructions

Le parallélisme des courbes de la construction et du prix des matériaux est assez net¹⁴⁰. La corrélation est spécialement élevée durant les phases de forte croissance de la construction : 1950, 1955-56-57, 1960-63. Lors des revirements de tendance, le mouvement modéré de baisse des prix s'est prolongé durant une année, avant de monter à nouveau ; ce qui détermine une courbe avec deux périodes de stabilisation de deux ans : 1953-54 et 1958-59.

b) Prix de gros et prix des matériaux de construction

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Matériaux de construction													
Indice des prix de gros 1939=100	169	197	212	205	207	230	252	260	251	243	249	260	269
Augmentation en % par rapport à 1950	—	17	24	21	22	36	49	54	49	44	47	54	59
Indice global des prix de gros	203	227	220	213	214	215	220	224	217	213	215	215	222

Source : BNS, Bulletin mensuel, tableaux 80 et suivants.

¹³⁹ La Commission de recherches économiques ne craint pas d'affirmer : « Le resserrement qui affecte le secteur du bâtiment (1962) se reflète dans la hausse massive des indices du coût de la construction des villes de Zurich et Berne qui ont progressé d'environ 8 % en 1961. »

¹⁴⁰ La Commission de recherches économiques (152^{me} rapport) affirme : « C'est un indice qu'à presque tous les stades de la production la demande a été exécutaire dans le bâtiment. »

Le saut des prix des matériaux de construction : de 1951 à 1952 : 15 points, de 1954 à 1957 : 53 points, en 1961 : 10 points et 1962 : 9 points, a entraîné la hausse de tout le secteur. Chaque phase d'augmentation a correspondu au « boom » de cette branche.

La double mécanisation de la construction¹⁴¹ et des constructions¹⁴² renforce la demande de biens d'équipement, et ainsi accentue le plein-emploi du secteur des machines, ou alors, si ces biens sont importés, accroît le déficit de la balance du commerce.

De 1950 à 1962, les prix de gros des matériaux de construction ont haussé plus fortement et régulièrement que tous les autres¹⁴³ :

Biens en hausse		Biens en baisse	
Matériaux de construction	59 %	Textiles, cuirs	16 %
Engrais	46 %	Carburants, lubrifiants	15 %
Métaux	17 %	Denrées alimentaires destinées à l'industrie	8 %
Denrées alimentaires d'origine animale	16 %	Denrées alimentaires d'origine végétale	4 %
Fourrages	21 %		
Charbon, bois de chauffage	6 %		

L'Office statistique de la ville de Zurich donne, dans son Bulletin de mai 1962, de précieuses indications sur l'origine de la hausse des coûts de la construction et en particulier du « gros œuvre ». Par rapport à 1957, la progression est de 17 % :

« Cette dernière est due à des augmentations de salaires chez les conducteurs de grues ainsi qu'aux prix plus élevés de l'enlèvement des déblais par suite de difficultés de trafic, de courses plus longues et d'émoluments plus élevés des lieux de décharge. L'élévation relativement forte des travaux de charpente (12 %) résulte essentiellement de la hausse des prix du bois. »

Comme on le voit, l'origine de la hausse du bâtiment est plus complexe qu'on le prétend souvent. Des éléments de structure, comme les difficultés du trafic et l'éloignement des lieux de décharge, sont pris en considération.

Nous rejoignons les préoccupations théoriques énoncées au début de notre travail. L'inflation résulte aussi bien de la *conjoncture* (prix, emploi) que des *structures* (goulots d'étranglement, cartels, etc...). L'explication simpliste de l'inflation par le gonflement de la masse monétaire ou la hausse des salaires n'est pas confirmée par l'analyse des faits.

¹⁴¹ Bulldozers, camions à bennes, grues, bétonneuses, compresseurs, perceuses, ponceuses, scies mécaniques, etc...

¹⁴² Ascenseurs, brûleurs à mazout, boilers ; infrastructure électrique, téléphonique, radio ; incorporation de frigidaire, machines à laver, blocs de cuisine, etc...

¹⁴³ Réserve faite de hausses ou baisses passagères d'origine particulière (guerre de Corée, affaire de Suez, révolution hongroise, situation à Berlin, etc...)

E Le prix des terrains dans trois villes suisses

Conséquence et cause des pressions inflationnistes, les mutations immobilières reflètent l'attitude des sujets économiques et la confiance en la monnaie. Dans les pages qui suivent nous n'abordons pas les causes profondes¹⁴⁴ de la hausse des biens immobiliers. Nous ne la considérons qu'en relation avec l'inflation.

Tableau des mutations immobilières volontaires. (Prix exprimés en francs par m²)

	1946/50	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
Zurich : Fr. m²	24,0	33,0	34,0	28,0	32,1	36,2	49,2	48,6	71,6	70,9	84,8	108,8	153,0
non bâtis													
Indice	100	138	142	117	133	150	205	203	300	292	350	451	638
Fr. m ²	215,0	229,0	259,0	243,0	269,0	284,0	394,0	438,0	330,0	403,0	437,0	542,0	649,0
bâtis													
Indice	100	107	120	113	125	132	183	204	153	187	203	252	302
Bâle : Fr. m²	36,3	32,2	42,6	51,3	41,5	60,8	109,0	152,0	146,2	278,0	241,4	290,6	443,0
non bâtis													
Indice	100	89	117	141	114	167	300	418	402	765	665	800	1230
Fr. m ²	269,0	309,0	313,0	345,0	375,0	398,0	429,0	557,0	586,0	416,0	666,0	659,0	890,0
bâtis													
Indice	100	115	116	128	139	148	159	207	218	155	248	245	336
Berne : Fr. m²	25,6	32,9	42,2	46,8	48,7	54,5	53,0	74,6	60,2	83,1	74,2	127,8	103,4
non bâtis													
Indice	100	129	165	183	190	213	207	291	235	325	290	499	400
Fr. m ²	168,0	308,0	120,0	309,0	187,0	276,0	172,0	288,0	210,0	394,0	384,0	286,0	255,0
bâtis													
Indice	100	183	71	184	111	164	102	171	125	235	228	170	152
Total des trois villes. (1946/50 = 100)													
non bâtis													
bâtis	100	135	102	145	125	148	148	194	165	192	226	222	261

Source de base : *Annuaire statistique de la Suisse*, 1962, p. 203-206. Ces données ne sont plus fournies après 1961.

¹⁴⁴ Parmi lesquelles nous signalons : l'accroissement démographique, l'augmentation du revenu national, l'extension industrielle, les zones de verdure, le besoin de quitter les villes bruyantes et étouffantes, l'évasion durant les week-end, le taux d'occupation des appartements, l'éclatement de la famille, le parquage des automobiles. Voir à cet effet : H. SIEBER : « Le prix des terrains. » *Bulletin de documentation économique* No 5, 1962, p. 17-26. De même W. JUCKER : « L'évolution des prix des terrains et des loyers. » *Revue Syndicale suisse*, 1962, No 11.

Bien que fragmentaires, parce que seules trois villes suisses pratiquent des recensements (Zurich, Bâle¹⁴⁵ et Berne), les prix des mutations immobilières révèlent quelques renseignements dignes d'intérêt¹⁴⁶.

Les chiffres¹⁴⁷ relatifs à Lausanne, Lucerne et Genève confirment l'évolution des trois villes témoins.

1° Jusqu'en 1956 et par rapport à 1946/50, la hausse des prix des terrains bâtis¹⁴⁸ et non bâtis est modique. C'est à partir de 1957, soit de la première « flambée conjoncturelle » qu'elle s'accroît véritablement. Les prix moyens pratiqués pour les ventes de gré à gré de terrains non bâtis dans ces trois villes ont monté de 140 % de 1950 à 1955 et de 220 % de 1955 à 1961¹⁴⁹. Pour la seule année 1961, la hausse a été de 43 % à Bâle et à Zurich.

2° Dans les trois villes, le prix des transactions des terrains non bâtis monte beaucoup plus que celui du terrain bâti : Bâle-Ville vient en tête, suivi de Zurich et Berne.

3° Tous les indices (à l'exception de celui du terrain non bâti à Zurich qui s'est stabilisé une année plus tôt) marquent une baisse en 1957, soit une année avant le tassement de 1958. C'est à cette époque aussi que le crédit hypothécaire a fléchi.

Ces courbes, mises en parallèle avec les placements hypothécaires auprès de l'ensemble des banques suisses, indiquent une relation certaine. En particulier, la baisse de 1957 et la reprise de 1958.

Certes, il ne faut pas chercher une causalité directe et absolue dans ce domaine limité. Néanmoins, cette petite incursion est suggestive et devait être faite.

Bien qu'un peu hasardeux parce que le contexte économique de ces trois cités est très différent, nous avons réuni en deux courbes synthétiques, d'une part les terrains bâtis et d'autre part les non bâtis. Ces nouvelles séries donnent quelques renseignements supplémentaires.

Indice du prix du m² à Zurich, Bâle et Berne¹⁵⁰ (1946/50 = 100)

	1946/50	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
Terrains bâtis	100	135	102	145	125	148	148	194	165	192	226	222	261
Terrains non bâtis	100	119	141	143	146	177	237	304	312	461	435	583	756

¹⁴⁵ Une intéressante étude a été publiée par la revue *Kyklos*, 1962, No 1, p. 279-294. Hans GUTH : « Statistische Betrachtungen zur Entwicklung der Bodenpreise am Beispiel von Basel. »

¹⁴⁶ Ces données ne sont pas des estimations mais le résultat du relevé de toutes les transactions immobilières réalisées.

¹⁴⁷ Fournis par l'Annuaire statistique de l'Union des villes suisses.

¹⁴⁸ Exception faite d'une « poussée » en 1952.

¹⁴⁹ Moyenne non pondérée d'indices.

Jusqu'en 1955, la progression de ces deux prix, sans être parallèle, est restée liée. Dès 1956, les terrains non bâtis « s'envolent » littéralement alors que les autres progressent plus modérément.

Si nous établissons la courbe de la progression des « droits de mutation » des cantons, nous retrouvons le mouvement général : assez calme jusqu'en 1952, hausse de 1953 à 1955-56, tassement en 1957 et 1958 et forte hausse dès 1959 ¹⁵⁰ 151.

Un parallélisme assez net existe entre l'évolution des placements hypothécaires et l'augmentation du prix des terrains : pour les années 1957 et 1958 (tassement) et 1959 - 1961 (forte hausse).

En conclusion, nous pouvons dire que la hausse des transactions immobilières (exprimée par les prix pratiqués dans trois grandes villes suisses et les droits de mutation perçus par les cantons et communes) a coïncidé avec l'accroissement des placements hypothécaires des banques et les crédits de construction (voir ci-dessous lettre G).

Les capitaux étrangers investis en terrains suisses pourraient également fournir d'utiles renseignements ¹⁵². Il est certain que ces fonds en quête de sécurité ont agi sur les prix, mais non sur le crédit étant donné que les acquéreurs étrangers font rarement appel au crédit hypothécaire suisse. L'absence de considérations de rendement confirme le caractère inflationniste de ces capitaux ¹⁵³. Disons, mais sans chiffres à l'appui, que les fonds étrangers ont concouru à la hausse des terrains ¹⁵⁴.

Enfin, la hausse des prix des biens immobiliers et en particulier des terrains non bâtis, a tout d'abord été la conséquence de facteurs démographiques et

¹⁵⁰ Il faut naturellement faire une réserve. Pour que ces chiffres soient véritablement représentatifs, on devrait tenir compte des modifications apportées aux taux d'imposition dans chaque canton.

¹⁵¹ Rendement des lods : (impôt neuchâtelois sur les transactions immobilières) en millions de francs.

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1,00	1,12	1,26	1,42	1,55	1,47	1,70	1,70	1,47	1,59	2,47	3,58	4,06

¹ Avec un décalage d'environ un an et pour les cinq dernières années, la progression est en corrélation avec les placements hypothécaires et les crédits de construction.

¹⁵² Quelques chiffres ont été avancés dans le Message du Conseil fédéral relatif aux biens-fonds acquis par des étrangers. Cependant, ils sont trop fragmentaires. Ils donnent une idée, mais ne sont pas valables statistiquement. L'OCDE affirme dans son étude annuelle sur la situation économique des pays membres : « L'afflux de fonds étrangers a aussi contribué à l'essor de l'économie et à la spéculation sur les terrains. » Novembre 1961.

¹⁵³ « Les prix des biens risquent de monter par le simple effet d'une demande étrangère, même modérée. Le danger est naturellement encore plus grand si cette demande est massive : si les acheteurs sont décidés à payer « n'importe quel prix ». La hausse des prix immobiliers constitue en l'occurrence un facteur d'enchérissement pour l'ensemble de l'économie. Le coût de la production et de la vie dépendant de ces biens. Toute augmentation de ces prix favorise la spéculation foncière et celle-ci favorise à son tour une nouvelle hausse des prix. » Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'institution d'un régime de l'approbation pour le transfert des biens-fonds à des personnes étrangères. Feuille fédérale, 1960, vol. II, p. 1258-9.

¹⁵⁴ De juillet à décembre 1961, 117 millions de vente de biens-fonds à des personnes domiciliées à l'étranger ont été agréés et 21 millions refusés (en 1962 : 198 et 85 millions de francs). On peut légitimement penser que les discussions préliminaires de cette loi ont précipité un certain nombre de transactions, ce qui les a diminués d'autant après juillet 1961.

conjoncturels (augmentation de la population et développement économique). Ultérieurement, les terrains sont devenus *cause de renchérissement* (coût dans la construction), et ont attiré les spéculateurs par les espoirs de profits qu'ils laissaient entrevoir et le refuge qu'ils offraient.

Les besoins effectifs de terrain, financés en partie par le crédit hypothécaire¹⁵⁵, et la spéculation, alliés aux placements ordinaires de fonds, ont provoqué la forte hausse constatée¹⁵⁶.

C'est un exemple typique du mouvement auto-entretenu du processus inflationniste et de son accélération par les comportements des individus et des groupements. La hausse des biens-fonds est tour à tour cause et conséquence de l'inflation.

F L'emploi

L'indice de l'emploi permet d'élargir l'explication de la hausse des coûts dans le secteur de la construction.

Emploi dans l'industrie du bâtiment (1949 = 100)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Moyenne des 4 trimes.	95	100	99	103	103	112	119	122	106	111	119	131	143
3 ^{me} trimestre	100	116	112	113	123	129	142	114	121	131	140	155	164
Indice global suisse de l'emploi	99	103	111	111	113	118	123	128	122	121	130	143	149

Sources : Annuaire statistique de la Suisse 1962 et la Vie économique.

Il est certes intéressant de suivre l'évolution de la moyenne annuelle de cet indice, mais il est préférable de voir l'allure de l'emploi durant le troisième trimestre puisque aucune restriction climatologique ne vient entraver le travail de de fin juin à fin septembre.

Comme on le constate, l'indice d'emploi dans le bâtiment est en-dessus de la moyenne globale sauf en 1957 (14 points) et en 1958 (1 point). Par rapport aux autres branches, seule l'industrie des métaux et des machines a un taux supérieur.

Il est dès lors compréhensible que les hausses de salaires aient été relativement élevées et que, ces augmentations additionnées à celles des matériaux, aient provoqué une hausse de tout le secteur.

¹⁵⁵ En 1959-60, lors d'interventions à la Chambre basse pour limiter « la mise à l'encan du sol suisse », le Conseiller National Kurmann avait proposé la conclusion d'un gentlemen's agreement par les banques pour restreindre l'ouverture de crédit hypothécaire à des acquéreurs étrangers de biens immobiliers. Cette solution ne fut pas retenue principalement parce que les étrangers ne travaillent pas ou peu avec ce crédit.

La portée inflationniste n'était pas moindre pour autant, puisque l'offre de crédit profitait aux nationaux et que la pression sur les prix d'autres biens n'était pas réduite.

¹⁵⁶ La détérioration du marché immobilier démontre l'urgence d'un aménagement du territoire national et de plans de développement régionaux.

La construction requiert toujours plus de spécialistes. Comment ne pas voir que la progression de l'emploi de 1960 à 1962 (+ 24 points) crée nécessairement une surenchère qui se traduit par des hausses de salaires. Répétons-le, la hausse des coûts a pour origine médiate les salaires et pour cause fondamentale l'excès d'investissement dont les 2/3 se concrétisent en bâtiments et constructions de génie civil¹⁶⁷. Le nombre de travailleurs étrangers donne une idée des besoins de main-d'œuvre.

Bâtiment

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Travailleurs étrangers en milliers	—	—	—	—	—	62	84	93	79	90	118	155	178
Le relevé en août n'a été fait qu'à partir de 1955													
	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Indice des ouvriers occupés dans le bâtiment (1949=100)													
3 ^{me} trimestre	—	—	—	—	—	129	142	141	121	131	140	155	164

Source : La Vie économique ; fascicule d'avril et d'octobre.

En situation de suremploi, il est difficile de demander au monde du travail de ne pas « profiter de la situation » et de renoncer à des augmentations alors même que les employeurs alimentent la surenchère. La maximisation du gain résulte de la loi de l'offre et de la demande. C'est donc la demande de construction qui engendre la hausse. Or, cette demande provient essentiellement des investissements¹⁶⁸, qui eux-mêmes sont financés par le crédit ou les réserves des entreprises. Si donc, on veut apaiser la hausse, il faut tout d'abord agir sur la demande en établissant un ordre de priorité économiquement fondé.

Conséquemment, nous sommes amené à analyser le financement de la construction.

¹⁶⁷ « L'état fébrile de la conjoncture apparaît chaque jour de diverses façons. Il pénètre dans les domaines de la vie les plus infimes. Les tensions augmentent. Le pays ressemble à un chantier gigantesque. Tout le monde pense qu'on peut, dans le même temps, construire des fabriques, des maisons d'habitation, des villas, des chalets, des routes, des usines électriques, des hôpitaux, des écoles et halles de gymnastique, des installations de sport, des promenades, des téléphériques et bien d'autres choses encore. » « L'économie libre à l'épreuve de la surexpansion conjoncturelle. » W. SCHWEGLER, Président de la Direction générale de la Banque nationale suisse, exposé présenté à l'Assemblée des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, le 15 septembre 1962.

¹⁶⁸ Monsieur Hans SCHAFFNER, Conseiller fédéral : « La lutte contre le renchérissement et la dépréciation de la monnaie ». Réponse du DEP à l'interpellation Bächtold, 20.12.62 : « Il est clair que la cause la plus agissante de la tendance inflationniste actuelle est constituée par le « boom » des investissements. C'est à lui également qu'on doit la demande excessive de main-d'œuvre qui, elle-même, conduit à un afflux de travailleurs étrangers. » Pour sa part, le Professeur JAMES écrit dans un article de la revue *Economic Appliquée*, 1961, No 4, p. 471 : « Qu'un excès d'investissement puisse être une cause d'inflation, c'est ce dont les événements d'après-guerre ne permettent plus de douter. » Et plus loin : « Comme la consommation, l'investissement est en soi une dépense et il n'y a pas lieu de distinguer investissement privé et public. »

G Le financement de la construction

Dans une société hautement développée, les sujets économiques *anticipent* et vivent en fonction de ce qu'ils prévoient et, en partie, de ce qu'ils provoquent. Ces anticipations ne peuvent être financées par les seules ressources de ceux qui « voient loin ». Les « entrepreneurs », au sens économique, travaillent avec les banques, dispensatrices de capitaux. Celles-ci, tout en poursuivant un intérêt commercial, remplissent une fonction économique de première importance. En drainant l'épargne et en recevant des dépôts, les banques réunissent des capitaux inactifs et permettent aux « entrepreneurs » de réaliser leurs anticipations, c'est-à-dire de nouvelles combinaisons économiques. Mieux encore, les banques ne se contentent pas de prêter les seuls fonds déposés ou empruntés, elles les « multiplient » au moyen de la monnaie scripturale¹⁵⁹. Les banques savent, par expérience, qu'en temps normal, une fraction seulement des dépôts est en mouvement. Elles peuvent, de ce fait, octroyer plus de prêts qu'elles n'ont de dépôts.

Le problème qui se pose aujourd'hui est le suivant : tout renchérit sauf le crédit qui est à la base du développement économique par l'intermédiaire des investissements. Or, à court terme, les capacités de l'appareil industriel ont atteint un plafond qu'il est dangereux de dépasser au risque de précipiter l'inflation.

Crédits de construction (ensemble des banques)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Crédits consentis	100	126	119	145	184	204	229	209	215	323	434	531	716
Crédits utilisés	100	129	125	139	177	200	233	224	171	226	323	439	536

Source : Das Schweizerische Bankwesen 1962. Zurich, novembre 1963.

Ces chiffres sont suggestifs à plusieurs titres :

- 1° Les crédits utilisés ont quadruplé en douze ans alors que les constructions privées triplaient. Il est donc clair que la construction a été financée, pour une part croissante, par le crédit. C'est à partir de 1959 que la croissance devient fiévreuse. Le danger des crédits en période de plein-emploi de la main-d'œuvre et des installations réside dans leur effet multiplicateur. Le processus est le suivant : le crédit engendre des revenus. A leur tour ceux-ci accroissent l'épargne et surtout les dépenses, sources de nouvelles anticipations donc de nouveaux investissements avec recours au crédit.
- 2° De 1951 à 1957, le crédit à la construction a été réglé par un gentlemen's agreement conclu entre la Banque nationale et les banques (banques proprement dites et établissements à caractère bancaire). Il ne semble pas que les recommandations de l'accord aient été très suivies. Si nous comparons la construction et la liquidité du marché des capitaux, il apparaît que la contraction de ce dernier a été plus efficace que les injonctions du gentlemen's agreement¹⁶⁰.

¹⁵⁹ Pour autant que les emprunteurs demandent du crédit, voir Chap. II, section 2, § 2.

¹⁶⁰ C'est également l'avis du Délégué aux possibilités de travail. Bulletin : 1962, No 4 / 1963, No 1.

- 3° La corrélation entre les crédits à la construction et les constructions réalisées est très haute, compte tenu d'un certain décalage dû au délai séparant l'octroi d'un crédit et son utilisation.

Sans exagérer de manière outrancière, nous pouvons affirmer que les crédits de construction ont favorisé, pour ne pas dire accéléré, le « boom » dans cette branche. A ce propos, la Banque nationale dit dans ses considérations générales sur le gentlemen's agreement du 26 mars 1962 concernant la limitation des crédits :

« Une observation stricte des limites de prêts permet aux banques de s'en tenir au taux d'accroissement fixé par la convention. C'est là aussi un moyen approprié pour contrecarrer la hausse indésirable et dangereuse des prix, des terrains et des immeubles. »

Un peu plus loin, la Banque nationale demande aux banques :

« de rejeter les demandes de crédits qui apparaissent comme économiquement non justifiées et inopportunes et de ramener dans les limites raisonnables celles qui sont exagérées. »

Emanant d'un organisme aussi prudent et pondéré que la Banque nationale, cette opinion n'a que plus de poids. A mots couverts, ce texte affirme la portée inflationniste que les crédits à la construction et ultérieurement les crédits hypothécaires peuvent avoir s'ils financent des opérations économiquement non fondées. Ce n'est pas seulement *la quantité de crédit* qui est mise en cause mais aussi *la qualité des projets financés*. Nous reviendrons sur cette question capitale au chapitre III.

§ 2 Les salaires et l'inflation

Les salaires sont sans conteste la tête de turc de la hausse des prix. Le cliché de « la spirale des prix et des salaires », soigneusement entretenu par la presse, voit sa pérennité assurée. Il est dès lors exclu de parler d'inflation sans étudier soigneusement le revenu du travail. De surcroît, la théorie de l'inflation par les coûts s'y réfère expressément ¹⁶¹.

Il faut distinguer les hausses obtenues à la suite de négociations collectives ¹⁶² et les hausses originaires du simple frottement de l'offre et de la demande de travail.

¹⁶¹ Voir chapitre I, section 2, § 2.

¹⁶² Le renforcement des structures salariales se manifeste par le développement des contrats collectifs qui rendent plus rigides les coûts de production (surtout les contrats munis de la force obligatoire et qui couvrent tout le pays). L'évolution des conventions collectives nous a paru être un indice de la structuration des relations employeurs-employés. Nous avons groupé les principales branches économiques en 8 catégories. Il est par exemple intéressant de signaler que ce sont précisément dans les secteurs à fortes hausses de salaires que les conventions collectives sont en progression. Dans la branche métallurgie, machines, horlogerie, instruments de musique, mécanique de précision, les conventions collectives

En période normale, seul le premier cas peut être considéré comme une force indépendante *partiellement* responsable de la hausse des prix. En période de sur-emploi, les discussions individuelles concourent aussi à élever les salaires ¹⁰³.

Au risque de se répéter, rappelons que les salaires sont un élément du revenu qui constitue la demande et un constituant du coût qui agit sur l'offre. Quant à la demande privée elle est une des causes de l'inflation (une des principales). A suivre la théorie de l'inflation par les coûts et compte tenu du haut degré de qualité des produits suisses, on peut penser que la répercussion des salaires sur les prix de revient est plus sensible que dans d'autres pays. Cependant, comme l'inflation suisse est principalement originaire de la demande, il est bien clair que les salaires ne représentent qu'une des sources de revenus ¹⁰⁴. Ni le Conseil fédéral, ni le Délégué aux possibilités de travail, ni la Direction de la Banque nationale suisse ne se sont trompés dans leur diagnostic. Tous trois affirment clairement que l'excès d'investissement est à l'origine de la hausse des salaires. Ceux-ci sont par conséquent une

couvrant toute la Suisse ont passé de 18 en 1950 à 19 en 1962. Dans le secteur du bâtiment (mines et carrières, pierres et terres, entreprises de nettoyage, travail du bois), de 8 à 12 alors que pour les banques et assurances (où les taux d'augmentation de salaires sont faibles), il y en avait, en 1950, 5 couvrant une entreprise, 1 couvrant une ou plusieurs localités et 3 couvrant un canton : respectivement en 1962 : 6, 1, 3 et aucune couvrant une région ou toute la Suisse. Le total des conventions collectives couvrant toute la Suisse a passé de 88 en 1950 à 105 en 1962.

Cependant, et dans la conjoncture actuelle, rares sont les conventions qui fixent encore le niveau des salaires. Fréquemment, elles ne font que déterminer les taux minima. En 1962, en moyenne et pour l'industrie des machines, les gains étaient de 20 à 30 centimes supérieurs aux barèmes conventionnels. D'ailleurs, les contrats collectifs se vident peu à peu de leur substance au fur et à mesure que leur contenu est absorbé par les lois cantonales ou la Loi Fédérale sur le travail.

¹⁰³ La décision prise par l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie de ne plus engager des ouvriers qui, volontairement, changeaient d'employeur pour faire hausser les salaires reflète cette amélioration d'origine individuelle. « Comme autre mesure pour calmer la situation et développer la productivité, il ne faut plus engager des spécialistes du « carrousel » des places de travail, c'est-à-dire, des salariés qui en un court laps de temps ont changé plusieurs fois de places. » (p. 88) « En plus du mouvement collectif des salaires, on constate également un mouvement de hausse individuelle. » (p. 44) 56me rapport de la dite Association.

¹⁰⁴ La Commission de recherches économiques, que l'on ne peut pas soupçonner de complaisance, explique que l'augmentation des dépenses de consommation est due à « ...l'accroissement prononcé des revenus du travail et à l'élévation du niveau de l'emploi, comme aussi à la nouvelle progression de la demande émanant de la main-d'œuvre étrangère. Les revenus provenant de la spéculation boursière et foncière ont aussi particulièrement stimulé la consommation privée. » 152me rapport, mars 1962, p. 5. Le Rapport annuel du Président de la Direction de la Banque nationale suisse, mars 1963, corrobore cette opinion : « Il apparaît aussi que dans différents milieux économiques, on se fait une idée du bénéfice qui se concilie difficilement avec les exigences d'une politique tendant à modérer la conjoncture. Il y a là, sans nul doute, certaines conceptions à revoir. »

Nous pensons à certaines fiduciaires, agences immobilières et quelques professions libérales qui sont d'ailleurs l'objet d'un contrôle plus strict de la part du fisc. Or, la présence du fisc suppose celle de l'argent comme le chasseur celle du gibier.

Rappelons que l'indice des actions suisses qui était, en moyenne annuelle, à 258 en 1950 atteignait 988 en 1961. Quant à la hausse des terrains, elle a été de 88 % pour la seule année 1961.

cause dérivée¹⁶⁵. Derrière les salaires il y a le plein-emploi¹⁶⁶, et, derrière celui-ci, il y a la surexpansion due au surinvestissement financé en partie par le crédit. On se doit d'insister sur le plein-emploi car c'est à partir de lui que les salariés, au même titre que les entrepreneurs, les industriels ou les commerçants en cas d'excès de la demande ou de pénurie, cherchent à maximiser leurs gains. La règle de l'offre et de la demande joue aussi dans le domaine des salaires malgré la viscosité de ce marché.

A Augmentation générale des salaires

Augmentation des salaires en % (octobre 1949 = 100)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Salaires des ouvriers	1	5	8	9	11	14	19	24	29	33	40	49	60
Salaires des employés	1	5	8	10	12	15	20	25	29	33	38	45	55
Salaires des ouvriers du bâtiment	—	—	—	—	8	12	17	18	27	28	40	44	60
Prix à la consommation (1950 = 100) ¹⁶⁷	0	5	8	8	8	9	10	13	14	14	15	18	23
Augmentation des salaires réels :													
ouvriers	+1	—1	+2	+3	+4	+6	+9	+11	+14	+18	+22	+27	+32
employés	+2	0	+2	+4	+5	+7	+9	+11	+14	+18	+20	+24	+27

Sources : Annuaire statistique de la Suisse, 1963, p. 383.

La Vie économique, 1963, no 5, p. 218 et suivantes.

La Vie économique, 1963, no 6 ; ainsi que les années antérieures pour le bâtiment.

NB. Ces données reflètent les gains effectifs, toutes prestations comprises, sauf pour le bâtiment.

¹⁶⁰ L'amélioration de la situation des salariés est sensible vu que l'augmentation des prix est plus faible que celle des salaires. Cependant, à chaque poussée inflationniste correspond un ralentissement de l'amélioration du standard de vie (1951, 1956-57). En 1961 et 1962, la hausse des prix, pourtant plus forte

¹⁶⁵ H. SCHAFFNER, Conseiller fédéral : « La lutte contre le renchérissement et la dépréciation de la monnaie. » Réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Bächtold, Feuille officielle suisse du commerce, No 4, 1963.

F. HUMMLER, Délégué aux possibilités de travail : « Peut-on exercer une influence sur le cours des investissements. » Bulletin d'information, No 4, 1962/No 1, 1963, p. 2.

W. SCHWEGLER, Président de la Direction de la BNS : « L'économie libre à l'épreuve de la surexpansion conjoncturelle. » Procès-verbal de l'Association des délégués de l'USCI, septembre 1962.

¹⁶⁶ « Cette relation est importante du point de vue de la politique à suivre, car elle met en lumière la nécessité de s'opposer énergiquement à tout gonflement excessif de la demande, étant donné que bien souvent l'excès de demande et la pénurie de main-d'œuvre affectent les prix par l'intermédiaire de leur incidence sur les salaires. » BRI, 32^{me} rapport annuel, juin 1962.

¹⁶⁷ 1950 a été pris comme base à cause du changement de la technique de calcul de l'indice en avril 1950.

qu'auparavant, n'a pas ralenti l'ascension des salaires réels (+ 5 points chaque année). C'est un signe des progrès de la productivité et de la position très forte des salariés. Si la productivité venait à plafonner, l'inflation par les coûts s'aggraverait immédiatement, la demande restant alimentée par les revenus.

- 2° Les salaires des employés ont, dans l'ensemble, augmenté plus régulièrement, mais moins fortement, que ceux des ouvriers. Le plein-emploi s'est surtout fait sentir chez ces derniers, d'où une ascension plus rapide et substantielle des gains. Le passage des « cols bleus » vers les « cols blancs » a encore accru les tensions. La hausse de 1961 est significative à cet égard.
- 3° Le secteur du bâtiment a une progression moins forte jusqu'en 1959. La fraction élevée d'ouvriers immigrés n'est certainement pas étrangère à cet état de choses ¹⁰⁸. Néanmoins, l'emballement de la construction dès 1960 et la surenchère des offres d'emploi ont été tels que les salaires se sont littéralement envolés (1959 = 127, 1962 = 160). Il en est de même dans la métallurgie où travaillent pas moins de 122.000 étrangers. L'assertion d'un ralentissement des hausses de salaires dû à la présence de la main-d'œuvre étrangère doit, par conséquent, être nuancée selon chaque branche.

B Evolution des salaires par branche

Nombres-indices pondérés des gains horaires moyens des ouvriers ou employés de quelques branches économiques (1949 = 100).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Métaux et machines	110	112	117	122	128	135	137	145	156	168
Arts graphiques	111	111	114	121	126	134	139	148	152	164
Horlogerie et bijouterie	111	113	114	121	127	131	132	138	146	152
Industrie des pierres et terres	108	110	113	117	121	127	131	138	149	161
Artisanat	107	109	112	116	120	125	130	138	147	160
Banque et assurances	109	109	112	115	118	123	126	129	134	144
Bâtiment *	—	108	112	116	118	126	127	140	144	160

Source : La Vie économique. Enquête sur les salaires et traitements versés en octobre, 1954 - 1963.

* Ces chiffres ne sont pas directement comparables aux autres, la base et la méthode de calcul étant différentes.

- Il apparaît nettement que les secteurs organisés (métaux, machines, arts graphiques) ont progressé plus tôt et plus fortement que les secteurs moins structurés (banque et assurances par exemple).
- La productivité — ou la rentabilité — ne semble pas être prédominante dans la fixation des salaires. Les affaires florissantes des banques et compagnies

¹⁰⁸ La position de l'Union syndicale suisse est très nette à ce sujet.

d'assurances ne se sont pas traduites par de substantielles hausses de salaires. Le plein-emploi s'y est aussi moins fait sentir à cause du glissement du secondaire vers le tertiaire.

- L'horlogerie a joué le rôle de pilote. Ceci apparaît dans le tableau. Les salaires de cette branche, bien que déjà élevés en 1949, ont encore fortement haussé jusqu'en 1956, puis se sont un peu stabilisés. On peut, à ce propos, faire une remarque assez générale : la hausse des salaires des entreprises marginales « pousse » l'ensemble des salaires de la branche et lorsqu'elle est cartellisée (précisément comme l'horlogerie) la hausse des coûts entretient ces « marginaux » et gonfle d'autant les bénéfices des maisons mieux organisées. Dans ce cas, ce ne sont pas les salaires qui sont directement à l'origine des coûts élevés, mais la taille des entreprises ou leur organisation.
- Certaines disciplines tels l'artisanat, les services communaux, les textiles, la banque et les assurances sont à la remorque des branches plus syndicalisées ou progressives¹⁶⁹.
- Des secteurs comme l'horlogerie, les arts graphiques, l'industrie des pierres et terres, l'artisanat, les métaux et machines, la banque, etc... n'ont pas accusé, dans le domaine des salaires, le tassement conjoncturel de 1958. Ceci est particulièrement important pour l'horlogerie où le ralentissement des affaires a été sensible.

Cette rigidité des salaires paraît, économiquement, à court terme, et lors de tassements conjoncturels, favorable puisque ce sont autant de revenus distribués qui soutiennent la demande et assurent l'écoulement des produits¹⁷⁰. En phase de surexpansion, c'est au contraire un élément inflationniste. Les revenus grossissent la demande et la rendent rigide tout en maintenant des coûts élevés.

C Salaire des ouvriers et des employés (1949 = 100)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Salaires des ouvriers	101	105	108	109	111	114	119	124	129	133	140	149	160
Traitements des employés	101	105	108	110	112	115	120	125	129	133	138	145	155
employées	101	105	108	110	112	115	120	125	130	133	139	146	156
Jeunes ouvriers (moins de 18 ans)*	97	106	110	108	112	118	125	132	133	134	147	165	177
Jeunes ouvrières (moins de 18 ans)*	100	104	107	108	108	112	118	124	129	133	140	149	160

Source : La Vie économique, 1951 - 1963.

* Sauf dans la métallurgie et la mécanique où la limite est 20 ans.

¹⁶⁹ Une étude sociologique des structures de mentalités pourrait nous renseigner sur les raisons de cette situation dans la banque et les assurances.

¹⁷⁰ Les versements des assurances de tous genres, des fonds de retraite, des institutions d'allocations pour perte de gains, etc... remplissent le même rôle et sont de puissants stimulants en cas de ralentissement de l'économie et comme moyen de lutte préventive contre les crises.

Ces chiffres sont révélateurs de la tension régnant sur le marché du travail :

Les employeurs, afin de s'assurer la collaboration de jeunes ouvriers, ont sensiblement amélioré les salaires de base de ceux-ci (+ 77 % en 13 ans dont 32 % ces trois dernières années). Une hausse de cette ampleur agit sur les prix de revient et contribue à accentuer l'inflation par les coûts. Les jeunes n'ont pas encore le rendement des ouvriers expérimentés et le salaire versé n'est pas en rapport avec la production. Il est dans une certaine mesure spéculatif ; l'employeur désirant s'attacher un ouvrier futur¹⁷¹.

La croissance du revenu des ouvrières démontre l'intensité du suremploi. Fréquemment attachées à des travaux peu qualifiés, travaillant quelquefois à mi-temps, moins organisées que les hommes, les ouvrières ont vu leurs salaires hausser presque parallèlement à ceux des ouvriers, quand ce n'était davantage.

Quant aux employés et employées, c'est à partir de 1958 seulement que le salaire des secondes hausse davantage que celui des premiers. La politique de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des syndicats en vue d'obtenir l'égalité des salaires entre hommes et femmes n'est pas étrangère à la hausse enregistrée. Néanmoins, l'expansion du secteur tertiaire (bureau, administration, technique,...) en est de loin la cause première. La mécanisation y est moins intense et le travail humain reste primordial.

Sur dix-huit catégories salariales retenues, une seule, le textile voit les salaires des employées croître plus faiblement que ceux des employés. La progression est parallèle dans l'industrie du papier et des cuirs, de l'horlogerie et des chimiques. Dans les quatorze autres, les traitements des employées sont supérieurs de 2 à 7 points.

D La généralisation des augmentations de salaires

Cette généralisation est une réaction typique des périodes de plein-emploi et de tensions inflationnistes. Nous pouvons résumer le processus en quatre points :

- 1° Tendence à l'uniformisation des hausses de salaires dans chaque secteur par l'intermédiaire des contrats collectifs¹⁷². Pour éviter le glissement de la main-d'œuvre vers des branches mieux rémunérées, les industries moins bien placées augmentent leurs salaires, mais ne peuvent compenser cet alourdissement des prix de revient par l'amélioration de la productivité. Il en découle une hausse des prix. A notre sens, c'est une des causes essentielles de l'inflation par les coûts.

¹⁷¹ La disparité des salaires des ouvriers plus âgés par rapport à ceux des jeunes est la conséquence de leur indépendance professionnelle. En effet, les aînés ne peuvent plus changer d'emploi et, de ce fait, sont « tenus » par leurs employeurs. Dans une certaine mesure, les « aînés » supportent les améliorations des « jeunes ».

¹⁷² « La plupart des syndicats ont fixé des salaires minima au niveau le plus élevé possible, s'efforçant ainsi de favoriser en fait les travailleurs les moins qualifiés. Comme d'autre part, l'employeur a intérêt à améliorer le statut de ses collaborateurs qualifiés, il en résulte que les augmentations de salaire admises par contrat collectif entraînent presque automatiquement, quoique indirectement, des corrections de salaires au profit de l'ensemble du personnel. » 55^{me} rapport de l'UCAPS. (Union centrale des Associations patronales suisses) 1962, p. 54.

Il en est de même en ce qui concerne la réduction de la durée du travail.

- 2° Plus les industries sont oligopolistiques plus les mouvements de salaires ont tendance à se propager, les réactions concurrentielles étant quasi inexistantes. Et inversement.

Par conséquent, plus une industrie est spécialisée et tend au monopole plus les hausses excessives de salaires sont possibles. L'horlogerie, certaines spécialités mécaniques, chimiques ou pharmaceutiques sont à ce titre probantes. La forte cartellisation de l'économie suisse favorise cette généralisation.

- 3° Les négociations à l'échelon national ou sectoriel émoussent la résistance des employeurs. Ceux-ci savent qu'ils sont tous soumis aux mêmes charges et que les revenus distribués permettent l'accroissement des prix.
- 4° Le jumelage des gains industriels et des revenus de l'agriculture basé sur le postulat, contestable en sa forme actuelle, du droit de la paysannerie à un revenu équitable, entraîne une sorte d'indexation des seconds par rapport aux premiers et assure quasi automatiquement la propagation des hausses salariales. Par le jeu de la généralisation des hausses de salaires et de la course entre les salaires, une augmentation sectorielle (par exemple dans l'industrie des machines) se propage de branche à branche, puis provoque un ajustement des revenus de l'agriculture qui, à son tour, déclenche une vague de renchérissement par le biais des produits agricoles dont l'incidence inflationniste est particulièrement forte (lait, beurre, fromage, par ex.).

E La course entre les salaires

Les salaires forment un éventail rigide structuré par l'histoire. Il s'ensuit que la hausse d'un de ses paliers entraîne celle des autres par désir de maintenir l'échelle établie.

Dans ces circonstances, les salaires jouent à « saute-mouton » sur différents plans : entre branches d'industrie (horlogerie, mécanique, métallurgie, chimiques, alimentation,...), entre régions (montagnes neuchâteloises - vignoble), entre qualifications de main-d'œuvre (manœuvres - ouvriers - techniciens - cadres)¹⁷³, entre professions (horlogers complets - remonteurs - régleuses...), entre types de rémunération (au temps - aux pièces - à la tâche), entre secteurs (privé - public), etc... Cette concurrence pousse les salaires vers le haut sans *motif économique*. Elle est malsaine. N'étant pas fondée économiquement, il n'y a aucune raison qu'elle s'arrête.

Le processus de hausse se déclenche en général dans la branche où la demande est la plus forte, où la productivité est en progrès, où les bénéfices sont substantiels, où les syndicats sont puissants. Les sentences des tribunaux arbitraux, l'attitude des pouvoirs publics peuvent également y contribuer.

¹⁷³ « La forte pénurie de main-d'œuvre qualifiée est attestée par le fait que les salaires de cette catégorie ont progressé en 1960 un peu plus rapidement que ceux des ouvriers non-qualifiés contrairement à la tendance des années précédentes. » OCDE, Suisse, novembre 1961.

Un autre mouvement foncier a pu être observé ces dernières années. Provoqués en particulier par le suremploi et l'excès de la demande, les écarts de salaires originaires de la qualification¹⁷⁴ ont tendance à s'atténuer. Ce courant a cependant été contrebalancé par les forces d'inertie psychologiques, sociales et politiques¹⁷⁵.

F La réduction de la durée du travail

Cet élément ne doit pas être le paratonnerre sur lequel s'abattent les foudres de la hausse des prix.

Il est un fait que le raccourcissement des journées de travail pèse sur les prix de revient. Ceci d'autant plus que les investissements en capitaux fixes sont importants, que leur amortissement doit se faire sur une plus courte période et que la production capitaliste est plus développée.

L'OCDE dans ses « statistiques générales » (bulletin mensuel, novembre 1963) donne les chiffres suivants pour l'ensemble de la Suisse :

Heures de travail hebdomadaires effectuées dans les fabriques (hommes et femmes).

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
47,5	47,8	47,7	47,7	47,7	47,7	47,7	47,4	46,8	46,6	46,3	45,8	45,6

Heures supplémentaires (en milliers).

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
6419	10419	10406	10491	11018	13449	14495	14345	9780	10393	15409	18075	17290

La réduction a été lente jusqu'en 1956 ; elle s'est accélérée dès 1957.

Faut-il craindre ce mouvement ?

Oui, si la compensation de salaire est assurée et que la productivité n'augmente pas. Non dans le cas d'une amélioration de la productivité.

En Suisse, le risque est légèrement accru parce que le travail est le premier produit d'exportation et qu'une économie surchauffée n'a que peu de temps et de forces à consacrer aux améliorations techniques. La production passe avant la rationalisation et la recherche scientifique (horlogerie par exemple, bien qu'un revirement ait lieu : Commission des organisations horlogères, Ebauches S. A.).

Economiquement et en statique, le processus du raccourcissement de la durée du travail est le suivant (en dynamique, l'augmentation de productivité peut « rattrapper » le fléchissement) : la production faiblit, l'amortissement de l'appareil industriel est plus élevé par unité produite, les coûts (dont les salaires) haussent et

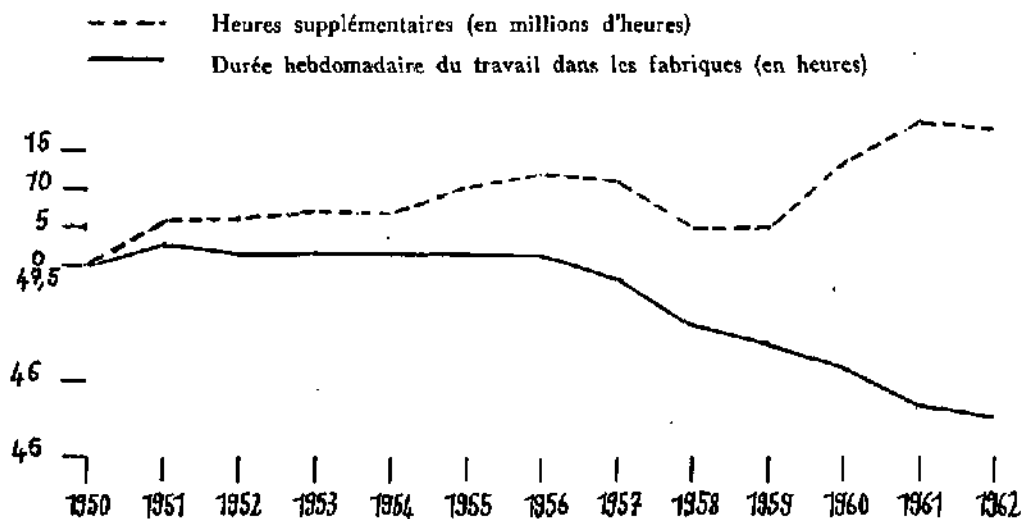
¹⁷⁴ Manœuvres - ouvriers qualifiés - techniciens - cadres ; diplômés et non diplômés : jeunes - vieux. Annuaire statistique de la Suisse, 1963, p. 175.

¹⁷⁵ Kurt MÜLLER dans une étude : « Evolution sociale et psychologique des ouvriers et des employés » Bulletin de documentation économique, Genève, 1963, No 1, développe la modification des structures et des mentalités des salariés.

se répercutent sur les prix. Pour *les biens consommés dans le pays*, il y a perte de pouvoir d'achat des usagers qui, avec un franc, achètent toujours moins, donc, détérioration du statut économique des salariés et des personnes à revenus fixes (assurés, pensionnés). Pour *les biens exportés*, de deux choses l'une, ou bien les acheteurs étrangers acceptent la hausse et procurent des revenus supplémentaires qui accroissent ultérieurement la demande nationale, ou bien ils refusent les produits ce qui entraîne une détérioration en chaîne de la balance du commerce, de la balance des revenus, de la monnaie, de la production, enfin des revenus.

Chiffrer le coût de la réduction de la durée du travail est presque impossible en l'état actuel de l'appareil statistique suisse. On se bornera, pour conclure, à quelques appréciations.

L'augmentation des heures supplémentaires mise en parallèle avec la réduction de la durée du travail donne une idée de l'ampleur du phénomène. Si les réductions sont assorties de la compensation intégrale de salaire et les heures supplémentaires rémunérées à un taux supérieur, comme dans l'horlogerie + 25 %, la réduction du temps de travail est une charge pour l'économie et accentue doublement l'inflation : par la demande supplémentaire créée et par le gonflement des coûts (à condition que la production soit « Arbeitintensiv » et que la réserve de productivité soit déjà exploitée).



G La portée inflationniste des salaires

Quelles sont en définitive les relations entre les salaires et la hausse des prix ?

En Suisse et globalement, les salaires ont progressé plus fortement que les prix ce qui offre aux classes salariales (en général dépensières parce que plus proches du minimum psycho-sociologico-physiologique) une amélioration certaine de leur

standard de vie. Cependant, par rapport au Revenu national, la part du travail reste à peu près constante, compte tenu de l'augmentation du nombre de salariés (1950 : 59,6 % ; 1962 : 61,6 %) ¹⁷⁶.

Jusqu'en 1959, cette progression des salaires a eu une *pression inflationniste plus par la demande* qu'elle engendre que par les coûts qu'elle gonfle. En effet, si les tensions inflationnistes étaient originaires des coûts pourquoi, en 1958, les prix auraient-ils baissé alors que les salaires ont continué leur marche ascendante ? (5 points en 1958, 4 points en 1959).

En 1961, 1962 et 1963, les pressions inflationnistes paraissent prendre un caractère différent. On assiste à un début *d'inflation par les coûts*. L'appareil de production a atteint son maximum de rendement. Toute augmentation entraîne de nouveaux investissements et un accroissement de main-d'œuvre. Etant donné le plein-emploi et la pleine utilisation des capacités de production, les commandes additionnelles font pression sur les prix et accentuent leur hausse. Les gains de productivité se détériorent ¹⁷⁷ et même les profits. La plus faible progression des bénéfices non distribués le laisse présager : 1961 : 2005 ; 1962 : 2090 millions de francs (La Vie économique, 1963, No 12 p. 537).

Quoique séduisante, l'explication de l'inflation par les coûts n'a pas notre entière adhésion. L'audience dont elle jouit et l'absolutisme de ses tenants (cf. chap. I, section 6, § 2, D, c) la rend sujette à caution. En effet, on peut se demander si, en définitive, elle n'est pas une réincarnation de la spirale des prix et des salaires. C'est un fait acquis, l'inflation par les coûts n'est possible que précédée et accompagnée d'une forte demande, sinon les employeurs, non assurés de l'écoulement de leurs produits, ne céderont pas aux revendications salariales. La demande induite résultant de ces revenus additionnels assure également la vente des biens produits à des coûts plus élevés. Le second élément qui rend un peu suspect l'explication de l'inflation par les coûts est la relation quasi automatique qui est faite entre les coûts et les salaires. Or, les coûts ne sont pas formés des seuls salaires, mais encore des matières premières, des frais (fixes et variables) parmi lesquels les amortissements, les impôts, les frais de commercialisation dont la publicité, etc.

Une politique anti-inflationniste fondée sur ces prémisses s'efforcera nécessairement de freiner les salaires à l'exclusion d'autres moyens, ce qui est manifestement partial et partiel, c'est-à-dire voué à l'insuccès puisque seule une action multiforme peut obtenir un résultat durable.

¹⁷⁶ Si le revenu des salariés a augmenté de 112 % en onze ans, sa part au Revenu national n'a que faiblement progressé (2 %) et ceci en 1962 surtout. Cette hausse résulte pour une part importante de l'augmentation continue de l'emploi. Si donc, les revenus salariaux n'ont pas une part proportionnellement beaucoup plus grande au Revenu national, c'est que les autres sources de revenus se sont accrues dans un même rapport et que tous ensemble, ils forment la demande globale.

¹⁷⁷ La Banque des règlements internationaux (rapport 1962, p. 118) affirme : « Le rapport entre les augmentations de salaires et les gains de productivité s'est détérioré dans la plupart des pays industriels. »

Ce même phénomène est aussi déploré par les syndicats, mais interprété différemment : « ... l'offre de travailleurs qualifiés a relativement diminué tandis que celle des travailleurs de moindre qualification est demeurée constante ou a augmenté. L'accroissement des effectifs de main-d'œuvre a favorisé les investissements d'agrandissement au détriment des investissements de productivité, de sorte que le phénomène inflationniste a eu plutôt tendance à s'aggraver. » W. JUCKER dans : « Modification des structures économiques ». La Suisse face à son avenir. Interrogation d'un petit pays. Nouvelle Société helvétique, 1963, p. 146-59.

La main-d'œuvre forme, en Suisse, un genre de «goulot d'étranglement», non à cause des salaires, mais parce que les employés, techniciens, cadres et ouvriers font défaut. L'offre de main-d'œuvre indigène se ressent des classes creuses des années 1933 à 1940, de la plus longue formation professionnelle et du départ de travailleurs suisses¹⁷⁸. L'offre étrangère se raréfie et les difficultés de recrutement des personnes capables et consciencieuses vont en s'accroissant. Cette question de la qualité du travail n'est pas sans créer bien des soucis à certaines branches d'industries. «La qualité de la nouvelle main-d'œuvre supplémentaire a été toujours plus mauvaise et les changements d'emplois ont entravé la production», ainsi s'exprime la Commission de recherches économiques (152^{me} rapport, 1962) et l'Association patronale suisse des constructeurs de machines (rapports annuels, 1961 et p. 29, 1962).

Les tensions du marché du travail ont pu être maintenues dans des limites raisonnables par l'immigration d'un très fort contingent de travailleurs étrangers.

Cette politique a probablement freiné la hausse des salaires¹⁷⁹, non pas en général, mais dans certaines branches traditionnellement en-dessous de la moyenne. Dans les activités où la demande a été très vigoureuse, les salaires ont haussé indépendamment de la présence d'étrangers, témoins : la métallurgie et le bâtiment. D'un autre côté, cette main-d'œuvre a permis l'expansion¹⁸⁰, le rendement du capital étant accru et, par les processus cumulatifs, a engendré la surchauffe. La présence d'environ 800.000 étrangers est donc ambivalente (sans oublier que l'inflation pouvait se déclarer tout aussi bien sans leur présence). Il semble que de 1950 à 1960 les effets

¹⁷⁸ L'évolution du % de travailleurs étrangers dans les fabriques par rapport aux Suisses est un indicateur du glissement des nationaux vers d'autres secteurs (compte tenu du développement des entreprises).

	1954	1961	1962
Total	11,0	30,9	34,5
Habillement, lingerie	19,8	49,2	54,4
Industrie textile	17,6	41,3	45,1
Industrie des terres et pierres	17,6	43,6	48,1
Métallurgie	11,4	35,0	38,4
Machines, appareils, instruments	10,5	29,3	35,0
Imprimerie, reliure	6,6	16,4	20,3
Industrie du papier	6,3	24,9	30,6
Horlogerie, bijouterie	3,4	13,6	17,7

Source : La Vie économique.

¹⁷⁹ C'est d'ailleurs ce que les syndicats et la «Communauté des salariés et des consommateurs» dénoient lorsqu'ils disent que la main-d'œuvre étrangère limite l'amélioration de la situation salariale de certaines activités qu'ils nomment «des flots de bas salaires».

Dans un article de la Revue syndicale suisse de décembre 1963, p. 333-344 : «De quelques effets fâcheux de la surchauffe économique», Jean Mœri déplore la trop forte immigration et surtout le désintéressement des travailleurs étrangers et suisses à l'endroit des syndicats. C'est l'occasion pour l'Union syndicale de demander l'introduction de la carte professionnelle en se basant sur le jugement du Tribunal fédéral de 1948 (Fédération suisse des ouvriers du textile et de fabrique (FOTF) contre Société suisse de viscose S. A.).

¹⁸⁰ En Allemagne, le même rôle a été joué par les réfugiés, mais avec combien plus de gravité puisque ces masses n'étaient pas «saisonnnières» et entraînaient des investissements multiples.

déflationnistes l'aient emporté sur les répercussions inflationnistes¹⁸¹. Dès 1960-61, les investissements nécessités par la présence de cette population et l'élan qu'elle a insufflé à toute l'économie réduisent les avantages acquis.

En Suisse, la rationalisation elle-même a de la peine à être réalisée tant les marges de développement sont réduites. « Trop, c'est trop » dit l'homme de la rue.

H Pour une politique des salaires

« Planifier n'est pas étatiser. »

Plusieurs économistes, la BRI et l'OECE¹⁸² soulignent, à raison, qu'il est aussi nécessaire de suivre *une politique des salaires puisqu'il y a un problème des salaires*, que de conduire une politique monétaire lorsque la monnaie est malmenée.

Parlant des pays européens, les experts énoncent ce qui suit :

« Les gouvernements se sont engagés à maintenir un haut niveau d'emploi et à entretenir un climat économique propice à l'expansion ; sans doute se sont-ils mieux acquittés de cette tâche qu'au cours des périodes précédentes ; cependant, un nouveau problème s'est posé, celui de *l'inflation permanente* qui risque de faire obstacle à la réalisation des objectifs exposés ci-dessus. »

« Les pouvoirs publics ne peuvent pas accepter de laisser en dehors du champ de la politique de stabilisation l'énorme force que crée de nos jours le mécanisme des négociations de salaires, sans risquer sérieusement de faire échouer les efforts déployés dans le cadre de cette politique. » (OECE : « Le problème des hausses de prix », p. 60).

Les moyens utilisés jusqu'à présent en Suisse ne résolvent pas ce problème. Les voici :

- a) vagues exhortations à la modération adressées aux travailleurs (celles de l'Union centrale des Associations patronales de mars 1962 par exemple) ;
- b) ententes officieuses avec les travailleurs qui s'engagent à s'abstenir de revendiquer des améliorations pendant un laps de temps déterminé (sorte de paix du travail ou de « pause » du type anglais) ;

¹⁸¹ En 1961, « les transferts d'économie sur les salaires effectués par les ouvriers étrangers dans leur pays d'origine figurent dans la balance suisse des revenus pour un montant de 900 millions de francs ». Ils représentent environ le tiers du revenu total en espèce de la main-d'œuvre étrangère du pays (BNS, OCDE). L'allègement de la demande des biens de consommation est donc appréciable. De toute façon les ouvriers étrangers consomment moins qu'ils ne produisent et l'investissement humain est très bas puisqu'ils viennent après la scolarité et repartent avant la retraite.

¹⁸² OECE : « Le problème des hausses de prix. » Paris 1961.

OCDE : « Une politique d'équilibre des prix. » Paris, novembre 1962. Le groupe de travail qui a établi cette étude ne parle plus de politique de salaires, mais de politique des revenus, p. 23-51.

BRI : 32me rapport annuel, 1961-62, Bâle, 1962.

H. WÜRGLER : « Lohnpolitik und Konjunkturverlauf. » Industrie-Organisation, Zurich 1962, No 12, p. 430-38.

- c) recours volontaire ou obligatoire à l'arbitrage sans que les arbitres aient d'instructions sur l'augmentation moyenne des salaires que la conjoncture permet ;
- d) intervention du gouvernement dans un conflit du travail en vue d'aboutir à un compromis, une fois la position des deux parties cristallisée.

Pour les autorités, la base d'une politique des salaires est d'avoir « *une idée suffisamment précise de l'augmentation moyenne des salaires que la situation économique autorise* ».

Les Etats-Unis, pour réduire notablement le déficit de la balance extérieure, cherchent à utiliser cette voie. La Grande-Bretagne et la France - rapport Massé et Touté - s'y sont lancés, et on en parle sérieusement dans le Marché Commun. En Suisse, où un certain attentisme, appelé prudence, règne sur toutes les initiatives, la seule appellation de « politique » hérisse les fédéralistes et les tenants d'un libéralisme désuet.

Qu'on ne se trompe pas. Le terme politique des salaires ne suppose pas nécessairement un interventionnisme étatique profond. Ce domaine peut rester du ressort des conventions privées, mais encadré par des normes économiquement calculées. Ce qui est souhaitable, c'est de savoir jusqu'où peuvent aller les augmentations aussi bien pour les travailleurs, les employés, les fonctionnaires et autres salariés.

Pourquoi ne pas concevoir qu'un organisme comme la Commission de recherches économiques ou le Délégué aux possibilités de travail, après étude sérieuse et objective, puisse donner un ordre de grandeur des augmentations de salaires admissibles par secteur et selon des catégories d'emploi.

Actuellement, on se plaint des exigences des salariés. Mais comment faire entendre raison aux parties lorsqu'on argumente sur la base d'opinions doctrinales ou de chiffres incomplets, voire partiels. Une attitude plus économique éviterait partiellement l'anarchie actuelle.

Conclusions

Cette large incursion dans le domaine des salaires se justifie par la responsabilité qu'on leur accorde généralement dans l'inflation.

- La hausse des salaires n'est pas la conséquence d'une volonté délibérée de profiter de la situation (les hausses de salaire individuelles étant aussi actives que celles négociées collectivement). Cette hausse est la résultante du sur-emploi, lui-même provenant de l'excès d'investissement. A son tour, ce dernier a été financé par le crédit basé sur les capitaux étrangers et les capitaux suisses rapatriés ou encore par l'autofinancement.
- La hausse des salaires est *une* des sources de revenus dont résulte la demande.
- La hausse des salaires est *une* des causes de renchérissement des coûts.
- La hausse désordonnée des salaires (comme des investissements) requiert une politique économiquement fondée.

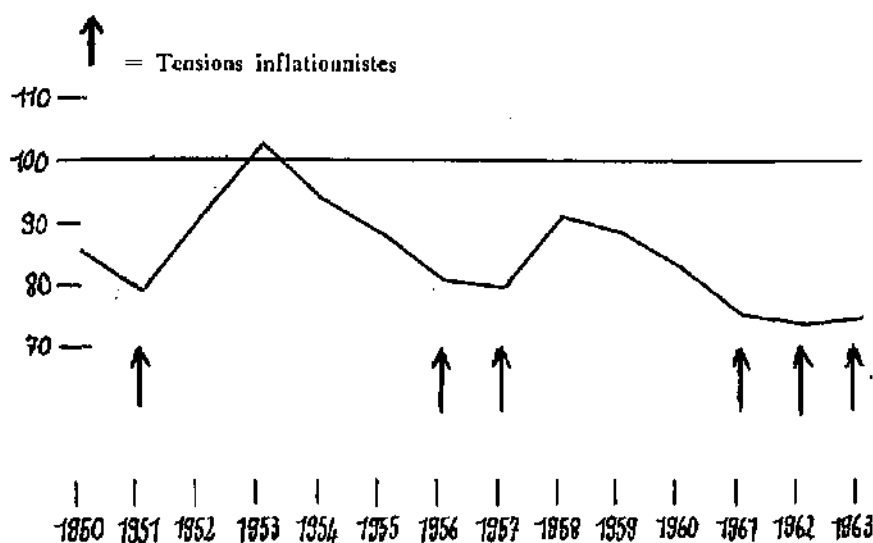
§ 3 Les exportations en tant que demande extérieure

Les termes de l'échange $\left(\frac{\text{exportations}}{\text{importations}} \right)$ exprimés en % ont été les suivants :

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
86	79	91	102	94	88	82	80	91	88	83	76	74	75

Il est significatif que l'excédent des importations a correspondu aux trois phases d'inflation (1951, 1956-57, 1961-62-63).

Rapport des exportations aux importations



Les termes de l'échange confirment l'état de suremplei et de surchauffe de l'économie suisse. Chaque bond en avant des exportations a provoqué une poussée plus que proportionnelle des importations. En effet, la production supplémentaire a nécessité de nouveaux investissements, la capacité maximale de l'appareil de production étant atteinte. La progression des deux postes « instruments - appareils » et « machines » l'atteste¹⁸⁵. Plus encore, à l'analyse de la composition des importations, il semble que les exportations ne sont pas directement à l'origine des importations

¹⁸⁵ « L'industrie suisse des biens d'investissement n'ayant pu suivre la demande, la folle expansion de notre appareil technique de production a entraîné des importations massives de machines et d'appareils. Les achats de machines à l'étranger ont dépassé, au cours des divers trimestres, de 35 à 40 % le niveau de 1960 (+ 80 % à + 40 % pour les instruments et appareils). » Rapport de la Commission de recherches économiques, mars 1962.

plutôt que les besoins grandissants de biens d'équipement et de consommation. L'impossibilité dans laquelle se trouve l'industrie nationale de satisfaire la demande s'est reportée sur les achats à l'étranger.

Les exportations représentent la forme extérieure de la demande. La Suisse est contrainte d'exporter et plus particulièrement certaines branches comme l'horlogerie (95 %), les machines (65 %), l'industrie chimique, etc... Il ressort d'une étude du Délégué aux possibilités de travail (1954, No 1, p. 5 et suivantes) qu'à cette époque le tiers de la valeur des produits fabriqués et des services fournis par les entreprises privées et par les entreprises publiques était commercialisé à l'extérieur. Cette proportion s'est encore accrue depuis lors, on parle aujourd'hui de 40 %¹⁸⁴.

De 1950 à 1959, le total des exportations a doublé. Quelques secteurs ont presque triplé en valeur (aluminium, substances chimiques, produits pharmaceutiques et de droguerie) alors que de nombreux autres les doubleraient facilement (confection, fer, machines, véhicules, instruments et appareils). L'horlogerie, déjà extraordinairement prospère en 1950, parvenait, malgré son statut rigide, à accroître sa production de plus de 50 %. De leur côté, les textiles accusent plutôt une réforme structurelle : les fibres synthétiques progressent tandis que les matières traditionnelles plafonnent ou même baissent sensiblement¹⁸⁵.

Le commerce extérieur bien qu'il ait été chronologiquement un des premiers facteurs de l'expansion économique de l'après-guerre ne constitue pas une cause directe de la hausse des prix, mais une cause médiate dont voici le mécanisme : d'une part, les revenus issus des exportations gonflent la demande et font pression sur les marchés du pays. Si ces flux sont durables, ils entraînent de nouveaux investissements financés, en partie, par le crédit. D'autre part, les entreprises, pour satisfaire les commandes additionnelles, procèdent à des agrandissements, partant à des investissements avec recours partiel au crédit. Dans les deux cas, il y a une augmentation de la demande de biens d'équipement et de biens de consommation pour répondre aux besoins des acheteurs qui ont encaissé des revenus, profits, rentes et intérêts.

Dans une telle conjoncture, *l'abondance de crédit est inflationniste parce qu'elle finance une expansion matériellement et humainement de moins en moins réalisable*, et fondée sur un développement économique excessif, ou pour le moins trop rapide compte tenu des structures existantes (cf. revue Choisir, décembre 1963, interview du Conseiller fédéral Bonvin).

Nous pouvons conclure que cette situation n'est pas saine pour une double raison :

- 1° La demande étrangère est essentiellement instable et nous n'avons aucune emprise sur elle.
- 2° Cette demande provoque un développement démesuré de notre appareil de production. Celui-ci exige des investissements que la formation nationale de

¹⁸⁴Le total des « garanties à l'exportation » - quoique les critères et les pourcents de couverture aient été modifiés - donne une idée de l'évolution : (en millions de francs) 1959 = 495 ; 1960 = 598 ; 1961 = 779. Secrétariat des garanties contre les risques à l'exportation. Zurich.

¹⁸⁵La schappe fait exception : de 1950 à 1962 sa production a presque doublé. (Association des filatures de schappe, Bâle).

capitaux ne peut pas financer¹⁸⁰ et que le pays n'est pas en mesure de fabriquer. Il s'ensuit que l'économie est quatre fois dépendante de l'extérieur : *la demande* (exportations de produits fabriqués 90 % de nos ventes), *l'équipement* (importation de machines, 1950 = 100 ; 1961 = 400), *la main-d'œuvre* (730.000 étrangers) et *les capitaux* (entrée nette de hot money, 1961 : environ 2,5 milliards de francs, 1962 : environ 3,2 milliards de francs ; montant au troisième trimestre 1963 : 55,727 milliards de francs, 163^{me} rapport de la Commission de recherches économiques, p. 7).

Est-il sage - le Suisse se croit pondéré et réfléchi - d'asseoir une économie sur des fondements aussi fragiles ?

§ 4 Les « causes particulières » de la hausse des prix

Dans une conjoncture inflationniste, des faits, en apparence sans importance, peuvent devenir très actifs et accélérer la hausse des prix parce qu'ils surviennent à des moments critiques. Il arrive souvent que les prix haussent pour des raisons étrangères aux causes fondamentales que nous avons relevées (excès de la demande, accroissement de revenus, surinvestissement). On qualifie de « particulières » ces causes extraordinaires, parce que sans être de vraies « causes causantes », elles jouent fréquemment le rôle de catalyseur ou d'adjuvant. En voici quelques-unes brièvement énoncées :

1) Les droits de douane

L'entrée en vigueur du nouveau tarif d'usage de 1959 a évidemment entraîné une hausse de prix des biens importés. Malgré l'augmentation de 50 % des taxes à caractère non fiscal, l'imposition reste faible, en moyenne 5 à 5 1/2 %. L'incidence du nouveau tarif sur la valeur des marchandises importées est de 10 % environ contre 8 à 9 % antérieurement. Néanmoins, on peut estimer, mais sans chiffres à l'appui, que ce mouvement de renchérissement est en partie contrebalancé par les dégrèvements tarifaires conclus au GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) et les abaissements décidés au sein de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange), 50 % fin 1962.

2) Les impôts

En Suisse, comme dans la plupart des Etats économiquement développés, l'impôt n'est plus neutre ; il corrige les structures sociales (nivellement des revenus, soutien de certaines branches économiques, politiques, démographiques, etc...). En Suisse, son utilisation, comme auxiliaire de la politique conjoncturelle a toujours été écartée. Les taux d'imposition des personnes morales sont tels qu'il est évidemment difficile de les majorer en période de « boom » comme ce serait théoriquement souhaitable.

Aucune modification sensible des impôts directs et indirects n'est apparue en Suisse durant cette dernière décennie au point d'avoir une incidence immédiate sur l'inflation. Sur le plan fédéral, (IDN, ICHA) la tendance a été, dans l'ensemble,

¹⁸⁰ Voir chapitre I, section 6, § 1, B, 2°.

à la baisse, l'augmentation de la charge fiscale provenant de la « hausse à froid ». Conjoncturellement, il serait d'ailleurs désirable qu'au moyen des impôts on retirât du pouvoir d'achat. Cette politique serait efficace dans la mesure où le renforcement des taux d'impôts ne peut pas être reporté sur les prix et les sommes drainées non dépensées dans le pays. L'attitude anti-fisc de certaines entreprises qui pousse aux investissements désordonnés ou aux dépenses prodigues n'est pas négligeable (constructions super-luxueuses ou irrationnelles, confusion des frais de voyage d'affaires et de loisirs, etc.).

En conclusion, l'impôt est ambivalent. Théoriquement la hausse des taux d'imposition a un effet déflationniste par rétention du pouvoir d'achat. Pratiquement l'impôt à taux progressif a fréquemment un effet inflationniste parce qu'il pousse à l'augmentation des coûts: amortissements exagérés, autofinancement (réduction de dividende et constitution de réserves latentes), gaspillage, pénalisation de l'épargne, élévation des charges d'emprunt et de souscription lors d'augmentation du capital social, dépenses somptuaires, publicité délirante,...

5) Les prix réglementés, les loyers

Parmi ce type de prix, on peut citer deux exemples concrets: la baisse des subventions (1949 à 1952) et l'abolition du contrôle des loyers. Ce dernier point, par sa généralisation et son ampleur, mérite plus qu'une citation¹⁸⁷.

Il est patent qu'en avril 1961, lors de la hausse généralisée de 5 % des loyers anciens, ce « fait particulier », (recensé en avril 1961 pour la hausse d'octobre 1960. et en mai 1961 pour celle d'avril) a été un des facteurs de base du renchérissement du coût de la vie.

	avril	1961	mai
Alimentation	195	(+ 1)	196
Chauffage	146		146
Habillement	227		227
Nettoyage	219	(— 1)	218
Divers	171		171
Loyers	149	(+ 4)	153
Total	184	(+ 2)	186

La hausse de 2 points de l'indice général est bien le fait des loyers puisque trois indices partiels n'ont pas bougé et que la faible progression de l'alimentation (+ 1 point) a été, à cause de la pondération, partiellement compensée par la régression du poste nettoyage (— 1 point).

¹⁸⁷ Le Professeur SIEBER de Berne, sur mandat du DEP, a présenté un rapport bien documenté quoique de temps en temps un peu partial. « Le contrôle des loyers et son abolition future », 67^{me} supplément de la Vie économique, Berne 1959. Nous ne souscrivons pas à toutes des conclusions. Plus encore, nous sommes surpris de ne pas trouver de suggestions quant aux moyens d'accroître l'offre de logements.

Ce problème mérite quelques commentaires parce qu'il touche de près la construction et, par contrecoup, le crédit à long terme. De plus, il affecte chacun, d'où la sensibilité chatouilleuse de l'opinion publique !

En ne bloquant que les loyers des appartements construits avant 1947, le marché est faussé de plusieurs manières.

- 1° Les anciens appartements sont mal utilisés (taux d'occupation très bas).
- 2° Ils sont souvent peu ou pas entretenus. D'où une dégradation accélérée et, à plus ou moins longue échéance, leur démolition.
- 3° Les nouveaux appartements se louent très cher à cause de l'excès de la demande provenant, en partie, du point 1°. Aussi paradoxal que cela paraisse, les loyers des immeubles neufs profitent du blocage des loyers d'immeubles anciens.
- 4° On construit par spéculation pour tirer profit des besoins *momentanément* non satisfaits.
- 5° En période de plein-emploi, les loyers des immeubles modernes, où loge nécessairement la jeune population active, se répercutent sur les salaires et traitements et subséquemment sur les prix de revient.
- 6° L'argent non dépensé pour le loyer fait pression sur d'autres marchandises et contribue à faire hausser les prix (déplacement de la demande).

Dans ces circonstances, et théoriquement, le déblocage des loyers équivaldrait à une mesure déflationniste. Pour étrange que paraisse ce raisonnement, il est clair qu'en débloquent on allège le marché resté non contrôlé et qu'une répartition plus large de la demande serait rétablie !

Cette manière de faire est valable à deux réserves près : la demande ne doit pas être trop excédentaire et la disparité des prix trop forte. Ces deux conditions ne sont pas réalisées en Suisse. Il s'ensuit que chaque hausse des loyers bloqués entraîne une progression de l'indice des prix et ne détend pas le marché.

En définitive, un blocage partiel de prix n'est efficace qu'à *court* terme. Il ne fait pas disparaître l'excédent de demande ; il ne peut qu'en *dissimuler provisoirement* la manifestation. Tôt ou tard, les prix finissent par monter. Il n'empêche pas l'inflation ; il la rend seulement plus saccadée, sauf peut-être si la demande est freinée à un moment particulièrement critique.

Pour résoudre le problème du logement, le déblocage aurait dû être assorti d'une « politique » de construction¹⁸⁸, très précisément d'une politique de crédits à la construction¹⁸⁹ renforcée de mesures anti-spéculatives sur les terrains, ou d'achats

¹⁸⁸ A cet égard, la Belgique a fait un effort dans l'immédiat après-guerre qui est fort instructif. Voir F. BAUDOUIN : « La libération des loyers : expérience de la Belgique. » Revue « Wirtschaft und Recht », 1960, No 1, p. 31-39.

¹⁸⁹ Ou le cas échéant, de « crédits à l'exploitation » des bâtiments à loyers modérés.

de terrains par les Communes¹⁰⁰. Il est fort à craindre que si la demande¹⁰¹ reste aussi forte, la hausse des anciens loyers entraînera celle des nouveaux¹⁰² (par la seule comparaison du confort).

En Suisse, ce n'est qu'au début de 1964 que la Commission fédérale pour la construction de logements a remis un rapport au chef du Département fédéral de l'économie publique. Si l'on tient compte que les loyers sont bloqués depuis la dernière guerre et que le marché locatif est sérieusement tendu depuis des années, il est inquiétant de constater que c'est à la dernière minute, une fois l'inflation en mouvement, le secteur du bâtiment surchargé et à moins d'une année du déblocage, que des recommandations sont proposées. Nous ne reprenons pas ce judicieux rapport, si ce n'est pour constater que la Commission aboutit inévitablement, une fois énoncées les mesures à court terme, à proposer une harmonisation à long terme des politiques foncière, financière, des transports et de l'habitat. C'est démontrer clairement l'urgente nécessité d'une fixation des objectifs économiques et sociaux de la Confédération, c'est-à-dire d'une planification indicative.

Dans l'état actuel des choses¹⁰³, compte tenu de la présence de près de 800.000 travailleurs étrangers et malgré les inconvénients du statut en vigueur, un déblocage non accompagné d'une augmentation d'appartements par un moyen ou un autre ne résoud pas le problème. Si la situation était moins inflationniste, une libération des loyers provoquerait une hausse minime du coût de la vie et, dans un délai de quelques années, assainirait le marché par une occupation plus rationnelle des appartements. Ce serait une solution. Mais, dans l'ambiance inflationniste d'aujourd'hui, nous pensons que l'expérience est trop risquée.

L'introduction de la propriété par étage, quoique bonne en soi, soulève un problème connexe. La possibilité de vendre les appartements des immeubles à loyers bloqués va tenter des propriétaires de récupérer les gains non réalisés depuis la fin de la guerre. En effet, si un ancien locataire, peu fortuné mais désireux de ne pas

¹⁰⁰ Expériences du Locle où le m² se vend Fr. 3.50 et, dans une mesure moindre, de La Chaux-de-Fonds.

¹⁰¹ Logements vacants en % du total des logements.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Tot. suisse	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1

Ces chiffres représentent partiellement la situation. Dans les villes, ils sont encore beaucoup plus faibles : Genève par exemple est à 0,0 depuis 1953, Zurich depuis 1956, Saint-Gall depuis 1958. Voir page 100 le tableau général.

¹⁰² L'accroissement démographique des années 1940-44 et les mariages qui en résulteront dès 1954 env., de même que le taux d'occupation par appartement le laissent présager.

Taux d'occupation par appartement dans trois villes du Canton de Neuchâtel :

	1954	1956	1958	1960	1962
Neuchâtel	3,07	3,00	2,98	2,94	2,94
La Chaux-de-Fonds	2,78	2,74	2,68	2,63	2,70
Le Locle	3,00	3,03	2,83	2,82	2,83

Source : Crédit Foncier Neuchâtelois, rapports annuels de 1954 à 1962. La tendance à long terme est nettement au rétrécissement du nombre de personnes vivant dans un appartement. L'offre d'appartements est naturellement saccadée et sans coordination avec la croissance démographique ou l'apport de main-d'œuvre dû au développement industriel.

¹⁰³ « Du point de vue de la lutte contre l'inflation, les effets du contrôle des loyers sont, à première vue, positifs. » H. SIMBER, op. cité, p. 16.

quitter des lieux familiers, veut acheter son appartement, il pourra se voir offrir le capital par le propriétaire (individu ou société) et devoir payer les intérêts. En réalité, ces derniers correspondent ni plus ni moins à un loyer et échappent au contrôle. Les prix déjà atteints à Lausanne (Fr. 140.000 pour 4 pièces) donnent une idée des augmentations réalisables par ce détour (capitalisé à 6 %, ce montant représente un loyer de Fr. 700.— par mois). Si l'immeuble est bien situé, le propriétaire pourra obtenir de nombreux avantages ou faire valoir des prétentions en agitant la menace de la vente.

De surcroît, la propriété par étage n'améliorera pas sensiblement le taux d'occupation des logements et n'allégera vraisemblablement pas les tensions de ce marché. Il est même à craindre qu'on ne construise davantage de bâtiments résidentiels et moins de locatifs. Dans ces circonstances, il est souhaitable que la date d'entrée en vigueur et les modalités de la propriété par étage soient bien réfléchies sinon celle-ci risque d'apporter de l'eau au moulin de l'inflation.

4) Les prix agricoles

En 1961, la « poussée » des prix agricoles a largement contribué à l'alourdissement de l'indice partiel « alimentation » et même de l'indice général. Faut-il rappeler que le prix des produits suivants a été majoré comme suit : (en centimes)

lait lt	+ 2	graisse kg	+ 25
beurre kg	+ 60	pommes de terre q	+ 200
fromage kg	+ 30	pain kg	+ 5
viande kg	+ 75	pâtes kg	+ 70
huile lt	+ 30		

Par l'importance qu'ils tiennent dans la vie quotidienne et à cause de la sensibilité de l'opinion publique, les prix agricoles assument une grande part de responsabilité de la mentalité inflationniste qu'ils créent ou entretiennent.

D'ailleurs, l'OCDE dénonce l'alimentation comme sources d'enchérissement : « ... une utilisation plus rationnelle des ressources pourrait certes être obtenue par l'atténuation progressive du protectionnisme agricole » (Etudes économiques de l'OCDE, Suisse, novembre 1961, p. 30).

A ce protectionnisme, il convient d'ajouter les subventions¹⁹⁴ et la direction des prix. Ces deux éléments leur confèrent un véritable caractère de *prix politiques*¹⁹⁵.

De par sa structure même l'agriculture a un rythme propre de production. Ne faut-il pas trois ans pour faire un bœuf et 40 ans pour un sapin. Les techniques modernes de culture peuvent améliorer le rendement mais très rarement le rythme des récoltes. Cet aspect de l'agriculture nous mène à considérer les causes particulières « naturelles » comme facteur d'inflation.

¹⁹⁴ Voir page 53 et suivantes : les subventions.

¹⁹⁵ Plus encore, ce sont des « prix doctrinaux » ; ne s'agit-il pas de « maintenir une population paysanne saine et forte », garante de la stabilité démographique, politique et religieuse du pays ?

Voici un exemple :

Production (en milliers de q. d'août à août)	1955	1956	1957	1958	1960
Pommes	2,8	4,7	1,0	6,8	3,0
Poires	3,1	1,3	0,6	3,9	1,5
Indice de prix des fruits à pépins	183	198	258	157	180

Cette hausse de prix n'a pas un caractère inflationniste typique puisqu'à une hausse succède une baisse. Cependant, il se peut que cette brusque poussée entraîne l'indice alimentation et que, par imitation et contagion, l'ensemble du coût de la vie renchérisse ¹⁰⁶.

A ces causes naturelles, on peut ajouter les facteurs *accidentels* tels les troubles politiques et militaires (affaires de Suez, de Hongrie, de Cuba, etc...). Dans ce cas, plus les biens touchés sont vitaux, c'est-à-dire plus la demande est rigide (pétrole, céréales, sucre, etc...) plus les fluctuations des prix sont vertigineuses.

5) Le tourisme

Dans une économie où règne le suremploi et la pleine-utilisation de l'appareil de production, tous les éléments qui contribuent à accroître les prestations exigées du dit appareil concourent à la hausse des prix. C'est pourquoi nous pouvons retenir le secteur du tourisme et de l'hôtellerie comme adjuvant de la demande nationale et comme « cause particulière d'origine extérieure ».

	1950	1962	Augmentation : 1950 - 62
Nuitées (en millions)	15,1	29,6	+ 96 %
dont : étrangers	7,4	17,6	+ 138 %
Apport du tourisme dans la balance des revenus (en millions de francs)	+ 360	+ 1210	+ 236 %
			1956 - 62
Personnel étranger occupé dans l'hôtellerie (en milliers)	50,8 (1956)	71,1	+ 40 %

La portée inflationniste du tourisme réside dans la pression exercée par la demande de biens de consommation et de services et surtout dans la précarité des investissements. En effet, de vastes équipements (financés en grande partie par le crédit hypothécaire) sont faits pour une durée relativement courte ou en fonction d'une demande *momentanément* forte. Il est à craindre que le développement hôtelier et touristique soit dicté par des nécessités temporaires et ne corresponde pas aux besoins réels à plus longue échéance, compte tenu de la mobilité de la clientèle. La situation difficile de l'hôtellerie de 1920 à 1950 ne doit pas être oubliée, malgré l'allongement des loisirs et les efforts réalisés pour « étaler » les vacances ¹⁰⁷.

¹⁰⁶ Il est à craindre que la sécheresse de l'été-automne 1962 et les frimas de l'hiver 1962-63 n'alimentent l'enchérissement de la vie à cause précisément des pressions inflationnistes existantes.

¹⁰⁷ R. BLEHER : « L'étalement des vacances. » Thèse. Neuchâtel, 1962.

Conclusions

Une triple conclusion appert de ces causes particulières :

Méthodologiquement, on aurait avantage, suivant l'état inflationniste et le genre de hausse, à ne pas retenir les hausses de prix d'origine particulière dans le calcul d'un indice.

Economiquement, une telle hausse ne justifie pas une augmentation des revenus. C'est un des dangers de l'indexation des salaires¹⁰⁰, des emprunts, voire des dépôts bancaires (Finlande en 1955).

Politiquement, il serait utile d'éviter de telles hausses au moyen de fonds de compensation. Une action stabilisatrice des prix soumis à de fortes fluctuations d'origine extra-économique aurait l'avantage, surtout pour les produits agricoles, d'écarter les requêtes de subventions, que la production soit forte ou faible !

Comme nous le disions en tête de ce paragraphe, les causes particulières doivent être soigneusement analysées et replacées dans l'évolution conjoncturelle. Après ce travail seulement¹⁰⁰, nous pouvons les décréter inflationnistes ou non.

¹⁰⁰ P.-R. ROSSET : « En fait, l'indexation revient à éliminer la monnaie comme étalon de mesure de la valeur. » « La lutte contre la hausse du coût de la vie. » 1956, Fascicule XIII^e des publications de la Société neuchâteloise de science économique.

J.-P. GERN : « L'indexation des salaires. » Thèse, Neuchâtel, 1960.

G. ARVIDSSON : « Should we have index loans ? » Inflation, International Economic Association, London, 1962, p. 112-126.

¹⁰⁰ Voir pages précédentes la question des loyers.

CHAPITRE II

Le rôle du crédit dans l'inflation

SECTION 1

La fonction économique du crédit ¹

Avant d'aborder le rôle du crédit dans la hausse des prix, il n'est pas inutile de rappeler quelle est sa fonction économique. En s'attachant à ce rôle, nous voulons précisément renoncer à l'énumération détaillée des genres de crédit pour insister sur la place qu'il tient dans le processus économique et toucher épisodiquement quelques problèmes de son évolution.

Le crédit est l'acte de remettre immédiatement un bien à un emprunteur en échange d'une contreprestation différée.

Les trois faits primordiaux sont :

un élément matériel : la mise à disposition d'un bien ayant de la valeur ;

un élément immatériel : la confiance témoignée à l'emprunteur (ou selon l'expression usuelle « le crédit dont il jouit ») ;

un élément temporel : la disjonction entre la remise de la chose et sa restitution.

Théoriquement et habituellement, on différencie le crédit selon sa durée, ses garanties, son destinataire et son utilisation. Pour apprécier le rôle économique du crédit, ces classifications sont superflues car la fonction du crédit dépend de son affectation. Il faut donc se tourner vers *l'emprunteur*.

1° L'emprunteur a besoin de pouvoir d'achat pour *produire*, c'est-à-dire « créer des richesses futures ».

Les banques, en faisant crédit, ne créent pas de richesses mais offrent momentanément des moyens de paiement qui permettent à l'emprunteur d'amorcer une production. Celle-ci augmentera ultérieurement les marchandises ou services dont dispose la communauté.

¹ J. BERTHOUD : « Le crédit : ses mécanismes et ses institutions. » Paris 1959.

P. BESSE : « Institution et mécanisme monétaires. » Les cours de droit, Paris, 1959.

R. HENRION : « Aspects juridiques et économiques du crédit à court terme. » Bruxelles, 1959.

R.-S. SAYERS : « Modern Banking ». Oxford, fifth edition, 1960.

Par exemple : un industriel veut mettre sur pied une fabrique de chaussures en ne travaillant qu'au moyen du crédit. Il achète du terrain, fait construire une usine, se procure des machines, embauche des ouvriers et des cadres et commence sa production. Durant ce temps, il paie les matériaux de construction, les maçons, les architectes, les machines, la matière première, les premiers salaires des ouvriers avec le crédit que lui a consenti une ou plusieurs banques. Une fois les premières séries de souliers produites et vendues, il rembourse ses prêteurs et, insensiblement, se libère de ses dettes.

Le crédit a ainsi permis la création ou l'agrandissement d'une nouvelle « combinaison économique ». Les ouvriers et employés ainsi que les directeurs reçoivent des salaires et profits. Les prêteurs de capitaux retirent des intérêts. Ces revenus entraînent une demande de biens et services. La portée inflationniste d'un tel crédit est, en principe, faible puisque à l'accroissement de monnaie correspond (avec un décalage) une plus grande quantité de produits. Cependant, originellement, l'investissement crée des revenus induits qui grossissent la demande de biens de consommation, sans parler de la demande de biens d'équipement. On peut donc dire que la demande globale est « multipliée ».

Il peut cependant y avoir pression inflationniste, et c'est le cas en Suisse, si l'entrepreneur-investisseur ne trouve pas d'ouvriers, ni de matériaux pour construire, équiper et agencer son usine ; s'il n'y a plus de main-d'œuvre, d'employés, de cadres pour la faire fonctionner. La demande étant vigoureuse, l'entrepreneur sera enclin à sacrifier davantage pour la construction, les salaires, la matière première... et à reporter, s'il le peut, cette augmentation des coûts sur les produits finis. C'est l'amorce des tensions inflationnistes.

2° Si le crédit consenti au départ est destiné à *spéculer* (en bourse, sur les terrains, sur les marchandises...), il est bien clair que sa fonction économique est toute différente. Dans ce cas, il y a gonflement de la masse monétaire sans création, en contrepartie de biens². Si le spéculateur gagne, et c'est le cas en période d'expansion, ses revenus sont augmentés et, par conséquent, sa capacité individuelle de consommation, mais non les produits. Il y a donc situation inflationniste.

3° Le crédit peut être affecté à la *circulation* des richesses. Les exemples typiques sont l'escompte d'effets de change et les crédits documentaires.

L'effet inflationniste de ces opérations dépend de l'utilisation du crédit. Il est inflationniste s'il s'agit d'un achat spéculatif destiné à être stocké en attendant que les prix haussent, et déflationniste en cas d'approvisionnement normal pour satisfaire la demande.

4° Enfin, le crédit peut être destiné à la *consommation*. Dans ce cas, il offre au consommateur la possibilité de choisir le moment de sa consommation, ou, lui permet de jouir plus tôt d'un bien qu'il n'aurait pu acquérir qu'une fois les fonds réunis³.

² La valeur économique représentée par les installations et les richesses d'une entreprise dont les actions sont cotées en bourse n'est pas discutée ici. Seule la plus-value boursière entre en considération.

³ La Société de banque suisse, dans son Bulletin économique (No 3, juin 1962, p. 50-55) donne un aperçu clairvoyant d'une forme de crédit à la consommation : « Le rôle de la vente à tempérament dans l'économie moderne. »

Ce type de crédit avive l'expansion en accélérant la consommation, donc la demande. Il engage les producteurs à développer leur capacité au-delà des besoins courants et actuels.

- 5° Enfin, et sur un plan plus général, le crédit assure la *liquidité d'une économie nationale* - c'est une fonction cardinale qui décide de l'inflation, de la déflation, voire de la croissance économique - ou *internationale*.

En septembre 1961, à Vienne, le Fonds monétaire international (FMI) s'est occupé de cette question. A la suite de l'amas de réserves de change dans quelques pays — dont l'Allemagne, la France, la Suisse... — certains États se sont trouvés dans l'impossibilité de payer le solde de leur balance des comptes. Le Fonds monétaire international a donc cherché à remédier à cette situation de sous-liquidité par un système de crédit⁴.

Historiquement, les crédits ont été accordés, tout d'abord, à la consommation — seul genre admis par le droit canon — ; puis à la circulation des biens — période commerciale de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance —. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, les prêts ont surtout financé la production (investissements industriels et d'infrastructure). Enfin, dès le début du XX^e siècle et aujourd'hui le crédit assure le financement de la production et de la circulation des produits avec une nette reprise en faveur de la consommation (biens durables d'une certaine valeur : voitures, mobiliers, équipements électro-ménagers).

La durée du crédit

Le facteur temps est essentiel en matière de crédit. Du délai qui sépare la prestation de la contreprestation dépend la nature du crédit — ou si l'on préfère, sa fonction —. Toute entreprise a besoin de deux genres de fonds pour mener son activité économique : des capitaux circulants et des capitaux fixes. En principe le crédit à court terme correspond aux premiers, le crédit à long terme aux seconds.

Le crédit à court terme (pratiquement 3 à 6 mois) joue un rôle d'appoint de trésorerie. Il n'est pas incorporé à l'entreprise mais permet la réalisation d'une opération qui se liquide dans le même temps que le crédit (il est « self-liquidating »). Il est remboursé sur les recettes de l'affaire et non sur ses bénéfices en fin d'exercice.

Le crédit à long terme (cinq ans et plus) devient partie intégrante des capitaux investis dans un commerce, une usine, une exploitation agricole, etc...

Il est immobilisé dans l'affaire sous forme de bâtiments, de machines, etc... Très fréquemment, il sert au financement de la propriété foncière et prend alors la forme de crédit hypothécaire, c'est-à-dire de crédit garanti par gage immobilier.

Le crédit à moyen terme est un peu bâtard. Certains y voient du court terme rallongé, d'autres du long terme raccourci. A la vérité, c'est les deux à la fois.

Des faits conjoncturels (sous-liquidité) et structurels (reconstruction) expliquent son apparition dès la fin de la seconde guerre mondiale. En voici quelques-uns :

⁴ Nous ne faisons que citer quelques plans de réforme proposés : plans Triffin, Bernstein, Zolotas, Stamp, Heilperrin... L'ancien directeur du FMI, feu Per Jacobson a fait entériner une solution moins drastique que celles présentées par les auteurs ci-dessus. L'article de P. TABATONI : « Problème de l'organisation monétaire internationale » (Revue d'économie politique, 1963, No 3, p. 327-96) est suivi d'une bibliographie sélectionnée de près de 800 titres concernant cette question.

Le cycle de production a été profondément modifié par les techniques de fabrication : mécanisation, automatisation, travail en série, etc... Ensuite, le phénomène de la mode a transformé les besoins. Celle-ci ne touche plus seulement l'habillement mais aussi les voitures, les montres, l'habitation, etc... *Le progrès technique* accélère le vieillissement de tout. Les machines et surtout les outillages sont très rapidement dépassés⁵. *Les techniques de vente* ont changé. Le lancement d'un produit engage des frais de publicité et d'introduction très élevés. Enfin, il n'est pas rare que les *fournisseurs financent* leurs clients en leur accordant de longs délais de paiement (6, 12, 18 mois). « Les banques soulignèrent que des besoins de l'industrie d'exportation en prêts de longue durée s'accroissaient, cependant que la Confédération encourageait les banques à octroyer de tels prêts pour financer les exportations suisses dans les pays en voie de développement ». BNS, Rapport 1963, p. 24.

Tous ces changements ont créé un besoin de crédit d'un type nouveau : le crédit à moyen terme. Sans être réellement investis dans l'entreprise, ces prêts d'une durée de 2 à 5 ans ne font pas non plus partie du fonds de roulement. Ils ne sont pas « self liquidating »⁶. De plus, la distinction entre marché monétaire et marché financier est dépassée. Enfin, en ce qui concerne la politique monétaire, et par contre-coup la lutte contre l'inflation, la Banque centrale, au moyen du taux officiel d'es-compte, n'a pas d'influence sur les crédits à moyen terme.

La différenciation entre court, moyen et long terme n'a pas une portée seulement théorique ou académique⁷. Du genre de crédit dépend le taux d'intérêt. Celui-ci, à son tour, découle des risques encourus.

La liquidité des crédits

Parallèlement à l'allongement du crédit à court terme, la notion de liquidité a évolué. Le « self liquidating » d'antan a fait place à la « transférabilité ». On ne recherche plus à ce que le crédit trouve sa fin dans l'opération qu'il finance, mais on veut que la créance née du prêt puisse être transférée ou mobilisée. Progressivement, la liquidité ainsi établie tend à s'institutionnaliser par éligibilité à la Banque centrale.

Étant donné la remarquable liquidité du marché financier et des capitaux, cette évolution n'est pas très visible en Suisse. Par contre, en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie et en Grande-Bretagne, le phénomène est patent⁸.

⁵ En septembre 1962, alors qu'un industriel investissait en machines pour près d'un demi-million, le fournisseur prévenait son client que cet équipement devait être amorti en quatre ans, de nouveaux types de machines beaucoup plus perfectionnées et plus rentables étant actuellement à l'étude et devant remplacer irrémédiablement celles fournies.

⁶ Aux USA, les « term loans » (4 ans env.) forment le tiers des crédits.

⁷ La distinction court et long terme a encore une portée capitale en politique monétaire. En 1961 et début 1962, les USA attachés à résoudre des difficultés intérieures ont pris des mesures tendant à soutenir le niveau des taux d'intérêt à court terme, pour éviter l'émigration des capitaux, tout en faisant pression sur les taux à plus long terme, afin de les faire baisser et inciter les entrepreneurs à investir.

⁸ Dans le but de faciliter la mobilisation des crédits à moyen terme, ces pays, auxquels il faut ajouter les Pays-Bas, ont créé des organismes spéciaux chargés de « liquidifier » cette sorte de crédit. Pour démontrer l'acuité du problème, il suffit de citer, dans la patrie de la tradition bancaire (en Grande-Bretagne) d'une part, la « Finance Corporation for Industry » fondée par la Banque d'Angleterre, et d'autre part l'« Industrial and Commercial Finance Corporation » et en Allemagne, pays de « l'audace bancaire », « l'Industriekredit Bank A. G. et l'Ausfuhrkredit A. G. ». Voir également : « Les principales places financières du monde ». Chambre de commerce suisse en France, 1959, 175 pages.

Le marché du crédit

Le crédit peut être considéré comme un bien particulier. En tant que tel, il a son marché, soit le lieu de rencontre de l'offre et de la demande. Pratiquement, l'offre de crédit est le fait des banques, bien que depuis 1947 une multitude d'autres institutions est apparue : société d'assurance privée ou publique, trust d'investissement, société de financement de la construction immobilière... Elles collectent l'épargne individuelle, reçoivent les dépôts et empruntent. La demande émane des emprunteurs en quête de fonds. Le frottement de ces désirs contradictoires finit par former un prix : l'intérêt qu'aujourd'hui on ne confond plus avec le profit.

L'intérêt existe. Ce n'est pas le lieu ni le moment d'en discuter le bien-fondé. Nous rappelons seulement comment il se forme et quel rôle il joue⁹.

L'offre et la demande se rencontrent sur le marché des capitaux

Rappelons succinctement que le marché des capitaux est formé du marché monétaire, correspondant au crédit à court terme, et du marché financier pour le long terme. Ces deux marchés sont nécessairement *interdépendants* puisqu'ils approvisionnent deux sections complémentaires de l'entreprise, (le fonds de roulement et l'investissement). Ils traitent la même substance (le capital) et poursuivent le même but (financer l'économie).

Cette interaction se rencontre également dans l'entreprise : une augmentation des investissements (long terme) entraîne une augmentation du fonds de roulement (court terme) et si celui-ci améliore la rentabilité de l'entreprise, l'entrepreneur va procéder à de nouveaux investissements. Plus encore, les entreprises empruntent aujourd'hui au taux le plus bas indépendamment des délais. Comment en serait-il autrement en période d'inflation lorsque de larges bénéfices peuvent être réalisés sur des stocks financés par du long terme ou sur des achats de terrains financés par du court terme. Anciennement, les investissements étaient assurés par des émissions d'actions ou d'obligations et les stocks par des prêts bancaires et l'escompte d'effets.

Le taux d'intérêt

1° Détermination du taux d'intérêt.

Ce terme est un concept qui englobe une multitude de taux particuliers. C'est un agglomérat. Le taux d'intérêt à proprement parler n'existe pas¹⁰.

Plusieurs théories ont tenté de donner une explication de la formation du taux d'intérêt. Une seule est retenue ici : la théorie dite « générale » qui synthétise deux autres démarches, d'ailleurs antérieures.

⁹ Selon des études récentes sur la demande de monnaie (l'Anglais H.-F. LYDALL et les Américains GURLEW et SHAW) le taux d'intérêt n'est pas éliminé, mais son influence ne tient plus la vedette, du moins pour le court et moyen terme. In *Review of economics and statistics*, 1958, No 1.

¹⁰ A titre indicatif, voici les composantes du taux d'intérêt en Suisse :

Marché monétaire : Taux officiel d'escompte, taux privé, avances sur les titres (BNS), argent au jour le jour (call money), dépôts à trois mois...

Marché financier : Taux d'épargne, bons de caisse, prêts avec hypothèque en 1er rang, obligations des entreprises publiques, autres obligations...

Quatre déterminants entraînent tout sujet économique à un choix entre quatre décisions :

- I Investir en titres (placements).
- II Détenir des liquidités (encaisses).
- III Financer la production (investissements).
- IV Consommer (dépenses).

Les *déterminants* peuvent être résumés comme suit :

- 1. Préférence de temps (satisfaction immédiate d'un besoin).
- 2. Productivité marginale du capital (rendement que le sujet économique s'attend à obtenir de l'usage d'un capital additionnel).
- 3. Offre de monnaie des banques.
- 4. Préférence pour la liquidité (désir de conserver par devers soi certaines disponibilités).

Le choix opéré par les sujets économiques engendre une demande et une offre de fonds qui détermine un taux d'intérêt.

Economiquement, l'offre a pour origine : — L'épargne nette réalisée durant une période (épargne moins la désépargne). — L'épargne libérée d'un emploi antérieur pour une nouvelle affectation. — La déthésaurisation nette (déthésaurisation moins thésaurisation). — Les prêts bancaires additionnels nets (prêts accordés moins prêts remboursés).

Economiquement, la demande est originaire : — Des investissements neufs en capitaux fixes et circulants. — Des fonds pour l'entretien et l'amortissement du capital. — Des fonds destinés à être thésaurisés. — Des fonds pour dépenses de consommation.

Des éléments connexes agissent sur l'offre d'épargne (en tant que mobiles des comportements) :

- le revenu des sujets économiques,
- la répartition du revenu national,
- les anticipations (sur le revenu, les prix, etc...),
- la stabilité monétaire,
- la monnaie additionnelle émise et qui dépend de :
 - la politique de la banque centrale,
 - la structure du système bancaire,
 - la politique des banques recevant les dépôts.

La demande d'investissement est influencée principalement par :

- la productivité du capital,
- les anticipations des entrepreneurs ; c'est-à-dire leurs prévisions sur l'évolution prochaine de l'activité économique.

En conclusion le taux d'intérêt est le résultat de mécanismes et de choix humains influencés par plusieurs conditions extérieures au marché des capitaux.

2° *Rôle économique du taux d'intérêt.*

Nous n'avons pas tout dit en affirmant que le taux d'intérêt est le prix payé pour obtenir du crédit. La fonction essentielle de ce taux est d'adapter l'offre à la demande de crédit, ou mieux encore, de régulariser l'investissement et l'épargne. En effet, un appareil de production n'a pas une capacité illimitée, il se détériore. Il doit être renouvelé et, sous l'aiguillon du progrès technique et scientifique, amélioré et développé. Cette expansion ne peut être réalisée qu'en restreignant la consommation, c'est-à-dire en épargnant.

Par conséquent, le taux d'intérêt a pour fonction fondamentale de régler l'investissement et la formation de capitaux. Si l'investissement excède l'épargne, le taux doit hausser et freiner le développement économique.

Au chapitre premier, nous avons eu l'occasion de démontrer que ce mécanisme, véritable clef de voûte de l'économie de marché, ne joue plus en Suisse. L'offre de capitaux est abondante à la suite de l'afflux de fonds provenant de l'étranger. De ce fait, la demande de capitaux n'est plus ralentie par le loyer de l'argent¹¹. Les investissements sont excessifs et exigent de l'appareil de production des prestations qui dépassent ses possibilités. L'économie est surmenée. Elle s'essouffle et les prix haussent.

3° *Evolution à long terme du taux d'intérêt.*

L'étude des taux sur une longue période indique une nette tendance à la baisse. Ce phénomène n'est pas sans relation avec l'inflation puisque un taux bas engage à investir.

Les explications proposées sont les suivantes :

- Augmentation de la sécurité des placements et diminution du risque (argument valable pour les pays développés et qui expliquerait les difficultés de l'investissement dans les pays du tiers-monde).
- Augmentation de l'épargne et des possibilités de mobiliser le crédit (la richesse crée l'endettement).
- Tendance au fléchissement de la productivité des capitaux pour un état technique donné (argument difficilement défendable).
- Etiolement de la position préférentielle des capitalistes. Le rentier-épargnant perd du terrain par rapport aux entrepreneurs, aux travailleurs, aux agriculteurs... C'est pourquoi sa résistance à l'inflation est faible - explication proche des prévisions de J. Burnham¹² et de l'euthanasie du rentier de Keynes - à moins que le nombre de rentiers soit électoralement assez important pour qu'un parti politique les défende, comme c'est le cas lors des révisions de l'AVS.

¹¹ « En fait, les lois du marché n'ont pu, jusqu'ici, jouer spontanément, parce que, depuis des années, à part de brèves interruptions, des capitaux suisses et étrangers n'ont cessé d'affluer dans notre pays et que, couvrant le déficit de nos relations économiques extérieures, ils ont paralysé le mécanisme anti-inflationniste du marché. » M.-W. SCHWEGLER : « L'économie libre à l'épreuve de la surexpansion conjoncturelle. » Exposé présenté à l'Assemblée de l'USCI, p. 8.

¹² J. BURNHAM : « L'ère des organisateurs », Paris, 1947.

- Perception par le rentier d'intérêts qui sont un revenu de législation, non gagné, et de gens âgés (Keynes).
- Changement des formes de financement : auto-investissement, épargne forcée, création de monnaie par l'Etat (lente socialisation des économies capitalistes).
- Action des banques centrales poursuivant une politique d'argent à bon marché (la croissance de l'économie est jugée plus vitale qu'un taux d'intérêt élevé).

CONCLUSIONS

Quel que soit le type d'inflation auquel on a affaire¹³, le crédit joue un rôle très actif. En effet, même si la décision d'investir ne dépend que peu du prix du crédit, l'investissement lui-même est financé par le crédit. Dans le cas du surinvestissement observé en Suisse, il est sensé de dire que le crédit *finance* l'inflation.

La durée du crédit décide également de son pouvoir inflationniste. Suivant que nous sommes en tensions inflationnistes ou en inflation déclarée, le crédit à long, court ou moyen terme n'aura pas la même incidence inflatoire.

Le genre de crédit (à la production, à la circulation, à la consommation) n'est pas indifférent non plus. Enfin, il n'est pas besoin d'insister sur le rôle du *volume de crédit*.

SECTION 2

La portée inflationniste du crédit

« La hausse des salaires et le déficit budgétaire sont, du point de vue monétaire, sans danger lorsqu'ils sont accompagnés d'une restriction suffisante du crédit. »

P. Dieterlen

§ 1 Généralités

Si les investissements augmentent plus que l'épargne, la différence sera financée par du crédit, créateur de monnaie. Dès lors, le problème fondamental qui se pose est le suivant : le crédit, dont le rôle économique a été brièvement rappelé, est-il largement ou partiellement responsable de la hausse des prix ?

La monnaie, avons-nous dit, se confond avec le crédit dont elle est une forme. Nous pouvons, par conséquent, raisonner à partir de la monnaie.

Il existe une relation certaine entre le niveau des prix et la masse monétaire. Cette relation n'est pas unique et directe comme le veulent les quantitativistes¹⁴.

¹³ Voir chapitre I, section 2, § 2.

¹⁴ Voir B. NOGARO : « La théorie de l'inflation à la lumière des expériences monétaires contemporaines. » Revue d'économie politique, 1947, p. 34-64.

Voir également G.-C. de VERDIÈRE : « Conjoncture et monnaie. » Paris, 1961.

Dès lors, notre question de base peut être formulée ainsi : « Les variations du volume de la monnaie active déterminent-elles celles des prix ou sont-elles déterminées par les prix » ?

Statistiquement (encore faudrait-il, en Suisse, avoir davantage de séries mensuelles ou bimestrielles), il semble bien que le mouvement des prix ait déterminé celui du volume de monnaie.

Lors de l'octroi d'un crédit bancaire, il est tenu compte des prix courants auxquels l'opération financée doit vraisemblablement se liquider. Le banquier, pour sa part, table sur les prix existants¹⁶, alors que l'emprunteur spéculé éventuellement sur des prix en hausse. Il s'ensuit que toute augmentation de la quantité de monnaie provenant d'ouvertures de crédit privé est fondée sur un *accroissement du volume physique* de l'activité au prix courant, ou sur des *hausse de prix déjà acquises*. Comme la productivité, en Suisse, a atteint un plafond, mais que d'autre part, l'automatisation et la main-d'œuvre étrangère nous permettent encore d'accroître la production, il apparaît que les deux conditions énoncées ci-dessus aient joué conjointement.

Cette distinction nous permet de différencier deux types de crédit : lorsque l'augmentation du volume de crédit est destinée à adapter les liquidités à des prix en hausse, il s'agit d'un *crédit de rajustement*, c'est-à-dire d'une adaptation, d'un ajustement de la masse monétaire à des prix en hausse. Ce crédit n'est pas directement moteur de l'inflation. Il l'entretient.

Par contre, en situation de plein-emploi, et plus encore de suremploi comme nous la vivons depuis un lustre en Suisse, toute nouvelle ouverture de crédit (la masse monétaire s'accroissant d'autant) a un effet inflationniste dynamique. Le crédit et le volume monétaire y relatif déterminent par eux-mêmes une hausse de prix sectorielle ou plus généralisée. Dans ce cas, nous avons affaire à un *crédit de surenchère*.

On peut donc conclure, sur un plan général et à partir d'observations statistiques, que la hausse des prix précède le gonflement de la masse monétaire sauf dans deux cas : lors de crédits de surenchère, et, situation identique mais dans le secteur public, lorsque la Banque centrale fait des avances à l'Etat sans référence aux prix du marché.

« En période d'inflation, chaque ouverture de crédit se fonde sur un niveau des prix déjà atteint, en sorte que la hausse des prix précède l'augmentation de la masse monétaire. Mais celle-ci engendre à son tour de nouvelles hausses des prix ; elle contribue donc à entretenir, quand ce n'est point à aggraver l'inflation. » (P. Dieterlen : « Evolution monétaire », p. 38)

« Le crédit, en mettant à la disposition des prêteurs et des spéculateurs des sommes de monnaie réelle ou abstraite, qu'il crée ou mobilise, fait apparaître souvent la demande (de matières premières, d'outillage et indirectement d'autres produits) avant l'offre. » (B. Nogaro : « La monnaie et les phénomènes monétaires contemporains. » p. 223. Dans le même sens : E. James : « Problème monétaire d'aujourd'hui », Paris, 1963, p. 155, et dans : « Le contrôle des taux de l'intérêt » Economie appliquée, 1961, No 4, p. 471-2.)

La contradiction entre « le commercial » et « l'économique » éclate en plein jour puisque des opérations saines du point de vue bancaire sont malsaines du point de

¹⁶ Pour le banquier, l'essence du crédit est la sécurité.

vue monétaire. La Banque nationale, pas plus que les banquiers privés, ne sont à même de démêler ce qui est crédit de rajustement (celui qui naît d'une hausse de prix déjà acquise) et crédit de surenchère (celui dont l'ouverture et l'utilisation déterminent une nouvelle hausse des prix). C'est là le danger de l'octroi de crédit en période de pleine occupation de la main-d'œuvre et de l'appareil de production.

Affirmer que ce n'est pas la quantité de monnaie qui engendre la hausse des prix mais l'inverse¹⁰ soulève encore un second problème très important : le banquier détermine-t-il souverainement la masse monétaire ou bien celle-ci dépend-elle des besoins d'encaisses des diverses catégories d'agents économiques.

Selon les praticiens et les théoriciens contemporains, c'est la *demande de monnaie qui détermine la masse monétaire* (sauf en cas d'un contrôle strict du crédit). « Le banking school et Wicksell triomphent. »

Néanmoins, l'attitude des banquiers demeure déterminante en ce qui concerne la *satisfaction* de la demande des intéressés lors de l'octroi de crédit. Dans ces circonstances, nous pouvons affirmer que : « les liquidités possédées à un moment donné par les banquiers dans leurs actifs ne fixent pas le montant des crédits qu'ils peuvent consentir ». Il s'ensuit que l'idée simpliste d'un multiplicateur du crédit n'est plus acceptable et que le développement du crédit bancaire est régi par une autre explication.

§ 2 Le crédit et la théorie du multiplicateur

a) Bref rappel de la théorie du multiplicateur de crédit

Les banques disposent de liquidités excédentaires par rapport à la couverture jugée suffisante de leurs dettes (les dépôts). Étant donné que ces liquidités ne rapportent rien (« liquidity costs money »), les banquiers vont chercher à les prêter. Un multiplicande est ainsi défini ; c'est le fondement de l'expansion du crédit.

La multiplication se produit comme suit : théoriquement, une banque ne peut prêter qu'une partie des fonds reçus. Pratiquement, un banquier doit conserver une fraction des dépôts sous forme de billets pour satisfaire les retraits éventuels de dépôts. Si une banque, par exemple, conserve 10 % de liquidité (ce qui est beaucoup, mais simplifie notre démonstration), elle pourra prêter 90 sur un dépôt de 100. La quantité de monnaie disponible se monte à 190 (90 de « créée » et 100 dont disposent toujours les déposants). Si cette somme de 90 revient intégralement à la banque sous forme de dépôts, et que 10 % restent à titre de liquidité, 81 pourront être prêtés, soit 271, et ainsi de suite. Le multiplicande est 100, le multiplicateur 9 (le rapport du « disponible » à la « réserve », $9/1$), la monnaie nouvelle est donc égale à 900.

L'explication de ce mécanisme n'est pas pleinement satisfaisante :

- 1° L'expansion décrite paraît *finie et limitée*. « Or, l'expérience montre que le développement de la masse monétaire par le crédit s'opère de façon continue,

¹⁰ « Le facteur monétaire n'est pas la cause première de l'augmentation de la demande, l'existence de ce pouvoir d'achat et l'expansion du crédit en sont les conditions nécessaires. » OECE, « La stabilité financière et la lutte contre l'inflation. » Paris, 1951.

relativement régulière et pratiquement illimitée. »¹⁷ *Le multiplicande doit être alimenté de façon tout à fait indépendante.*

- 2° Que deviennent les encaisses que la Banque centrale secrète et qui alimentent les banques ordinaires pour multiplier les crédits ?

Le multiplicateur de crédit n'explique pas le rôle joué par la Banque des banques. Peut-on admettre qu'elle « injecte » la monnaie nécessaire ? Ce n'est pas convaincant.

- 3° Si les banques ne peuvent pas prêter des sommes supérieures à celles qu'elles ont reçues en dépôts originaires, il est pour le moins difficile de voir comment une banque peut faire pratiquement la différence entre les dépôts spontanés et les dépôts dérivés issus de ses propres prêts.

En résumé, ces critiques de la théorie du multiplicateur de crédit mettent en évidence ses faiblesses. L'expansion limitée du crédit est en contradiction avec l'observation qui démontre son accroissement quasi indéfini. Ensuite, cette théorie ne peut rendre compte du fonctionnement d'un système bancaire complet car elle ne traite pas du rôle de la banque centrale¹⁸. Enfin, cette analyse ne paraît pas exprimer correctement ni totalement le comportement des banques ordinaires. Celles-ci n'injectent pas du crédit, mais répondent à la demande.

b) Dépassement de la théorie du multiplicateur de crédit

Si nous supposons un système idéal de pure monnaie de crédit, nous pouvons poser les jalons suivants :

- 1° Une seule banque émet une seule forme de monnaie basée sur des dépôts transmis par chèques. Dans ce cas, il n'y a aucune limite au volume des crédits.
- 2° Cette banque ne va pas émettre un volume de crédit indéterminé. Elle répondra aux besoins de la demande en monétisant des créances.

De plus, les opérations de la banque doivent être équilibrées. Elle le seront dans la mesure où les comptes des emprunteurs le sont. Il y a en somme un mouvement alterné de création et de résorption de la monnaie-crédit.

- 3° Au départ, la banque prête dans la mesure où des créances valables lui sont apportées et non sur la base de dépôts préexistants. Les « prêts font véritablement les dépôts ». La banque n'est pas « un intermédiaire entre déposants et emprunteurs. Elle est un organisme spécialisé dans la création et la résorption de la monnaie »¹⁹.

« Il doit apparaître évident que la quantité de monnaie n'est pas fixée ; elle n'est pas une constante, une donnée à laquelle d'autres variables économiques comme le niveau général des prix et le taux de l'intérêt en particulier doivent s'adapter. Elle

¹⁷ J. LE BOURVA : « Création de monnaie et multiplicateur de crédit. » *Revue Economique*, 1962, No 1, p. 29-36.

¹⁸ P. DIETERLEN : « Le rôle de la Banque centrale. » *Revue d'économie politique*, 1961, No 3, « Monnaie et expansion. » Paris, 1962.

¹⁹ P. BESSE : op. cité.

est au contraire une variable qui mérite d'être expliquée. La monnaie n'est pas seulement un stock mais aussi un flux. »²⁰

Si maintenant, nous « descendons » dans la réalité, nous sommes en présence, en Suisse, d'une Banque centrale, la Banque nationale, et d'un grand nombre de banques dont les « cinq grandes », les banques cantonales et les banques locales. Nous pouvons donc considérer qu'il y a une « monnaie-banque-nationale » et une « monnaie-des-autres-banques » constituée par leurs dépôts.

La Banque nationale ressemble beaucoup à la banque unique supposée ci-dessus. En l'absence d'une politique restrictive du crédit, elle se borne à fixer les taux d'intérêt pour ses diverses opérations, puis elle attend les emprunteurs. *C'est la demande de prêts qui détermine la création de monnaie.*

Cette demande se manifeste sous trois formes : une banque doit approvisionner son compte auprès de l'Institut d'émission pour procéder au règlement en chambre de compensation, ou bien elle a besoin de billets pour satisfaire les clients qui désirent convertir leurs dépôts en billets, ou encore elle veut obtenir des devises.

Le besoin de billets dépend donc des habitudes et des désirs des banques. « L'Institut d'émission prête la monnaie demandée par les banques pour répondre au besoin de billets. »

Les « autres banques » ressemblent aussi à la banque unique supposée plus haut. Les banques prêtent d'abord et « récupèrent ensuite de façon à peu près automatique dans leurs dépôts ce qu'elles ont prêté, quel que soit le volume des prêts. » Si les banques font attention à la qualité de leurs débiteurs, elles sont certaines d'être remboursées à l'échéance. Certes, en plus de la question de la rentabilité, elles doivent veiller à leur liquidité.

Enfin, les banques prendront encore garde de recevoir autant de dépôts-virements qu'elles n'accordent de prêts sinon elles pourraient se vider de leur substance (actifs et dépôts). Si les banques ordinaires sont assurées, d'une façon à peu près automatique, de retrouver dans leurs dépôts, d'une manière durable, des sommes équivalentes à celles qu'elles ont avancées, la création de la monnaie scripturale peut se développer de façon continue, sans qu'une limite puisse être fixée *a priori* à cette création.

Deux éléments militent encore en faveur de la dépendance des banques à l'égard de la demande des emprunteurs.

Sur le plan micro-économique : L'offre de crédit d'une banque à un client n'est pas indéfiniment élastique. Le risque encouru par le banquier devient, à un certain moment, trop grand. Aussi la demande, par le péril créé, se limite elle-même et restreint l'offre de crédit, mais à partir de la demande. Ce risque existe d'ailleurs aussi du côté de l'emprunteur qui ne désire pas dépendre d'un seul créancier.

Sur le plan macro-économique : On a fait confiance à la loi des grands nombres pour expliquer la modicité des retraits de dépôts en période normale. Or, le jeu des grands nombres va plus loin et peut apporter quelque lumière sur l'octroi et l'expansion des crédits.

²⁰ J. LE BOURVA, op. cit., p. 37.

Voir également : J. DENIZET : « Du nouveau dans la théorie de la demande de monnaie. » *Economie Appliquée*, 1961, No 4, p. 501 et suivantes.

La concurrence entre les banques a quelque chose de rigide et de souple à la fois. Rigide dans le sens que la clientèle est fidèle à sa banque et souple puisqu'une faible différence de taux suffirait à modifier le choix des emprunteurs.

En supposant que la concurrence soit parfaitement claire (et en nous basant sur les trois grandes banques suisses), il est fort probable qu'une hausse mensuelle d'un pourcent de l'ensemble des crédits (ce qui fait 12 % par an) va se répartir à raison d'un tiers pour chaque banque²¹. En effet, « à l'échelle globale, les relations d'affaires entre les clients de toutes les banques sont uniformément distribuées ». Les clients de la Société de banque suisse représentent un tiers des clients de l'Union de banques suisses et un tiers de ceux du Crédit suisse, et réciproquement pour les clients des deux autres banques. Donc, après l'augmentation des crédits et des virements qui vont en découler, chacun de nos trois établissements aura :

pour la SBS : 1/3 de ses dépôts (crédits),
1/3 des crédits de l'UBS,
1/3 des crédits du Crédit suisse,

et une répartition semblable pour l'UBS et le Crédit suisse.

« Nous pouvons déduire de cette démonstration qu'il suffit que chacune des trois banques majeure également ses crédits au départ pour qu'elle retrouve et conserve automatiquement en dépôt des sommes équivalentes aux prêts qu'elle accorde. »

Or, ceci est acquis dans la mesure où les crédits résultent d'une pression de la demande globale provenant de l'ensemble des sujets économiques.

Si une banque particulière s'aventurait à accroître ses crédits dans le but d'élargir sa part du marché, elle risquerait de ne pas conserver dans ses dépôts une somme égale à ses crédits²².

« Le circuit allant des prêts aux dépôts se ferme automatiquement pour chaque banque et pour l'ensemble, sans qu'il soit nécessaire, il faut le souligner, que les prêts accordés par chaque banque soient limités au montant des dépôts dont elle dispose au départ. L'une des conditions posées par la théorie du multiplicateur de crédit est ainsi prise en défaut.

Il faut et il suffit que les phénomènes de grands nombres jouent d'abord pour répartir les demandes de prêts adressées aux banques, ensuite pour redistribuer entre elles la monnaie créée. Si les parts des banques sur le marché restent stables de ce fait, la fermeture du circuit est bien assurée. » (Le Bourva, op. cité, p. 45).

En conclusion préliminaire, nous pouvons dire qu'aucune limite n'a été rencontrée quant à la possibilité pour l'ensemble du système bancaire, de créer de la monnaie qui lui a été demandée. Une question demeure : l'hétérogénéité de la masse monétaire²³ est-elle de nature à limiter l'émission de monnaie-de-banque à cause de la conversion des dépôts en billets ?

Traditionnellement on explique le multiplicateur de crédit en partant du stock de liquidité excédentaire dont disposent les banques.

²¹ Nous raisonnons à partir des trois grandes banques : SBS, UBS, Crédit Suisse.

²² Dans le cas de la Suisse, il paraît judicieux de compléter ce schéma en faisant une réserve sur le rôle que peut jouer le « hot money ».

²³ Monnaie métallique, monnaie de papier, papier monnaie et monnaie scripturale.

Selon le schéma que nous avons exposé, nous pouvons faire le raisonnement inverse. Les banques octroient des crédits et, *subséquentement*, s'adressent à la Banque nationale pour transformer ces dépôts en billets. « Le flux de billets sortant des caisses de la Banque nationale dépend du flux de monnaie créé initialement sous forme de dépôt par les banques. Il n'existerait de ce fait aucun stock prédéterminé de billets sur lequel s'appuient les banques. »

En supposant, pour le moment, que la Banque nationale ne restreigne pas le crédit, respecte les coefficients de couverture et veille à la qualité des débiteurs, les banques vont se procurer des billets par la mobilisation d'effets et la vente de devises.

— La mobilisation des effets.

A la suite d'ouvertures de crédits, et des dépôts engendrés par celles-ci, les banques reçoivent des titres. Le caractère commun de ces créances est d'être mobilisable à l'Institut d'émission. Il suffit aux banques de posséder 60 % de ces créances en effets mobilisables à la Banque nationale pour qu'elles puissent les transformer en billets (60 % de la couverture d'émission de monnaie peut être faite en effets et titres. Loi fédérale sur la Banque nationale suisse de 1953, art. 19, al. 2.)

Une limite est de ce fait atteinte. Les créances qui dépassent trois mois ne sont pas escomptables à la Banque nationale et ainsi amenuisent la masse de monnaie-Banque nationale. Cependant, pratiquement et globalement, rares sont les crédits à plus longue échéance. Les firmes s'accordent mutuellement des délais qui, en général, ne dépassent pas 90 jours²⁴.

Exception faite des crédits supérieurs à trois mois et des avances à découvert, les banques réalisent simultanément une *création de monnaie* au bénéfice des clients par la monétisation des créances, et une *accumulation de liquidités potentielles* puisqu'elles reçoivent dans leur portefeuille des effets susceptibles d'être portés à la Banque centrale et de fournir un approvisionnement suffisant en billets. Même si elles ne possèdent pas de liquidités excédentaires au départ, elles créent des liquidités par la suite. Ce sont donc bien les prêts qui déterminent les possibilités de réescompte²⁵.

— La vente de devises.

Pratiquement il apparaît que les banques, lorsqu'elles reçoivent des devises, créent une masse de monnaie scripturale correspondante pour obtenir les billets dont elles ont besoin.

Les devises, pas plus que les effets nationaux, ne sont multiplicateur spontané de crédit. La masse des devises n'est pas un stock intangible, mais est liée à l'activité économique du pays « dans la mesure où les liquidités internationales sont secrétées par le développement des transactions à l'échelle mondiale ».

Cette précision est de poids pour la Suisse « car seules les devises reçues par un pays particulier, grâce à un apport de capitaux, sont indépendantes de l'activité

²⁴ Nous ne parlons naturellement pas des effets à moyen et long terme.

²⁵ L'existence de liquidités excédentaires ne doit pas être interprétée comme le signe d'une création prochaine de crédits, mais comme celui d'une demande de crédit insuffisante de la part des usagers. (*Liquidity costs money*).

économique déployée par lui ». Il est vrai que cette fraction est assez importante pour que les mouvements de devises soient une source d'instabilité grave dans les pays capitalistes, mais l'instabilité n'atteint généralement pas la formation de la masse monétaire globale. Le cas de la Suisse en 1961 et 1962 mériterait, sous ce rapport, un examen particulier. (« hot money »)

L'élasticité de la création monétaire est la dernière question mise en cause par le multiplicateur de crédit.

Le problème qui se pose est le suivant : existe-t-il une certaine relation entre le stock monétaire et le revenu national ? Si oui, est-ce le revenu national qui commande la masse monétaire ou l'inverse ?

1950 = 100	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Produit national net	100	109	115	121	129	138	147	157	163	170	185	205	227
Augment. ann. en %	—	9	6	5	7	7	7	6	4	4	8	10	11
Masse monétaire (billets et engagements à vue).	100	99	99	104	105	109	117	121	133	135	133	155	156
Augment. ann. en %	—	-1	0	5	2	3	7	4	10	2	-2	16	1
Masse monétaire (billets, engagements à vue, dépôts à vue, avoirs en comptes de ch. post.)	100	104	108	112	115	119	128	131	146	153	168	194	216

La hausse du produit national net n'est pas en relation avec l'augmentation de la masse monétaire. Si, dans la masse monétaire, nous comprenons également les dépôts à vue et les avoirs en comptes de chèques postaux, le tableau est différent. Jusqu'en 1957, la progression est modérée, puis elle s'accélère progressivement jusqu'en 1962, en corrélation avec le revenu national.

Dès lors, nous pouvons conclure que la masse monétaire émise par la Banque nationale (monnaie-banque nationale) n'a pas été excessive et en tous les cas n'a pas été injectée dans l'économie. C'est au contraire la monnaie scripturale (monnaie des banques) qui a assuré la liquidité nationale (et ceci surtout dès 1959). L'afflux considérable de « hot money » a naturellement grossi le volume de monnaie et, si l'on peut dire, a financé l'inflation.

Certes, il y a un gonflement de la masse monétaire correspondant à l'accroissement du volume des affaires, mais il ne semble pas qu'elle dicte la conjoncture. En particulier en 1959 et 1960, le produit national net a haussé alors que la masse monétaire diminuait légèrement (8,64 et 8,48 milliards de francs). En 1958, le volume monétaire progressait sensiblement (+ 10 %) et le produit national net fléchissait légèrement par rapport à 1957 (+ 4 % au lieu de 6 % une année avant).

Au terme de notre analyse, et compte tenu des données statistiques suisses, nous pensons que le revenu national agit sur la masse monétaire par l'intermédiaire de la demande de crédit et ultérieurement la création de monnaie de banque. Il n'est cependant pas directement dépendant d'elle. Il n'y a donc pas nécessairement corrélation positive entre les pressions inflationnistes et l'évolution de la quantité de monnaie ou de crédit, sauf lorsqu'une surliquidité permet un surinvestissement que l'appareil de production existant ne peut réaliser.

Il est incontestable que l'accroissement du revenu suppose une création de crédit et une collaboration du système bancaire. Nous estimons qu'en longue durée, cette collaboration peut s'accroître à l'échelle globale de façon illimitée, de sorte que *les phénomènes monétaires ne fixent a priori aucune borne à l'augmentation du revenu national.*

Nous pouvons donc conclure que le système bancaire fonctionne à partir du dynamisme de la demande.

« Les prêts sont le point de départ de la création monétaire, les banques sont pratiquement assurées, non seulement dans leur ensemble, mais aussi pour chacune d'elles, de retrouver en dépôts l'équivalent des sommes avancées. Ces dépôts sont transformés en billets dans la mesure nécessaire par la Banque centrale, ce sont donc les prêts et les dépôts qui engendrent les billets, non l'inverse. » (Le Bourva, op. cité, p. 52)

Cette constatation est de taille. En effet, si aucune limitation directe ne vient contenir la création de monnaie, nous pouvons en déduire qu'en l'absence d'une politique monétaire, l'inflation ne rencontrera en principe aucune opposition du côté de son financement. Nous verrons dans le chapitre III qu'une ligne de conduite monétaire devra, pour être efficace, tenir compte de ce phénomène.

c) Portée inflationniste de trois genres de crédit.

— *Le crédit d'escompte (crédit à court terme).*

Il est rare que l'escompte d'effets de commerce soit refusé. Une lettre de change présente des garanties suffisantes. Son détenteur peut prouver qu'il disposera, dans quelques mois, de la somme avancée par le banquier et qu'un acte économique supporte l'obligation financière²⁶.

Or, nous allons voir que l'escompte peut, dans certaines circonstances, alimenter la hausse des prix au même titre que n'importe quelle forme de création de monnaie.

Supposons qu'un importateur suisse vende pour 100.000 francs de blé à un grossiste suisse contre remise d'un effet de change à trois mois. L'importateur l'escompte auprès d'une banque qui lui ouvre un crédit de Fr. 100.000.— couvert par la marchandise²⁷. Si l'acheteur revend ce blé dans les quatre jours; qu'il tire un effet sur son client; qu'il le remette à une banque contre ouverture d'un crédit supérieur (100.000.— + le bénéfice)... Ainsi, lorsque plusieurs reventes successives se produisent dans les trois mois, elles peuvent donner lieu à la création d'effets de commerce dont la présentation à l'escompte correspond à l'ouverture d'un volume de crédit équivalent.

Il faut ajouter que l'escompte constitue un mauvais régulateur des crédits, du fait qu'il est proportionnel à la valeur des ventes. En effet, il est évident que la hausse des prix, en majorant la valeur des transactions, permet en même temps

²⁶ Nous ignorons volontairement les « traites financières » ou de « complaisance ».

²⁷ Economiquement parlant, le véritable bénéficiaire du crédit c'est le tiré. C'est lui en effet qui dispose en crédit de la contrepartie en biens ou en services sur laquelle se fonde l'opération de mobilisation.

l'expansion de la masse monétaire par le recours à l'escompte. Il suffit aux entrepreneurs, pour alimenter leurs fonds de roulement, de présenter des effets dont le montant tiennent compte de la dévalorisation de la monnaie.

— *Le crédit de spéculation.*

Il tient une place spéciale dans l'éventail des divers genres de crédit à cause de son pouvoir inflationniste.

Le spéculateur joue un rôle particulièrement actif dans le processus économique puisque son élasticité d'anticipation est très forte²⁸. S'il demande un crédit, c'est en général pour réduire d'autant son encaisse de précaution, après avoir engagé son encaisse de spéculation proprement dite. Le crédit qu'il reçoit n'accroît pas seulement la masse monétaire globale, mais gonfle plus que proportionnellement la masse de la *monnaie active*, « puisque l'encaisse de précaution du spéculateur est réduite en même temps que le crédit de spéculation est utilisé ».

Ceci explique les phénomènes d'amplification qui accompagnent l'inflation : l'utilisation à des fins spéculatives des crédits ouverts accroît le volume de la monnaie active d'un montant égal à la somme du crédit ouvert à laquelle s'ajoute le volume de la compression sur les encaisses de précaution permise par les crédits offerts.

Cet énoncé démontre la nécessité de ne pas traiter une demande globale de monnaie comme un tout homogène. De même, la demande de crédit n'est pas monolithique. Elle est multiple selon l'élasticité d'anticipation de ses composantes.

Dans cette optique, nous pouvons dire que les crédits de spéculation octroyés par les banques commerciales suisses jusqu'à concurrence de 50 %, voire 70 % du montant de l'achat en bourse ont une action inflationniste plus directe que les crédits d'escompte.

— *Le crédit à long terme.*

La portée inflationniste des prêts à long terme est largement fonction de la conjoncture. En effet, s'il y a plein-emploi et totale occupation de l'appareil de production, un élargissement du crédit long concourt à accentuer la demande de biens d'investissement dont l'offre est relativement inélastique (industrie du bâtiment, des machines, etc...) ou plus franchement rigide (terrains).

Si la demande supplémentaire concerne le secteur industriel ou l'infrastructure du pays (chemins de fer, télécommunications, routes...) les crédits qui la financent ont un effet inflatoire au commencement de la période d'investissement. La production qui en résulte ou l'amélioration de la rentabilité ne tardent pas à combler l'écart initial. Par contre, si les projets financés ressortissent de la consommation privée (habitations luxueuses, par exemple) ou publique (constructions militaires) l'écart est définitif.

Le crédit à long terme n'est pas inflationniste en soi. Il l'est selon son affectation et selon le moment.

²⁸ L'élasticité d'anticipation est maxima pour le sujet qui anticipe une continuation, voire une accentuation de la hausse ou de la baisse. Il adapte ses encaisses aux situations qu'il croit devoir se produire.

CONCLUSIONS

Au terme de cette section, nous pouvons tirer quatre conclusions :

- Le crédit n'est pas injecté dans l'économie, il est demandé par les entrepreneurs (contre-pied de la théorie du multiplicateur de crédit).
- Le crédit n'est pas inflationniste en soi ; il finance des comportements inflationnistes.
- Si le crédit est demandé, sa portée inflationniste dépend de l'utilisation qu'en fait l'emprunteur (répercussion sur les encaisses).
- Enfin, et c'est une conséquence de la remarque précédente, l'effet inflationniste d'un crédit ne dépend pas principalement de son genre, mais de son affectation (crédit d'ajustement, crédit de surenchère).

SECTION 3

L'expansion du crédit de 1950 à 1962

« Les variations du crédit privé sont à la fois déterminées par le niveau des prix et déterminantes de ce niveau ; elles sont faiblement déterminantes en situation de sous-emploi et de plus en plus fortement déterminantes lorsqu'on s'approche du plein-emploi. »

Pierre Dieterlen

Après avoir signalé, sur le plan théorique, les conditions d'une action inflationniste du crédit, il nous paraît indispensable de confronter ces affirmations avec les données statistiques.

§ I L'évolution du crédit bancaire

Seule l'Union de Banques Suisses publie une répartition de ses crédits commerciaux par branche d'activité. Pour intéressante que soit cette statistique, elle n'en reste pas moins trop sommaire et n'offre pas tout l'intérêt qu'on en attend. A part quelques exceptions, les séries changent souvent de contenu et perdent de ce fait leur signification. Plus encore, jusqu'en 1959, deux postes « divers » représentent près de 20 % du total des crédits.

Néanmoins, ces données peuvent être retenues à titre d'orientation :

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Total en millions de Fr.	467	586	596	582	617	619	750	841	848	1074	1361	1902	2165
En indice 1950=100	100	125	128	125	132	133	161	180	182	230	291	407	463
Total des industries sans le bât. et l'ind. mét. (de 1956 à 1959 y compris le poste « électricité »)	100	128	118	112	119	108	137	156	149	170	152	216	235
Industrie métallurg., des machines et de l'horlogerie	100	105	112	135	140	135	193	200	214	248	258	428	546
Industrie du textile et du vêtement	100	111	95	95	98	84	85	97	97	127	132	169	168
Commerce de gros et de détail, de transit	100	124	117	121	129	128	131	128	113	137	161	192	205
Industrie du bâtiment, Matériaux de cons- truction (dès 1960 avec l'artisanat, en 1958 y compris les crédits de construction !)	100	156	195	207	232	280	356	471	429	520	361	505	646

Source : Rapports annuels de l'Union de Banques Suisses, 1950-1962.

Ces chiffres confirment les observations faites à partir d'autres recoupements, à savoir que le crédit a financé une part appréciable de l'essor économique de ce dernier lustre. Une fois de plus, l'accélération de la croissance dès 1961 est distincte, de même que l'expansion différentielle de l'économie suisse. Si une politique anti-inflationniste devait être mise sur pieds et qu'on décidât de *freiner la demande*, il ne fait pas de doute qu'il faudrait agir globalement par le crédit et partiellement sur le secteur du bâtiment et de l'industrie des machines et de la métallurgie. Par contre, si on désire *accroître l'offre*, il serait judicieux de sélectionner les crédits et d'orienter la main-d'œuvre dans le but de rationaliser la production et de spécialiser l'économie nationale.

A défaut de statistiques sectorielles pour l'ensemble des banques suisses, nous devons nous rabattre sur des données plus globales qui, souvent, n'ont pas toute la signification économique recherchée.

Toutes les données statistiques de ce paragraphe sont tirées de l'étude annuelle de la BNS « Das Schweizerische Bankwesen im Jahre 1962 » et dans des années antérieures.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
En indice 1950=100													
Produit national net	100	109	115	121	129	138	147	157	163	170	185	205	227
Augm. ann. en points	—	9	6	5	8	9	9	10	6	7	15	20	22
Crédits bancaires à court terme	100	107	112	116	124	137	150	158	161	181	219	262	303
Augm. ann. en points	—	7	5	4	8	13	13	8	3	20	38	43	41
Crédits bancaires à long terme	100	105	111	118	125	131	137	145	156	167	179	195	211
Augm. ann. en points	—	5	6	7	7	6	6	8	11	11	12	16	16

« Par rapport au produit national brut, le stock monétaire et les avoirs en quasi-monnaie ont eu tendance à augmenter plus fortement dans les pays européens où l'expansion du crédit a été rapide et la politique du crédit libérale. » Ainsi s'exprime le Rapport annuel de 1961-1962 de la Banque des règlements internationaux. (p. 73)

Du tableau établi ci-dessus, il ressort que le produit national se développe parallèlement au crédit ; plus précisément que l'augmentation ou la réduction des crédits précède celle du produit national.

Cette vue globale gagne à être nuancée en analysant le crédit à court terme et à long terme.

Les crédits à court terme. Jusqu'en 1958, leur évolution est inférieure à la progression du produit national net. C'est à partir de 1959 (+ 12 %), 1960 (+ 21 %), 1961 (+ 20 %) et 1962 (+ 14 %) qu'ils s'accroissent fortement. Remarquons que c'est également dès 1959-60 que l'économie suisse a passé de l'expansion à la surexpansion et des tensions inflationnistes à une inflation déclarée, quoique encore modérée.

Les crédits à long terme. Alors que de 1950 à 1957, la hausse a été en moyenne de 6,4 points, elle a été annuellement en moyenne de 13,8 points dès 1958.

Un phénomène typique de l'inflation réside dans l'accélération de certains mouvements. En l'occurrence, il est symptomatique que le taux de progression indiciaire des crédits, au lieu de fléchir ou pour le moins de s'essouffler, va en augmentant. Court terme : 1959 : + 20 pts ; 1960 : + 38 pts ; 1961 : + 43 pts ; 1962 : + 41 pts. Long terme : 1959 : + 11 pts ; 1960 : + 12 pts ; 1961 : + 16 pts ; 1962 : + 16 pts.

Quelles sont les banques les plus dynamiques ?

Il n'est pas indifférent de connaître les banques qui ont contribué le plus largement à la hausse des prix. Cette étude nous donnera d'utiles renseignements, d'une part sur l'inflation et, d'autre part, sur le développement de l'appareil bancaire suisse.

Nous avons tout d'abord calculé la part de cinq catégories de banques au total des dépôts pour discerner l'orientation des flux de monnaie scripturale.

En %o, part des banques au total des dépôts. (Comptes de chèques et créances à vue, créances à terme, épargne, livrets de dépôts, obligations et bons de caisse)

	1950	1959	1960	1961	1962
Grandes banques	28,1	29,7	31,5	33,2	33,7
Banques cantonales	38,8	36,4	35,3	34,4	33,3
Banques locales	17,8	17,6	16,9	16,4	16,0
dont Banques de crédit foncier	11,2	10,8	10,4	10,1	9,9
« Autres banques »	2,0	4,3	4,7	5,2	6,2

Le dynamisme bancaire peut encore se mesurer au total du bilan par rapport au mouvement.

	1950	1955	1959	1960	1961	1962
Total des banques	9,6	7,2	5,8	5,4	5,4	4,9
Grandes banques	3,6	3,0	2,2	1,9	2,1	1,9
Banques cantonales	16,7	15,0	15,4	15,5	14,9	13,8
Banques de crédit foncier	36,9	35,0	35,2	32,2	30,1	29,7
« Autres banques »	11,7	11,0	10,5	10,2	9,5	9,2
Caisses d'épargne	66,5	62,0	59,7	59,5	56,2	53,7

COMMENTAIRES

Du premier tableau il appert que les grandes banques et les « autres banques » drainent une part croissante des dépôts (grandes banques : 1950 = 28,1 %o ; 1962 = 33,7 %o ; « autres banques » : 1950 = 2 %o ; 1962 = 6,2 %o) alors que les trois autres catégories voient la leur baisser. De plus, il est patent que ce mouvement s'accélère :

	de 1950 à 1959 moyenne annuelle	de 1959 à 1962 moyenne annuelle
1 Grandes banques	+ 0,16	+ 1,00
2 « Autres banques »	+ 0,20	+ 0,45
3 Banques cantonales	— 0,24	— 0,78
4 Banques locales	— 0,02	— 0,40
5 dont Banques de crédit foncier	— 0,04	— 0,23

En neuf ans (1950-59), l'évolution a été plus faible qu'en trois ans (1959-62). Certes, nous n'ignorons pas que les grandes banques ont absorbé, sous une forme ou sous une autre, un certain nombre de banques régionales et que l'accroissement n'est pas dû au seul fait de l'expansion conjoncturelle des grands instituts.

A partir du second tableau, on peut tirer les constatations suivantes :

- L'ensemble des banques et chaque catégorie voit son mouvement d'affaires enfler²⁹.
- Cet état de choses reflète le rôle actif joué par le secteur bancaire dans la conjoncture, ceci d'autant plus que ce coefficient ne décroît pas régulièrement mais fluctue corrélativement à l'activité économique (stabilisation en 1952-53 et 1957-58).
- Les établissements qui avaient un faible mouvement (banques de crédit foncier et caisses d'épargne) voient le rapport changer plus fortement en % que les autres banques.
C'est donc le signe d'une « dynamisation » de la monnaie et des crédits qui est à la fois cause et conséquence de la situation inflationniste.
- Alors que cette modification structurelle semble se tasser pour tous les groupes de banques, celles de crédit foncier accentuent la leur. C'est une indication de la participation de ce secteur au « boom » des opérations immobilières et de la construction.

Nous avons ensuite calculé la part relative de ces cinq groupes (en ajoutant les caisses d'épargne, les caisses de crédit mutuel et les « autres banques ») en ce qui concerne les crédits octroyés, en distinguant deux grands types : à court terme et à long terme.

1° A court terme

Part des banques en % du crédit bancaire total. (court terme : effets de change, comptes courants débiteurs, avances et prêts à terme fixe)

	1950	1959	1960	1961	1962
Grandes banques	52,8	49,8	51,5	52,3	54,4
Banques cantonales	25,9	25,1	23,9	23,0	22,5
Banques locales	15,5	14,2	13,3	12,7	12,3
dont Banques de crédit foncier	5,8	5,1	4,8	4,7	4,6
Caisses d'épargne	1,8	1,9	1,9	1,9	1,8
Caisses de crédit mutuel	1,3	1,3	1,2	1,0	1,0
« Autres banques » (petites banques, banques spécialisées et banques étrangères)	2,6	7,8	8,2	9,0	9,9

La part des caisses d'épargne n'a pour ainsi dire pas changé. Les grandes banques ont amélioré la leur de + 1,6 %³⁰. Ce sont les banques cantonales, les

²⁹ Il convient de ne pas oublier que certaines banques, dans un but de prestige, gonflent artificiellement leur volume d'affaires. Cette notion de « mouvement » doit par conséquent être interprétée avec prudence.

³⁰ Ce pourcent peut paraître faible. Cependant, les grandes banques octroient plus de la moitié du total des crédits à court terme. En 1962, ces derniers étaient supérieurs de 19 % à ceux de toutes les autres banques contre 12 % en 1950. Par conséquent, les grands établissements ont accru sensiblement leur part.

banques locales et les caisses de crédit mutuel qui perdent le plus de terrain (— 13 %, — 21 %, — 25 %). Les « autres banques » par contre voient leur part hausser sensiblement (+ 280 %).

Certes, il ne faut pas oublier que ces chiffres sont relatifs. Néanmoins, ils confirment l'expansion des grandes banques, le recul des banques locales et cantonales et le développement des « autres banques ».

Si maintenant nous considérons les chiffres absolus exprimés en indices, nous pouvons établir le tableau suivant : (crédit à court terme)

1950 = 100	1950	1959	1960	1961	1962
Grandes banques	100	171	213	263	312
Banques cantonales	100	175	201	232	262
Banques locales	100	166	187	214	241
dont Banques de crédit foncier	100	159	182	212	244
Caisses d'épargne	100	190	236	278	314
Caisses de crédit mutuel	100	166	184	197	221
« Autres banques »	100	536	679	896	1142
Total des banques	100	181	219	262	303

Les grandes banques et caisses d'épargne sont légèrement au-dessus de l'ensemble des banques. Les banques locales, de crédit foncier et cantonales sont en-dessous ; les caisses de crédit mutuel et les « autres banques » en-dessus.

Cette évolution doit naturellement être tempérée en tenant compte de l'importance de chaque catégorie. Les « cinq grandes » représentent plus de la moitié (54,4 %) des crédits octroyés.

Le dernier point qui ressort de cette analyse a trait à l'accélération de cette progression. A notre sens, c'est l'expression d'une élasticité d'anticipation plus élevée.

	1950 - 1959	1959 - 1962
	moyenne annuelle	
Grandes banques	+ 7,1 pts	+ 35,3 pts
Banques cantonales	+ 7,5 pts	+ 21,8 pts
Banques locales	+ 6,6 pts	+ 18,8 pts
dont Banques de crédit foncier	+ 5,9 pts	+ 21,3 pts
Caisses d'épargne	+ 9,0 pts	+ 31,0 pts
Caisses de crédit mutuel	+ 6,6 pts	+ 13,8 pts
« Autres banques »	+ 43,5 pts	+ 151,5 pts
Total des banques	+ 8,1 pts	+ 30,5 pts

2° *A long terme*

En %, part des banques au crédit total. (long terme : placements hypothécaires, titres et participations permanentes)

	1950	1959	1960	1961	1962
Grandes banques	9,9	9,5	9,3	9,8	10,0
Banques cantonales	49,5	48,6	48,7	48,6	48,4
Banques locales	22,6	24,7	24,7	24,5	24,4
dont Banques de crédit foncier	17,1	18,4	18,5	18,4	18,5
Caisses d'épargne	12,9	11,2	11,1	10,9	10,8
Caisses de crédit mutuel	4,3	4,9	4,9	4,9	4,9
« Autres banques »	0,8	1,1	1,3	1,3	1,4

La position respective des banques de 1950 à 1962 est plus stable que pour le crédit à court terme : baisse nuancée des banques cantonales, des caisses d'épargne ; hausse des banques locales, des caisses de crédit mutuel et des « autres banques » ; situation stable des grandes banques. Compte tenu de la progression du crédit à long terme, il est évident que les grandes banques ont renforcé leur position (surtout en 1961) à la suite du rachat de banques locales spécialisées dans le crédit hypothécaire). Contrairement au crédit à court terme, la plupart des modifications de rapport étaient déjà acquises en 1959.

En chiffres absolus, les positions respectives sont un peu différentes.

	augment. annuelle 1950 - 1959	augment. annuelle 1959 - 1962
Grandes banques	+ 5,9 pts	+ 13,3 pts
Banques cantonales	+ 6,3 pts	+ 11,0 pts
Banques locales	+ 8,2 pts	+ 11,3 pts
dont Banques de crédit foncier	+ 7,9 pts	+ 12,3 pts
Caisses d'épargne	+ 4,6 pts	+ 7,7 pts
Caisses de crédit mutuel	+ 8,5 pts	+ 14,3 pts
« Autres banques »	+ 21,5 pts	+ 38,0 pts

Les grandes banques et les « autres banques » ainsi que les caisses de crédit mutuel améliorent leur position dès 1959 surtout, tandis que les autres progressent plus lentement. Le phénomène d'accélération est également visible pour l'ensemble des banques.

CONCLUSIONS

De cette analyse à la fois structurelle et conjoncturelle, nous pouvons tirer quelques remarques :

- Les grandes banques et les « autres banques » représentent les éléments les plus dynamiques du système bancaire suisse. Dès lors, elles assument une participation plus active au processus inflationniste.
- La concurrence que se font les banques (étant donné leur densité : un guichet pour 2.400 habitants) les pousse à accorder le crédit avec toujours plus de facilité et certaines même avec « légèreté ». Le bas taux d'intérêt permet le financement d'opérations à faible rendement, voire de projets de pure consommation et le plus souvent de spéculation.³¹ (crédits de sur-enchère).
- Le gonflement du crédit à court terme est plus fort que celui à long terme. L'entrée en lice des instituts para-bancaires n'y est pas étranger. Si donc, nous additionnons ces deux offres, nous pouvons affirmer que les prêts ont rendu possible la surexpansion et par là même l'inflation.
- De la comparaison entre la progression de l'investissement national et celle du crédit bancaire, il ressort clairement que la première a été plus forte que la seconde (excepté en 1958).

(en points 1954 = 100)	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Investissement national	—	+19	+21	+19	-33	+19	+29	+60	+59
Crédit bancaire à long terme	—	+5	+5	+6	+9	+8	+10	+13	+12

Nous pouvons donc avancer que les investisseurs-entrepreneurs ont travaillé avec le crédit, et ainsi que les banques ont permis l'investissement et assuré son financement. Elles ne sont cependant pas seules ; les assurances de toutes sortes et l'autofinancement y ont concouru (voir p. 164 et suivantes).

³¹	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Affaires traitées en Bourse de Zurich (en milliards de francs)	6,6	10,3	13,3	11,9	10,1	11,9	13,2	19,5	23,9	21,3
Crédit bancaire à court terme (en milliards de francs)	9,8	10,5	11,5	12,6	13,3	13,6	15,3	18,4	22,3	25,5

La cassure de 1959 est bien visible.

* En raison de l'augmentation extrêmement forte des fonds qui leur ont été confiés, les banques ont non seulement pu satisfaire sans difficulté les besoins de crédits stimulés par la haute conjoncture, mais ont été encore en mesure de constituer de substantielles réserves de liquidités ». UBS, « L'année économique » 1961, p. 25.

§ 2 Le crédit hypothécaire

Nous avons vu au chapitre I, section 7, § 1 que le secteur du bâtiment était un des « moteurs » de l'inflation suisse. Il s'agit de savoir maintenant si le crédit à long terme a financé les investissements de construction.

Ainsi que nous le démontrerons ultérieurement, les crédits hypothécaires ouverts par les banques cantonales et locales (crédits fonciers et autres) reflètent l'accroissement des besoins de capitaux consécutifs à l'expansion des investissements.

L'effet connexe de ces crédits est, dans une phase de haute conjoncture, de conduire à l'inflation. A son tour l'inflation pousse à l'endettement puisqu'en empruntant 100 on est assuré de rembourser moins.

Le bas loyer des capitaux dû à l'abondance financière et à la politique d'argent à bon marché explique le développement du crédit. Le principal danger réside dans le fait qu'une demande soutenue par le crédit provoque tout d'abord une utilisation plus poussée de l'appareil de production, ce qui est fort bien en période de marasme. Si cette demande progresse encore, elle va entraîner un développement de la capacité de production. En phase conjoncturelle normale cette expansion est souhaitable. Cependant, si la demande s'enfle outre mesure, la situation devient plus délicate. On continue d'investir pour élargir les possibilités de produire, mais en oubliant que c'est pour satisfaire une « demande de pointe momentanée », c'est-à-dire un *état exceptionnel*. Le risque réside en partie dans la surproduction sectorielle qui peut en résulter et surtout dans l'obligation d'amortir et d'entretenir ces investissements additionnels.

Certes, « les investissements destinés à adapter l'équipement au progrès rapide de la technique, à rationaliser et à améliorer la productivité demeurent souhaitables et nécessaires », ³² mais il faut le reconnaître, aujourd'hui la majeure partie des investissements sert davantage à augmenter la production que la productivité et dans la mesure où les prix des biens tendent plutôt à s'élever, les débouchés tant intérieurs qu'extérieurs risquent de ne plus absorber l'offre. à moins d'augmentations de revenus (salaires, traitements, rentes, etc...).

Avant de traiter du crédit hypothécaire, nous allons tenter de chiffrer l'endettement de la Suisse.

A L'endettement hypothécaire de la Suisse

La Suisse ne possède pas de statistique complète de l'endettement hypothécaire, seuls 17 cantons ³³ et demi-cantons ont un relevé du mouvement de l'endettement (diminution — augmentation) et 6 parmi eux ³⁴ tiennent à jour un état. Nous sommes, par conséquent, réduit à partir de ces chiffres pour obtenir un ordre de grandeur indicatif.

³² Bulletin du Délégué aux possibilités de travail, 1960, No 4, p. 40.

³³ Les cantons suivants n'ont pas de données statistiques : Neuchâtel, Vaud, Obwald, Nidwald, Thurgovie, St-Gall, Appenzoll Rhodes extérieures, Grisons et Lucerne dès 1962.

³⁴ Zurich, Glaris, Fribourg, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne.

Empiriquement admis à 75 % de la valeur inscrite, l'endettement immobilier a été calculé en partant de l'augmentation des 17 cantons (pondérée selon la puissance économique) et basé, en 1937 pour les bâtiments, sur la valeur de l'assurance incendie sensiblement corrigée.

	1937	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
en milliards de francs	13,6	19,9	21,1	22,4	23,9	26,2	27,9	20,4	31,5	32,8	36,9	39,0	43,0	47,9

Ces chiffres (estimés par défaut)³⁵ prennent leur signification par rapport à la richesse nationale et surtout en tant que fonds devant être rentés : 47,9 milliards à 3,75 % représentent 1796,3 millions de fr. d'intérêt, soit plus de la moitié des revenus de ce type recensés dans le Revenu national de 1962 (3.095 millions de fr. La Vie économique, décembre 1963, comptabilité nationale postes : 1.3 a + 1.3 b — 1.3 d + 2.7 b + 2.7 c).

L'endettement agricole³⁶ a soulevé d'interminables polémiques et a été le cheval de bataille de campagnes démagogiques.

Abandonnant cette ornière, une étude du Secrétariat des paysans suisses de Brougg : « Problèmes économiques des petites exploitations paysannes en Suisse », 1956, 104 pages, aborde honnêtement cette question.

Il vaut la peine d'en citer quelques lignes :

« Le crédit revêt une importance primordiale dans l'agriculture moderne, et il est en général indispensable. La part du capital étranger dans les exploitations comptables contrôlées par le Secrétariat des paysans suisses dirigées par leurs propriétaires était en 1953 de 45 %. Le degré de l'endettement est par conséquent assez élevé. Il n'est à vrai dire pas possible de juger d'emblée des résultats d'exploitation en se fondant sur la part des capitaux étrangers. Des entreprises intensives et bien organisées peuvent dénoter un endettement très élevé tout en fournissant des résultats favorables. En revanche, les dettes réduisent le succès de l'exploitation dans les entreprises dont la productivité est mauvaise. D'autre part, il existe même des exploitations exemptes de dettes dont les résultats ne sont pas satisfaisants. »

Fait suite une étude comptable de 18 exploitations où, chiffres à l'appui, on aboutit aux conclusions suivantes :

³⁵ Selon une autre source et après d'autres rapprochements on avance le montant de 47 milliards pour 1960, 51 milliards pour 1961 et 56 milliards pour 1962.

³⁶ Capitaux et dettes dans l'agriculture suisse

(en millions de francs)	1939	1957	1960
Capitaux dans l'agriculture	10.900	15.035	15.900
Capitaux étrangers	5.650	7.985	8.100
en % des capitaux investis	51,8	53,1	50,9
dont dette hypothécaire	4.600	6.050	6.630
en % des capitaux investis	42,2	40,2	41,7

Les chiffres de base proviennent d'une étude du Dr HOWALD du Secrétariat suisse des paysans. Brougg, novembre 1961.

Les données publiées dans « Statistiques et évaluations » Brougg, 1963, p. 122, diffèrent de celles-ci. Il est vrai qu'elles regardent les seuls agriculteurs de profession.

« L'assainissement des petites exploitations paysannes ne doit pas commencer par le désendettement, mais par l'amélioration de l'appareil de production, à l'exception de quelques cas extrêmes. Il sera même souvent nécessaire de contracter de nouvelles dettes pour accroître la production. Dans les exploitations peu rationnelles et extensives, un endettement faible constitue déjà une lourde charge, alors que les entreprises intensives obtiennent le plus souvent des résultats favorables même avec un passif élevé. »

Cet assainissement est d'autant plus souhaitable que l'agriculture est contrainte de se mécaniser et de rationaliser ses installations.³⁷ Il s'ensuit que ses besoins de crédit ne vont pas diminuer mais plutôt s'accroître, tout en exigeant d'autres formes, en particulier le crédit à moyen terme dont nous avons parlé au deuxième chapitre, section I.

Jusqu'à présent, et c'est un danger, la modernisation et la mécanisation agricoles ont été essentiellement financées par le crédit à long terme. Or, un tracteur, une moissonneuse, un système à traire, etc... sont rapidement hors de service pour des raisons d'usure ou de progrès technique.

Le crédit hypothécaire est mal adapté à ces besoins. Les délais d'amortissement et de remboursement sont trop longs. Il importe, par conséquent, d'assainir la rentabilité des exploitations agricoles de manière à diminuer l'endettement traditionnel au profit d'un endettement à moyen terme qui permette de financer un équipement adéquat à des conditions rationnelles.

En soi et économiquement parlant, l'endettement n'a rien d'alarmant. Il représente des capitaux mis à disposition de ceux qui les font fructifier. Il devient inquiétant s'il est investi dans un seul secteur et qu'il est difficilement renté. C'est alors la preuve que l'enrichissement est par trop inégal. Ceci découle de deux principes économiques :

- L'endettement hypothécaire diminue à mesure que la fortune augmente.
- L'endettement hypothécaire augmente à mesure que la valeur de la propriété immobilière augmente.

Quatre études spéciales sur la répartition des crédits hypothécaires par groupes économiques ont été menées par la Banque nationale suisse en 1938, 1947, 1952 et 1962³⁸. Ces recherches ne portaient pas sur l'endettement mais sur les placements hypothécaires. Néanmoins, ceux-ci renseignent sur l'orientation de l'endettement.

³⁷ A l'appui de cette opinion, nous citerons le « second rapport du Conseil fédéral du 29 décembre 1959 sur la situation de l'agriculture suisse et la politique agricole de la Confédération ».

Quelques titres de chapitres sont significatifs et reflètent des préoccupations identiques à celles de Brougg.

- « Amélioration des conditions d'exploitation ; but principal d'une politique agricole. »
- « Mesures en vue d'accroître la productivité. »
- « Améliorations des structures de l'agriculture suisse. »
- « Améliorations de la structure interne de l'exploitation. »
- etc...

Les recommandations les plus récentes de l'OCDE vont dans le même sens.

³⁸ Das Schweizerische Bankwesen im Jahre 1962, p. 174-77.

Placements hypothécaires des banques (en milliards de francs)

	1938	en % du total	1947	en % du total	1952	en % du total	1962	en % du total
Propriétés et terrains agricoles	2,24	25	2,42	24	2,69	20	3,40	13
Bâtiments d'habitation et locaux artisanaux	5,74	66	6,74	66	9,16	68	19,34	74
Immeubles des sociétés de construction d'utilité publique	—	—	0,25	2	0,50	4	0,76	3
Hôtels, restaurants	0,43	5	0,33	4	0,43	3	0,97	4
Installations industrielles et grandes entreprises	0,27	3	0,36	4	0,62	5	1,70	6
Total	8,68	100	10,15	100	13,40	100	26,17	100

Les placements hypothécaires ont diminué — proportionnellement aux placements totaux — dans le secteur agricole et les hôtels et restaurants. Ils ont augmenté en ce qui concerne les bâtiments d'habitation. La part des immeubles des sociétés de construction d'utilité publique est restée stable. Le gonflement sensible des placements en bâtiments et dans l'industrie est significative de la mobilisation de la propriété immobilière. C'est aussi la preuve du financement d'une part croissante des constructions au moyen du crédit bancaire à long terme.

Cette tendance confirme le dynamisme des deux secteurs précités et la part relativement plus faible de l'agriculture qui semble, de ce fait, améliorer sa position ou se détacher du crédit des banques. Affirmer que l'endettement a évolué dans le même sens est présomptueux. Il est seulement possible qu'il en soit ainsi.

B Placements hypothécaires des banques

La principale source de fonds est évidemment le fait des banques, et en particulier des banques de crédit foncier, des banques cantonales, des caisses d'épargne et accessoirement des grandes banques.

Placements hypothécaires des banques (en milliards de francs)

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
11,90	12,61	13,40	14,19	15,08	16,09	17,20	18,20	19,29	20,50	22,07	24,04	26,17

Indice (1950 = 100)

100	106	113	119	127	135	145	153	162	172	185	202	220
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Mouvement : augmentation-diminution (en millions de francs)

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
540	612	758	733	834	933	1026	969	1032	1131	1504	1970	2129

Indice (1950 = 100)

100	113	140	136	154	173	190	179	191	203	279	365	394
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Placements hypothécaires en % de l'épargne

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
107	106	107	108	108	106	103	102	106	107	109	110	111

Source de base : Das Schweizerische Bankwesen. BNS.

COMMENTAIRES

- 1° Le mouvement des placements a une allure fortement conjoncturelle : deux fléchissements, en 1953 et en 1957, trois mouvements de hausse : 1951-52, 1954-56 et 1958-62. Un fait est particulièrement significatif : c'est en 1957 que les placements hypothécaires ont fléchi, anticipant la baisse conjoncturelle de 1958. La faiblesse de ce fléchissement (57 millions) ne permet pas de déduire que le ralentissement des prêts hypothécaires a occasionné une diminution de l'activité économique. Il marque un arrêt du rythme de croissance.
- 2° Les chiffres constamment ascendants du total des placements indiquent le dynamisme de ce secteur par la mobilisation grandissante de la propriété immobilière. Il ressort de cette série que la récession de 1958 n'a pas été bien forte. Si on en a beaucoup parlé, c'est que l'habitude de toujours « faire plus » est séduisante et qu'il est désagréable de voir ses anticipations déjouées. Il est à craindre que l'optimisme quelque peu irraisonné (mais si bienfaisant !) de ce dernier lustre n'ait déformé les jugements au point que le moindre repliement engendre une panique incontrôlable et économiquement néfaste. C'est la force et la faiblesse du capitalisme !
- 3° Si nous comparons l'évolution de l'augmentation des placements par genres de banque, nous distinguons nettement le rythme tourmenté des grandes banques³⁹ alors que les établissements de crédit foncier et surtout les banques cantonales progressent avec beaucoup plus de mesure.

Voici les chiffres :

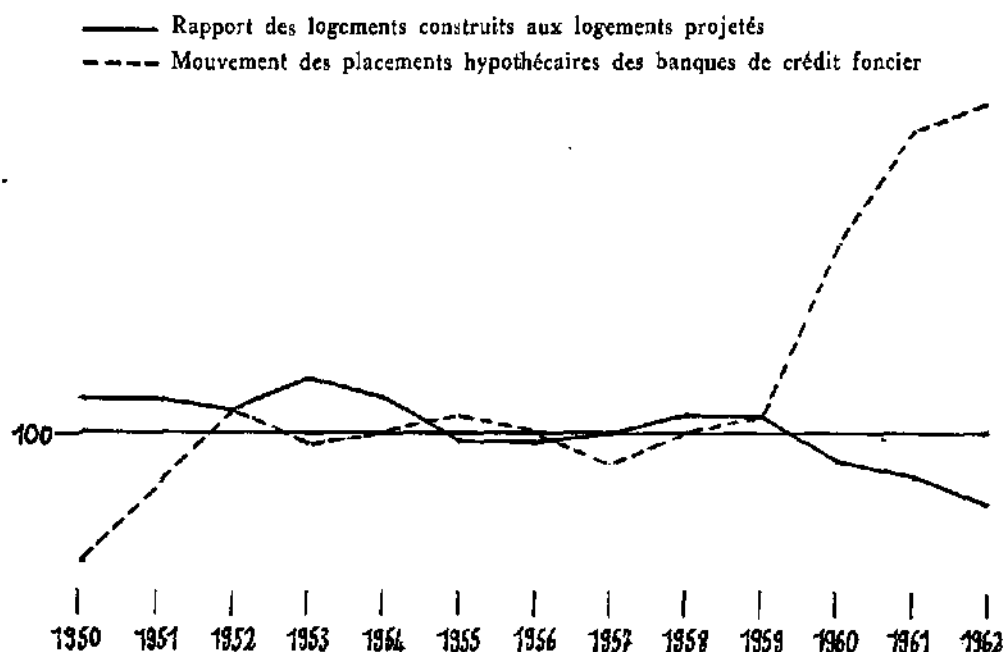
Mouvement des placements hypothécaires des banques de crédit foncier

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
En millions de Fr.	115	163	212	196	206	215	206	184	207	213	328	400	424
En indice (moyenne 1950-59 = 100)		56	80	104	96	101	105	101	90	101	104	161	206

- 4° Si nous suivons le tracé des banques de crédit foncier, il est assez surprenant de découvrir que de 1952 à 1959 l'augmentation annuelle est restée relative-ment stable (env. 200 millions). C'est en 1960 que le saut a eu lieu (328 mil-lions), puis s'est prolongé en 1961 (400 millions) et 1962 (424 millions) corres-pondant à la hausse des prix des biens immobiliers. C'est également le pas-sage des tensions inflationnistes à l'inflation. Ce n'est d'ailleurs pas par has-ard que nous retrouvons une corrélation inverse entre le rapport des projets de construction de logements aux constructions exécutées et le mouvement des placements hypothécaires des banques de crédit foncier⁴⁰.

³⁹ Le rachat ou la création par les grandes banques d'établissements spécialisés dans le long terme explique partiellement cette progression.

⁴⁰ L'action n'est pas à sens unique. L'augmentation de valeur des bien-fonds rend pos-sible un nouvel endettement et ainsi de suite.



5° Le coefficient épargne-placements hypothécaires indique assez nettement le resserrement du marché des capitaux en 1956-57 et l'abondance qui règne depuis lors.

6° La comparaison du mouvement des placements hypothécaires avec le prix des *mutations immobilières* révèle un certain parallélisme. Il en est de même entre le *coût de la construction* enregistré par l'Office statistique de la ville de Zurich et les *crédits à la construction* dispensés par les banques.

Etant donné l'orientation assez nette des crédits hypothécaires vers les secteurs du bâtiment et de l'industrie, et la stagnation ou la baisse relative du secteur agricole, nous pouvons conclure que les prêts à long terme ont fourni un appui certain au développement économique de ces dernières années.⁴¹

En 1957-58, lors de la raréfaction du marché des capitaux, une preuve très importante a été faite. L'augmentation du taux hypothécaire, qui fut certes accompagnée d'un ralentissement minime du rythme de croissance, n'a pas provoqué une hausse des prix ; au contraire on a assisté à une légère baisse. C'est une expérience à ne pas oublier aujourd'hui (décembre 1963) alors qu'on assiste à une « poussée » ascendante des taux et que le monde paysan et les groupements de gauche s'y opposent vigoureusement. A défaut de régulation par le taux d'intérêt, une inter-

⁴¹ Bulletin du Délégué aux possibilités de travail, 1957, No 3, p. 41 : « Il est intéressant de constater que les crédits ont été ouverts dans une mesure croissante par les banques cantonales et locales qui se vouent, pour l'essentiel, aux opérations hypothécaires. »

Idem : 1958, No 3, p. 55 : « Les allègements dont les crédits hypothécaires ont fait l'objet sont de nature à contribuer à maintenir un degré d'occupation élevé. »

A l'appui de cette thèse, nous pourrions encore citer le Conseil fédéral, la BNS et le Vorort de l'USCI.

vention étatique deviendra toujours plus inévitable. Dans un tel contexte, on peut affirmer, sans réticence, que l'interventionnisme est inéluctable. Mais à qui le doit-on ? Il n'est d'ailleurs que de citer ce passage du Bulletin d'information No 4, p. 9, janvier 1963, de l'Union libérale démocratique suisse : « Les principes libéraux interdisent le plus souvent à nos représentants aux chambres de réclamer des interventions accrues ou multiples de l'État. Or, trop souvent, l'activité des partis politiques se mesure au nombre de ces demandes d'interventions sur le plan parlementaire... »

C. Le rôle inflationniste des instituts para-bancaires

L'autonomie croissante de l'économie à l'égard du système bancaire n'a pas épargné la Suisse. Nous en voulons pour preuve les multiples institutions privées ou publiques qui dispensent le crédit et la pratique toujours plus largement répandue de l'autofinancement.

Bien que les banques conservent, indépendamment de ce mouvement centrifuge, le monopole du crédit (particulièrement du crédit à court et moyen terme), plusieurs institutions extra-bancaires offrent des fonds à long terme.

1° *Les Centrales d'émission de lettres de gage.*

Sans octroyer directement le crédit, les Centrales concourent au drainage des fonds qui alimentent les instituts de crédit foncier et les banques cantonales. On peut les considérer comme des centres collecteurs.

Le système est le suivant : deux Centrales⁴² émettent des emprunts sous forme de lettres de gage et fournissent à leurs membres, aux meilleures conditions, les capitaux à long terme dont ils ont besoin. La garantie des lettres de gage émises est assurée par les créances hypothécaires des membres des Centrales, c'est-à-dire par les gages immobiliers des débiteurs des banques cantonales et des banques de crédit foncier.

Ce mécanisme a l'avantage de fournir des crédits à long terme et ainsi de dispenser les banques de crédit foncier et les banques cantonales d'émettre elles-mêmes des emprunts par obligations ou des bons de caisse. Il supprime en quelque sorte le toujours délicat problème de la *synchronisation des remboursements et de prêts*. Les Centrales constituent une sorte de tampon qui adoucit sensiblement les heurts d'échéances.

Un principe intéressant dit « d'équivalence » est appliqué : les lettres de gage en circulation ne doivent pas dépasser le montant total des créances hypothécaires détenues par l'institut émetteur. Cette mesure a pour but d'éviter un développement exagéré du crédit hypothécaire qui pourrait accentuer les tensions inflationnistes existantes. Cependant, cette règle est plus un garde-fou qu'une véritable barrière. Elle n'empêche pas l'extension primaire des crédits hypothécaires originaires des

⁴² La Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses et la Banque de lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire. Ces deux instituts ont été créés sur la base de la Loi fédérale sur l'émission des lettres de gage du 25 juin 1930. Ils ne sont pas soumis à la Loi fédérale sur les banques de 1934.

besoins des emprunteurs. Il ne faut pas l'oublier, le crédit a son origine non du côté de l'offre mais de la demande. Par conséquent, les Centrales n'émettront des emprunts que si elles peuvent placer leurs capitaux auprès de leurs membres, les banques.

**Evolution des émissions de lettres de gage et des placements de fonds
auprès des membres des centrales**

Circulation des lettres de gage des deux Centrales (en millions de francs).

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1111	1205	1256	1281	1387	1654	1930	2247	2323	2481	2762	2991	3396

En indice : 1950 = 100

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
100	108	113	115	125	149	174	202	209	223	249	269	306

Emprunt auprès des centrales : (1950 = 100)

Banques de crédit foncier

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
100	115	128	134	146	165	187	226	230	241	271	299	328

Banques cantonales

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
100	108	108	106	112	136	156	196	208	217	240	276	326

Source de base : Das Schweizerische Bankwesen. BNS.

Ces chiffres accusent nettement le mouvement conjoncturel. Pour la circulation des lettres de gage : évolution nuancée jusqu'en 1953-54, fort accroissement de 1955 à 1957, tassement en 1958, forte reprise dès 1959. Avec quelques décalages, l'évolution est la même pour les banques de crédit foncier et les banques cantonales.⁴³

Les ressources de crédit à long terme que les banques trouvent auprès des deux Centrales forment un substantiel réservoir de fonds. La masse de capitaux ainsi collectée a augmenté de 206 % de 1950 à 1962 et atteint à cette époque près de trois milliards et demi (3,4).

Par la modicité des taux pratiqués (rendement moyen de 3,2 % ; ce qui ne compense pas la hausse des prix enregistrée en 1961, 3,8 % !) et la durée des prêts,

⁴³ C'est l'occasion de rappeler que les marges de profit sont extrêmement réduites.

Voici un exemple : En octobre 1962, la Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire a emprunté 45 milliards à 3 1/2 %. Les frais d'émission se sont élevés à 0,133 % et le profit à 0,10 %. Ainsi, les banques-membres ont obtenu des fonds à 3,733 %. Si on tient compte qu'elles prêtent en 1^{ère} hypothèque à 3,750 %, le gain est infime. C'est pourquoi les banques de crédit hypothécaire recherchent tant l'épargne à 2 3/4 %.

Durant ces dix dernières années, les banques de crédit foncier ont travaillé avec une marge moyenne (que les fonds soient de l'épargne, des obligations de caisse ou des lettres de gage) de 0,2 %.

les banques cantonales et les banques de crédit foncier disposent, auprès des Centrales, d'une précieuse source. Les effets inflationnistes de ce procédé ne proviennent pas de l'origine des fonds, puisqu'ils sont soustraits à la consommation, mais de l'accroissement des capacités de prêts des banques, membres des Centrales, et subséquemment des investissements qui en résultent. En conséquence, l'abondante liquidité ne fait que permettre la surexpansion ; elle ne la provoque pas. Sa responsabilité inflationniste est médiocre.

2° Les placements du Fonds de compensation AVS

Dans une bonne conférence, le Professeur Henri Kùng, de Bâle,⁴⁴ a refusé une action conjoncturelle et une portée inflationniste au Fonds de compensation de l'AVS⁴⁵.

Cependant, le Professeur Kùng relève que le Fonds représente une source intéressante de capitaux : ...« des cantons, des villes, banques cantonales, centrales de lettres de gage, etc... ont été heureux de trouver une source sûre pour s'approvisionner en capitaux, car le Fonds de l'AVS permet de couvrir des besoins, parfois en des moments critiques, sans aucun autre intérêt que de se mettre au service de l'économie. » (p. 18)⁴⁶ *C'est reconnaître, par là, la portée conjoncturelle des activités du Fonds.*⁴⁷

On est en droit de penser que le placement de plus de 6 milliards de Fr. (1950 : 1,8 milliard, 1962 : 6,2 milliards) n'est pas sans influencer le marché financier, d'autant plus que ces capitaux recherchent des garanties de première qualité. Comme pour les assurances privées, ces fonds ont une portée plus ou moins inflationniste selon le secteur et l'époque de leur utilisation.

Par l'établissement de séries statistiques, la représentation graphique et le calcul de corrélations, nous sommes parvenus à déterminer une relation étroite sans pour autant qu'elle soit causale, entre les constructions commandées par les cantons et les communes et les placements fermes du Fonds.

⁴⁴ Henri Kùng : « Le placement des capitaux de l'AVS ». Conférence donnée à la Société neuchâteloise de science économique, Neuchâtel, le 26 février 1962.

⁴⁵ « Je considère comme particulièrement erroné et même nuisible, du point de vue psychologique et politique, d'attribuer à l'AVS des effets inflationnistes. » (p. 17). Dans une étude relative à la 6^{me} révision de l'AVS on peut lire : « Les montants prélevés seront versés au Fonds de compensation et lui permettront d'exercer, comme jusqu'ici, sa fonction de stabilisateur au service de la politique conjoncturelle. »

⁴⁶ Dans le Bulletin du Délégué aux possibilités de travail, 1955, No 3, p. 53 : « Les banques cantonales et les centrales de lettres de gage apprécient les liquidités du Fonds de l'AVS qui les mettent en mesure de contracter des emprunts à long terme. » Ce point de vue est confirmé ; 1957, No 4 : « 300 millions de francs ont été remis dans le circuit à la suite du remboursement anticipé de dettes en compte de la Confédération au Fonds central de compensation de l'AVS et à la CNSA ; ces remboursements visaient surtout à faciliter le crédit hypothécaire. »

⁴⁷ « Le Conseil d'administration du Fonds de l'AVS est aussi d'avis qu'il doit tenir compte dans toute la mesure du possible et de manière raisonnable, des lois du marché des capitaux et des désirs et des buts de la banque d'émission. » (p. 7).

Voici quelques données qui illustrent nos propos :

Placements de l'AVS

(Total en millions)

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1278	1738	2195	2453	2901	3510	3942	4305	4669	5055	5536	5845	6210

(en indice 1950 = 100)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Total	100	137	172	193	228	276	310	338	367	397	435	453	488
dont : Confédération	100	149	195	212	249	254	254	175	175	175	164	140	122
Cantons	100	120	128	146	164	221	225	256	292	320	354	375	398
Communes	100	127	135	217	236	285	306	376	412	468	514	533	558
Banques cant.	100	174	218	223	268	370	485	565	603	650	752	834	910
Centrales de lettres de gage	100	130	149	160	180	235	277	363	389	411	448	476	527

Entreprises semi-publiques

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
(en millions)	83	35	89	150	260	323	427	529	613	721	836	941	1023

Montant en 1962 :	Total	6210 millions
dont : Confédération	461 millions	
Cantons	1007 millions	
Communes	820 millions	
Banques cantonales	1183 millions	
Centrales de lettres de gage	1692 millions	
Entreprises semi-publiques	1023 millions	

Source : Annuaire statistique de la Suisse, 1963, p. 308.

Dès lors, il n'est pas erroné d'affirmer que la canalisation de sommes toujours plus grandes non seulement par l'AVS et l'AI, mais aussi par les fonds de retraite de toute nature assure une liquidité interne abondante, qui constitue en Suisse, à cause de sa durée, le véritable réservoir de capitaux auquel s'ajoutent les « hot money » étrangers.

Contrairement à d'autres collecteurs d'épargne tels les trusts d'investissement, les centrales de lettres de gage, etc..., il apparaît que la création de l'AVS a provoqué une épargne additionnelle et non un simple changement d'orientation des flux traditionnels. Ce phénomène provient, pensons-nous, de deux faits :

1. Les économiquement faibles et les jeunes sont obligés de payer leurs cotisations alors que précisément ces deux catégories de personnes ont une forte propension à consommer.
2. La technique de prélèvement à la source allège le paiement en le rendant automatique. A l'inverse, il est vrai également que la sécurité des vieux jours

étant assurée, certains estiment ne pas devoir faire d'autres réserves et, en particulier, épargner en banque.

Pour terminer, rappelons une fois encore que les sommes prélevées par cette grande institution sociale ne sont pas inflationnistes par leur origine, puisqu'elles sont retirées de l'économie, mais par le financement des travaux qu'elles assurent et les prestations distribuées. Economiquement, le Conseil Fédéral a été bien inspiré, dans le cadre de la 6^{me} révision de l'AVS, de prévoir un épongement d'une partie des quelque 700 millions mis à disposition de la consommation à partir de 1964. Néanmoins, et à court terme, il n'est pas certain qu'un renchérissement des cigarettes et des cotisations ne contribue pas à entraîner d'autres hausses étant donné l'atmosphère inflationniste. Par la suite, si le carrousel des augmentations de prix ne s'emballe pas et si les fonds éponges ne financent pas des projets non urgents, alors l'action anti-inflationniste portera ses fruits.

3° Les caisses de crédit mutuel.

Le système de la mutualité est né de l'impuissance de la petite et moyenne épargne isolée. On peut la définir comme une organisation de la réciprocité de certains services au moyen de la mise en commun des épargnes de ceux qui doivent éventuellement bénéficier de ces services.

Il est sociologiquement assez logique que ce système ait fleuri et prospéré en Suisse. Les structures politiques, économiques, sociales et mentales étaient propices à cette éclosion.⁴⁸

Ces précisions mettent en lumière le rôle des caisses mutuelles, en particulier l'utilisation de la mutualité pour offrir le crédit à un secteur de l'économie qui fut, dans le passé, délaissé ou exploité.

En Suisse, ces caisses sont réunies en deux groupements de très inégale importance : l'Union suisse des caisses de crédit mutuel (en 1962 : 1.087 membres locaux, total du bilan : 2,41 milliards de Fr.) et la Fédération vaudoise des caisses de crédit mutuel (1962 : 14 membres, bilan : 27,3 millions de Fr.).

Placements hypothécaires de toutes les caisses (en millions de francs)

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
620	661	711	767	830	902	985	1050	1104	1176	1266	1376	1505

Indice 1950 = 100

100	107	115	124	134	145	159	169	178	190	204	222	242
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Augmentation des placements (en points)

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
—	+7	+8	+9	+10	+11	+14	+10	+9	+12	+14	+18	+20

Source de base : Das Schweizerische Bankwesen. BNS.

Les placements progressent favorablement de 1950 à 1956, puis baissent en 1957 et 1958, pour remonter fortement de 1959 à 1962. Ici encore, le mouvement

⁴⁸ W. GASSER : « La structure de l'économie agricole suisse. » Bulletin de documentation économique, 1961, No 6, p. 3-13.

conjoncturel est marqué. Cette tendance se comprend d'ailleurs assez facilement : les moyens de communication ont rapproché la campagne de la ville, les télécommunications suppriment l'isolement des agriculteurs, la mécanisation tant de l'exploitation agricole que forestière et fermière, et la vente des produits de la terre posent à peu près les mêmes problèmes aux agriculteurs qu'aux industriels ou aux artisans. Il est dès lors évident que la conjoncture du secteur agricole marche de pair avec l'activité économique nationale bien que le rythme de production soit différent.

Un phénomène digne d'intérêt est le fort accroissement de l'épargne ⁴⁹ déposée auprès des caisses de crédit mutuel. Alors que, pour l'ensemble des banques suisses (y compris les caisses Raiffeisen), la progression de 1950 à 1962 a été de 141 %, elle a été de 167 % pour les caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen et Fédération vaudoise) ⁵⁰. On peut en conclure qu'elle est la manifestation d'un esprit coopératif vivant bien que tirant sa force d'une certaine opposition à la banque traditionnelle et à l'économie citadine (« l'argent du village au village »).

Sur un autre plan encore, le développement des caisses Raiffeisen est positif. Nous y voyons un embryon de collaboration et de coopération agricoles. Il n'est pas exclu de penser qu'un jour, la pression des nécessités (européennes) aidant, ces caisses seront le point de départ d'une exploitation rationnelle et collective (librement consentie) de la terre. ⁵¹

Quoi qu'il en soit, l'agriculture trouve auprès des Caisses de crédit mutuel un apport non négligeable de capitaux. Peut-on y voir une influence inflationniste ? Dans l'ensemble, il ne le semble pas. L'épargne collectée constitue plutôt un facteur déflationniste. Il pourrait y avoir un léger effet inflationniste suivant le genre d'affaires financées (mécanisation irrationnelle, constructions non urgentes). Il se peut aussi que l'offre de crédit bon marché engage les agriculteurs à investir sans nécessité économique ou entretienne des structures aujourd'hui non rentables.

4° Les fonds de placement.

Cette forme de société financière n'a plus besoin d'être décrite. Elle est entrée dans les mœurs et fait partie de la structure capitaliste du XX^e siècle. ⁵² Forts de l'extrême liquidité du marché et bénéficiant du changement de mentalité des épargnants qui recherchent des placements plus « dynamiques » que les livrets de dépôts ou d'épargne, les « investment trusts » ont drainé une masse de capitaux non négligeable.

A fin 1962, la fortune des fonds de placement suisses était de 5,99 milliards dont 2,57 milliards de fonds de placement immobiliers (trusts avec placements en Suisse et à l'étranger). Pour les trusts qui placent en Suisse, les chiffres respectifs

⁴⁹ Dépôts en caisse d'épargne et livrets de dépôts.

⁵⁰ Pour les banques de crédit foncier, l'augmentation est de 137 % et pour les banques cantonales de 127 %.

⁵¹ A ce titre, les expériences françaises sont hautement instructives. Voir S. MALLET : « Les paysans contre le passé ». 1962, en particulier les pages 211 et suivantes sur les réformes des structures foncières.

⁵² L.-M. SERVIEN : « Les sociétés d'investissement ou fonds de placement : nouvelle forme d'épargne. » Lausanne, 1962. Cet ouvrage offre une bonne monographie du problème.

UBS : « Problèmes actuels des investment trusts en Suisse. » juillet 1960.

UBS : « Marché des capitaux et investment trusts en Suisse. » octobre 1962.

sont : 2,96 et 2,20 milliards de Fr.⁵³ La préférence pour le secteur immobilier est nette : 74 % du total.

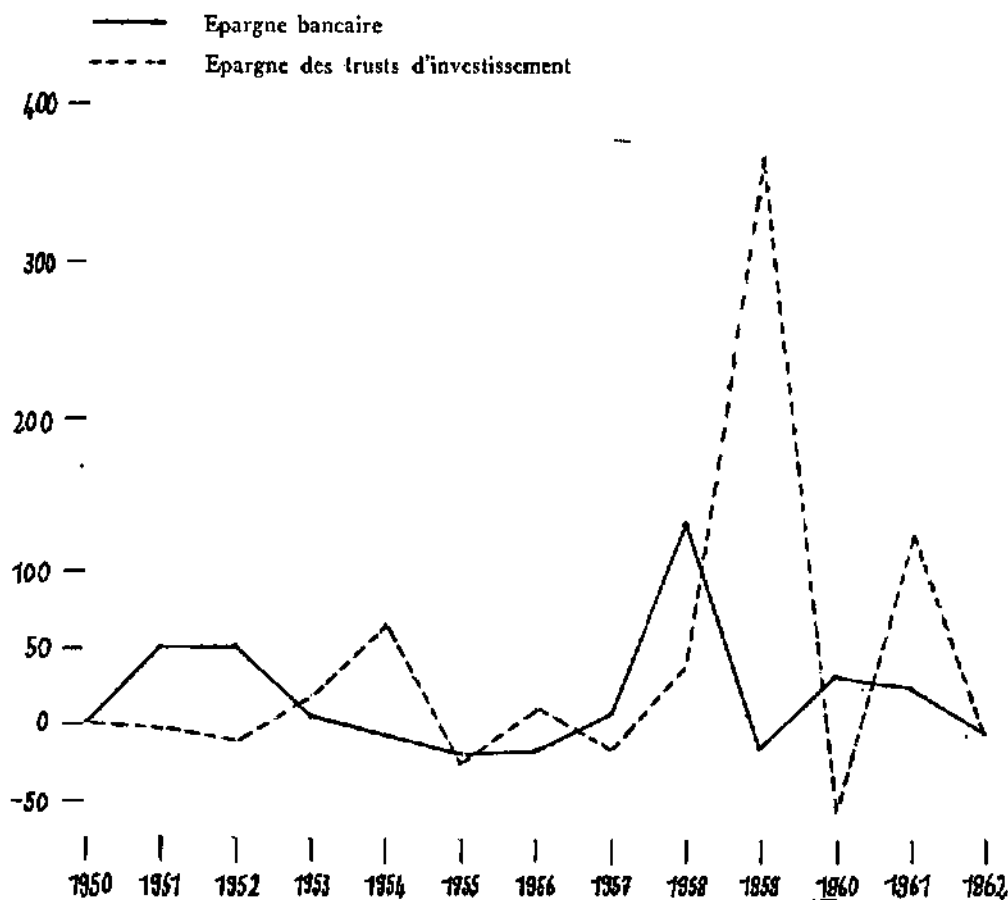
Par rapport à notre sujet, deux questions se posent : a) quelle est l'influence des investment trusts sur la formation de l'épargne et b) sur l'offre de capitaux. Des deux réponses données nous déduirons leur effet plus ou moins inflationniste.

a)

Augmentation annuelle en % de la formation :

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
d'épargne bancaire	—	49	50	10	—5	—7	—17	8	133	—16	33	27	—5
d'épargne par acquisition directe de parts d'investment trusts suisses	—	—1	—12	17	65	—21	11	—14	39	371	—54	125	—7

Source de base : Annuaire statistique de la Suisse, 1963.



⁵³ Pour les trusts avec placements en Suisse et à l'étranger, nous avons admis, à la suite de Monsieur Servien, une répartition empirique de $\frac{1}{4}$ dans le pays et $\frac{3}{4}$ au dehors.

De la comparaison numérique et graphique, il ressort qu'à chaque augmentation de l'épargne-trusts d'investissement correspond une baisse de l'épargne bancaire sauf pour les années 1958 et 1962. La « pointe » de 1958 (épargne) est partiellement due à la vente d'actions survenue après la baisse boursière de 1957 et à l'achat d'obligations et de bons de caisse.

En résumé, les fonds de placement n'ont pas provoqué une épargne supplémentaire, mais ont attiré une plus large fraction de l'épargne ordinaire. Du côté de la formation d'épargne, la présence des trusts d'investissement n'a donc pas eu d'effets déflationnistes.

b) En ce qui concerne l'orientation des fonds drainés, nous pouvons déceler, pour les trusts avec placements en Suisse aussi bien que pour l'ensemble des trusts, une assez nette préférence pour le secteur immobilier.

Fortune des fonds avec placements en Suisse :

	1951	1952	1954	1956	1958	1960	1961	1962
en titres	38	39	50	58	72	153	241	292
en valeurs immobilières	25	30	49	72	91	146	209	289

(1951 - 1962 = 100)

Fortune des fonds avec placements en Suisse et à l'étranger :

	1950	1952	1954	1956	1958	1960	1961	1962
en titres	30	44	63	78	96	168	227	208
en valeurs immobilières	20	28	51	74	94	161	228	317

(1950 - 1962 = 100)

Source de base : Bulletin mensuel de la BNS, tab. 43.

La progression des placements immobiliers est plus forte que celle en titres⁵⁴. Or, c'est précisément dans le bâtiment et sur le marché immobilier que les tensions sont les plus fortes⁵⁵. La rigidité de l'offre dans le secteur de la construction et plus encore la rareté des terrains ne pouvaient manquer de faire monter les prix des biens-fonds et, par la suite, les coûts.

⁵⁴L.-M. SERVIEN : op. cité. « En effet, si pour le porteur de certificats, les capitaux investis par ce moyen sont toujours aisément mobilisables, les investissements des fonds dans l'industrie ou sur le marché immobilier sont, en revanche, à long terme. » (p. 175). « En Suisse, c'est surtout le financement et l'investissement à long terme dans des placements immobiliers qui a retenu l'attention des dirigeants des fonds. » (p. 176).

⁵⁵Nous faisons allusion aux constructions directement entreprises par des trusts d'investissement. Le marché immobilier étant trop restreint ou ne correspondant pas aux conditions requises, certains fonds tel SIMA géré par INTRAG ont créé de véritables cités (Bienne, Genève). Par là, ils contribuaient à augmenter le nombre de logements, mais aussi à surcharger une branche économique déjà très occupée.

Nous ne pouvons délimiter avec rigueur la part de responsabilité des *investment trusts* dans le renchérissement du secteur immobilier. Cependant, et compte tenu des chiffres avancés ci-dessus, il n'est pas faux d'affirmer que ce marché a été sensiblement alourdi par la demande émanant des fonds de placement.

En ce qui concerne le marché mobilier (et surtout lorsque plusieurs fonds s'attachent à un même secteur ou se spécialisent dans un domaine), nous pensons que c'est par l'intermédiaire de la bourse que l'influence inflationniste s'est développée; en particulier par les revenus engendrés à la suite de la hausse des cours due à la pression de la demande et à la raréfaction des titres négociables⁵⁶. Certes, cette tension inflationniste est partiellement compensée par un flux déflationniste: les placements à l'étranger équivalant à une exportation de capitaux.

5° *Les assurances.*

L'accroissement du revenu national et son corollaire, l'augmentation de bien-être, ont accentué la recherche de la sécurité, et partant, développé les assurances.⁵⁷ D'un autre côté, l'augmentation des responsabilités, que ce soit sur le plan professionnel, des loisirs ou militaire, pousse l'individu à se prémunir contre les risques et à s'assurer. Le président du Conseil d'administration d'une société neuchâteloise d'assurances, à une dernière Assemblée générale, résumait le problème ainsi: « La morsure d'un chien coûte aujourd'hui plus cher qu'autrefois ».

Ainsi, les sociétés d'assurances drainent-elles d'énormes capitaux qu'ensuite elles placent dans l'économie. En 1961, alors que toutes les sociétés suisses d'assurances encaissaient 5,480 milliards de Fr. de primes,⁵⁸ l'épargne fraîche auprès des banques (carnets d'épargne et livrets de dépôts) s'élevait à 2,03 milliards de Fr., l'ensemble des dépôts nouveaux (épargne + comptes de chèques et créances à vue, créances à terme, obligations et bons de caisse) atteignait 6,07 milliards de Fr. et il était prélevé 3,276 milliards d'argent frais sur le marché des capitaux.

Comme nous l'avons déjà dit, l'effet inflationniste des assurances réside principalement dans l'affectation de leurs réserves de capitaux et accessoirement par la modification des dépenses de consommation, voire un passage de la consommation à l'investissement. En effet, la concentration de moyens monétaires, par exemple lors de l'échéance de contrats d'assurance vie,⁵⁹ met à disposition des bénéficiaires ou de l'assuré, un pouvoir d'achat qui n'est pas dépensé sur le même marché où il l'aurait été au moment du paiement des primes. La demande est de ce fait déviée des biens de consommation quotidiens vers des marchés de biens plus durables (équipement ménager, voiture,...) ou éventuellement vers le secteur immobilier ou de la construction. Suivant l'équilibre de ces secteurs, l'influence inflationniste se fera plus ou moins sentir (total des prestations des assurances vie: 1950 = 304, 1961 = 570 millions de Fr.).

⁵⁶ Ce point est contesté par Monsieur L.-M. Servien, *op. cit.*

⁵⁷ Voir chapitre I, section 6, § 1, B: l'évolution de la consommation.

⁵⁸ La dépense d'assurance du peuple suisse en 1950 se montait à 12,4 % du produit national net et en 1961 à 15,7 %. En 1961, la dépense d'assurance par habitant a été de Fr. 1005.— contre Fr. 479.— en 1950.

⁵⁹ Lors du paiement de rentes, la signification des prestations est naturellement autre. Dans la majeure partie des cas, celles-ci alimentent des besoins de consommation directe.

Fonds placés par les assurances : (en millions de francs)

	1950	1961	aug. en %
Placements de toutes les compagnies suisses ⁶⁰	5782	13098	+127
dont : Placements des sociétés d'assurances privées sur la vie	4031	8130	+102
dont : Titres de gage immobilier ⁶¹ (en milliards)	1,30	3,54	+172
Placements des sociétés d'assurances accidents et dommages	1176	3490	+197
Placements des sociétés de réassurances	575	1478	+157

Source : Les entreprises d'assurances privées en Suisse, 1961. Bureau fédéral des assurances et pour 1950, communication du même bureau.

Sans pousser plus avant ces recherches, il n'y a pas de doute que le secteur des assurances est un collecteur de fonds de première importance. Une seule comparaison le prouve :

	1950	1961	aug. en %
Primes encaissées (assurance et prévoyance privée et publique)	2,26	5,48	+142
Etat des dépôts d'épargne et livrets de dépôts des banques suisses	9,26	20,09	+117

Alors que l'épargne progressait en douze ans de 117 %, les primes encaissées (sans déduction des prestations) croissaient de 142 %.

Dans la mesure où les assurances encaissent des primes, elles ont une action déflationniste puisqu'elles retirent du pouvoir d'achat et réduisent d'autant la demande. Encore, ne faut-il pas que ces primes soient incorporées aux frais individuels ou commerciaux des assurés. Dans ce cas, elles tendent à hausser les charges (salaires et traitements) et ont un effet inflationniste.

Si maintenant, nous considérons les assurances en tant qu'offre de capitaux, nous pouvons avancer que les placements des sociétés d'assurances sont une des causes de la hausse des prix du secteur immobilier et de la construction. La politique de placement des sociétés d'assurances, tant privées que publiques, concourt à la surexpansion. En effet, ces milliards sont nécessairement dirigés vers des secteurs sûrs, par conséquent vers le marché immobilier. Ils contribuent à accroître l'offre de capitaux et subéquemment la demande de terrains et d'immeubles ou encore, plus directement, à surcharger l'industrie du bâtiment lorsque les compagnies construisent elles-mêmes.

⁶⁰ Selon une étude de Monsieur E. MARCHAND parue dans la « Revue suisse d'assurances », 1960-61, p. 195-204, il y aurait lieu de réduire cette somme de 18 % environ afin de tenir compte des capitaux offerts par les sociétés étrangères en Suisse et des capitaux des sociétés suisses placés à l'étranger (surtout pour la réassurance).

⁶¹ A cette donnée, il faudrait encore ajouter les immeubles et sociétés immobilières qui, en 1961, représentaient 1295 millions de francs.

La portée inflationniste ou déflationniste des assurances dépend de la réponse donnée à trois questions :

- 1° Les primes encaissées réduisent-elles l'épargne traditionnelle ou la consommation ?
- 2° Les prestations des assurances forment-elles des revenus non gagnés qui grossissent la demande ?
- 3° Les réserves des sociétés d'assurances accroissent-elles l'offre de capitaux plus particulièrement dans le secteur immobilier au point d'en faire hausser les prix, ou encore rendent-elles le marché des capitaux plus liquide, ce qui maintient ou abaisse le taux d'intérêt et encourage les investissements déjà excédentaires ?

A considérer le fort accroissement de l'indice du commerce de détail, il ne semble pas que les primes d'assurances aient limité sensiblement la demande. A notre sens, elles ont plutôt grignoté une part de l'épargne traditionnelle⁶² qui aurait dû croître plus fortement qu'elle ne l'a fait si l'on considère, selon les lois d'Engel, que les besoins de base psycho-sociologico-physiologiques sont satisfaits.

Quant à l'offre de capitaux en provenance des assurances, il ne fait aucun doute qu'elle contribue à la liquidité actuelle :

Placements fermes de capitaux des sociétés d'assurances (1950 = 100)								
	1950	1952	1954	1956	1958	1959	1960	1961
Total	100	119	138	156	178	193	208	226
dont : Hypothèques	100	122	143	178	217	228	245	272
Immeubles	100	125	171	204	236	264	304	349
Valeurs mobilières	100	116	139	157	178	198	214	228
Autres créances	100	117	117	117	115	117	120	124

Source de base : Les entreprises d'assurances privées en Suisse. Berne.

Sans parler du volume des placements, leur répartition est instructive. Les postes « hypothèques » et surtout « immeubles » accusent une progression beaucoup plus forte que les placements en valeurs mobilières et sous forme d'« autres créances » (créances inscrites au livre de la dette, etc).

Nous pouvons conclure que le volume et l'orientation des placements de capitaux des sociétés d'assurances (au même titre d'ailleurs que les trusts d'investissement et en partie l'AVS) ont concouru à la surexpansion dont le corollaire est l'inflation. Une fois de plus nous voyons qu'une situation inflationniste n'est pas le fait d'un seul facteur, mais d'un faisceau d'éléments.

⁶² Si nous établissons le graphique de l'augmentation annuelle de l'épargne bancaire et de l'épargne des assurances, il est symptomatique que sur 10 périodes 7 voient une évolution en sens opposé et 3 seulement une hausse ou une baisse parallèle.

§ 3 L'autofinancement

Dans l'état actuel des choses, ce serait mutiler la réalité que de parler du crédit et d'ignorer l'autofinancement.

M. G. Lutfalla ⁶³ définit l'autofinancement ainsi :

« Une politique qui exprime derrière des écritures comptables, l'intention de diminuer le chiffre des bénéfices distribuables, pour permettre la réalisation d'investissements sans recourir à un financement extérieur à l'entreprise. »

Dès lors, l'autofinancement se caractérise par :

- une volonté de restreindre le bénéfice distribuable,
- une volonté d'autonomie,
- une volonté d'assurer une expansion à long terme.

Théoriquement, ce mode de financement est l'une des formes d'épargne forcée : l'épargne forcée dite sociétaire (les deux autres étant monétaire et publique).⁶⁴

Le phénomène de l'autofinancement ne date pas d'aujourd'hui. Il est inhérent au système capitaliste. Ce qui est nouveau, c'est son ampleur ⁶⁵.

Jusqu'en 1941-48, les intérêts des actionnaires et ceux de l'entreprise se confondaient. Il était tacitement admis qu'une fraction des revenus de l'entreprise était réinvestie sous forme d'amortissements ou d'acquisitions d'installations nouvelles.

Cependant, la fiction de l'identité de ces intérêts ne tient plus. Aujourd'hui, le problème de l'autofinancement se pose comme suit : *L'actionnaire* ne s'inquiète pas particulièrement de l'inexistence ou de la disparition de son pouvoir de con-

⁶³ G. LUTFALLA : Rapport au Conseil économique sur le marché financier : Journal officiel, 1952, No 18, p. 445.

⁶⁴ R. BARRE : « Economie politique », 1959, tome I, p. 341. « L'épargne forcée sociétaire résulte de la pratique de l'autofinancement dans les grandes sociétés industrielles et commerciales. Celui-ci peut revêtir deux formes :

- ou bien, l'autofinancement est décidé à la fin d'un exercice financier sur profits réalisés dont une partie n'est pas distribuée sous forme de dividendes. Il est fixé ex post. Son montant dépend des rapports de force qui s'établissent entre directeurs et capitalistes prêteurs.
- ou bien l'autofinancement se détermine ex ante ; il s'obtient par majoration des prix de vente : cette fois les consommateurs font les frais de l'opération. Une telle action n'est évidemment possible que si le producteur exerce un effet de domination sur le marché et elle est fonction de l'élasticité de la demande qui s'adresse à sa firme : elle ne rencontre du succès que si cette élasticité est faible. »

Dans cette seconde hypothèse, sa répercussion inflationniste est beaucoup plus précise et profonde.

Voir également : M. GRANGE : « L'autofinancement des entreprises. » Thèse de droit. Paris 1948.

M. MALISSEN : « L'autofinancement des sociétés en France et aux Etats-Unis, Paris 1958.

H. BROCHIER : « Autofinancement des entreprises et théorie économique », in « Revue Economique », 1952, No 5, p. 609 à 635.

⁶⁵ En sciences humaines, l'élément quantitatif l'emporte souvent sur le qualitatif. L'autofinancement est un procédé ancien. Aussi longtemps que son volume restait faible il n'était pas agissant. Son importance quantitative lui a donné sa signification économique.

trôle et de gestion. Mais, depuis une décennie, il accepte difficilement de sentir ses droits pécuniaires lui échapper.

De leur côté, *les syndicats* n'admettent pas cette manière de faire, estimant que le facteur travail devrait participer à l'expansion sous forme d'améliorations de salaires. Il n'est jusqu'aux *consommateurs* qui voudraient bénéficier de l'accroissement de productivité sous forme de baisses de prix et le *fisc* qui désirerait que « la matière imposable n'ait pas cette fâcheuse tendance à se rétrécir ».

Quant à l'économiste, il recherche, pour sa part, quelle est la fonction de l'autofinancement et ses répercussions sur les structures et la conjoncture, en l'occurrence ses effets inflationnistes.

1. Modalités de l'autofinancement ⁶⁶

Il va sans dire que cette « épargne naturelle de l'entreprise » n'est pratiquée qu'en cas d'exercice favorable. Dans l'état actuel des structures et de la conjoncture suisses, l'autofinancement est principalement basé sur des réserves latentes, ce qui n'est pas sans inconvénients aussi bien pour l'octroi de crédit de la part des banques que pour la détermination statistique des capitaux réservés à l'auto-investissement.

En ce qui concerne les crédits bancaires, M. Brunner-Gyr (Bulletin du Délégué aux possibilités de travail, 1960, No 1, p. 11-18) après une analyse pertinente des inconvénients de la constitution de réserves latentes, conclut :

« ...le système de la constitution de réserves latentes pratiqué par les entreprises suisses ne permet pas d'apprécier sûrement leur solvabilité. Comme il n'existe pas de critères objectifs à cet égard, elles peuvent redouter d'être un jour dans l'impossibilité d'obtenir les capitaux dont elles ont besoin. Il va sans dire qu'aucune direction consciente de ses responsabilités ne peut courir le risque de dépendre un jour de facteurs imprévisibles. »

Il convient de relever que les banques suisses, étant donné cette situation, peuvent refuser d'accorder des crédits à moyen terme à des entreprises même les plus solides. Pourtant, de tels crédits sont plus nécessaires que jamais, ne serait-ce que pour les stocks et l'équipement d'un appareil de production qui vieillit très rapidement. Dans l'impossibilité de trouver les dits capitaux, les entreprises sont contraintes de se détacher des banques et de pratiquer l'autofinancement.

Nous pouvons conclure paradoxalement que les entreprises suisses, quoique financièrement solides, apparaissent néanmoins comme douteuses !

Les conséquences inflationnistes de cette manière de faire résident dans le fait que les banquiers peuvent octroyer des crédits destinés à de faux investissements. A supposer même qu'un système de sélection soit un jour appliqué, il est à redouter que les critères soient faussés ou erronés. Quant à la seconde conséquence de l'autofinancement fondée sur les réserves latentes, elle a trait à la difficulté de connaître statistiquement son volume. C'est le sujet des pages suivantes.

⁶⁶ Dans le Bulletin du Délégué aux possibilités de travail, 1959, No 3, p. 89-97, Monsieur V. GAWRONSKI étudie excellemment cette question : « L'autofinancement dans l'industrie, son rôle économique et sa contribution à l'expansion de l'emploi. »

A. BRUNNER : « Industrielle Finanzpolitik im Konjunkturverlauf. » Industrielle Organisation, 1962, No 12, p. 409-14.

II. Ampleur de l'autofinancement

Le Bureau fédéral de statistique cherche à déterminer les virements aux réserves latentes des sociétés et personnes morales en analysant le bilan d'un grand nombre d'entre elles⁶⁷. Ces réserves correspondent à la différence entre les amortissements autorisés au titre de l'impôt pour la défense nationale et les amortissements effectifs. Certes, cette somme ne correspond qu'approximativement à la réalité; celle-ci équivaudrait « à la différence entre les amortissements tenus pour techniquement appropriés et les amortissements effectifs ».

Quoi qu'il en soit, le chiffre du Bureau fédéral de statistique est une indication précieuse des possibilités dont disposent les entreprises pour auto-investir. C'est une donnée potentielle.

Bénéfices distribués⁶⁸ (en millions de francs)

1938	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
520	960	1050	1070	1140	1180	1240	1230	1250	1310	1390	1430

Bénéfices non-distribués⁶⁹ (en millions de francs)

1938	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
230	940	1010	1150	1390	1530	1630	1600	1660	1850	2000	2090

Sources : Annuaire statistique de la Suisse, 1962. Dès 1962, les chiffres sont tirés de la Comptabilité nationale. Vie économique, 1963, No 12.

En 1958 et antérieurement, les bénéfices distribués ont été supérieurs aux non-distribués. Ce renversement est significatif. Bien qu'il faille rester prudent quant à ces estimations, la tendance reste valable.⁷⁰

D'autres rapprochements permettent de certifier l'existence de l'autofinancement :

- La croissance relativement minime des emprunts par obligations en regard des besoins en capitaux de l'économie. (emprunts suisses avec souscription publique moins les conversions : moyenne 1950-1962 : 634 millions de Fr.

⁶⁷ Environ 3000 comptabilités sont dépouillées, dont toutes celles des grandes sociétés.

⁶⁸ « Y compris les bonifications et part aux bénéfices. »

⁶⁹ « Versements à des réserves visibles ou cachées : moins les pertes subies par les entreprises dont les comptes se soldent en déficit. »

⁷⁰ Il est très utile de dire que les estimations du Bureau fédéral de statistique sont très modérées. En premier lieu, ces montants « sont basés » principalement sur les taxations au titre de l'impôt pour la défense nationale. En second lieu, les cantons autorisent « la constitution de réserves d'amortissement supérieures aux critères établis par l'administration fédérale de l'I.D.N. » Ce qui représente un quart à un tiers des bénéfices effectifs. En 1961, compte tenu de ces réserves, on a tout lieu de penser que les bénéfices oscillent entre 3,8 et 4,5 milliards. Selon les estimations de spécialistes, le rapport entre les bénéfices distribués et les gains réinvestis doit être de l'ordre de 1 : 3. Il n'en est pas seulement ainsi dans les sociétés anonymes, mais également dans les coopératives, les autres sociétés commerciales et l'agriculture.

De 1954 à 1962 la moyenne annuelle d'investissement national a été de 7,75 milliards de Fr. alors que le prélèvement net de capitaux — déduction faite des emprunts étrangers — n'était que de 1,574 milliard de francs).

- L'émission d'actions n'a pas suivi le « boom » conjoncturel. (capital nominal des sociétés anonymes sans les usines électriques et les banques : 1950 = 6,3 ; 1960 = 9,2 milliards de Fr.).
- « La part des bénéfices distribués (qui subissent une double ou triple taxation) dans les profits totaux a baissé de 53,6 à 31,1 % et le décalage continue ». ⁷¹
- L'augmentation du capital nominal des sociétés anonymes est beaucoup plus faible que la capitalisation boursière. En valeur réelle, le capital des sociétés anonymes a haussé de 25 % de 1950 à 1960 et l'indice des actions de 109 %. Si on retient les seules sociétés anonymes industrielles sans l'électricité, les chiffres respectifs sont 27 % et 108 %. Quant aux sociétés anonymes de la branche électricité (usines électriques), l'accroissement de capital en valeur réelle est de 100 % ⁷².

Sans vouloir trop s'avancer, nous pouvons raisonnablement admettre qu'une masse de 3 milliards est annuellement réservée à l'autofinancement. Une fois encore, on ne sait pas comment ce montant est utilisé. Nous pouvons conjecturer que son affectation est la même que pour l'ensemble de l'économie : $\frac{2}{3}$ immeubles, $\frac{1}{3}$ équipement, avec une légère préférence pour les seconds.

A l'échelle micro-économique, voici quelques données précises de l'entreprise d'appareils électriques : Landis & Gyr, Zoug ⁷³. (état au 30 septembre 1959)

Capitaux étrangers :	24,5 millions de francs	= 17 %
Capitaux propres :	120,2 millions de francs	= 83 %

dont :

Capital versé :	33,7 millions de francs	= 28 %
Autofinancement :	86,5 millions de francs	= 72 % du capital propre et 60 % du total

Rapportés aux bénéfices, ces chiffres sont plus significatifs encore. De 1914 à 1959, cette entreprise (sans les sociétés affiliées) a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 milliard.

Le bénéfice a atteint 113 millions, soit environ 9,5 %. 29 millions ou 25 % ont été distribués et 84 millions ou 75 % affectés au financement des investissements.

Nous pouvons conclure de ce qui précède que l'autofinancement n'est plus un simple adjuvant du financement de l'investissement, mais prend toujours plus d'importance en fonction de l'abondance des bénéfices réalisés.

⁷¹ H. LAUFENBURGER : « Leviers de commande monétaires et budgétaires ». Revue suisse d'économie politique et de statistique, 1963, No 3, p. 291 et suivantes.

⁷² Ces chiffres sont le résultat de nos calculs à partir des indices des actions et du capital nominal des SA par groupes économiques de l'Annuaire statistique de la Suisse.

⁷³ Dans un pays où le secret des affaires n'est pas seulement la règle mais encore un principe quasi-sacré, il est agréable pour l'économiste, et dans l'intérêt premier des entreprises, de constater qu'une brèche a été ouverte dans ce tabou par la grande maison zougnoise. Osons espérer que ce n'est pas une exception et qu'elle fera école.

III. *Les mobiles de l'autofinancement*

L'étude de ces mobiles nous donne quelques indications sur le rôle inflationniste de l'autofinancement ⁷⁴.

- 1° Il représente une réaction de défense des entrepreneurs contre les prêteurs de capitaux, contre les visées économiques de l'Etat ⁷⁵ et contre la « voracité » du fisc ⁷⁶.
- 2° L'auto-investissement satisfait une exigence rationnelle de gestion. L'entreprise économise des frais d'emprunt, d'intérêt et d'amortissement. En période conjoncturelle satisfaisante, l'entrepreneur devra naturellement incorporer ces charges de capitaux à son prix de revient. Cependant, lors d'accalmie, l'entreprise pourra y renoncer et ainsi améliorer sa position concurrentielle par rapport aux maisons dépendantes des banques. De surcroît, l'établissement autofinancé n'aura pas à craindre la dénonciation des crédits ou l'obligation de s'adresser au marché des capitaux au moment précis où la demande fait hausser les taux ou que l'offre se raréfie.
- 3° L'autofinancement répond à une nouvelle conception du « devenir économique » et des responsabilités sociales de l'entreprise ⁷⁷. Les ténébreuses expériences des années trente ont engagé les dirigeants de l'économie privée (et publique également) à suivre une politique de fourmi et à accumuler des réserves pendant les années prospères pour « tenir le coup » durant les périodes plus difficiles ⁷⁸. Ces trois mobiles ont ceci de commun qu'ils peuvent mener aussi bien à l'inflation qu'à la déflation. En effet, tout dépend de l'utilisation des fonds gardés par l'entreprise. En phase inflationniste, il serait préférable que l'entreprise soit soumise au mécanisme du marché et à une éventuelle politique économique. En phase déflationniste ça l'est moins.

⁷⁴ Parmi les très nombreuses explications de l'autofinancement citons : — Indépendance de l'entreprise envers les actionnaires, ceux-ci étant incapables de juger techniquement et commercialement d'un développement à moyen et long terme. — Volonté de puissance du Conseil d'Administration. — Stabilisation des dividendes.

⁷⁵ « Menacée sur le plan politique, l'entreprise capitaliste se retranche d'un univers devenu dangereux pour elle, se constitue en unités closes, utilise tous les avantages économiques de sa situation pour survivre et se développer. » H. BROCHIER : op. cité, p. 635.

⁷⁶ Et ceci pour une double raison. D'une part, le fisc absorbe environ 50 % (la société étant imposée, puis l'actionnaire) du bénéfice qui est ainsi soustrait au circuit dividende-actionnaire-marché des capitaux. D'autre part, et suivant l'affectation des dépenses de l'Etat, ce montant est dévié vers une dépense peu productive (subventions à l'agriculture) ou hypothétiquement productive (armement par ex.). A Neuchâtel-Ville, les bénéfices et la fortune d'une SA et le revenu et la fortune d'un actionnaire taxés aux taux maxima et aux trois échelons (Confédération, Canton, Commune) sont amputés au total de 49 %.

⁷⁷ M. PAPON : « L'ère des responsables », Paris 1960.

H. BLOCH-LAINÉ : « Pour une réforme de l'entreprise », Paris, 1963.

⁷⁸ Ceci dans la mesure où les fluctuations cycliques ne sont pas mises en échec par une croissance durable. Certains économistes affirment, et nous partageons cette opinion, que le ralentissement des affaires de 1957-58 ne s'est pas aggravé du fait même de l'autofinancement qui a évité de néfastes réactions en chaîne. Ce n'est évidemment pas la seule raison, en voici quelques autres : extensions des secteurs publics, développement des prestations sociales qui assurent des revenus et entretiennent la demande, besoins d'investissements du tiers monde et pression de ses populations sous-alimentées, compétition est-ouest, progrès techniques, etc...

- 4° On avance quelquefois, en faveur de l'autofinancement, que celui-ci soustrait du circuit économique des sommes destinées à la consommation⁷⁹. Cet argument ne nous satisfait pas, car ces fonds sont généralement affectés à des investissements. Cette déviation ne serait pas gênante si ce secteur n'était pas surchargé. Or, en Suisse, l'inflation a précisément pour cause première l'excès d'investissement⁸⁰.

Cet argument n'est pas convainquant pour une seconde raison. L'autofinancement n'est pas décidé en fonction de faits économiques mais commerciaux. C'est donc par hasard et non volontairement que ces objectifs concordent. Dans le cas précis qui nous occupe, il serait préférable que l'autofinancement de projets non directement productifs soit réduit au profit de baisses de prix à la consommation. Il serait évidemment encore préférable que les sommes destinées à l'autofinancement soient temporairement non utilisées ou sélectivement dépensées.

- 5° L'identité société-actionnaire n'existant plus, les sociétés anonymes et les sociétés coopératives recherchent, par l'autofinancement, à s'affranchir de la tutelle de leurs membres et des groupes financiers.

L'extension du « management » par l'intermédiaire de la compétence technique⁸¹ et la possession d'importants « paquets » d'actions, affirment la cassure entre les actionnaires et leur société. Sinon, il serait difficilement compréhensible que les entreprises ne profitent pas des avantages de l'inflation : marché des capitaux abondant, bas taux d'intérêt, dépréciation monétaire sensible.

IV. *Appréciations sur l'autofinancement*

Les risques engendrés par l'autofinancement ne sont réels que si l'entreprise détient une force monopolistique et se trouve être soustraite à la concurrence du marché (qualité, prix, service). Cependant, il n'y a aucun doute, « les tendances au protectionnisme, à l'expansion des cartels et à l'établissement de monopoles favorisent l'autofinancement ». Ce courant influence directement l'inflation.

A ce stade, nous rejoignons les préoccupations des néo-libéraux et que l'on rencontre chez plus d'un industriel : c'est à « l'Etat et à ses organes de garantir le jeu de la concurrence possible et le fonctionnement des principes d'ordre qu'elle représente » !

⁷⁹ Cette politique rejoint partiellement les préoccupations du Délégué aux possibilités de travail, et plus particulièrement les visées de la « LF du 8 octobre 1951 sur la constitution des réserves de crises par l'économie privée ».

⁸⁰ Voir chapitre I, section 6, § 1, B, 2°.

⁸¹ J. BURNHAM : « L'ère des organisateurs », Paris 1947.

J. MEYNAUD : « Technocratie et politique », Lausanne, 1960.

« Les mathématiciens et le pouvoir », Revue française de science politique, 1959, No 2, p. 340 et suivantes.

« Qu'est-ce que la technocratie ? » Revue Economique, juillet 1960, p. 497-526.

G. SUFFERT : « Un technocrate, qu'est-ce que c'est ? » France-Observateur, No 512, 25 février 1960.

Il ressort de ce qui précède qu'il est simpliste de dire que l'autofinancement est préjudiciable à l'économie nationale et favorable aux firmes. Une retenue mesurée sur les bénéfices renforce l'entreprise et contribue à rendre l'économie moins sensible aux fluctuations et aux crises.

Aussi légitimes que soient les mobiles de l'autofinancement sur le plan commercial, nous devons néanmoins mettre en évidence les risques inflationnistes qui peuvent en découler :

- Les investissements irrationnels dûs à une attitude antifiscale.
- La soustraction à l'emprise du marché des capitaux. Celui-ci est censé régler l'offre et la demande de fonds et par là-même, limiter l'investissement, donc réduire la demande de biens d'équipement. L'excès d'investissements de 1961 et 1962 est dû, en partie, à l'autofinancement. Si toutes les constructions et les installations avaient été financées avec des fonds provenant du marché des capitaux, la demande étant supérieure à l'offre (restriction faite de l'afflux de capitaux étrangers), le taux d'intérêt aurait vraisemblablement haussé.
- Le gonflement des prix dû à l'autofinancement non prévu réduit d'autant la consommation. Elle peut créer un début de surproduction par sous-consommation (prix trop élevés).
- Une politique de contrôle du crédit ne touchera qu'épisodiquement les entreprises autofinancées. Il en résultera une inefficacité d'autant plus regrettable qu'elle prêterait le flanc à la critique de ceux-là mêmes qui s'y sont soustraits par l'auto-investissement.
- L'indépendance des entreprises ne se manifeste pas seulement envers une politique monétaire, mais dans leur comportement général. Plus elles se rapprochent d'une situation de monopole, plus elles défendent des intérêts individuels et font fi des préoccupations économiques du pays.
- Enfin, l'autofinancement c'est la liberté pour le meilleur ou pour le pire. Il est à craindre que la concurrence et quelquefois l'impéritie ne mènent au pire, en l'occurrence à l'excès d'investissement et à l'inflation.

§ 4 Epargne — crédit — investissement⁸²

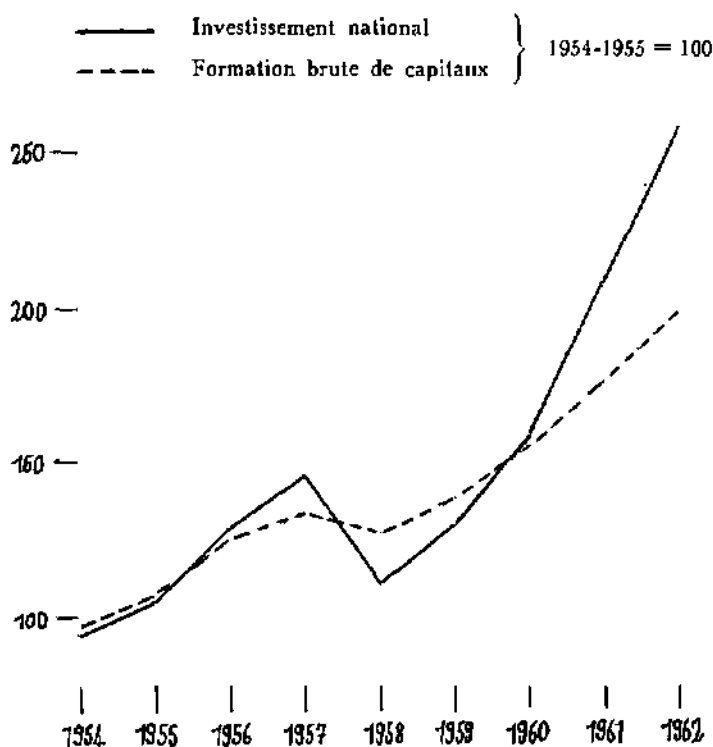
Le besoin réel d'investissement⁸³ n'est pas connu statistiquement. Par contre, nous possédons, mais par évaluation, le total des investissements réalisés et la formation brute de capital.

⁸² P.-M. PRADEL : « L'épargne et l'investissement. » Paris, 1959.

⁸³ Nous avons déjà mentionné ce point capital au chapitre I, section 6, § I, B, 2^o.

(en milliards de fr.)	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Formation brute de capital	5,40	6,15	7,05	7,65	7,28	7,99	9,00	10,20	11,40
Investissement (construction, équipement)	4,70	5,60	6,60	7,45	5,90	6,80	8,20	11,00	13,50
Excès de formation de capital	+0,70	+0,55	+0,45	+0,20	+1,38	+1,19	+0,80	-0,80	-2,10
Excédent de trésorerie de la Confédération (disponibilités et placements à court et moyen terme)	-0,45	-0,18	-0,60	+0,20	+0,51	-0,03	-0,50	-0,60	-0,10
	+0,25	+0,42	-0,15	+0,40	+1,89	+1,16	+0,20	-1,40	-2,20

Sources : Annuaire statistique de la Suisse 1961, Banque nationale et Administration fédérale des finances.



1957 et 1961 sont les deux périodes où les tensions inflationnistes et même l'inflation ont été les plus vives. Or, ce sont précisément les années où les investissements progressèrent le plus fortement au point de rejoindre et de dépasser la formation brute de capital (1957 ; 1961-1962). Cette violente expansion des investissements de tous ordres a été provoquée par l'évolution conjoncturelle mondiale, par le dynamisme du Marché commun et par l'optimisme national. Elle est à la fois le fait de mécanismes économiques et de comportements sociaux.

En de telles circonstances, il est surprenant que la demande de capitaux, issue de ces besoins d'investissement, n'ait pas entraîné une raréfaction du marché et une hausse du taux d'intérêt ; hausse qui aurait nécessairement freiné la demande et limité la propension à investir. Or, ce resserrement ne s'est pas produit. C'est donc que le marché financier a été approvisionné par d'autres canaux : en particulier les « hot money ».

Nous voyons dans cette non-régularisation des investissements par le taux d'intérêt *la cause majeure de la hausse des prix*. En effet, les tensions sur le marché du travail (conséquence de la demande excessive de biens de consommation et de production), le renchérissement du travail, la « surchauffe » du secteur du bâtiment, l'immigration des travailleurs étrangers, etc., etc... découlent de l'excès d'investissements ou plus précisément, de l'anarchie des investissements eu égard aux possibilités de l'appareil de production⁸⁴.

Quant au crédit, nous ne pouvons pas le rendre directement responsable de la hausse des prix. Il n'est pas le moteur (ou l'initiateur) de l'investissement. Le vieil adage : « on peut toujours mener un cheval à l'abreuvoir, mais on ne peut pas l'obliger de boire », reste vrai⁸⁵. Le crédit n'est pas - dans un système économique basé sur le marché - injecté dans l'économie. Comme nous l'avons démontré, *le crédit est demandé*⁸⁶. Certes, si son prix est bas, la demande est stimulée d'autant, la rentabilité de l'opération financée pouvant être faible.

Dans ces circonstances, nous pensons que si le marché n'est plus réglé par l'automatisme de l'offre-demande et du taux d'intérêt, il convient de remédier à cette déficience par une action volontaire. Nous développerons ce point de vue dans le troisième chapitre traitant de la politique du crédit. Pour l'instant, nous étudions la relation épargne bancaire-investissement.

⁸⁴ Le Professeur GOETSCHIN de Lausanne expose très clairement ce développement dans un article de la Revue suisse d'économie politique et de statistique, 1963, No 3, p. 308 et suivantes : « Le problème des investissements planifiés en tant qu'instrument d'une politique suisse de la conjoncture ».

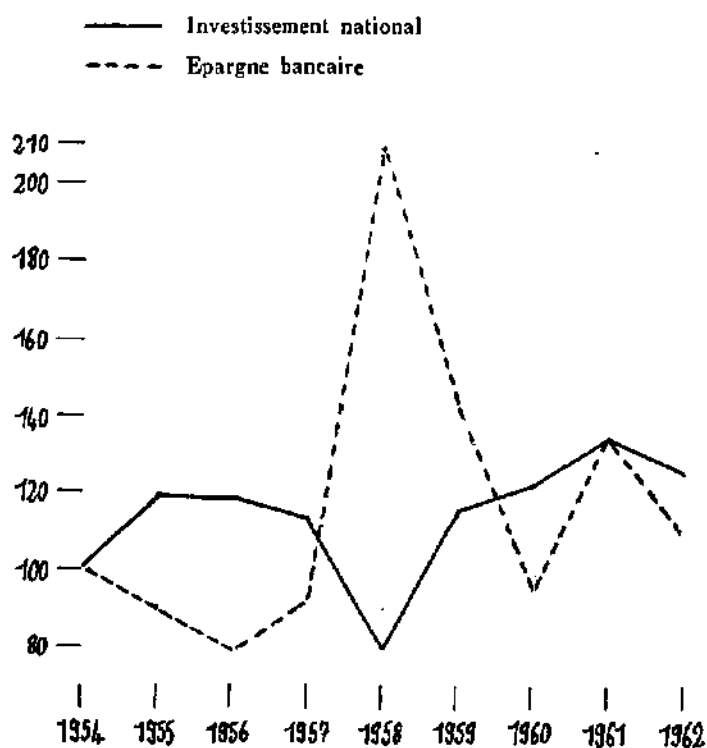
Monsieur BAUMGARTNER, directeur de l'Office économique cantonal neuchâtelois, dans « Politique conjoncturelle et lutte contre l'inflation », 14 juin 1962, écrit : « Les arguments développés par M. Leutwyler, représentant la Banque nationale suisse, permettent de serrer de plus près la réalité du fait que la surexpansion actuelle trouve son origine dans l'inflation du crédit et la pléthore de moyens monétaires et financiers » (p. 2).

⁸⁵ P. DIETERLEN parlant de la politique monétaire française de 1952-1953 affirme : « Pour la première fois depuis longtemps, on note un certain excès de l'offre de crédit. Toutes les conditions apparentes de l'inflation sont réunies : déficit budgétaire, incertitude politique, abondance monétaire relative, malaise social. Seule fait défaut la condition fondamentale : l'incitation des entrepreneurs à accroître leurs dépenses d'investissement. » Op. cité, p. 158.

⁸⁶ Section 2, § 2 de ce chapitre.

(Indices chaîne)	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Investissement national	100	119	118	113	79	115	121	134	125*
Mouvement de l'épargne bancaire (dépôts en caisse d'épargne, livrets de dépôts) ⁸⁷	100	90	79	92	209	143	94	134	109

* chiffre tiré de la comptabilité nationale.



Jusqu'en 1960, l'investissement a suivi un mouvement opposé à l'épargne. En 1961, le pourcentage d'augmentation de celle-ci a été plus forte que celui de l'investissement alors qu'en 1962 c'était le contraire. On peut donc remarquer que, jusqu'en 1960, une certaine relation existait, mais qu'en 1961 et 1962 une part du financement de l'investissement s'est opérée par d'autres canaux.

⁸⁷ Sous la désignation « épargne », nous n'avons pas retenu les obligations et bons de caisse. En effet, en 1956-57, lors de la baisse boursière, un grand nombre de détenteurs d'actions ont vendu pour acquérir précisément des obligations et bons de caisse.

Si au lieu de l'épargne bancaire nous avions retenu la formation brute de capital, le résultat aurait été à peu près le même. Ceci met en évidence non seulement l'insuffisance d'épargne bancaire, mais l'excès d'investissement global par rapport à la formation d'épargne⁸⁸.

Le crédit bancaire⁸⁹.

Etat du crédit bancaire (62 banques, en milliards de francs)

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
A court terme	8,8	9,6	10,5	11,1	11,2	12,5	15,2	18,2	20,9
(indice 1954 = 100)	100	109	119	126	127	142	173	207	238
A long terme	14,1	14,8	15,5	16,3	17,7	18,8	20,2	22,1	23,8
(indice 1954 = 100)	100	105	110	116	126	133	143	157	169

Source : Bulletin mensuel de la BNS.

L'évolution de ces deux genres de crédit n'est pas identique. Le court terme suit assez fidèlement la conjoncture (tassement en 1958 et forte progression dès 1959) alors que le long terme croît plus régulièrement, mais moins fortement que le total des investissements. Ceci prouve que le crédit bancaire n'a pas été le seul moyen de financement des investissements. Les fonds de placement, les assurances, l'AVS et l'autofinancement y ont contribué. Une fois de plus, nous voyons qu'il n'est pas juste de rendre une seule branche responsable de l'inflation. Il faut chercher quel circuit a perturbé l'économie.

Le rapport crédit-épargne est de première importance :

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Coefficient de couverture du crédit bancaire au moyen de l'épargne bancaire (en %)	67	53	64	133	71	56	61	57

Ces pourcentages indiquent que dans le cadre bancaire, l'épargne traditionnelle n'a pas évolué parallèlement au crédit. Lorsque les investissements furent intenses (1956, 1957, 1960, 1961 et 1962) l'épargne ne couvrit le crédit qu'à raison de 60 % environ.

⁸⁸ Cette faiblesse est naturellement relative à l'investissement et n'a rien d'absolu. L'épargne comparée au revenu national marque une progression.

Epargne bancaire exprimée en % du Revenu national net

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
2,5	3,5	4,9	5,2	4,6	4,1	3,3	3,2	7,2	5,8	7,1	8,3	7,0

⁸⁹ Voir M. LORAIN : « Les banques et les investissements » in « L'évolution récente du rôle des banques dans l'économie », International Banking Summer School, 1953, p. 182 et suivantes.

Il est également intéressant de considérer l'ensemble des dépôts bancaires. En effet, c'est à partir de ceux-ci que les banques émettent la monnaie scripturale.

Augmentation annuelle des dépôts

(comptes de chèques et comptes créanciers, dépôts d'épargne, livrets de dépôts, obligations et bons de caisse)

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Total des banques (en milliards de francs)	1,19	1,55	1,80	1,51	1,74	1,74	1,91	3,75	2,78	4,83	6,07	5,09
Indice (1950-51 = 100)	100	130	151	127	146	146	161	315	229	406	510	496

Source de base : Das Schweizerische Bankwesen im Jahre 1962.

Il n'est plus besoin aujourd'hui de s'escrimer à prouver l'existence de la monnaie de banque. Seuls quelques rares auteurs et praticiens se refusent obstinément à l'admettre. Passant outre sur ces combats d'arrière-garde, nous voyons, à la lecture des chiffres ci-dessus, que la capacité monétaire des banques a progressé modérément jusqu'en 1957, année des premières inquiétudes inflationnistes et que c'est à partir de 1958 que les dépôts augmentent plus que de coutume.

Ainsi que nous l'avons dit, il est pratiquement impossible pour un banquier de dissocier les dépôts primaires des dépôts dérivés. De ce fait, leur gonflement de ces trois années est à la fois conséquence et cause de l'inflation. L'augmentation plus forte des dépôts dès 1958 a offert aux banques des possibilités accrues de crédit. Or, ne l'oublions pas, 1957 était déjà une année record et 1958 n'a enregistré qu'un « fléchissement du rythme de croissance » (OECE dixit). Les investissements faits de 1959 à 1962 allaient ainsi trouver une offre de crédit abondante et un appareil de production déjà engorgé. A notre avis, cet écart (investissement-capacité de production) est la clef de voûte de l'inflation suisse.

Etant donné l'impossibilité dans laquelle se trouvent les mécanismes auto-régulateurs d'équilibrer l'économie, on peut légitimement se demander si une politique du crédit ne doit pas se substituer à eux.

CHAPITRE III

La politique du crédit en tant que moyen anti-inflationniste

L'inflation d'après la seconde guerre mondiale est un phénomène économique global et non plus un désordre monétaire passager. Nous avons pu l'observer en ce qui concerne la Suisse. De 1950 à 1960, des tensions inflationnistes avaient pris naissance dans plusieurs secteurs (bâtiment, main-d'œuvre,...). Dès 1961, ces tensions ont empiré et marqué profondément toute l'économie.

Nous sommes conscient qu'une telle dégradation de la situation ne peut pas être redressée au moyen de la seule politique du crédit¹. Néanmoins, nous pensons qu'à défaut d'une politique de croissance concertée, qui évite les déformations ou les malformations structurelles, une politique monétaire peut pallier le plus rapidement, et au mieux, les inconvénients de la dévalorisation du franc.

Nous estimons que la politique du crédit est une solution à court ou moyen terme qui ne peut qu'atténuer l'inflation. A plus longue échéance, *il est indispensable de prévoir une action sur les causes premières de l'inflation*. C'est dans cette optique que nous esquissons rapidement les problèmes posés par une politique économique.

Tout en nous référant à la Suisse, nous allons étudier quelle est la nature de la politique économique, puis nous attacher à la politique monétaire, enfin, nous étendre quelque peu sur la politique du crédit. Nous terminerons ce chapitre par une vue d'ensemble des mesures appliquées dans notre pays. Nous en apprécierons l'efficacité ou la stérilité.

SECTION I

La politique économique

Le petit schéma ci-dessous facilite la compréhension des origines du pouvoir économique et de sa hiérarchie.

¹ J.-E. MEADE : « The control of inflation. » Cambridge, 1958.

H. G. MOULTON : « Can inflation be controlled ? » London, 1958.

* E. LUNDBERG : « Monetary policy on a weapon against inflation ».

* J. RUEFF : « The control of inflation by monetary and credit policy ».

* J.-S. DUESENBERY : « The co-ordination of policies for full employment and price stability ».

* Trois rapports présentés au Colloque de l'Association internationale des sciences économiques à Elsinore et publiés dans l'ouvrage : « Inflation », London 1962.

Tableau schématique de la politique économique

Origines du pouvoir	① Exercice du pouvoir, choix fondamentaux ; « la » politique	② Choix des secteurs ; « les » politiques	③ Réalisation technique de la politique monétaire au moyen :
Régime politique conditionné par tous les cadres sociaux et les paliers en profondeur de la réalité sociale ²	Pouvoir	La politique de neutralité, militaire, sociale... et la Politique Economique Politiques : - de croissance - d'investissements - des salaires - des prix - du budget et des impôts - monétaire et du crédit	de l'émission de l'escompte de l'open market des ratios des réserves obligatoires de l'or des devises de l'exportation de capitaux

En résumé, le mécanisme est le suivant : le pouvoir (incarné dans l'Etat, les partis politiques, les groupements économiques, le peuple, etc., etc...) procède aux choix fondamentaux qui sont la base de sa politique ①. Celle-ci se manifeste de diverses façons, en particulier dans l'économie. La politique économique se concrétise sous plusieurs formes dont la politique monétaire et du crédit ②. Enfin, cette dernière est réalisée au moyen de diverses techniques ③.

Parler de politique économique suppose qu'il existe un pouvoir qui la décide. C'est donc soulever le problème complexe du pouvoir, et surtout de la relation entre le pouvoir politique et le pouvoir économique.

Nous n'analyserons pas les fondements du pouvoir³. Nous les acceptons comme une donnée. Par contre, nous mettrons en évidence quelques aspects de la politique économique.

Il est devenu courant d'affirmer que la politique est la continuation de l'économie, comme la guerre l'est de la politique. Cette assertion ne nous renseigne cependant ni sur la politique ni sur l'économie, si ce n'est que la seconde est au centre de la première, sans pour autant être totalement absorbée par elle.

² Voir à cet effet les ouvrages de G. GURVITCH et « Plan de sociologie pluraliste » du Professeur ERARD du Centre d'études sociologiques de l'Université de Neuchâtel in Revue suisse de psychologie, 1962, No 1, p. 43 et suivantes.

³ B. DE JOUVENEL : « Du pouvoir ». 1945.

J. LHOMME : « Considération sur le pouvoir économique et sur sa nature ». Revue Economique, 1958, No 6, p. 349-58.

R. ARON : « Notes sur le pouvoir économique. » Ibid.

R. BARRE : « Quelques aspects de la régulation du pouvoir économique ». Ibid, p. 312-24.

J. MEYNAUD : « Pouvoir politique et pouvoir économique. » Ibid. p. 925-57.

J. MEYNAUD : « L'élaboration de la politique économique. » Aix-en-Provence, 1959.

Les faits économiques influencent la politique et celle-ci agit et réagit sur ceux-là. Réduire la vie politique nationale et internationale à un jeu d'éléments économiques est insuffisant. Ces deux pôles ne sont pas indépendants, ils ne sont pas non plus confondus (même dans les pays collectivistes), ils sont divisés, bien qu'intimement imbriqués. Le politique est affaire de choix entre des moyens et des fins multiples, l'économique, de choix des moyens en vue d'une fin relativement bien déterminée : satisfaction des besoins culturels et matériels des hommes vivant en société.

Il est également très difficile de dire lequel des deux entraîne l'autre. Les cartes sont tellement brouillées, soit par calcul soit par ignorance, que les relations entre l'économique et le politique dépendent du fonctionnement global des institutions politiques (régimes politiques), et des institutions économiques (régimes économiques).

Rappelons quelques définitions :

Le pouvoir (fondement de la politique) est « la capacité d'imposer sa volonté directement ou indirectement à des êtres humains »⁴.

Le pouvoir économique est donc la capacité d'imposer une volonté dans le domaine économique, et la *politique économique* est le choix des moyens propres à concrétiser ce pouvoir.

Le pouvoir économique (fondement de la politique économique), ainsi que nous l'avons défini, est loin d'être le seul fait de l'Etat. Il existe à divers échelons dans le secteur public (Etat, domaine nationalisé, cantons, communes) et dans le secteur privé : grandes firmes, groupes de firmes (cartels, trusts, ententes), groupes d'agents économiques (travailleurs, artisans, cadres, paysans,...)⁵.

En résumé et sommairement, ce pouvoir est originaire de la propriété, de la fonction remplie et de la position dans le processus économique. Quant au pouvoir des groupes économiques il est de deux ordres : les grandes firmes ont une puissance originaire de leur force économique. Les petites entreprises, si elles sont groupées, de même que les agents économiques (syndicats, associations de commerçants,...), détiennent un pouvoir de « faibles ». Les premières ont un comportement, en général, progressif et expansionniste en vue du profit, les seconds défendent des positions en vue de la conservation de rente ou de l'amélioration de leur statut.

Ces deux types de pouvoir s'exercent à la fois à l'intérieur du secteur et à l'extérieur. Dans ce dernier cas, il prend deux formes : par action directe si les lois le permettent, ou par action indirecte sur les corps politiques et administratifs ; ce sont les groupes pressions. Ainsi, il apparaît que l'appareil politique n'a pas le monopole du pouvoir économique. Dès lors, le problème de sa régulation se pose à un double point de vue : d'une part, l'Etat ne peut subir la volonté des organisations privées, et d'autre part, il se doit de coordonner les comportements de ces féodalités dans une optique rationnelle et pour l'intérêt collectif. Il y parviendra par une *neutralisation des forces réactionnaires* et une *promotion des éléments de croissance*.

⁴ Pour sa part, R. ARON dit : « Capacité de déterminer la conduite des hommes et influencer sur les événements. »

J. LHOMME est plus abstrait : « Capacité consciente d'exercer une influence nette. »

⁵ J. MEYNAUD : Ses ouvrages sur les groupes de pression et plus particulièrement : « Les organisations professionnelles en Suisse. » Lausanne, 1963.

Nous rejoignons de ce fait les préoccupations des néo-libéraux quant à la conservation des forces vives de la libre concurrence⁶, mais les dépassons en refusant le seul intérêt personnel comme régulateur de la conjoncture et en fondant l'arbitrage étatique sur une planification indicative négociée de type français⁷.

Il ne s'agit pas de modifier nécessairement les structures de marché, mais de peser les résultats et l'efficacité de leur fonctionnement⁸.

Nous tenons à bien mettre en relief qu'une telle opinion est *très éloignée des courants doctrinaux*, en particulier socialiste. Pour le démontrer, nous reprenons une remarque fort pertinente de J. Meynaud⁹ :

« L'action gouvernementale en faveur des faibles ou des « éclopés » du progrès technique - si elle est peut-être justifiable d'un point de vue social immédiat - provoque presque toujours à long terme un gaspillage des ressources rares (en particulier main-d'œuvre). Il est fort probable que les « pratiques restrictives » reprochées aux trusts et autres grandes unités sont finalement moins coûteuses pour la collectivité que la protection permanente de productions excédentaires ou de modes de distribution dépassés. »

En régime démocratique direct du type suisse, il est cependant à craindre que l'Etat, fortement décentralisé, soit dans l'incapacité de concevoir une politique économique autonome et cohérente¹⁰.

Certes, le « poids économique » de la Suisse est faible et sa politique extérieure se réduit à une adaptation à la conjoncture européenne et mondiale. Néanmoins, nous

⁶ R. BARRE, op. cité, p. 823 : « L'objectif de la régulation du pouvoir économique privé ne doit pas être de l'éliminer. On ne saurait en effet faire disparaître les inégalités entre firmes ; des inégalités peuvent d'ailleurs être favorables à l'expansion de l'économie. Il importe seulement que le pouvoir économique privé soit limité et contrôlé dans tous les cas où il apparaît nécessaire de sauvegarder ou d'assurer les conditions du progrès économique. »

⁷ Pour un exposé, une explication et une critique du IV^{me} plan, voir : Commissariat au plan, Documentation française, Paris 1962.

A. GASQUEL : « Aspects du IV^{me} plan. » 1962.

P. BAUCHET : « L'expérience française de planification. » Paris 1958.

B. CAZES : « La planification en France et le IV^{me} plan. » Paris 1962.

F. PERROUX : « Le IV^{me} plan français. » Paris. 1962.

Centre d'Etudes socialistes : Cahiers, série spéciale, Paris 1962.

⁸ Cette conception nous rapproche d'une certaine technocratie. A la page 180, nous avons cité quelques sources consultées. Nous signalons encore deux titres :

J. MEYNAUD : « Le calcul rationnel dans la décision politique. » Milan, 1960.

Université d'Aix-Marseille et l'Institut d'études juridiques de Nice : « Politique et technique. » Paris, 1958.

⁹ Annuaire de l'Association suisse de science politique, 1961, p. 12. « Les organisations professionnelles et le pouvoir ».

La cohérence et une vue méthodique des choses sont deux conditions sine qua non d'une politique économique. On éviterait, par exemple, de jumeler la lutte contre la « surchauffe », le reclassement (pourant aussi nécessaire) des traitements des fonctionnaires fédéraux et la sixième révision de l'AVS.

¹⁰ E. HUGENTOBLER : « Evolution du parlementarisme en Suisse. » Bulletin de documentation économique, 1959, No 4.

Cette question est le centre des nombreuses études sur les groupes de pression. Nous ne reproduisons pas la bibliographie de J. Meynaud et J. Meyriat parue dans la Revue française de science politique (Vol. IX, No 1, 1959). « Les groupes de pression en Europe occidentale. » p. 229-346.

pensons qu'une ligne de conduite nationale est d'autant plus indispensable que nous sommes économiquement dominés (selon le schéma de F. Perroux)¹¹. Nous devons être en mesure de contrôler notre économie non seulement pour réagir aux à-coups de l'extérieur, mais aussi pour surmonter les perturbations d'origine plus particulièrement interne, telle l'inflation.

Les instruments de la politique économique ne sont pas illimités. Dans le contexte helvétique, ils sont même très réduits. La politique fiscale, budgétaire et de la dette publique sont d'emblée limitées à cause de la structure fédéraliste du pays.

Une politique des salaires et de l'investissement, quoique très souhaitable, est présentement un vœu pie. Un contrôle des prix est moins inhabituel puisque pendant la dernière guerre il fut pratiqué. Cependant, il est très contraignant et comme toutes les mesures à court terme, il s'attaque plus aux symptômes qu'aux véritables causes qui aujourd'hui sont autant de structure que de conjoncture.

Reste l'intervention monétaire qui, grâce à son ubiquité et à sa souplesse, permet une action effective sans une ingérence trop inquisitoriale.

Dans une société complexe, le pouvoir, bien que diffus, se concentre sous des formes variées dans certains groupements qui cherchent à s'en servir à leur profit. Dès lors, tout Etat qui se veut démocratique doit contrôler ce pouvoir de manière à l'infléchir au profit de l'ensemble. Ceci ne suppose pas une égalité absolue, mais qu'il y a efficacité et rationalité pour un mieux-être collectif. Ce but recouvre les objectifs fondamentaux de la politique économique : atténuer les fluctuations conjoncturelles, favoriser les réformes de structures (production et distribution), organiser la croissance à long terme. La tâche de la politique économique est de fixer les objectifs et de choisir les moyens *cohérents* pour y parvenir. La politique monétaire et du crédit est un de ces moyens.

SECTION 2

La politique monétaire et du crédit

« L'économie libérale utilise de préférence les contraintes monétaires alors que l'économie dirigée se fie davantage aux contraintes non-monétaires. »

Pierre Dieterlen.

§ 1 Considérations théoriques

Si la monnaie était neutre ou exclusivement déterminée de l'extérieur, le problème de sa politique serait oiseux. Le rôle de la Banque nationale, des banques et du crédit serait réduit au second plan. Or, comme dit Pierre Dieterlen : « La politique monétaire est non seulement affirmée, on la juge et le plus souvent on l'incrimine. Quel meilleur hommage rendu à son existence et à son indépendance. » Il va

¹¹ « Esquisse d'une théorie de l'économie dominante. » *Economie Appliquée*, No 2-3, 1948.

« Note sur le dynamisme de la domination. » *Ibid.* 1950, No 2.

de soi que nous n'analyserons la politique monétaire qu'en qualité de moyen de lutte contre l'inflation, cette fonction étant aujourd'hui une des plus importantes¹².

En bref, la *politique monétaire* est le contrôle de la liquidité de l'économie, c'est-à-dire l'ensemble des moyens de paiement dont celle-ci dispose afin d'atteindre les objectifs choisis par la politique économique du gouvernement¹³.

Dans le cas qui nous occupe, la politique monétaire peut être utilisée comme moyen de lutte préventif (contre une inflation en devenir) ou comme outil de neutralisation (contre une inflation déclarée). Cette différence est importante non seulement théoriquement mais pratiquement. La première éventualité suppose que l'inflation n'est pas encore ouverte et qu'il est possible d'éviter le déclenchement du processus cumulatif décrit au chapitre premier. Dans la seconde, le « mouvement irréversible » est déclenché ; il s'agit d'en contrôler le déroulement et, si possible, de l'endiguer¹⁴.

Le processus inflationniste est discontinu : « dans une première étape correspondant aux élasticités d'anticipations maxima et aux retards de réaction, étape de désajustement au cours de laquelle les entrepreneurs-investisseurs obtiennent ou au moins sollicitent un crédit additionnel qui fait office de crédit de surenchère et, à défaut de ce crédit, ou le plus souvent grâce à lui, convertissent leurs encaisses oisives en monnaie active également de surenchère, tandis que les salariés-consommateurs, ne réagissent pas encore ; dans une seconde étape, au cours de laquelle ces derniers, devenus conscients de la compression infligée à leurs revenus réels, tentent de rajuster leur situation. »¹⁵

Cette inflation peut être prévenue de deux façons :

- aucun crédit de surenchère¹⁶ n'est accordé. La transformation des encaisses oisives en monnaie active est limitée aux encaisses de spéculation. La prévention est aisée.
- des crédits de surenchère sont accordés volontairement ou inconsciemment.

Un effet inflationniste se développe. Il peut prendre deux orientations :

1° Aussi longtemps que les salariés-consommateurs ne réagissent pas, il est loisible de restreindre le crédit qui contraindra les entrepreneurs-investisseurs à reconstituer leurs encaisses oisives en neutralisant leurs motifs de spéculation par un motif de « précaution renforcée ». Les prix peuvent être ramenés à leur niveau initial.

¹² The Review of economics and statistics, 1960, No 3, part. 1, a publié une très intéressante confrontation que nous n'avons pu introduire dans notre texte à cause de sa spécialisation, mais qui mérite d'être citée : « Controversial Issues in Recent Monetary Policy : A Symposium. » (S.-E. Harris, J.-W. Angell, W. Fellner, A.-H. Hansen, A.-G. Hart, H. Neisser, R.-V. Roosa, P.-A. Samuelson, W.-L. Smith, W. Thomas, J. Tobin, S. Weintraub).

¹³ P. BESSE, dans son cours à l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris, donne une définition voisine : « Institutions et mécanismes monétaires », p. 407 : « Le mot de politique évoque une action positive, réfléchie, cohérente, continue, de la puissance publique en vue de fins déterminées. »

¹⁴ Nous signalons l'ambiguïté du terme « désinflation » qui signifierait qu'une inflation déjà commencée serait réversible. Or, précisément, le caractère fondamental de l'inflation est une hausse des prix continue.

¹⁵ P. DIETERLEN : « Quelques enseignements de l'évolution monétaire française de 1948 à 1952. » Paris, 1954, p. 153.

¹⁶ Voir chapitre II, section 2, § 1.

Donc, aussi longtemps (mais actuellement ce délai tend à se raccourcir) que l'inflation ne dépend que du comportement des investisseurs, elle peut être neutralisée. Il peut y avoir prévention de l'inflation.

2° Si les salariés-consommateurs revendiquent et obtiennent un rajustement de leurs revenus, la restriction du crédit atteindra les entrepreneurs-investisseurs et mettra un frein à leurs anticipations, mais elle sera incapable de faire renoncer les salariés à l'avantage acquis, « d'autant plus qu'il s'agit pour eux de la simple correction d'un inconvénient antérieur » ¹⁷.

Une fois les salaires augmentés, l'inflation, jusqu'alors génératrice de profits, s'incorpore aux coûts. Dès lors, l'inflation est acquise ou, selon la terminologie utilisée, elle est « déclarée ». Si les entrepreneurs-investisseurs veulent conserver leurs marges de profits, les prix hausseront nécessairement ¹⁸.

La restriction du crédit ne peut renverser la situation, mais seulement éviter une nouvelle poussée inflationniste. Et encore, cette action ne portera ses fruits que si les crédits de spéculation n'ont point atteint un volume tel que le remboursement soit impossible sans une nouvelle hausse de prix.

C'est donc bien l'expansion continue de la masse monétaire qui permet la spirale des prix et des revenus. Dans ces circonstances, les autorités monétaires peuvent porter la responsabilité d'une inflation prolongée.

Dans ce schéma, le comportement des salariés est de première importance, L'action syndicale dynamise et concrétise la réaction des travailleurs. La hausse des salaires, de conséquence de l'inflation ¹⁹ tend à devenir une cause. Et, plus la réaction est rapide ²⁰ plus court sera le temps de réflexion laissé aux autorités monétaires pour agir ou ne pas agir (même avec des moyens limités).

Il s'ensuit que, de nos jours, la prévention est rarement pratiquée pour des raisons objectives - dont la principale est l'attachement au « currency principle » qui devrait supprimer toute possibilité d'inflation - et subjectives - la compréhension des phénomènes économiques, l'approche d'élections, la crainte d'une conduite monétaire énergique, etc... ²¹.

Sans vouloir nous ériger en censeur, nous devons regretter cet état de choses pour deux raisons :

1° La hausse des prix d'origine inflationniste est, en période de croissance, irréversible, donc définitive.

¹⁷ En effet, il y a une différence de nature très profonde entre le revenu de l'entrepreneur qui provient de discontinuité, de déséquilibres, eux-mêmes basés sur le crédit, et le revenu des salariés qui est continu, contractuel ou réglementaire.

¹⁸ Voir chapitre I, section 6, § 3, A, a.

¹⁹ A la suite d'un suremploi durable.

²⁰ Ce que signale nettement le rapport annuel de l'Union centrale des Associations patronales suisses. 1961.

²¹ Les élections au Conseil National de l'automne 1963 excluaient toute politique de restriction, preuve en est le vote du budget 1964 supérieur de 585 millions à celui de 1963.

2° La prévention de l'inflation demande une intervention moins profonde que la neutralisation. Or, en Suisse, on « redoute » les interventions étatiques, mais on se refuse également à agir sans nécessité impérieuse. Par conséquent, on peut présager qu'aucune politique anti-inflationniste préventive ne verra le jour.

La politique monétaire se résume donc à une action sur les encaisses. Cette « menace » a été le cheval de bataille des adversaires de la politique du crédit. Il est compréhensible que les autorités monétaires y soient sensibles. Pour faciliter cet opportunisme, le choix des moyens s'est toujours porté sur les solutions qui prêtaient le moins à la critique, mais qui, souvent aussi, étaient les moins efficaces économiquement parlant.

Ceci nous conduit à établir un rapide bilan des moyens qui pourraient être utilisés pour juguler les tensions inflationnistes et, le cas échéant, contenir l'inflation en Suisse.

§ 2 De la politique à la direction du crédit²²

Nous avons parlé de la politique économique dont un des instruments est la politique monétaire, dont, à son tour, la politique du crédit est un des moyens.

En Suisse, le problème d'une politique (au sens où nous l'avons définie) est aléatoire. Il paraît néanmoins idoine de voir en quoi elle peut consister, quelles sont ses techniques, ses limites et sa portée. Enfin, il s'agit de bien préciser que c'est en l'absence de discipline et d'auto-contrôle qu'on doit y recourir. Une politique du crédit sera ou ne sera pas, selon que les intéressés verront où sont leurs intérêts non seulement à court terme, mais à *long terme*, et comprendront que leurs affaires ne peuvent être florissantes que si l'économie nationale est saine.

Parler d'une politique du crédit suppose qu'il existe des moyens monétaires ou bancaires propres à freiner ou relancer l'économie. Voici ces moyens que nous n'avons étudiés qu'en fonction de la lutte anti-inflationniste.

²² P.-C. DUPONT : « Le contrôle des banques et la direction du crédit en France. » Paris, 1952.

P. BESSE : « Institutions et mécanismes monétaires. » Paris 1959.

R. HENRIOT : « Aspects juridiques et économiques du crédit à court terme. » Bruxelles, 1959.

Divers auteurs (12) : « Distribution et contrôle du crédit. » Paris, 1951 (A. Colin).

H. LINHARDT : « Kreditkontrolle. » Essen, 1954.

R.-P. SHAY : « Regulation W: Experiment in credit control. » University of Maine, USA, 1953.

A. LINDBECK : « The new theory of credit control in the United States. » Stockholm, 1959.

P. EINZIG : « How money is managed. » London, 1954.

International Economic Association : « Inflation » London 1962, p. 147-164, rapports de E. LUNDBERG et J. RUEFF

A. Direction du crédit en économie semi-libérale

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'économie libérale classique est aujourd'hui révolue et dépassée sans qu'une économie socialiste lui ait succédé, sauf en Union soviétique, en Chine et dans les pays satellites²³.

Le régime économique actuel des pays occidentaux reste basé sur l'appropriation privée des moyens de production et l'existence du profit. Ce qui a changé, par contre, c'est que l'équilibre n'est plus assuré par le seul jeu normal de la production et des prix.

La théorie chamberlienne de la concurrence imparfaite, la théorie de la domination de F. Perroux et le jeu des groupes de pression de J. Meynaud complètent et dépassent les conceptions des Classiques et nous permettent de mieux comprendre la réalité économique contemporaine.

Brièvement énoncé, le canevas de l'économie de liberté se présente comme suit :

La production est le facteur qui commande les prix et ceux-ci sont à leur tour un des éléments essentiels qui commande la production. Quand cette dernière vient à décroître, la raréfaction des produits qu'entraîne une restriction de l'offre tend à faire hausser les prix. La hausse des prix détermine un accroissement des profits qui pousse à la reprise de la production. Grossièrement schématisée, cette réaction de la production sur les prix et, réciproquement des prix sur la production, fournit l'image des mécanismes d'auto-régulation qui, d'après les partisans de l'économie libérale, entraînent inévitablement l'adaptation de la production aux débouchés. Tout ce qui est de nature à favoriser le jeu de ces mécanismes est à encourager ; tout ce qui peut le fausser est contraire aux lois naturelles et doit être proscrit quitte à subir des crises récurrentes.

Dans nos pays capitalistes, depuis longtemps la production et les prix ne sont plus dépendants du libre rapport des forces économiques qui s'affrontent sur un marché égalisé et parfaitement fluide. Après la première guerre mondiale déjà, les monopoles de droit ou de fait, la restriction apportée aux échanges internationaux des biens et aux mouvements de capitaux, les interventions étatiques protectionnistes, les réglementations douanières, fiscales et budgétaires avaient sérieusement altéré le fonctionnement du modèle classique. Le contrôle des changes, l'économie de guerre et l'organisation internationale des échanges (GATT, OEEC, CEE, AEELE...) et de la monnaie (FMI, BIRD, AID, AME,...) allaient encore accentuer cette évolution irréversible.

Dans un tel contexte, le crédit continue de jouer un rôle important, sans cependant avoir la primauté (de fait, mais non théorique)²⁴ que lui accordaient les économistes libéraux orthodoxes. De ce fait, la direction du crédit, de facteur essentiel de la politique économique, a été ramené au rang des autres moyens d'action. La politique du crédit n'est plus alors que le reflet de la politique générale du gouvernement ; elle vaut ce que vaut cette dernière.

²³ D'ailleurs aujourd'hui, un mouvement de convergence se dessine : Les économies collectivistes se capitalisent et les économies capitalistes se socialisent. Voir A. MARCHAL : « Systèmes et structures économiques. » Titre IV, chapitre 2 : « Les perspectives de l'évolution des deux grands systèmes contemporains. » p. 587-597. F. PERROUX : « La coexistence pacifique ». 8 volumes, Paris, 1959. J. TINBERGEN : « Techniques modernes de la politique économique. » Paris, 1961.

²⁴ A. PIETTRE : « Pensée économique et théories contemporaines. » Paris, 1959 : « A les entendre (les libéraux) la monnaie n'est rien. A les suivre, elle est tout. » p. 95.

Néanmoins, cette direction conserve l'énorme avantage d'être un des instruments les plus souples et parmi les moins contraignants.

Historiquement, la politique économique a alternativement opté, au gré de la situation conjoncturelle, pour les moyens monétaires et pour les normes non monétaires. De 1930 à 1951 environ, la politique monétaire flexible a été en défaveur. Cela tenait aux minces résultats obtenus pendant la dépression des années 1930-34. En effet, l'argent à bon marché n'a pas réussi à relancer l'économie et la crainte très répandue de l'inflation rendait les entrepreneurs méfiants et prudents. Dès 1951, une fois l'effort de reconstruction et de construction d'après guerre achevé, l'apparition de courants inflationnistes a rendu à la politique monétaire flexible un regain de prestige et d'autorité²⁵. Mais, depuis 1958, les contraintes que la convertibilité fait peser sur l'emploi de la politique monétaire à des fins d'ordre intérieur ont contribué à faire admettre la nécessité d'élargir la gamme des moyens d'action économique. Une place plus importante a de nouveau été accordée à la politique budgétaire et à celle des salaires et des prix.

Aujourd'hui, la politique économique utilise successivement les contrôles indirects (monétaires) et directs (non monétaires) avec une légère préférence pour les premiers²⁶. Ce renouveau comporte deux aspects :

Premièrement : sur le plan technique, les méthodes traditionnelles de contrôle sont remises en vigueur,

Secondement : sur le plan de la politique monétaire, les techniques affinées de contrôle du crédit se substituent aux procédés globaux, en particulier par action sur la structure de tous les taux d'intérêt (recommandations du rapport Radcliffe) ou des taux longs (E. James, *Economie Appliquée*, 1961. No 4, « Le contrôle des taux de l'intérêt »).

Cette évolution s'inscrit d'ailleurs, malgré les apparences, dans une renaissance du libéralisme, certes pas absolu comme le préconisaient les Classiques anglais et français, mais d'un libéralisme purgé de ses excès et même ouvert à une harmonisation à partir d'un plan. Témoin en est le Rapport de la Commission fédérale pour la construction de logements qui affirme : « Il conviendrait d'ajuster la politique foncière, la politique financière, la politique en matière de transports et la politique de l'habitat. » (Janvier 1964).

Cependant, la compétition est-ouest, la constitution de grands ensembles (CEE), les difficultés économiques et sociales et le désir d'assurer une croissance économique

²⁵ P. JACOBSSON : « The return to a flexible credit policy. » Basle Center for Economic and Financial Research ; 1955.

La Revue « *Economie Appliquée* » 1956, No 1-2 et 4 publie une série d'articles très instructifs sur la politique monétaire de l'Europe (R. TRIPPIN), des Pays-Bas (R. TRIPPIN), de la Grande-Bretagne (R.-G. OMB et M. NIVEAU), de la France (J.-W. HACKETT), des USA (L.-V. CHANDLER), du Canada (E.-P. NEUFELD).

²⁶ « ... une plus grande liberté a été donnée, dans certains cas, aux autorités monétaires pour qu'elles orientent davantage leur action en fonction de considérations extérieures plus immédiates. Il convient enfin de signaler que quand des conflits entre les nécessités intérieures et extérieures ont persisté, de nouveaux efforts ont été déployés pour faire un usage plus sélectif des moyens d'action monétaires. » Banque des règlements internationaux, 1962, p. 68.

La CEE a publié en août 1962 une bonne synthèse des techniques monétaires. « Les instruments de la politique monétaire dans les pays de la Communauté économique européenne. » Bruxelles, 1962.

aussi rapide et constante que possible engagent les Etats à diriger toujours plus l'économie. D'où, à côté de la politique monétaire, une recrudescence d'interventions, mais d'une intervention économique et progressive et non plus protectionniste et malthusienne.

Nous pouvons conclure en citant P. Besse (« Institutions et mécanismes monétaires », 1959) :

« Il est vain de chercher à définir la politique de crédit en régime semi-libéral autrement que par des formules approximatives et générales dont le seul mérite est d'orienter l'esprit vers les buts permanents qu'elle poursuit : adaptation aux besoins globaux des disponibilités monétaires existantes ou à créer par le crédit ; défense de la monnaie contre l'inflation ; répartition des crédits entre les grands secteurs économiques, etc... Pour aussi évocatrices qu'elles paraissent, ces formules ne prennent un sens qu'autant que sont définis leurs éléments principaux, en l'espèce : les besoins globaux auxquels le crédit doit satisfaire ; la nature et la mesure de l'inflation à redouter ; les secteurs qui méritent un sort préférentiel. »

B. Réalisation pratique de la direction du crédit

Par habitude et aussi par raison didactique, il est commode de différencier le contrôle quantitatif du contrôle qualitatif. Dans le premier cas, il s'agit de fixer, en le restreignant ou en l'augmentant, le volume optimum de crédit offert à une économie nationale ; dans le second cas, il s'agit d'orienter un volume de crédit donné vers les activités jugées bonnes pour cette économie. Cette dichotomie est à rapprocher de celle qui fit couler beaucoup d'encre entre le contrôle des taux à court ou à long terme (Professeurs Sayers, Kahn, Paish, Kaldor...)

Comme leur nom l'indique, les mesures quantitatives sont globales et partant plus rigides. Les mesures qualitatives sont plus souples et s'adaptent mieux aux situations complexes de la réalité. Les deux systèmes sont d'ailleurs complémentaires : le contrôle sélectif suppose le contrôle quantitatif et, le second, pour être réellement agissant, nécessite le premier.

a) Le contrôle quantitatif

Il n'est pas dans notre propos de décrire, puis d'analyser toutes les techniques du contrôle quantitatif. Ces méthodes sont familières. Nous ne ferons que les énumérer en nous arrêtant à deux d'entre elles : les ratios et les réserves obligatoires.

La masse monétaire est constituée par l'ensemble de la monnaie légale et de la monnaie scripturale. Le contrôle du volume global de la monnaie suppose que la Banque nationale veille sur l'émission de ces deux catégories de moyens monétaires.

Les mesures adéquates sont :

- maniement du taux d'escompte,
- open market policy,
- requêtes des autorités monétaires,
- plafond de réescompte,
- conversion de titres de la dette flottante en titres à un terme lointain,
- coefficients ou ratios bancaires,
- réserves obligatoires.

*Les coefficients bancaires*²⁷

La puissance conférée aux banques provient de la monnaie scripturale, d'où découle aussi leur indépendance envers l'Institut d'émission.

Si une banque d'émission ne veut pas être le dindon de la farce, elle devra logiquement trouver un moyen de ramener les banques sous son obédience. Il s'agit alors de la doter d'armes assez puissantes pour agir sur le volume du crédit, source de la monnaie de banque. Les ratios répondent à cette préoccupation. Dans ce cas, elles ne sont pas utilisées comme moyen de gestion de la banque²⁸, mais comme instrument de contrôle monétaire. En d'autres termes, il n'est plus question de surveiller le travail de la banque, mais de veiller aux répercussions de son comportement sur la monnaie et sur l'économie.

Comment les ratios agissent-elles sur le crédit ?

Les limites de crédit d'une banque sont fixées par :

- ses fonds propres (capital + réserves),
- ses dépôts,
- ses créances mobilisables par l'escompte ou l'avance.

L'action de la Banque nationale sur les ressources des banques est quasi impossible (en régime semi-libéral, il va de soi). Par contre, elle peut intervenir sur l'utilisation des ressources des banques. Elle les obligera, par exemple, à conserver un certain % des dépôts, ou à en placer une fraction en titres libérés d'Etat. Par ce biais, elle réduit leur capacité de crédit.

Pour une banque, cette obligation de conserver des dépôts stérilise une part de ses moyens d'action. A l'échelon du pays, cette stérilisation équivaut à une diminution du potentiel de crédit, source d'expansion et, en période de suremploi, d'inflation.

Certes, on ne peut pas impunément réduire la masse des dépôts ; la rentabilité des banques en pâtirait et par contrecoup l'économie. On doit s'en servir à bon escient lorsque les moyens classiques sont inadaptés ou impuissants²⁹.

La législation suisse ne mentionne pas les ratios à visée économique. Jusqu'à présent, nous pouvons dire qu'elles n'ont pas fait défaut dans l'arsenal - très timide - des armes à disposition de la Banque nationale. Cependant, dans le contexte actuel, il serait souhaitable qu'elles fussent retenues, ne serait-ce qu'à titre d'argument de négociation lors de l'établissement des gentlemen's agreements.

²⁷ Voir R. HENRIOT : op. cité, p. 257-282.

²⁸ Ce qui est le cas en Suisse où les coefficients de trésorerie et de liquidité ont une portée commerciale et surtout sociale (protection des épargnants et déposants).

Voir Loi fédérale sur les banques, 1934, article 4 et règlement d'exécution du 26 février 1935, articles 15, 16, 17 modifiés en 1962.

²⁹ Rappelons que la ratio de trésorerie est un rapport entre le disponible et les engagements à court terme et la ratio de liquidité entre le disponible + les avoirs à court terme et les engagements à court terme. A part ces deux coefficients, il en existe beaucoup d'autres qui sont généralement réservés à des fins commerciales, mais qui peuvent être utilisés économiquement : ratios de sécurité, de division du risque, de solvabilité, de couverture, etc...

*Les réserves obligatoires*³⁰

Mises en pratique en 1953 déjà lors de la création du Federal Reserve System aux USA, ces réserves avaient initialement pour but la sécurité bancaire. Par la suite, elles apparurent comme un excellent moyen de contrôler la liquidité des banques. Elles sont aujourd'hui pratiquées par la plupart des banques centrales.

Fondées sur l'effet de multiplication du crédit qui assure la liquidité des banques, les réserves concourent à restreindre les dépôts bancaires par stérilisation d'une fraction de ceux-ci, soit auprès de la Banque centrale, soit dans les banques elles-mêmes. C'est en somme une application économique du système des ratios. L'effet cardinal est de limiter l'offre de crédit des banques alors que la hausse du taux d'intérêt ne retient pas les investisseurs.

A l'opposé du taux d'escompte qui gagne à être fréquemment modifié, les réserves obligatoires, à cause de leur répercussion sur les dépôts induits, veulent qu'on y recoure exceptionnellement.

Considérations générales sur la politique quantitative.

La première remarque qui s'impose a trait à l'évolution du contrôle lui-même. On a passé du contrôle de la demande de crédit à la régulation de l'offre (par maîtrise de la liquidité des banques et de leur potentiel de crédit).

Cette évolution a une signification profonde : la monnaie n'est pas un élément neutre comme le voulaient les libéraux (« un simple voile »), elle est active. Vouloir contrôler de préférence l'offre de monnaie, c'est-à-dire les banques, c'est reconnaître la force créatrice du crédit. C'est aussi admettre sa portée conjoncturelle et confirmer l'hypothèse que le crédit offert est un facteur de la surchauffe économique. Dans ces circonstances, sa limitation peut contribuer à assainir la conjoncture.

Il ne faudrait cependant pas penser que la seule politique du crédit soit suffisante. Comment supposer que la stabilisation des prix, la croissance, le plein-emploi, l'équilibre de la balance des comptes (pour citer le « quadrangle magique ») puissent être harmonisés par cet unique moyen. Ce serait croire à « la panacée économique » et ainsi se leurrer gravement.

Dans tous les cas, la politique quantitative est à la fois insuffisamment nuancée et trop partielle pour combattre une inflation économique originaire de la demande et des coûts. Force est donc de la compléter par un contrôle sélectif.

b) Le contrôle sélectif du crédit³¹

Si le contrôle quantitatif vise à obtenir un volume donné de moyens monétaires, le contrôle sélectif, préconisé par les tenants de l'argent à bon marché, tente d'agir sur l'emploi de ce volume selon des choix économiques et politiques. A ce titre, le contrôle est susceptible de « degrés » divers s'échelonnant entre la direction effective pour chaque entreprise et l'orientation plus ou moins précise des crédits dans telles directions. Le contrôle des taux du crédit à long terme, en plus des taux courts.

³⁰ Voir « Les réserves obligatoires volontaires » section 3, § 5, D de ce chapitre.

³¹ P.-C. DUFONT, op. cité, p. 274 et suivantes ; 300 et suivantes.
R. HENRIOT, op. cité, p. 283-290.

fait partie de l'affinement et de l'approfondissement de la politique monétaire dont le but est, rappelons-le, d'assurer la liquidité de l'économie en croissance en évitant au maximum l'inflation.

Qualifier cette politique de dirigiste est abusif. Elle est davantage liée à une *modernisation de l'action monétaire*.

En l'absence d'une planification indicative solidement fondée, il faut s'attendre à ce que cette direction soit généralement superficielle et lacuneuse. Elle repose moins sur le jeu de mécanismes exacts que sur l'*autorité morale* des organismes qui l'exercent et sur la *discipline* des établissements qui la subissent.

Voici les formes que peut prendre un contrôle qualitatif du crédit :

1° *Escompte ou réescompte préférentiel :*

Les banques ont l'obligation - ou la Banque centrale décide - de n'admettre à l'escompte que certains effets jugés favorables à l'économie nationale.

Les critères de distinction sont multiples, et varient selon la structure du pays (développé ou en voie de développement) et la conjoncture (dépression, inflation, expansion,...).

2° *Coefficients de liquidité ou de trésorerie différentiels :*

Les banques ne sont pas toutes soumises aux mêmes exigences. Suivant l'orientation de leur activité (industrie, commerce, agriculture,...), le volume de leurs affaires ou leur forme juridique, elles doivent respecter des ratios différentes.

3° *Autorisation de crédit :*

Les banques ne sont plus libres d'accorder des crédits selon leur seul jugement. L'Institut d'émission donne son approbation lorsqu'il s'agit d'un certain montant. La BNS pratique ce contrôle mais seulement à l'égard des prêts des banques soumis à la LF sur les banques de 1934, accordés à un emprunteur étranger pour plus d'un an et dépassant 10 millions de francs.

4° *Réglementation sélective de secteurs particuliers de l'économie :*

Si l'action quantitative touche l'économie dans son ensemble, il est inévitable que des secteurs échappent à son emprise. Or, fréquemment, ceux-ci sont précisément les domaines que le contrôle devrait toucher. Une réglementation par secteur ou activité économique rendra le contrôle quantitatif efficace. En Suisse, il serait opportun d'assortir une limitation globale du crédit d'une réduction sélective de la construction.

5° *Orientation du crédit par la persuasion :*

Plutôt que d'imposer une manière de faire, la Banque centrale établit un programme d'action volontaire auquel les banques concernées adhèrent librement.

Cette dernière manière de faire demande quelques précisions. Pour que les recommandations de la Banque centrale équivalent à des « instructions impératives », une condition est nécessaire : la Banque d'émission doit acquérir la confiance des banques par l'impartialité de ses décisions, par la sûreté de ses informations et par la justesse de ses prévisions. Elle doit pouvoir disposer d'une ample information.

Ses conseils et décisions n'auront de poids et ne rencontreront un accueil favorable que s'ils sont *économiquement* fondés³².

A cet effet, la Banque nationale ne devrait pas entrer en compétition avec les autres banques³³. Son rôle est économique et non commercial. Elle peut, dès lors, avoir la certitude que ses instructions ou directives en matière de crédit seront considérées comme traduisant l'opinion éclairée d'un organisme animé par le double souci du bien public et des légitimes intérêts de la profession bancaire.

Compter sur l'obéissance des banques est fort louable. Cependant, il est bien connu que « la sagesse commence souvent avec la peur du gendarme ». C'est pourquoi des mesures répressives ne sont pas inutiles. Elles peuvent être de deux ordres : ou bien, elles découlent de l'organisation générale de l'appareil bancaire ; ou bien, elles sont exercées par l'Institut d'émission en tant que banque des banques.

Appréciation sur le contrôle qualitatif.

La difficulté essentielle tient aux compétences de l'organe de direction du crédit. Sa qualité primordiale tiendra à la rapidité d'analyse de la situation et sa connaissance des problèmes monétaires et commerciaux.

La politique sélective ne remplit sa pleine fonction qu'à titre supplétif de la politique quantitative.

Les limites du contrôle qualitatif sont les suivantes :

- les crédits sélectionnés ne sont pas nécessairement affectés aux buts avoués ;
- la concurrence entre les banques est atténuée ;
- un contrôle partiel offre la possibilité de détournements et ainsi porte en soi les germes d'interventions futures.

De nombreux tenants de l'orthodoxie monétaire ont critiqué le contrôle sélectif en disant qu'il consiste à distribuer des faveurs. Or, ce contrôle est précisément né de l'abus des influences et cherche à les corriger. Ce qui peut être discutable ce n'est pas le principe plutôt que l'aptitude de ceux qui établissent les choix économiques. Et encore, il a été démontré que *ce meilleur choix, les automatismes du marché ne l'assurent pas davantage*.

Malgré ses faiblesses, le contrôle sélectif du crédit paraît opportun pour lutter contre l'inflation parce qu'il offre le moyen (dans la mesure où il est bien utilisé) d'orienter les crédits vers les secteurs ou emplois productifs³⁴. Certes son maniement est difficile et délicat, en particulier la direction des taux longs. Néanmoins nous pensons qu'un système de contrôle perfectible est préférable à la pérennité des contradictions actuelles.

³² « ... il importe de développer l'instrument d'observation de notre politique économique et de l'utiliser dans la mesure des besoins, afin qu'en cas de nouvelle expansion, les affaires ne s'emballent pas comme le cas s'est présenté. » Commission de recherches économiques. 152^{me} rapport, mars 1962, p. 7.

Dans le même sens, P. DIETERLEN : « Monnaie et expansion. Le rôle de la banque centrale. » Revue d'économie politique, 1961, No 3, p. 269-305.

³³ G.-M. VERRIJN STUART : « La concurrence entre les secteurs publics et privés du crédit. » International Banking Summer School, Bruxelles, 1958.

Ph. AYMARD : « La banque et l'État. » Paris, 1960.

³⁴ A. COTTA dans la revue « Economie Appliquée » fait de pertinentes réserves à ce sujet : « Pour une nouvelle politique monétaire. » 1961, No 4, p. 519-548.

C Considérations générales sur l'efficacité du contrôle du crédit

Le rapide survol qui vient d'être fait a mis en relief les oppositions, les complémentarités et surtout les interférences des différents moyens de la politique du crédit.

Le contrôle qualitatif ne va pas sans le contrôle quantitatif. En effet, le premier a pour fonction de promouvoir certains crédits particuliers et de provoquer une expansion induite de la monnaie. « La discrimination qu'il opère ne sert pas la restriction, bien au contraire. » (P. Dieterlen, op. cité, p. 167).

Par contre, le contrôle quantitatif agit véritablement par restriction de l'offre ou de la demande de crédit.

Dès lors, se pose la question de leur coordination. « Car si le taux de l'escompte est maintenu trop bas, les autres moyens de restriction ne serviront à rien. » (G. Cassel : « The rate of interest, the bankrate and the stabilisation of prices. » in *Reading in monetary theory*. American Economic Association, p. 323.)

De toute façon, une politique du crédit n'augmente que les encaisses de spéculation et de précaution (deux formes de monnaie oisive), mais est sans effet sur les encaisses de transaction.

« Ce point est indiscutable. Il n'est aucun mouvement tendant à transformer des encaisses oisives en monnaie active auquel une restriction effective de crédit ne mette fin. Mieux encore, aucune transformation d'encaisses oisives en monnaie active n'est imaginable en l'absence d'une inflation de crédit ou de la perspective d'une telle inflation. La transformation d'encaisses oisives en monnaie active va toujours de pair avec une inflation de crédit, mais cette dernière n'entraîne pas nécessairement un accroissement de la vitesse de la circulation. » (P. Dieterlen, op. cité, p. 168)

La question délicate reste naturellement le degré d'intervention de la politique monétaire pour éviter le passage de l'inflation à la déflation (d'où la nécessité d'une conception claire et réalisable de la croissance économique nationale).

Nous pensons que si l'action monétaire va toujours, comme on dit, trop ou pas assez loin, il ne faut pas incriminer la Banque nationale. Il est commode de l'accabler. C'est une facilité due à l'ignorance.

En premier lieu, elle n'est que tardivement en possession des informations suffisamment nombreuses pour avoir une vue synthétique des choses. Ensuite, toute décision de quelque importance est prise après de multiples discussions et contacts sur la base d'une situation déjà cristallisée. Le temps de réaction de la Banque nationale est nécessairement moins rapide que celui des spéculateurs³⁵.

Certains auteurs décèlent trois délais de réaction de la Banque centrale : 1° le délai entre le moment où surgit la nécessité d'agir et celui où cette nécessité est reconnue ; 2° le délai entre le moment où cette nécessité est reconnue et celui où la décision est prise ; 3° le délai entre l'exécution de la décision et ses résultats.

Bien que la réflexion soit une vertu, il est à craindre qu'en Suisse les mesures de politique monétaire ne viennent comme grêle après vendange.

³⁵ Faut-il rappeler que le Conseil fédéral ne s'est sérieusement inquiété de la hausse des prix qu'au début de 1962 et plus spécialement à la fin de la session d'hiver des Chambres fédérales par une intervention très catégorique du Conseiller fédéral Hans Schaffner. Or, ce n'est qu'en décembre 1963 que fut annoncé « le message relatif à des mesures concernant le marché de l'argent et des capitaux, le crédit, ainsi que des mesures conjoncturelles concernant la construction. »

Le problème de leur dosage est délicat. Ou bien la mesure est trop timide et n'affecte en rien les prévisions du public ; ou bien, elle est vigoureuse et efficace, mais alors les élasticités d'anticipations positives font place à des élasticités d'anticipations négatives. Un comportement déflationniste succède au comportement inflationniste. L'évolution n'est pas arrêtée ; elle est renversée.

Pour assurer la réussite d'une politique monétaire, encore faut-il que les événements n'aient pas changé, que les mesures prises soient correctement interprétées et que la Banque nationale comprenne exactement les anticipations du public. Les techniciens peuvent penser que le public se trompe. Ils ne doivent pas moins compter avec ces jugements et anticipations erronés³⁶ et un temps de réaction pour que les effets se fassent sentir³⁷. « La versatilité de l'opinion est un élément de la politique monétaire ». L'évolution monétaire ne peut être comprise qu'en tenant compte de phénomènes non monétaires, en particulier, le comportement des groupements économiques qui cherchent à maintenir *des situations acquises, mais économiquement rarement fondées*.

Enfin, l'accroissement de la masse monétaire dépend aussi de multiples sollicitations. En situation de plein-emploi cet accroissement ne profite à personne. Mais chaque partenaire pense avoir défendu sa situation au plus près de ses intérêts, et de ce fait, avoir tiré son épingle du jeu. C'est une forme de l'illusion monétaire.

Le crédit octroyé dans une situation inflationniste ne l'est pas pour accroître la production ni les encaisses oisives. C'est pour libérer, à des fins de spéculation, des encaisses de précaution, voire de transaction. Mais, lorsqu'il sollicite un crédit, le spéculateur met précisément en avant de tels besoins pour camoufler les opérations spéculatives antérieures.

En Suisse, les crédits sont octroyés sur la base de sûretés et non à partir des normes rationnelles fondées à partir des stocks, du chiffre d'affaires, etc... comme c'est le cas aux USA. Cette pratique rend difficile, pour ne pas dire impossible, la mise en lumière de ces comportements spéculatifs.

L'entrepreneur, comme le spéculateur, après avoir épuisé son encaisse de spéculation, réduira d'autant son encaisse de précaution, en sorte qu'une réduction des encaisses oisives accompagnera toujours l'inflation de crédit. Ce phénomène n'est pas aisé à saisir et la Banque nationale est incapable de le prévenir, mais elle peut le combattre.

En effet, la transformation d'encaisses oisives en monnaie active ne peut se faire qu'*avec le secours du crédit* (ouvert et pas forcément utilisé). Il s'ensuit que sa simple restriction ou même l'arrêt de son expansion suffiront généralement à stopper l'accroissement de la monnaie active. Le but de la politique monétaire sera donc de créer un « effet de choc » qui freinera le processus d'amplification de la transformation de la monnaie oisive en monnaie active.

Lorsque les entrepreneurs ont conscience qu'ils ne recevront pas tout le crédit qu'ils sollicitent, alors il y a de fortes chances qu'ils maintiennent leurs encaisses de transaction et de précaution.

³⁶ L'article du Professeur LUTZ de Zurich : « Das Konjunkturpolitische Instrumentarium der Schweiz » relate une série d'oppositions fallacieuses quant aux causes et remèdes de l'inflation et plus spécialement quant à la politique monétaire et budgétaire. In *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, 1963, No 3, p. 277 à 290.

³⁷ M. FRIEDMAN : « The lag in effect of monetary policy. » *The Journal of political economy*, octobre 1961, p. 447-466.

Nous pouvons conclure que le crédit n'engendre pas directement l'inflation, mais qu'il la permet par le truchement de l'offre de fonds, c'est-à-dire l'augmentation du volume de la monnaie active⁸⁸.

Par conséquent, toute politique monétaire qui sera en mesure d'agir sur les comportements spéculatifs, partant sur certains investissements, contribuera à freiner l'inflation⁸⁹.

Nous allons maintenant jeter un regard sur la politique anti-inflationniste de la Suisse afin de voir si, durant la période considérée, les mesures appliquées pouvaient freiner la hausse des prix et si elles l'ont effectivement endiguée.

SECTION 3

La politique anti-inflationniste en Suisse

« Il est sans exemple, du moins en régime démocratique, que la clairvoyance des dirigeants ait jamais prévalu sur la myopie des intérêts privés et de l'opinion publique. »

P. Dieterlen.

« Dans nombre de cas, ce sont des raisons d'ordre démographique ou social, le souci de la défense nationale économique, des motifs dictés par le fédéralisme qui font paraître nécessaire de protéger des activités bien qu'elles soient irrationnelles du point de vue économique. »

Délégué aux possibilités de travail et à la défense nationale économique.

L'inflation est un phénomène global qui touche l'ensemble de l'économie. Pour la combattre dans toutes ses manifestations, il faut concevoir une thérapie à la fois

⁸⁸ Dans cette optique, nous devons remarquer que les capitalistes (au sens économique du terme, comme détenteurs de fonds) ont, dans l'inflation, une part de responsabilité beaucoup plus grande que les salariés, même syndiqués. L'inflation est faite de comportements monétaires.

⁸⁹ « L'évolution monétaire est donc la résultante de deux comportements opposés : un comportement spéculateur, généralement rationnel, qui amplifie les mouvements et, de ce fait, les accélère ; un comportement conservateur, souvent irrationnel, qui retarde les mouvements, les réduit et les prolonge, mais cela, dans la limite de sa propre inertie. La politique monétaire consiste à exploiter au mieux la coexistence de ces deux facteurs. » (P. DIETERLEN, op. cité, p. 183).

⁹⁰ « C'est aux banques que revient indiscutablement le premier rôle dans la lutte contre les facteurs de surchauffe puisqu'il est démontré que l'accroissement extraordinairement vigoureux des crédits a été une cause essentielle de la surexpansion économique. » W. SCHWEGLER : « L'économie libre à l'épreuve de la surexpansion conjoncturelle. » USCI, 1962.

générale et assez nuancée. Nous sommes conscients que les seuls instruments monétaires sont incapables de résorber définitivement une hausse des prix dont l'origine n'est ni monétaire ni budgétaire, mais provient des investissements et des structures économiques du pays, partant du fondement même de l'économie⁴⁰.

Si nous nous attachons à la politique monétaire et du crédit c'est que ces moyens sont moins interventionnistes que tous les autres, et que malgré leurs imperfections et leurs limites, ils sont, pratiquement et dans le contexte suisse, plus réalisables que d'autres, mais non suffisants⁴¹.

D'emblée, disons que la Banque nationale se voit confier par la loi une tâche difficile, à savoir le maintien de la stabilité du franc et surtout la « pratique d'une politique de crédit et d'une politique monétaire » servant les intérêts généraux du pays⁴². Jusqu'à présent, et, compte tenu de sa capacité d'intervention rudimentaire, la Banque nationale a obtenu des résultats dignes d'éloges. Contenir une économie de moins en moins libérale et de plus en plus internationale⁴³ avec les seuls moyens monétaires orthodoxes est chose très délicate pour ne pas dire ingrate⁴⁴.

Devant une poussée inflationniste de près de 8 % en deux ans (1962 et 1963), l'Institut d'émission est-il en mesure de réagir ? Les instruments dont il dispose, et qui ont fait leurs preuves antérieurement, sont-ils encore aptes à résoudre les difficultés d'aujourd'hui ? On est tenté de dire « à problèmes nouveaux, solutions nouvelles ». Si le libéralisme, et en particulier le libéralisme monétaire et bancaire, a permis le développement économique de ce dernier siècle, il est douteux qu'il réponde aux besoins actuels et soit le meilleur schéma pour une croissance régulière et sans graves dépressions.

⁴⁰ « Il n'y a qu'une seule voie possible pour réduire la tension de la conjoncture. Cette voie passe par la limitation des investissements pour aboutir à une compression de la demande. » W. SCHWEGLER : « L'économie libre à l'épreuve de la surexpansion conjoncturelle. » USCI, septembre 1962, p. 7. Nous ajouterons : dans l'immédiat.

Dans le même sens : Bulletin du Délégué aux possibilités de travail, 1962, No 4 / 1963, No 1, p. 5.

⁴¹ « ... il apparaît que la politique monétaire et la politique du crédit de l'Institut d'émission sont au centre des mesures propres à freiner la surexpansion conjoncturelle. » W. SCHWEGLER, art. cité, p. 8.

Dans le même sens : M. IKLÉ : « Aktuelle Konjunkturpolitik. » in « Industrielle Organisation », 1962, No 12.

⁴² Constitution fédérale, art. 39, al. 3.

Loi fédérale sur la Banque nationale suisse de 1953, art. 2.

⁴³ Nous n'avons pas insisté sur le rôle international du franc suisse, non pas que nous le sous-estimions, mais parce qu'il échappe en grande partie à la volonté et au pouvoir des autorités monétaires. Par exemple, emprunt de la ville de Copenhague, émis en francs suisses sur la place de Londres (automne 1963).

⁴⁴ Dans le même sens : J. GOLAY affirme : « Considération sur la politique monétaire de la BNS. » Recueil de travaux du cinquantenaire de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Lausanne, 1961, p. 71 : « De toutes les banques centrales, la Banque nationale suisse est sans contredit l'une de celles qui sont le moins bien pourvues des instruments et des moyens généralement considérés comme indispensables pour réaliser les objectifs qui leur sont légalement impartis. »

§ 1 La politique du taux d'escompte ⁴⁵

Seule intervention admise par les économistes classiques et seule politique que la Banque nationale suisse puisse pratiquer à peu près à volonté, elle a survécu jusqu'à présent, malgré les nombreuses mutations et une efficacité bien limitée.

Son objectif est double : à l'intérieur, elle tend à agir sur le volume du crédit et sur le taux d'intérêt ; à l'extérieur, elle cherche à compenser sur le marché des changes les fluctuations du cours de la devise nationale, principalement provoquées par les mouvements d'or. Le second attribut a perdu de son importance au fur et à mesure que les changes étaient contrôlés et les mouvements d'or et de capitaux supprimés ou limités ⁴⁶.

Comment le maniement du taux d'escompte agit-il sur le crédit ? En principe et en période normale - c'est-à-dire en dehors des phases de crises, de stagnation, de surexpansion ou de forte inflation - la demande de crédit adressée aux banques dépend en partie du coût de ce crédit. Si le taux est élevé, on suppose que les emprunts seront moindres. Comme le taux d'escompte officiel de la Banque nationale est censé dicter le ton, on est en droit de penser que son maniement entraînera l'ensemble des taux, y compris les taux à long terme.

En résumé, la hausse du taux de la BNS freine le recours au crédit, la baisse le favorise. C'est donc un moyen d'action qui cherche à agir sur la *demande de crédit*, à savoir sur les utilisateurs. Or, et c'est une constatation pratique et non une déduction logique (celle-ci aboutissant au résultat contraire), un maniement fréquent du taux d'escompte crée un climat d'incertitude qui agit davantage sur l'offre que sur la demande de crédit. En effet, cette incertitude ne retient pas les emprunteurs et disparaît en période d'inflation déclarée « où les taux nominaux élevés sont ipso facto abaissés en valeur réelle au point de pouvoir devenir négatif ». La déviation de l'action sur la demande vers l'offre découle du fait suivant : toute perspective de hausse des taux expose les banques à des pertes sur le porte-feuille courant, et une fois la hausse promulguée, les contraint à conserver jusqu'à l'échéance les effets qu'elles détiennent, donc à ne pas les « monétiser ». C'est pourquoi les banquiers redoutent une action restrictive du taux d'escompte, mais, répétons-le, seulement au cas où il est *fréquemment* modifié, condition réalisée en Grande-Bretagne mais pas en Suisse.

⁴⁵ Pour un exposé sur les courants doctrinaux et théoriques de l'efficacité de la politique du taux d'escompte, voir P. DIETERLEN : « L'évolution monétaire française, » Paris, 1954, p. 160.

⁴⁶ Il ne semble pas que le retour à la convertibilité des monnaies européennes ait restauré entièrement le statut antérieur. Voir à cet effet :

- Les trois premiers rapports de l'Accord monétaire européen, (AME), OCDE, juin 1959, 1960 et 1961.
- « La restauration des monnaies européennes », sous la direction de P. DIETERLEN, Sirey, 1960.
- J.-N. STERRENBURG : « L'intégration monétaire. » Leiden, 1961, plus particulièrement les pages 18 à 39.

A supposer que les changements du taux d'escompte ne soient pas nombreux, d'autres modifications conjoncturelles et structurelles ont encore amenuisé son rôle et sa portée. En voici trois ⁴⁷ :

a) *Indépendance des banques vis-à-vis de la Banque nationale.*

Pour que le taux d'escompte soit actif, il faut qu'il se répercute sur les « conditions » des banques. Or, si ces dernières sont abondamment pourvues de liquidité, elles ne réescomptent pas à la Banque centrale. En particulier, la création de monnaie scripturale leur donne une latitude de manœuvre contre laquelle la Banque nationale est désarmée⁴⁸. La liquidité des banques est en somme l'équivalent de l'autofinancement pour les entreprises !

Le 15 mai 1957, la Banque nationale suisse haussait le taux officiel d'escompte de 1,5 à 2,5 % après vingt ans de stabilité. Les répercussions furent très mitigées. Dans l'ensemble, les taux ont suivi l'impulsion donnée par le taux officiel. Certains ont cependant anticipé la hausse ⁴⁹ ; ce sont :

	Moyenne 1956	Janvier 1957	Avril 1957
le taux d'escompte hors banque,	1,50 %	1,64 %	1,75 %
le taux des bons de caisse,	3,00 %	3,21 %	3,44 %
le taux hypothécaire,	3,54 %	3,54 %	3,59 %

Un autre phénomène significatif de l'indépendance des banques est le volume des effets détenus par elles.

Pendant les années 1953-54, après la « flambée » de Corée, le volume des effets détenus par la Banque nationale suisse et par les grandes banques avait diminué. En 1957-58, à la suite du relèvement du taux officiel d'escompte, la masse des effets de la Banque nationale baissait fortement alors que celle des grandes banques augmentait.

On peut en déduire que les grandes banques, bénéficiant d'une forte liquidité, ont limité leur réescompte à la Banque nationale tout en continuant d'escompter les

⁴⁷ A titre complémentaire, nous mentionnons d'autres raisons :

- changement d'habitude dans les modes de paiement (en 1962, les chèques postaux ont enregistré un mouvement de 256,1 milliards de francs) ;
- influence minime du taux d'escompte sur l'investissement et les stocks ;
- faible amplitude dans les variations possibles du taux (par exemple en Suisse) ;
- facilité d'obtenir d'autres crédits non rattachés à la signature d'un effet de change.

⁴⁸ Sauf de 1955 à l'été 1957 à la suite du gentlemen's agreement sur les avoirs minima (sorte de succédané du système des « réserves obligatoires » connu en Allemagne, en Italie, aux USA, etc...).

⁴⁹ « A noter que déjà en 1956, et plus encore au début 57, une augmentation des taux d'intérêt s'est produite, quand bien même le taux officiel d'escompte n'avait pas été élevé ». (La BNS 1907-57, p. 207).

effets des entreprises. Durant ces douze dernières années et en moyenne, la Banque nationale a escompté pour 70 millions de francs par mois. Plus encore, les 9/10mes des effets ont trait au financement des stocks obligatoires ⁶⁰.

b) *Indifférence de la clientèle vis-à-vis des taux pratiqués.*

Si les taux privés « suivent » les taux officiels, il n'est pas encore prouvé que les modifications des conditions de crédit touchent la clientèle. Par exemple, en période de forte expansion, ou d'inflation ouverte, le rendement escompté ou la dépréciation monétaire sont de nature à ne pas « retenir » les emprunteurs en cas de hausse du taux d'escompte, et ultérieurement du taux d'intérêt ⁶¹. Pour les branches dynamiques, la décision d'investir ne dépend pas principalement du taux d'intérêt. Les motifs de spéculation, les anticipations, la productivité marginale du capital, l'atmosphère économique dictent davantage l'investissement que le prix du crédit.

c) *Le taux d'escompte agit trop globalement.*

En supposant, avec beaucoup d'optimisme, que la variation du taux officiel calme l'économie, il faut craindre que l'effet obtenu soit insuffisamment nuancé compte tenu de la diversité des établissements de crédit et surtout des emprunteurs. En cas de hausse, seules les entreprises qui ont besoin de crédit sont atteintes. Or, économiquement parlant, ce ne sont peut-être pas les plus utiles ⁶². De surcroît, les secteurs d'avant-garde ont de confortables marges bénéficiaires qui leur assurent d'abondantes réserves et un autofinancement sur lequel aucune politique monétaire n'a d'emprise.

Il ne semble pas que la pratique des taux différentiels d'escompte améliore sensiblement ce procédé.

Limite et portées du taux d'escompte.

Sur le plan interne, les variations infimes que la Banque nationale peut pratiquer rendent cet outil inefficace. C'est tout au plus un signal indiquant que les autorités monétaires ont décidé d'agir. Il est un avertissement, et sa portée est psychologique.

L'influence sur les stocks est très aléatoire. Si ceux-ci sont financés par le crédit, il est possible que la modification du taux d'escompte réalise l'intention de ses promoteurs. Et encore, en période de « boom », l'espoir de réaliser de substantiels profits estompe les craintes d'un renchérissement du crédit. En ce qui concerne les fonds étrangers, nous ne pensons pas qu'une hausse du taux d'escompte les attirerait davantage. Avec une hausse de 1,5 % nous sommes encore parmi les plus bas des pays industrialisés, à l'exception de l'Allemagne de l'Ouest.

⁶⁰ BNS, rapport annuel, 1961, p. 18.

⁶¹ H.-F. LYDALL a développé une nouvelle théorie à partir d'enquêtes. Il prouve que le taux d'intérêt n'est plus déterminant lors de la demande de crédit. *Review of economics and statistics*, 1958, No 1.

⁶² Cette critique est également valable à l'endroit du gentlemen's agreement de 1962, qui fixe un plafond à l'accroissement des crédits mais laisse aux banques la responsabilité de la répartition de la masse.

Quelques chiffres relatifs au volume escompté par la Banque nationale suisse étayent ces conclusions :

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Effets suisses escomptés par la BNS (en millions de francs)	470	845	1265	1100	818	837	922	1054	828	523	534	532	477

Source : BNS, rapport annuel, annexe No 5, tableau III. « Mouvement et résultats de la banque. »

En 1952 et 1953, la constitution de stocks à la suite du conflit corten a gonflé le volume d'effets réescomptés. En 1956-57, les événements de Hongrie et de Suez ont eu les mêmes effets. On peut en conclure que seule la politique d'approvisionnement a influencé la pratique du réescompte. Le fait que, depuis 1959, le mouvement atteint 500 millions environ, corrobore l'affirmation de l'indépendance des banques envers la Banque nationale ⁵⁵.

Par contre, dès 1954, le solde des effets détenus par l'ensemble des banques n'a cessé de s'enfler. A cette époque, il atteignait un minimum de 2,3 milliards de francs contre 3,61 milliards de francs à fin 1961. Il s'ensuit que :

- l'escompte est assuré par le système bancaire et, en particulier, les grandes banques (¾ des opérations se font par elles) donc en dehors de la Banque centrale ;
- la Banque nationale est incapable d'agir quantitativement par la politique du taux d'escompte, les 9/10mes des effets détenus concernant les stocks obligatoires ⁵⁶, et les grandes banques ne réescomptent traditionnellement pas à l'Institut d'émission.

Sur le plan *externé* : dès la grande crise déjà, cette politique avait perdu de son autorité. La migration des capitaux est plus orientée par le désir de sécurité ou la volonté de spéculation que par la recherche du rendement.

En conclusion, la politique du taux d'escompte est le moyen d'action traditionnel encore conservé, mais plus à titre de symbole qu'en tant qu'instrument efficace de contrôle du crédit ⁵⁷. Dans la pratique suisse, sa portée est plus psychologique qu'économique. Elle est même un ajustement plus qu'une direction (par exemple en 1957).

⁵⁵ « Sous l'influence de l'expansion de la conjoncture, les besoins d'argent de l'économie ont considérablement progressé. Toutefois, ils ont pu être satisfaits presque sans le recours au crédit de la Banque d'émission. » BNS, rapport annuel 1961, p. 17.

⁵⁶ Alors que ces stocks ont haussé d'environ 22 % de 1953 à 1961, la part de leur financement par les banques a progressé de 87 %. C'est un signe de plus de l'autonomie de ces dernières par rapport à la BNS.

⁵⁷ « Le règlement de la circulation monétaire par le moyen classique du crédit a cessé d'exister depuis un quart de siècle. » BNS, ouvrage du Jubilé, p. 169, Zurich, 1957.

« En période de longue prospérité, le seul renchérissement des taux d'intérêt, à moins qu'il ne soit massif, n'est pas à même de freiner la surexpansion ni de stabiliser les prix. Pour y arriver, il faut recourir en outre à d'autres moyens propres à réduire la liquidité du marché. » Idem, p. 207.

UBS : « Relèvement des taux d'escompte et autres mesures restrictives de crédit. » 1956, No 1.

L'inflation n'est que peu inquiétée par les modifications des taux à court terme alors qu'elle l'est par les conditions du long terme. (Cf. E. James ; « Le contrôle des taux de l'intérêt » in *Economie Appliquée*, 1961, No 4, p. 469-99).

§ 2 L'open market policy

La politique d'open market ou « intervention sur le marché libre » consiste en achat ou vente de titres ou d'effets de commerce - en particulier de titres d'Etat - par la Banque centrale afin de rétrécir la masse monétaire dans le premier cas, ou de l'augmenter dans le second. Il y a donc action directe sur la liquidité monétaire nationale et en particulier sur les disponibilités des banques, partant sur l'offre de crédit bancaire⁶⁶.

Cette pratique originaire de Grande-Bretagne complète ou supplée l'inefficacité du taux d'escompte. En effet, si les banques sont abondamment pourvues de liquidité, un maniement du taux d'escompte est inopérant et la demande de crédit n'est pas restreinte. Dès lors, il est nécessaire de réduire l'offre émanant des banques. La Banque centrale agit, en quelque sorte, en sens inverse de la tendance du marché.

Basé sur la théorie quantitative de la monnaie, l'objectif de « l'open market » est double :

- contrôler la quantité de crédit par action sur le volume de la monnaie ;
- assurer le crédit public en soutenant le cours des titres d'Etat.

Ce « doublé » est très délicat. Fréquemment, il faudrait acheter des titres parce que les cours sont en baisse, mais ils le sont précisément à cause de l'inflation. Or, dans cette situation, il ne faudrait pas acheter des titres et fournir des liquidités à l'économie, mais les vendre pour retirer des billets. Cette contradiction s'oppose à son emploi à une large échelle.

Deux difficultés rendent l'application de cette technique aléatoire :

- L'achat ou la vente de titres doit affecter directement la trésorerie des banques⁶⁷.
- Ces transactions doivent être assez importantes et opportunes pour « entraîner » le marché.

Ces exigences peuvent n'être pas remplies si les banques sont « assez liquides » ou si elles peuvent reconstituer leurs liquidités par réescompte ou avances de l'Institut d'émission. Si la Banque nationale procédait ainsi, ce serait un jeu de dupe puisqu'elle reprendrait d'une main ce qu'elle a donné de l'autre.

En Suisse, la Loi fédérale sur la Banque nationale de 1931 autorisait notre Institut à pratiquer cette politique, mais seulement avec les valeurs dont l'échéance ne dépassait pas trois mois. L'allongement de ce délai à deux ans par la Loi sur la

⁶⁶ La BNS définit la politique du marché libre comme suit : « Les transactions auxquelles une banque centrale se livre, de sa propre initiative, dans l'intention d'influencer le volume de la masse monétaire et de stabiliser le taux d'intérêt. »

⁶⁷ C.-A. THAKOS : « Open market operations and the portfolio policies of the commercial banks. » *The Economic Journal*, 1961, No 288, p. 566 et suivantes.

Banque nationale de 1953 est illusoire. La Banque est tout aussi démunie qu'avant. Ce n'est pas tout. Pour pouvoir agir, faudrait-il encore que la Banque détienne une masse de manœuvre. Or, depuis 1953, il ne s'est pas trouvé d'occasion propice à l'achat de titres. Le marché des capitaux a toujours été plutôt trop liquide⁵⁸.

En 1961 par exemple, ce n'est pas l'escompte de 14 millions d'obligations qui a pu exercer une influence sur la masse monétaire et les ressources des banques. Au surplus, le solde de fonds publics détenu par la Banque nationale oscille autour de 43 millions de francs depuis douze ans !

Nous pouvons conclure que notre Banque centrale, bien que possédant un instrument adéquat d'intervention, se trouve dans l'impossibilité de s'en servir. Alliée à l'inefficacité du taux d'escompte, la politique d'open market ne renforce en rien le pouvoir monétaire de la Banque nationale. Dans le contexte actuel, ces deux armes classiques se révèlent singulièrement archaïques.

§ 3 La politique des devises

Troisième « outil » à la disposition de la Banque nationale, l'achat et la vente de devises est probablement le biais par lequel elle a le mieux rempli les tâches monétaires qui lui incombent.

La possibilité d'agir au moyen des devises découle de la structure monétaire aussi bien que de la conjoncture. Parmi les éléments *structurels* nous avons :

- L'article 14, chiffre 3 de la Loi fédérale sur la Banque nationale prévoit : « Achat et vente d'effets de change et de chèques sur l'étranger... et des avoirs à vue sur l'étranger. »
- La couverture-or des billets en circulation (moyenne de 1962 : 144,2 % ; des billets + engagements à vue : 106,6 %).
- Le caractère international du franc suisse fondé sur sa quasi-convertibilité et la confiance générale.
- Le volume du commerce extérieur.

L'élément *conjoncturel* réside principalement dans l'essor économique d'après-guerre et la croissance tant de l'économie suisse que de l'ensemble du camp capitaliste, sans omettre le développement des pays du tiers-monde.

Cependant, la « surface économique » du franc suisse ne lui permet pas d'être une monnaie internationale (le revenu national suisse représente 1/60^{me} de celui des USA et 1/8^{me} de celui de l'Allemagne. OCDE : Statistiques générales). Une monnaie internationale entraîne de vastes mouvements de fonds auxquels la Suisse n'est déjà que trop soumise. Il s'ensuit que la Banque nationale a tout fait pour

⁵⁸ Bien que désireuse d'intervenir par ce moyen, la BNS déplore cette situation : « La liquidité du marché suisse de l'argent a empêché jusqu'à maintenant la BN d'opérer des achats de titres. C'est pourquoi la Banque ne possède pas encore un portefeuille qui lui permette d'effectuer des ventes en vue d'éponger des fonds. » BNS, 1907-1957, p. 210.

« A l'occasion de la prochaine révision de la LF sur la BNS, il conviendrait de donner à cette dernière la possibilité de resserrer ou d'augmenter le volume du crédit par le moyen d'une politique de l'open market. » Bulletin du Délégué aux possibilités de travail. 1962, No 4 / 1963, No 1.

éviter cet « insigne honneur », en particulier en pratiquant l'achat et la vente de devises et en renonçant à l'entrée au Fonds Monétaire International (FMI).

Cette politique a, sans contestation, compensé partiellement les mouvements de capitaux dont ceux exprimés en \$. L'empan de change de $\pm 1\frac{3}{4}\%$ de la Loi fédérale sur la monnaie de 1952 et repris dans l'Accord Monétaire Européen (AME) a permis à la Banque nationale de manœuvrer avec une marge totale de $3\frac{1}{2}\%$ ⁵⁰.

Mouvement d'affaires en devises (en milliards de francs)												
1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
6,8	7,0	9,5	13,5	18,0	21,7	22,9	19,7	24,2	20,0	33,2	30,8	51,9

Ces données globales reflètent l'extension prise par les mouvements de devises. Nous ne les donnons qu'à titre indicatif, conscient que nous sommes de l'équivoque et de la multiplicité des facteurs qui agissent sur elle.

Si la politique de l'achat et la vente des avoirs sur l'étranger à court terme et à vue a pu se dérouler favorablement jusqu'à présent, il faut néanmoins mettre en évidence que *les mouvements originaux échappent à l'emprise de la Banque nationale* et qu'il ne s'agit que d'une *adaptation* et non d'une véritable politique fondée sur des choix volontaires.

§ 4 Les requêtes des autorités monétaires : les gentlemen's agreements

Toujours plus proche du contrôle qualitatif, les requêtes de la Banque centrale représentent la solution la plus digne d'une économie semi-libérale. Connues en Grande-Bretagne sous la forme des « requests » du Chancelier de l'Echiquier et aux Etats-Unis par le « voluntary credit restraint program », la Suisse les pratique largement sous le nom de « gentlemen's agreements »^{50 51}.

⁵⁰ Les règles du FMI nous obligeraient à abaisser ce taux à 2 %, les marges admises étant de $\pm 1\%$.

⁵¹ Dans son bulletin de juin 1962, la SBS décrit et commente les douze accords conclus depuis 35 ans : « Les gentlemen's agreements en tant qu'instrument de la politique monétaire suisse. » p. 41 à 49.

⁵² Quoique moins formelle, on peut assimiler aux gentlemen's agreements la recommandation (moral suasion) de l'Association suisse des banquiers de décembre 1963. Les directives s'adressent à « toutes les banques, caisses d'épargne, fonds de placements, ainsi qu'à tous les autres établissements financiers et gérants de fortune » et les prie d'observer : « 1°. Les constructions de luxe privées et publiques, de même que les achats de terrains effectués dans un but spéculatif ne doivent faire l'objet d'aucun financement direct ou indirect ; 2°. Les crédits de construction ou sur hypothèques de nouveaux immeubles ne doivent pas dépasser 65 % du coût de l'immeuble contrôlé, ce pourcentage étant ramené à 50 % pour les constructions à but artisanal et à 40 % pour les constructions industrielles ; 3°. Les établissements s'engagent à observer une retenue appropriée pour toutes les autres opérations de crédit ; 4°. Les établissements s'engagent à ne pas utiliser les avoirs nouveaux provenant de l'étranger pour des opérations de crédit en Suisse. »

Que ce soit à cause de l'insuccès des méthodes traditionnelles, ou en tant que signe avant-coureur d'autres interventions, les gentlemen's agreements permettent d'agir globalement ou sélectivement selon chaque cas particulier. Si leur qualité essentielle est l'adaptation au but, leur faiblesse tient à l'absence de moyens coercitifs et à la confiance témoignée aux banques engagées.

Un gentlemen's agreement sera ce que les banques le feront⁶². Gentlemen's agreement ne signifie-t-il pas « convention entre gens d'honneur », bien que le rapport du Jubilé de l'Association suisse des banquiers (p. 108) parle de contrainte : « Il faut constater que le secteur bancaire a de nouveau dû faire les sacrifices les plus importants. En effet, les banques ont dû, à partir du 1er avril 1962, conclure une convention avec la Banque nationale concernant... » (c'est nous qui soulignons)

En fait, ces accords à l'élégante dénomination, sont un palliatif à l'insuffisance des moyens d'action de la Banque nationale⁶³. Cette dernière est obligée de solliciter la collaboration de banques et instituts para-bancaires. Plus le pouvoir de la Banque centrale et ses instruments de politique monétaires sont modestes et plus ses attributions économiques sont larges, d'avantage elle doit coopérer avec les groupes économiques. La Banque nationale suisse se voit confier une mission non seulement monétaire, mais de plus en plus économique sans disposer des moyens de la réaliser.

Nous pouvons facilement illustrer cette contradiction : durant la période troublée de 1927 à 1948 (une crise sans précédent et une guerre mondiale) six gentlemen's agreements furent conclus. De 1950 à 1962, pendant treize ans de prospérité, la Banque nationale a dû recourir six fois à la collaboration des banques. Dans le premier cas, un accord tous les quatre ans ; dans le second, un accord tous les deux ans. Le recours toujours plus fréquent aux gentlemen's agreements dénote deux choses : d'une part le nombre croissant des perturbations économiques auxquelles la Banque nationale doit faire face et, d'autre part, l'incapacité ou l'impuissance dans laquelle elle se trouve de conduire, de façon autonome, une politique monétaire.

Cette situation n'est pas satisfaisante, non pas que la collaboration des banques avec « leur Banque » ne soit souhaitable (elle est nécessaire), mais il est évident, et reconnu par tous les auteurs et la plupart des praticiens, que la réussite de la politique monétaire est une question de *rapidité et d'opportunisme*. La conclusion d'un gentlemen's agreement ne demande pas seulement une longue préparation, mais encore le bon vouloir des banques. Peut-on soumettre une politique monétaire - donc un problème économique - à des intérêts commerciaux ? Ces derniers sont bien l'incarnation de l'économie, mais la politique économique ne doit pas être dépendante d'eux.

Ceci n'est pas dit pour accabler les banques, mais par souci de préserver l'économie nationale. Nous pensons qu'il est préférable de conserver le capitalisme en l'amendant plutôt que de subir ses contradictions et de revoir une crise du type 1929-34, et, peut-être cette fois, d'essuyer une défaite qui ne manquerait pas d'être exploitée à fond par les pays collectivistes.

⁶² J. GOLAY, op. cité, p. 72 : « ... ces conventions donnent d'excellents résultats, principalement sur le plan psychologique, elles présentent toutefois de graves lacunes, car leurs imperfections juridiques en réduisent vraisemblablement l'efficacité. »

⁶³ SBS, op. cité, p. 41 : « Elles (les banques centrales) ont été amenées à constater que les moyens légaux mis à leur disposition pour l'accomplissement de leur tâche étaient insuffisants et que le soutien actif des milieux économiques leur était nécessaire. »

Nous nous contentons d'analyser brièvement les gentlemen's agreements signés durant la période considérée, en recherchant plus particulièrement leur portée anti-inflationniste.

Accords sur les dépôts étrangers

1950. A la suite de la guerre de Corée, des capitaux étrangers affluèrent en Suisse. Il fut entendu qu'ils ne bénéficieraient d'aucun intérêt et qu'ils ne seraient dénonçables que moyennant un délai de trente jours. Les banques devaient veiller à ce que ces capitaux ne s'investissent pas en fonds pupillaires suisses. Quelques exceptions complétaient ces règles.

Il fut dénoncé moins d'une année après sa signature.

1955. Cet accord fut, en bref, la reprise du précédent. Le délai de dénonciation fut porté de 30 à 60 jours. Il resta en vigueur jusqu'au printemps 1958.

1960. A la suite d'un nouvel afflux de capitaux, la Banque nationale et les banques signèrent un nouvel accord qui est, grosso modo, une troisième édition de celui de 1950-51. Cependant, il est à la fois plus souple (seuls les dépôts étrangers postérieurs au 1er juillet 1960 sont touchés) et plus sévère (une commission trimestrielle de 1/4 % est prélevée, le délai de retrait prolongé à trois mois, l'acquisition de papiers valeurs suisses rendue plus stricte).

Vu la persistance de la surliquidité bancaire, cette convention a été successivement reconduite jusqu'à fin 1963, puis jusqu'à l'entrée en vigueur de la réglementation du Conseil fédéral concernant la surchauffe.

Accord sur les avoirs minima. (1955)

Afin de limiter la création de monnaie scripturale, la Banque nationale demanda aux banques et organismes para-bancaires (sociétés d'assurances, fonds de retraite) de déposer auprès d'elle une part, variable selon le type de banques, des engagements à court terme. Trois cent septante millions de francs furent ainsi bloqués. Après divers remaniements et allègements, cet accord fut abrogé en mars 1958.

Accord sur le financement de la construction. (1951)

Pour réduire la mise à contribution de l'industrie du bâtiment, 1600 organismes distributeurs de crédit (banques, assurances, trusts de placements, caisses de pension, fonds de prévoyance) s'engagèrent à se montrer réservés en matière de financement de la construction. La limite des crédits et des prêts hypothécaires fut fixée à 70 % pour les maisons d'habitation et à 50 % pour les bâtiments industriels et artisanaux, ceci sur la base des devis de construction, terrains compris. La construction d'appartements à loyers modérés n'était pas visée par l'accord.

Cette convention resta en vigueur jusqu'en juillet 1957.

Accord sur la limitation des crédits. (1er avril 1962)

Nous analyserons un peu plus en détail cette convention étant donné son actualité et son importance limitée⁶⁴.

⁶⁴ « Importance » par l'ampleur des résolutions prises ; « limitée » par l'ampleur des marges et des exceptions.

Justification

— La Banque nationale suisse, consciente de « la surexpansion conjoncturelle » et de l'inquiétude de larges cercles de l'économie et de la population à la suite de la hausse accélérée des prix, pense que le secteur du crédit peut contribuer efficacement à enrayer cette hausse. La Banque nationale estime néanmoins qu'elle ne peut agir seule : « La réglementation dans le domaine du crédit constitue un des éléments du programme d'ensemble⁶⁶ destiné à ralentir l'évolution conjoncturelle. »

But

Dans l'immédiat :

- Ralentir l'extension fortement exagérée des crédits tout en laissant aux banques leur activité traditionnelle.
- Satisfaire les besoins légitimes de crédit en assurant la priorité aux demandes de fonds pour la réalisation de projets d'habitations économiquement justifiés et ne représentant pas un caractère spéculatif, en particulier ceux à loyers modérés.

Dans le long terme :

- Sauvegarder l'équilibre économique et la valeur de la monnaie.

Modalités

Préparé par un Comité d'experts en relation avec les milieux intéressés, ce projet de gentlemen's agreement a été discuté et signé lors d'une grande conférence des banques le 26 mars 1962.

Jusqu'à fin décembre 1962, puis décembre 1963, enfin jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures du Conseil fédéral contre la surchauffe, les banques s'engagent à n'augmenter que modérément les postes suivants :

- les crédits en comptes courants (gagés et en blanc), dont les crédits de construction,
- les avances et prêts à terme fixe (gagés et en blanc),
- les avances en comptes courants et prêts à des corporations de droit public en Suisse,
- les effets de change suisses (à l'exception des rescriptions de la Confédération, des obligations à proche échéance et des effets de stocks obligatoires),
- les placements hypothécaires en Suisse (de même que les avances et prêts à terme fixe garantis par hypothèque en tant qu'ils revêtent le caractère de crédits hypothécaires).

L'accroissement admissible d'avril à décembre 1962 est calculé en fonction de l'augmentation réalisée en 1960 ou 1961. Le taux est de 85 % pour les placements hypothécaires et de 65 % pour les autres postes. Si par exemple, l'augmentation des effets de change escomptés a été de 100 en 1960 et de 80 en 1961, une banque peut accorder d'avril à décembre 1962, l'escompte de 65 % de 100. Pour 1963, les taux sont respectivement de 82 % et 108 %, c'est-à-dire 5 % de moins qu'en 1962. parce

⁶⁶ Nous n'en avons jamais eu connaissance, mais serions très satisfaits de son existence.

que les taux de 85 % et 65 % représentaient l'accroissement pour neuf mois, d'avril à décembre 1962 (respectivement 113,3 % et 86,6 % pour toute l'année).

Une augmentation générale mensuelle de $\frac{1}{2}$ % est cependant admise, ce qui représent 4 $\frac{1}{2}$ % pour les neuf mois de l'année 1962.

Les promesses de crédit de construction et les promesses fermes d'avances à des corporations de droit public, faites jusqu'au 31 mars 1962, peuvent être honorées, même si de ce fait les taux d'accroissement sont dépassés.

Cette dernière mesure, qui s'ajoute à la libéralité des taux d'accroissement, laisse aux banques une marge d'action considérable et atténue grandement la portée de l'accord.

Une pénalité est prévue pour les banques qui dépasseraient les normes fixées (sous réserve d'exceptions !): « L'excédent de crédits accordés doit être compensé, au cours de la prochaine période de calcul, par une réduction d'accroissement d'égale importance. L'équivalent de l'excédent doit être immobilisé sur un compte séparé à la Banque nationale aussi longtemps que la compensation n'a pas été effectuée et pour le moins jusqu'à la fin de la prochaine période de calcul. »

Portée pratique des gentlemen's agreements.

On se rend bien compte que de tels accords sont soumis à une double limitation: la ponctualité des banques et la modicité des restrictions arrêtées.

Qu'elle peut être leur portée anti-inflationniste?

A court terme, il ne semble pas qu'ils donnent un vrai coup de frein. D'une part, ils ne sont pas assez sélectifs (en particulier ceux de 1951 et de 1962) et d'autre part, les exceptions et les taux d'augmentation sont trop libéraux.

En ce qui concerne plus spécialement l'accord du 1er avril 1962, il est probable qu'en 1964, ses répercussions se feront davantage sentir. Mais alors, on peut légitimement se demander s'il n'eût pas été préférable de contracter un accord ayant des effets plus immédiats. Le caractère même de l'inflation est l'accélération de la détérioration de l'économie. Dès lors, toute thérapeutique aura d'autant plus de succès que ses effets sont plus prompts.

Nous estimons que le côté sélectif des crédits n'a pas été suffisamment affirmé. Il ne résoud pas la question de la répartition des montants. Les banques restent libres de l'orientation de leurs prêts. Dès lors, il est probable que l'aspect productif des crédits soit sacrifié au profit des seules garanties. Enfin, ce gentlemen's agreement n'atteint pas les plus gros investisseurs qui empruntent par obligations, augmentent leur capital-actions ou encore pratiquent l'auto-investissement.

Dans la situation actuelle, il est évident que la politique des accords volontaires, quoique estimable, est insuffisante pour dominer l'élan de la conjoncture⁶⁶.

⁶⁶ La BNS dans son livre jubilaire, 1957, p. 189, reconnaît elle-même l'efficacité limitée des gentlemen's agreements et plus particulièrement celui sur le financement de la construction: « Quand bien même ses effets sur la politique conjoncturelle sont demeurés plutôt modestes... ». Monsieur A. Muller, dans son discours à l'Assemblée générale de la BNS en mars 1961, émettait les mêmes réserves en se demandant: « si de telles conventions constituent véritablement le meilleur moyen pour atteindre l'objectif fixé qui est avant tout, pour la BNS, de préserver le franc suisse d'une dépréciation. » Monsieur R. Motta, dans une conférence donnée à la Société neuchâteloise de science économique, Neuchâtel, le 16 janvier 1963, opinait dans le même sens tout en reconnaissant l'esprit éminemment respectable qui est à la base.

On peut même se demander si l'accord de 1962 ne constitue pas un paratonnerre dont le but inavoué est d'éviter les critiques et de faire croire à un sacrifice⁶⁷. Dans cette optique, le raisonnement est le suivant (et nous le retrouvons au sujet de la Loi fédérale sur l'abus des cartels de 1962)⁶⁸ : il est préférable d'adopter de bonne grâce une réglementation et de paraître beau joueur, plutôt que de subir ultérieurement une intervention plus draconienne et moins libérale (mais peut-être plus efficace aussi⁶⁹).

Comme nous l'avons démontré au chapitre I, l'inflation moderne n'est plus un phénomène occasionnel, mais est partie intégrante de la conjoncture. D'épisodique, elle est devenue permanente. Or, un « gentlemen's agreement ne constitue guère l'instrument approprié lorsqu'il s'agit de parvenir à une solution définitive. Son champ d'application se situe plutôt là où il s'agit de faire face à une situation exceptionnelle ou à des dangers de nature passagère »⁷⁰.

Cette opinion, émanant d'une banque engagée, n'a que plus de poids, surtout lorsqu'on tient compte que de 1950 à 1962 la hausse des prix a été de 23 %, et que nous n'avons depuis longtemps plus affaire à un « danger de nature passagère ».

§ 5 Autres moyens monétaires

La Banque nationale et la Confédération peuvent influencer le marché financier par diverses mesures qui, sans être rattachées à une politique, ne constituent pas moins de très utiles instruments d'action. Nous sommes enclin à dire qu'ils suppléent, et même supplantent les outils traditionnels tels le maniement du taux d'escompte, l'open market et que c'est grâce à eux qu'il est possible d'avoir, tant soit peu, un embryon de conduite monétaire.

Ne croyons pas, cependant, qu'ils remplacent une authentique politique du crédit. En effet, leur efficacité est limitée à des flux d'argent ou de capitaux sur

⁶⁷ D'aucuns affirment même que les grandes banques étaient très satisfaites, lors de la signature du gentlemen's agreement d'avril 1962, de voir réduite l'activité des banques spécialisées dans le long terme.

⁶⁸ Pour que la Société pour le développement de l'économie suisse, dans sa « Revue des faits de la semaine », écrive : « La loi suisse sur les cartels comporte des dispositions modérées et raisonnables », on peut légitimement présager sa portée inoffensive. 1963, No 21, p. 7.

⁶⁹ « ... les bilans des banques montrent que l'extension considérable des facilités de crédit a maintenant fait place à un rythme de développement quelque peu atténué. » Hans Schaffner, Conseiller fédéral ; décembre 1962.

« Ainsi, quelque appréciable que puisse être le gentlemen's agreement de 1962, il ne peut contribuer que d'une manière limitée à l'effort visant à mettre fin à l'excès des immobilisations de capitaux. » Bulletin du Délégué aux possibilités de travail, 1962. No 4 / 1963, No 1, p. 8.

M. SCHWEGLER (art. cité p. 8) dit en parlant du gentlemen's agreement de 1960 sur les capitaux étrangers : « ... même si cet accord, dont l'application est incontrôlable, présente des lacunes et peut donner lieu à des entorses. »

Voir également la note 61 de ce chapitre.

⁷⁰ Société de banque suisse, art. cité, p. 46.

l'origine desquels ces procédés n'ont aucune prise (emprunts étrangers, excédents budgétaires...). Plus encore, l'addition de ces mesures ne forme pas un tout très cohérent, condition sine qua non d'une politique⁷¹.

A Politique de l'or

« La politique de l'or finit par devenir partie intégrante de la politique monétaire, en attendant de servir aussi la politique du crédit. » Ainsi s'exprime la Banque nationale dans son ouvrage du cinquantenaire, p. 139.

L'or n'ayant plus pouvoir libératoire, le but de sa vente est de réduire la circulation monétaire. C'est une forme de thésaurisation. Cette technique fut avant tout pratiquée de 1943 à 1947 où 1,25 milliard de francs a été ainsi stérilisé. Durant la période qui nous intéresse, signalons en 1955 la vente de pièces d'or pour 75 millions de francs et surtout, la stérilisation entreprise par la Confédération avec le concours de la Banque nationale.

Stock d'or de la Confédération (en millions de francs)

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
398	278	228	226	226	226	100	—	—	—	—	—	—

Les frais d'intérêts de ces sommes stériles ont été supportés par la Confédération et la Banque nationale.

Jusqu'en 1954, les ventes d'or de la Banque nationale à l'industrie horlogère et de la bijouterie avaient pour but principal d'aider ce secteur de l'économie à s'approvisionner en matière première et, pour effet secondaire, d'éponger un peu de liquidité.

1950	1951	1952	1953	1954	1955	(en millions de francs)
49	64	60	45	2	—	

Ces sessions d'or à des prix inférieurs au cours mondial donnèrent lieu à des spéculations qui engagèrent la Banque nationale à les supprimer en 1954.

⁷¹ Délégué aux possibilités de travail : « Seules la combinaison et la coordination de diverses mesures, exactement ajustées aux circonstances du moment, peuvent assurer le succès des efforts tendant à imprimer une cadence raisonnable à l'expansion économique. » Bulletin No 4, 1962 / No 1, 1963, p. 10.

B Stérilisation des excédents budgétaires, rescriptions de la Confédération et amortissement de la dette publique

Dès 1954, la politique de stérilisation s'exerça principalement au moyen des excédents du budget de la Confédération. Cette technique compléta, et remplaça en partie, la politique de l'or. Ces surplus ont été déposés, sans intérêts, à la Banque nationale ou placés à l'étranger (à intérêt)⁷². Ils ont même permis à la Confédération de coopérer de façon appréciable au soutien des monnaies occidentales et, sur le plan des organisations monétaires internationales, de compenser notre absence⁷³ (voir ci-dessous le point 6°.)

Quant aux rescriptions, la Banque nationale suisse n'en plaça qu'en 1960 pour 400 millions de francs mobilisant ce montant au crédit d'un compte bloqué de la Confédération, les intérêts étant à la charge de la Banque. A fin 1962, elles paraissaient au bilan pour 373 millions.

La structure fédéraliste du pays (la Confédération encaisse moins de la moitié des recettes publiques totales : en 1961 = 40 %) et la conception du budget⁷⁴ font qu'en Suisse on n'utilise ce moyen qu'épisodiquement dans un but conjoncturel. Son efficacité est d'ailleurs beaucoup plus grande en phase de haute que de basse conjoncture⁷⁵. En haute conjoncture, la Confédération a surtout agi sur le plan extérieur en neutralisant des capitaux, mais a été incapable de freiner les dépenses budgétaires et d'augmenter les recettes, donc d'agir véritablement au moyen des finances publiques.

Consciente du rôle économique de sa dette, la Confédération a cherché à synchroniser son amortissement avec les préoccupations monétaires de la Banque nationale⁷⁶.

Amortissement de la dette publique (en millions de francs)

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
+14	+29	-79	+31	+14	-171	-130	-608	-492	-124	-304	-207	-256
Augmentation : +							Diminution : -					

Source : Annuaire statistique de la Suisse.

⁷² Achats de bons du trésor des Etats-Unis libellés en francs suisses (certificates of indebtedness à 15 mois, octobre 1962).

⁷³ Accord de Bâle sous l'égide de la BRI ; soutien de la livre anglaise (40 millions de livres or) ; opérations dites de « swap » ; coopération avec la BIRD et le FMI ; crédits stand-by.

⁷⁴ Le Professeur Laufenburger parlant des paradoxes de l'économie suisse dit : « Un autre paradoxe résulte de l'observation stricte du principe partiellement révélu de l'équilibre budgétaire ».

⁷⁵ Constitution fédérale, art. 81 quinquies, Loi fédérale sur les réserves de crise, institution de la charge de Délégué aux possibilités de travail et à la défense nationale économique, etc...

⁷⁶ Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le compte d'Etat de la Confédération suisse pour l'année 1961, p. 3 : « En ne remboursant ses dettes qu'avec retenue, la Confédération soutient les efforts que la Banque nationale et les autres banques font pour limiter les effets que peut avoir sur la situation économique l'afflux de capitaux. »

Les plus forts remboursements ont eu lieu en 1957 et 1958 précisément lorsque le marché financier subissait un relatif rétrécissement. En 1961 et 1962, la réduction aurait dû être plus faible encore.

C Exportation de capitaux

Ce moyen d'éloigner des fonds du marché suisse pour éviter un gonflement de l'offre de crédit, et conjointement de la masse monétaire, ne constitue pas, à dire vrai, une politique comme nous l'avons entendue jusqu'à présent.

L'exportation a revêtu plusieurs formes :

- Emission d'emprunts étrangers.
- Octroi de crédits bancaires à l'étranger (dont les crédits stand-by).
- Achat de papiers valeur étrangers.
- Acquisition de certificats de fonds de placement travaillant à l'étranger.
- Investissements faits par des Suisses à l'étranger.
- Crédits officiels (clearing, accords de paiement).
- Avances directes de la Confédération.
- Rapatriement des gains des ouvriers étrangers travaillant en Suisse.

Voici quelques chiffres qui permettent d'apprécier le volume des capitaux sortis de Suisse.

1° *Emprunts étrangers en Suisse (valeur d'émission)*

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
En millions de francs	208	50	246	225	395	427	285	5	137	480	558	960	655
1950-53 = 100	114	27	135	124	217	235	157	3	75	264	307	527	360

Source : Bulletin mensuel de la Banque nationale suisse.

Jusqu'à fin 1962, près de 4,6 milliards furent ainsi exportés.

2° *Crédits bancaires* octroyés sur la base de l'article 8 de la Loi fédérale sur les banques de 1934 (prêts de plus de 10 millions de francs et pour une durée supérieure à un an).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
En millions de francs	349	230	90	103	44	210	82	298	414	211

Source : BNS, Rapports annuels (marché de l'argent et des capitaux).

L'allure de ces sorties de fonds est nettement conjoncturelle. Elles constituent une excellente soupape.

3° *Les crédits de stabilisation (crédits stand-by)*

Autre moyen d'éloigner du marché financier des liquidités (momentanément disponibles), cette technique n'est pas à proprement parler une politique anti-conjoncturelle, puisqu'en Suisse ce sont les grandes banques qui ont fourni les fonds au gré des circonstances.

En bref ⁷⁷, le but économique et politique de ces crédits à moyen terme (généralement trois ans) est de soutenir une monnaie nationale en butte à des difficultés jugées momentanées. A ce titre, deux crédits ont été accordés, l'un de 27,9 millions à l'Argentine en 1959 et l'autre de 51,6 millions de francs au Brésil ⁷⁸ en 1961. Au total, ce sont donc près de 80 millions de francs qui ont été soustraits au marché suisse. L'influence anti-inflationniste de ce montant n'est pas très considérable. Néanmoins, c'est une participation non négligeable à l'épongement de la surliquidité.

4° *Les opérations « swap »*

Ces crédits à court terme (en général trois mois) consistent en une vente de monnaie nationale contre une monnaie étrangère compensée par une opération à terme en sens contraire. La Banque nationale suisse a réalisé plusieurs arrangements de ce type, en particulier avec la BRI et la Federal Reserv Bank de New-York.

Pour intéressantes que soient ces opérations « swap », elles sont plus une contribution à la solidarité internationale qu'une forme de politique anti-inflationniste. La Banque nationale ne peut pas y recourir de sa propre volonté. En effet, à supposer que la liquidité internationale n'exige pas de tels mouvements de fonds, la Suisse se trouve dans l'impossibilité de placer les dollars ou livres sterling qui affluent chez elle. L'effet conjoncturel reste limité parce qu'à court terme. A titre d'exemple, citons le « swap » de juillet 1962 qui, opportunément, allégea l'afflux de dollars de 200 millions, soit 863 millions de francs suisses.

5° *Fonds de placement*

En 1960-61-62, les Fonds de placement travaillant uniquement à l'étranger n'ont pas contribué à l'épongement de la liquidité ; preuve en est la valeur des certificats émis ou rachetés (en millions de francs).

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
+43	+70	+55	+45	+88	+44	+49	+69	+51	+452	-23	-10	-14

Si à ces montants on ajoute la part des trusts d'investissement qui placent leurs capitaux à la fois en Suisse et à l'étranger, l'image est différente. L. M. Servien

⁷⁷ Dans le bulletin No 1, 1964 de la Société de banque suisse, les deux crédits stand-by accordés par trois grandes banques (SBS, UBS, Crédit Suisse) sont décrits et commentés (p. 1-6).

⁷⁸ La Caisse fédérale des garanties contre les risques à l'exportation a cautionné ce prêt, alors que le risque de celui destiné à l'Argentine était entièrement supporté par les banques.

dans : « Les sociétés d'investissement ou fonds de placement : nouvelle formule d'épargne », Lausanne, 1962, estime que $\frac{3}{4}$ de ces montants sont placés hors de Suisse. Sur cette base, nous avons dressé le tableau ci-dessous :

Valeur des certificats émis ou rachetés (en millions de francs)

$\frac{3}{4}$ des placements des Fonds travaillant en Suisse et à l'étranger

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
①	4	-1	0	-1	0	+23	+1	-1	+14	+185	+113	+296	+155

Fonds travaillant uniquement à l'étranger

②	+43	+70	+55	+45	+88	+44	+49	+69	+51	+452	-23	-10	-14
---	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------	-----	-----	-----

Total des placements à l'étranger

①+②	+47	+69	+55	+44	+88	+67	+50	+68	+65	+587	+90	+286	+141
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------	-----	------	------

6° Argent retiré du marché par les finances fédérales

« Les exigences les plus élémentaires de la lutte contre la surchauffe réclamaient que la Confédération boucle ses comptes avec un bénéfice ». Ainsi s'exprime M. Hans Schaffner, Conseiller fédéral lors de son intervention au Conseil national, le 22 décembre 1962.

L'Administration fédérale des finances nous a obligeamment communiqué une statistique des placements de la Confédération à court et moyen terme :

Etat des placements à l'étranger

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
—	21	—	—	309	400	739	802	725	709	942	1304	1756

Augmentation (+), diminution (—) annuelle (en millions de francs)

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
—	+21	—	—	+288	+91	+339	+63	-77	-16	+233	+362	+452

En neuf ans, la Confédération a éloigné 1,75 milliard de francs du marché suisse des capitaux. Cette politique n'a pas seulement été bénéfique pour l'économie nationale, qui voyait sa liquidité allégée sans perte d'intérêts, mais encore a permis de coopérer avec des organisations internationales et des pays dont la monnaie était passagèrement en difficulté.

D Les réserves obligatoires volontaires

A la section 2 de ce chapitre (§ 2, B, a), nous avons abordé les réserves obligatoires comme extension économique de la technique des ratios. En Suisse, la Loi sur la Banque nationale de 1953 devait les prévoir, mais en dernier ressort, on y renonça. Les réserves obligatoires, dont les vertus ne sont cependant pas omnipotentes, constituent néanmoins un « outil » dont l'usage peut, en phase d'inflation plus que lors d'une dépression, avoir des résultats opportuns.

Par le détour du gentlemen's agreement de 1955 sur les avoirs minima, la Banque nationale parvint à « geler » environ 370 millions de francs. Depuis fin mars 1961, et d'entente avec les grandes banques, la Banque nationale a neutralisé une part de leurs disponibilités en retranchant des comptes de virements 1035 millions de francs et en les inscrivant sur des « comptes de virements de banques temporairement liés ». Cette somme, additionnée aux 400 millions de francs de réscriptions, placés par la Banque nationale auprès des banques dès octobre 1960, joue le rôle de réserves obligatoires, sans en avoir cependant le caractère ni la portée. En effet, l'essence du système des réserves obligatoires est de pouvoir être manié très rapidement et au moment *économiquement* propice, qui ne correspond pas nécessairement à l'époque *commerciallement* favorable.

Devant l'ampleur des difficultés auxquelles est en butte la Banque nationale, des milieux et des auteurs toujours plus nombreux sont enclins à admettre la nécessité d'inclure les réserves obligatoires dans l'« instrumentarium » de notre banque centrale, sans toutefois y voir la panacée⁷⁹. Une fois encore, c'est la conjugaison de techniques différenciées qui rendra efficace toute politique monétaire et non pas l'application d'une mesure unique.

En conclusion, nous pouvons affirmer que la Banque nationale⁸⁰ a tout mis en œuvre pour limiter le gonflement de la masse monétaire. Cependant, notre Institut a beau faire tout ce qu'il peut, il ne peut pas beaucoup. Ses moyens d'action sont très limités, et ceux dont il dispose (taux d'escompte et open market) sont inopérants. Quant à la Confédération, elle a étroitement secondé la Banque nationale. Sa lutte contre la hausse des prix s'est principalement manifestée par l'utilisation de ses excédents plutôt que par la réduction de ses dépenses. Le poids des contingences politiques et électorales se fait évidemment beaucoup plus sentir lors du vote du budget que lors de l'affectation des bonis.

Eu égard à l'inflation de ces douze dernières années, nous pouvons émettre les considérations suivantes : la Banque nationale a pour mission de garantir le pouvoir d'achat du franc suisse, par conséquent de lutter contre l'inflation. Pour y parvenir, elle ne dispose que de moyens (classiques) manifestement inefficaces. Dès lors, elle est obligée de solliciter la participation des banques et de la Confédération. La précarité de cette solution est flagrante. D'un côté, la politique monétaire de

⁷⁹ L'expérience allemande est instructive à cet égard. Cf. V. KREIBICH : « Die Bedeutung der Mindestreserven für die Währungspolitik der Deutschen Notenbank ». Thèse de Neuchâtel, 1962.

⁸⁰ Dans la Revue d'économie politique, 1961, No 3, p. 269-305, P. DIETERLEN délimite, au moyen d'une démonstration très documentée, la place d'une Banque nationale dans le processus de développement : « Monnaie et expansion : le rôle de la Banque centrale ».

notre Institut dépend d'intérêts commerciaux et individualistes⁸¹, de l'autre, elle est liée à des décisions politiques et administratives.

Une fois encore, l'effort déployé par la Banque nationale et la Confédération, sans être très fructueux, n'en est pas moins certain. Si le secteur privé en avait fait autant, il n'y a pas de doute que la hausse des prix aurait pu être, en partie, contenue.

Une politique monétaire et du crédit, économiquement fondée, est appelée, un jour ou l'autre, à s'opposer aux intérêts privés ou aux visées confédérales, voire cantonales. Comment imaginer que ces deux tendances vont sacrifier leurs prérogatives, alors qu'aujourd'hui déjà, elles ne le font qu'avec réticence ou parcimonie ?

Il est pour le moins aléatoire d'assembler une politique monétaire sur une double dépendance commerciale et politique.

« Il vaut mieux prévenir que guérir ». Ce dicton est aussi valable pour l'inflation ; il l'est même tout spécialement à cause de l'auto-accélération et des perturbations qu'elle engendre.

§ 6 Moyens non monétaires

« La politique de fin d'inflation relève d'un traitement psychologique attentif et diversifié, bien plus que d'une quelconque technique mécanique globale. C'est en agissant surtout de façon sélective sur les comportements que l'on peut aider à l'arrêt de l'inflation. »

D. Villey.

Bien que notre étude soit centrée sur les questions monétaires et du crédit, nous serions incomplet si nous passions sous silence les autres moyens mis en œuvre pour juguler l'inflation. Nous en établissons un rapide bilan en commençant par les mesures qui ont été partiellement exécutées et ensuite celles qu'il serait sage de prévoir.

A L'autodiscipline et les recommandations

Depuis deux ans, l'autodiscipline est un véritable leitmotiv⁸². On peut s'en convaincre en lisant les écrits des organes suivants : Conseil fédéral (déclaration de M. Hans Schaffner, le 20 décembre 1962 aux Chambres), Banque nationale (ses

⁸¹ « Actuellement, la Banque nationale ne peut manipuler le crédit que si les banques et les établissements financiers acceptent de plein gré de collaborer. » Délégué aux possibilités de travail, Bulletin 1962, No 4 - 1963, No 1, p. 7.

⁸² Non seulement en Suisse. Voir l'article général de W. BAUMGARTNER, ancien ministre français des finances : « Libéralisme et discipline », Revue politique et parlementaire, 1961, avril, p. 23. Voir également : H. KÜNG : « Die Selbstdisziplin der Unternehmer als wirtschaftliche Pflicht », in « Streiflichter zur schweizerischen Wirtschaftspolitik », Basel-Tübingen, 1958, p. 210-19.

rapports et les conférences de MM. Schwegler, Motta et Galli), Délégué aux possibilités de travail (dans ses bulletins), Vorort de l'USCI (dans son rapport annuel et ses circulaires), Union centrale des Associations patronales suisses, Union suisse des arts et métiers et Union suisse du commerce et de l'industrie (dans la déclaration commune de mars 1962), etc., etc..

Or, l'autodiscipline est un leurre - elle donne bonne conscience - et un mythe - elle est irréalisable -. Elle est impossible en pratique⁸³ et contradictoire en théorie (mécanisme des prix et maximisation du profit). Plus encore, l'action « concertée » se fait sentir après coup, c'est-à-dire une fois les décisions prises et les exécutions commencées. Il est alors trop tard pour demander aux investisseurs de faire machine arrière⁸⁴.

Dans le domaine public, chaque collectivité a de bonnes raisons politiques, sociales, électorales, sentimentales, pécuniaires, de ne pas retarder l'exécution de tel ou tel projet. Dans le domaine privé, la concurrence non seulement entre entreprises, mais aussi entre secteurs et pays, exclut toute autodiscipline. Aussi longtemps que la demande existe, il se trouvera quelqu'un pour vouloir en profiter (« si ce n'est pas moi, c'est donc un autre, alors... »). L'opposition véhémement des groupements économiques à toute intervention est une preuve supplémentaire que l'autodiscipline recommandée est impossible puisqu'une éventuelle intervention étatique reprendrait très vraisemblablement les mêmes instruments de politique conjoncturelle que ceux proposés au bon vouloir des branches ou groupes « disciplinés ». Pourquoi alors s'opposer à ce qu'on préconise soi-même ?

Les déclarations en vue de la stabilisation des prix de trente-quatre branches importantes⁸⁵, et l'engagement de vingt-et-une entreprises et organisations dans le but de restreindre l'accroissement du personnel⁸⁶, sont plus exemplaires qu'effectives. Ceux qui y souscrivent le font parce qu'il leur en coûte peu et ceux qui s'y refusent (même en perdant le droit - d'ailleurs conditionnel - à la garantie contre les risques à l'exportation) sont précisément les éléments dynamiques et inflationnistes⁸⁷.

L'autodiscipline, telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à présent et quoique respectable, est pernicieuse parce qu'on la croit générale et efficace alors qu'elle est sporadique et anodine. Il y a fort à parier que la Confédération, dans un avenir plus ou moins rapproché, devra intervenir faute de quoi la détérioration de l'économie nationale risque de s'aggraver.

⁸³ Le Professeur Nischans la résume plaisamment en disant qu'elle se ramène à une « politique conjoncturelle de la seconde et de la troisième personne », chacun attendant de son partenaire les sacrifices nécessaires. (Cité par Laufenburger).

⁸⁴ C'est dans ce cas précis qu'une politique d'investissement, par exemple, apparaît contraignante. Mais si ceux-ci avaient été « orientés » ex ante, ce sentiment serait grandement atténué.

^{85/86} Le 55^{me} rapport de l'Union centrale des Associations patronales suisses donne les listes nominatives des participants, p. 35.

⁸⁷ Bulletin du Délégué aux possibilités de travail, 1962, No 4/1963, No 1 : « Ici et là, on a regretté que l'accord soit pratiquement sans effet sur quelques grandes entreprises pour la simple raison qu'elles ont déjà atteint ou dépassé les limites naturelles de leur croissance. » p. 9-10.

B Les commissions consultatives régionales du bâtiment

La mise sur pied de ces commissions durant l'été 1962 paraissait judicieuse, la surchauffe provenant principalement du bâtiment⁸⁸. Si elles paraissent remplir leur rôle (par exemple dans le canton de Berne), elles n'ont, dans l'ensemble, que très partiellement atteint leur but puisqu'en février 1963, quatre cantons⁸⁹ s'étaient refusés à toute collaboration et que d'autres, comme Bâle-Campagne, Valais, Tessin s'y sont ralliés avec réticence ou tardivement. Au surplus, les travaux de ces commissions sont lents et elles n'ont aucun moyen d'intervenir directement.

Le Délégué aux possibilités de travail affirme : « Il n'est pas exclu qu'à la longue, ces commissions exercent ici et là une influence plus déterminante que l'insuffisance de leurs moyens ne permet de le supposer. »⁹⁰ Or, nous l'avons abondamment démontré, l'inflation est insidieuse et elle risque toujours de s'accélérer. Dans le long terme, l'inflation c'est le désordre non seulement financier, mais social et politique.

C Négociations intersectorielles : Patronat - Syndicats ouvriers - Etat

A la suite des résultats plutôt minces enregistrés par les commissions régionales, le Conseil fédéral a décidé d'engager le dialogue avec les associations faïtières de l'économie.

Ces pourparlers sont pour l'instant encore au stade bilatéral. Il est un peu tôt pour se prononcer sur les chances d'aboutissement à quelques solutions énergiques et rapides. La cadence des entrevues laisse présager que les décisions ne seront pas hâtives.

D Diminution de l'embauche de personnel et de l'immigration de travailleurs étrangers

L'Association suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie a, de sa propre initiative, décidé de limiter l'accroissement de la main-d'œuvre. La déclaration tripartite de mars 1962 contenait trois recommandations : réduire l'intensité de la publicité des offres d'emploi, refuser l'engagement des spécialistes du « carrousel » des places de travail et freiner l'embauche dans le seul but d'accroître la production. Une vingtaine d'organisations ont souscrit à cette convention.

Les mesures dont nous venons de parler agissent sur les *conséquences* et les causes secondaires de l'inflation. Pour cette raison, il est à craindre que les intéressés ne pourront que difficilement les appliquer étant donné que les *causes fondamentales* (investissement, demande étrangère...) ne sont pas maîtrisées.

C'est pourquoi le 1er mars 1963, le Conseil fédéral s'est vu contraint d'édicter un arrêté, valable un an, limitant l'engagement de travailleurs étrangers par la fixation d'un plafond pour l'ensemble du personnel des entreprises (Suisse et étran-

⁸⁸ Voir chapitre I, section 7, § 1.

⁸⁹ Zurich, Glaris, St-Gall, Appenzell Rhodes extérieures.

⁹⁰ Dans le même sens : Intervention du Conseiller fédéral Schaffner au Conseil national le 20. 12. 62.

gers). Mieux encore, ne faudrait-il pas prévoir une sélection de la main-d'œuvre étrangère en facilitant l'immigration des éléments formés et capables et ceci par secteur économique.

Nous ne serions pas étonnés que cette première réglementation, qui en fait sanctionne le peu d'efficacité des engagements d'autodiscipline, ne soit l'annonce d'autres interventions également justifiées par la lenteur ou la petitesse des résultats enregistrés après deux ans de surchauffe soumise aux « restrictions librement consenties ».

§ 7 Mesures envisagées

Sous ce titre nous énumérons quelques moyens propres à mater la hausse des prix. Nous estimons qu'étant donné l'influence de l'élément « temps » dans le processus inflationniste, il importe d'envisager ces différentes techniques en fonction de leur efficacité à court, moyen et long terme.

Au cours de notre travail, nous avons laissé entrevoir que les mesures agissant sur les investissements par le truchement de la politique monétaire et du crédit avaient notre faveur, sans cependant y voir une panacée. A plus longue échéance, afin d'assurer une croissance économique harmonieuse ou encore, en cas de détérioration de la situation économique, il ne fait aucun doute que le *jumelage de plusieurs mesures*, coordonnées dans une vue d'ensemble de l'économie, serait nécessaire non seulement pour contrôler la conjoncture, mais pour transformer certaines structures economico-sociales archaïques ou dépassées.

— Restriction et sélection des investissements (solution agréée par M. Schwegler à l'USCI, septembre 1962 ; M. Schaffner au Conseil national le 20. 12. 62 ; Association suisse des banquiers⁹¹, Rapport du Jubilé ; Délégué aux possibilités de travail, 1962, No 4 - 1963, No 1) (effet à court terme).

— Contrôle ou surveillance de l'entrée des « hot money » (effet à court terme).

— Restriction et sélection des constructions au moyen des « permis de construction » (effet à court terme).

— Coordination des objectifs économiques et sociaux afin d'éviter de choquer l'opinion publique par des projets apparemment contradictoires (problème de psychologie) (effet à court terme).

— Frein à la réduction de la durée du travail et sélection du raccourcissement par type de travail (effet à court terme).

— Création de fonds de stabilisation de certains prix agricoles afin d'éviter que les hausses passagères n'entraînent les prix des produits alimentaires par le phénomène de la cascade et par le jeu des indexations de salaires (effet à court terme).

⁹¹ « Nous sommes de l'avis de la BN qu'une méthode sélective dans l'attribution de crédits de construction est plus que jamais nécessaire pour éviter un renchérissement des terrains et des immeubles... » p. 110-111.

- Recours plus large et plus généralisé à la main-d'œuvre féminine (travail à mi-temps) ; assouplissement des conditions de retraite pour la santé et la longévité des personnes atteintes par la limite d'âge et ceci au bénéfice de l'économie (effet à court et moyen terme).
- Rétablissement ou renforcement de la concurrence en vue de faire pression sur les prix ; abaissement des droits de douane (effet à court et moyen terme).
- Avoir le courage des solutions difficiles et une imagination novatrice à tous les échelons de décision (effet à court, moyen et long terme)⁹².
- Accroissement des réserves de crises avec bonifications fiscales (effet à moyen terme).
- Stabilisation des revenus : salaires, profits, rentes... à partir d'une politique des revenus au sens des projets de l'OCDE (effet à moyen terme).
- Constitution de réserves pour des investissements futurs (assorties de certains privilèges fiscaux) (effet à moyen terme).
- Aménagement anticyclique des taux d'amortissements industriels et commerciaux (effet à moyen terme).
- Garantie des risques d'investissement dans les régions en voie de développement (pour favoriser l'exportation de capitaux) (effet à moyen terme).
- Diminution ou report des dépenses publiques non productives ou non urgentes (armements, subventions). Aménagement de la fiscalité en fonction des besoins et selon des critères économiques (effet à moyen terme).
- Augmentation de l'épargne (effet à moyen terme)⁹³.
- Réduction de la demande de biens de consommation en tempérant la publicité (Action primaire par compression de la demande et action secondaire par une baisse des prix de revient) (effet à moyen terme).
- Harmonisation et uniformisation des politiques fiscales des cantons et des communes (effet à moyen terme).
- Amélioration de la productivité des services administratifs aux trois échelons, Confédération, cantons, communes (effet à moyen terme).
- Synchronisation des investissements privés et publics⁹⁴ (effet à moyen terme).
- Réduction de la diversité de la production en général et dans quelques branches en particulier (effet à moyen et long terme).

⁹² Cf. H. BLOCH-LAINÉ : « Pour une réforme de l'entreprise » Paris, 1963.

⁹³ Cf. l'intéressante étude comparative du Délégué aux possibilités de travail, « Bulletin » 1963/64, No 3-4, p. 51-62 : « A propos de l'Épargne et de son encouragement ».

⁹⁴ Cf. P. GOETSCHIN : « Le problème des investissements planifiés en tant qu'instrument d'une politique suisse de la conjoncture. » Revue suisse d'économie politique et de statistique, 1963, No 3, p. 303 et suivantes.

- Essaimage d'entreprises suisses ou exécution de travaux sous licences (effet à moyen et long terme).
- Adjudication de grands travaux à des entreprises étrangères (autoroutes par exemple) (effet à moyen et long terme).
- Développement de l'information statistique et économique permettant une prévision à court et long terme⁹⁵ (effet à moyen et long terme).
- Planification informative et d'orientation (effet à moyen et long terme).
- Aménagement du territoire et urbanisme (plus le sol est rare, mieux il doit être utilisé) (effet à moyen et long terme).
- Accroissement de la productivité de l'agriculture par la formation professionnelle des agriculteurs et la rationalisation des aires d'exploitation (remaniements parcellaires et regroupements de domaines agricoles) (effet à long terme).
- Concentration industrielle et application de l'automatisation (réduction des coûts de production et passage de la main-d'œuvre du secondaire vers le tertiaire) (effet à long terme).
- Raccourcissement des canaux de distribution de certains secteurs (réduction des intermédiaires) (effet à long terme).
- Education et organisation des consommateurs. Formation économique des responsables du secteur privé et de l'administration, de même que du grand public (effet à long terme).

⁹⁵ A titre d'exemple, le Professeur F. LUTZ de Zurich énumère en tête de sa conférence donnée à l'Assemblée annuelle de la Société suisse d'économie politique et de statistique, Lausanne, mai 1968, trois contradictions fondamentales de l'économie suisse. Ce seul reflet de la confusion régnante laisse entrevoir l'incohérence de la politique qui peut en découler. « Les instruments d'une politique suisse de la conjoncture considérés du point de vue de la théorie économique. »

D'autres auteurs tels les professeurs NIEHANS, GOETSCHIN, GOLAY, LAUFENBURGER dénoncent aussi cet état de choses.

§ 8 Considérations sur l'efficacité des mesures anti-inflationnistes

Petit bilan				augmentations		augmentation
	1960	1961	1962	en 1961	en 1962	de 1962 par rapport à 1960
Investissement : (en mir. de fr.)	8,2	11,0	13,5	+34 %	+23 %	+30 %
Formation de capitaux : (mir. de fr.)	9,0	10,2	11,4	+13 %	+12 %	+13 %
Capitaux étrangers : (mir. de fr.)	2,0	2,5	3,2	+25 %	+28 %	+35 %
Main-d'œuvre étrangère : (milliers)	435	548	645	+26 %	+18 %	+22 %
Marché du travail : indice d'occup. :						
total	130	143	149	+10,0 %	+ 4,2 %	+ 4,6 %
bâtiment	140	155	164	+10,7 %	+ 5,8 %	+ 6,4 %
métaux, machines	148	164	173	+10,8 %	+ 5,5 %	+ 4,7 %
Nombre d'ouvriers dans les fabriques (milliers) :						
étrangers	160,4	217,3	258,7	+35 %	+19 %	+26 %
suisses	506,3	499,3	491,8	- 1,4 %	- 1,5 %	- 1,5 %
Salaires (indice) :						
ouvriers	140	149	160	+ 6,4 %	+ 7,4 %	+ 7,9 %
employés	138	145	155	+ 5,1 %	+ 6,9 %	+ 7,2 %
Commerce de détail : (indice)	174,3	192,4	214,0	+10,4 %	+11,2 %	+12,4 %
Excédent des importations par rapport aux exportations (en %)	16	24	26	+15 %	+ 8 %	+13 %
Balance des revenus (mir. de fr.)	+0,41	-0,91	-1,46	- 1,32 *	- 0,55 *	- 1,87 *
Dépenses budgétaires de la Confédération (en mir. de fr.)	2,60	3,27	3,45	+26 %	+ 6 %	+ 7 %
Crédit bancaire à court terme (mir. de fr.)	18,44	22,32	25,54	+21 %	+14 %	+17 %
Crédit bancaire à long terme (mir. de fr.)	26,23	28,64	30,92	+ 9 %	+ 8 %	+ 9 %
Mouvement des chèques postaux (en mir. de fr.)	199,3	223,0	256,1	+12 %	+15 %	+17 %
Construction : (en mir. de fr.)						
projetée	6,45	8,06	10,26	+25 %	+27 %	+34 %
réalisée	6,10	7,48	8,52	+23 %	+14 %	+17 %
Coût de la construction : (indice)	227	244	261	+ 7,5 %	+ 7,0 %	+ 7,5 %
Indice des prix : (indice)	183,3	186,7	194,8	+ 1,9 %	+ 4,3 %	+ 4,4 %

* détérioration du solde de la balance.

Les résultats sont évidemment assez ténus puisque les hausses de 1962 sont en général plus fortes que celles de 1961 (comparaison entre les deux dernières colonnes de notre tableau). Naturellement, on ne sait pas ce qu'il serait advenu si rien n'avait été entrepris. L'autodiscipline n'est pas stérile, mais insuffisante pour maîtriser rapidement l'emportement conjoncturel et inefficace pour modifier les structures écono-

miques et sociales. Cependant, les faits sont là : les prix continuent de hausser, les investissements de croître, les travailleurs étrangers d'immigrer, les capitaux étrangers d'affluer...

Nous en déduisons que, dans l'ensemble, les tensions inflationnistes puis l'inflation n'ont pas été jugulées et que les légers fléchissements enregistrés proviennent principalement d'impossibilités matérielles⁸⁶ et sont, très accessoirement, le résultat des diverses velléités anti-inflationnistes⁸⁷.

Cette impuissance est grave car :

« Les flux monétaires, quels qu'ils soient, deviennent redoutables à partir du moment où ces flux et les élasticités d'anticipations qu'ils expriment sont irréversibles ; où le public sait que *les autorités monétaires sont impuissantes à les renverser* ; où le détenteur de monnaie thésaurise, dépense ou emprunte à son gré. En d'autres termes, la Banque centrale est contrainte de se plier, dans quelque sens qu'il se prononce, au plébiscite des détenteurs d'encaisses. » P. Dieterlen.

⁸⁶ Union centrale des Associations patronales suisses, 55^{me} Rapport, 1962, p. 25 : « En 1962, la haute conjoncture a persisté, bien que dans la plupart des domaines de l'économie une tension accrue se soit manifestée. Il faut reconnaître que pour la première fois, quelques signes d'essoufflement se sont révélés. »

Le bilan dressé par le Président Schwegler dans son Rapport annuel à l'Assemblée des actionnaires de la Banque nationale suisse en mars 1963 confirme ce point de vue.

⁸⁷ Ne faudrait-il pas dissocier la lutte contre le renchérissement de la politique conjoncturelle et toutes les deux d'une politique structurelle ? Bien que l'imbrication de ces éléments soit très forte, on éviterait de se leurrer sur l'efficacité et l'opportunité de la politique envisagée.

Conclusion

*« Nous vivons dans une certaine éthique
plus bourgeoise que véritablement libérale. »*

P. Dieterlen.

Au terme de notre étude, que la situation conjoncturelle suisse de cette dernière décennie justifiait, nous pouvons tirer deux conclusions : l'une ayant trait à notre démarche, l'autre regardant l'économie suisse.

Au départ, nous nous sommes posé une question : le crédit est-il la cause de l'inflation et si oui, la politique monétaire est-elle capable de la combattre ? A l'arrivée, nous constatons que nous avons considérablement élargi notre sujet.

Cette évolution tient à la nature même de la question traitée. La notion d'inflation prête à confusion, mais on ne peut y renoncer. Il fallait, par conséquent, la définir avec précision¹. Puis, une fois un bon outil en mains, encore fallait-il être certain, qu'en Suisse, il y avait bien de l'inflation et non pas une simple hausse de prix². Les faits ne le laissaient pas entrevoir immédiatement et les opinions des économistes suisses divergeaient quelque peu. Enfin, ces deux points acquis, nous étions en mesure d'attaquer notre sujet (chapitre II et III).

Nous ne voulons pas peindre le diable sur la muraille, mais nous devons aussi éviter de pratiquer la politique de l'autruche. L'inflation est un phénomène économique global d'origine conjoncturelle aussi bien que structurelle et non un malaise épisodique issu d'un excès d'émission monétaire ou de déficits budgétaires qui gangrèneraient l'économie³.

L'inflation, dont la hausse des prix est une conséquence, résulte de disjonctions temporelles de l'offre⁴ et de la demande⁵ dues, en ce qui concerne la Suisse, à un surmenage de l'économie⁶. Ce désaccord est originaire de l'excès et de la nature des investissements consécutifs à une demande interne et externe très forte et financée par une abondante liquidité nationale renforcée par un afflux de capitaux étrangers et un rapatriement de fonds suisses⁷. Une chose est certaine, l'inflation

¹ Chapitre I, section 2, § 3, p. 26.

² Chapitre I, sections 6, p. 37, et 7, p. 96.

³ Chapitre I, section 1, p. 20.

⁴ Chapitre I, section 6, § 1, B, p. 38.

⁵ Chapitre I, section 6, § 1, C, p. 60.

⁶ Chapitre I, section 2, p. 22.

⁷ Chapitre I, sections 5, p. 36, et 6, § 1, B, 2^o, p. 44, ainsi que p. 181 à 185.

suisse actuelle n'a pas *un* responsable. Elle est l'aboutissement d'un faisceau de faits économiques et de comportements sociaux⁸.

L'inflation contemporaine n'est pas une sorte de crise bien délimitée dans le temps et l'espace. Elle est insidieuse et commence son travail de sape en créant de simples tensions inflationnistes. Si ces tensions sont compensées par des pressions déflationnistes, l'économie ne court aucun danger immédiat, mais reste soumise à une inflation latente. C'est une inflation en puissance qui peut se déclarer par la simple aggravation des tensions⁹ ou à la suite d'un fait bénin agissant comme un véritable catalyseur¹⁰.

Enfin, l'inflation ne se déclenche pas instantanément dans toute l'économie. Selon les structures nationales, un ou deux secteurs seulement sont à l'origine plus particulièrement mis à contribution¹¹. C'est là que les tensions prennent naissance, puis, par diffusion, affectent d'autres circuits¹².

Dans ce mécanisme de l'inflation, le crédit joue un rôle de premier plan. Il n'est pas comme on le pense souvent, le véritable moteur, plutôt que le carburant. Il permet, ou mieux encore, il *finance l'inflation*. En effet, les banquiers n'injectent pas le crédit. Celui-ci est demandé par les emprunteurs¹³.

Le schéma théorique de l'inflation que nous avons développé, nous a permis d'analyser la conjoncture suisse de 1950 à 1962-63. Nos conclusions sont les suivantes : l'économie suisse, privilégiée durant la dernière guerre, s'est trouvée, en 1945, face à une demande étrangère de reconstruction et une demande nationale d'équipement très pressantes si bien qu'en 1949 déjà, des prémices inflationnistes se faisaient sentir. Si 1950 accusait un léger fléchissement, ce n'était pas pour longtemps. Les événements de Corée relancèrent très vigoureusement l'économie mondiale. Depuis lors, soit environ treize ans, la conjoncture n'a cessé de battre des records. Toujours plus et toujours plus vite¹⁴.

Nous avons eu l'occasion de démontrer que cette expansion trop rapide a tout d'abord engendré de simples tensions inflationnistes¹⁵, la productivité et la production augmentant grâce à l'immigration de travailleurs étrangers et à une meilleure organisation de l'appareil de production (1950-1960). L'expansion continuant de plus belle, sous l'effet des investissements secondaires, sans que la capacité productive progresse parallèlement, les tensions se précisèrent et, dès 1961, firent place à une « inflation ouverte »¹⁶, dont le secteur du bâtiment supporte une large responsabilité¹⁷. Mais, nous avons vu que derrière la construction il y avait l'investisse-

⁸ Chapitre I, section 6, § 2, D, p. 74.

⁹ Chapitre I, section 6, § 2, p. 69.

¹⁰ Chapitre I, section 7, § 4, p. 126.

¹¹ Chapitre I, section 6, § 2, p. 69, et § 3, p. 89.

¹² Chapitre II, section 2, p. 140.

¹³ Chapitre I, section 7, § 1 à 3, p. 96 à 126 et p. 181 à 185 (Epargne-crédit-investissement).

¹⁴ Pour un élargissement de l'optique économique, voir : W. RAPPARD : « Les conditions de la prospérité helvétique. » 75^{me} anniversaire de la Société des industries chimiques, août 1957.

¹⁵ Chapitre I, section 6, § 1, p. 87.

¹⁶ Chapitre I, section 6, § 2, p. 69, et § 3, p. 89.

¹⁷ Chapitre I, section 7, § 1, p. 96.

ment¹⁸, que celui-ci était financé par le crédit¹⁹ et l'autofinancement²⁰, que derrière le crédit, il y avait les capitaux étrangers²¹ et qu'enfin, ces mécanismes étaient le résultat de comportements individuels et collectifs²².

Contre cette inflation manifeste, quelle fut la parade ? La Banque nationale et la Confédération utilisèrent toutes les armes de leur arsenal²³. Les organisations économiques clamèrent de louables intentions qui ne franchirent pratiquement jamais le stade des velléités²⁴. Les mesures prises ont eu leur utilité, mais elles ont été incapables, parce que trop dispersées, de juguler la hausse des prix²⁵. Un fait est symptomatique : tous les moyens réellement efficaces font partie des projets à moyen ou long terme et s'attaquent plus aux structures qu'à la conjoncture²⁶. Or, l'inflation est un phénomène extrêmement dynamique.

De nos jours, et dans la théorie économique, les instruments pour faire échec à l'inflation existent. Ce qui manque, c'est la volonté de s'en servir²⁷. Qui veut la fin veut les moyens (ou selon Goethe : « la fin sanctifie les moyens »). L'accord sur la nécessité d'arrêter la dépréciation monétaire est unanime²⁸. En ce qui concerne les causes de l'inflation, l'entente est généralement réalisée chez les économistes et les responsables de l'économie (Conseil fédéral, Banque nationale, Délégué aux possibilités de travail, Commission de recherches économiques). Et pourtant rien d'effectif ni d'opportun n'est entrepris et les prix continuent de hausser.

Nous pensons que ceci provient de l'absence d'une politique économique au sens où nous l'avons définie²⁹, c'est-à-dire une conception rationnelle et cohérente des buts de l'économie et le choix des moyens et instruments de sa réalisation³⁰.

¹⁸ Chapitre I, section 6, § 1, B, 2^o, p. 44.

¹⁹ Chapitre II, sections 2, p. 140, et 3, § 1 et 2, p. 150 et 158.

²⁰ Chapitre II, section 3, § 3, p. 175.

²¹ Chapitre I, section 6, § 1, D, p. 66.

²² Chapitre I, section 6, § 2, D, p. 76.

²³ Chapitre III, section 3, p. 204.

²⁴ Chapitre III, section 3, § 6, p. 224.

²⁵ Sous le titre : « La Suisse tempère son libéralisme », le Monde (sélection hebdomadaire 1964, No 798) écrit au sujet de l'autodiscipline : « Certains résultats ont été obtenus par cette méthode ; mais d'une façon générale ils se sont révélés très insuffisants. »

²⁶ Voir p. 227-229.

²⁷ « Sur le plan interne, les organes fédéraux se sont employés à influencer le moins possible le cours de l'évolution économique et à éviter toute immixtion superflue. » H. SCHAFFNER, conseiller fédéral dans : Annuaire de la Nouvelle société helvétique, 1963.

²⁸ Un bon article de la « Neue Zürcher Zeitung », « Unsere Inflation », énonce clairement les causes et mécanismes de l'inflation en Suisse, mais, par contre, lorsqu'il s'agit de proposer des moyens de lutte, reste on ne peut plus timide et timoré. (Fernaussgabe No 333 et 334, décembre 1963).

²⁹ Chapitre III, sections 1 et 2.

OCDE : « L'insuffisance des données statistiques ne va pas jusqu'à entraver gravement l'élaboration d'une politique officielle. »

³⁰ J. TINBERGEN : « Techniques modernes de la politique économique. » Paris 1961.

Les réussites à l'actif du Bureau Central du Plan des Pays-Bas devraient suffire à démontrer le dépassement des doctrines au profit de l'efficacité. Le Professeur Tinbergen l'affirme sans ambages : « Il n'y a pas seulement deux systèmes possibles d'organisation économique de la société. Notre choix entre eux est essentiellement fondé sur le critère de l'efficacité. Seul un petit nombre de valeurs humaines, réellement fondamentales, comptent véritablement ; en revanche, beaucoup de préjugés doivent être éliminés. »

Aussi nombreuses que soient les demi-mesures, elles sont inopérantes lorsqu'elles restent dispersées. Comme en tactique militaire, seuls une « concentration des forces » et un « effort principal » parviendront à mettre en pièces la hausse des prix³¹. Plus encore, une politique conjoncturelle non assortie d'une ligne de conduite agissant sur les structures, ne résout qu'imparfaitement les problèmes à court terme, donc a peu de chance d'offrir des solutions durables.

Notre travail a davantage consisté à mettre en relief les faiblesses de notre défense économique qu'à lui tresser des couronnes. Nous pensons que la prise de conscience de nos insuffisances est le premier degré des réformes nécessaires. Si nous avons modestement contribué à jeter quelque lumière dans ce sens, nous avons atteint notre but.

Nous concluons sans amertume, mais sans optimisme non plus.

En Suisse, il n'y a pas uniquement surinvestissement et excès de crédit, mais aussi et surtout, une anarchie et un mauvais financement des investissements. Ce n'est pas seulement la quantité de crédit qui est en cause, mais aussi la qualité. D'où l'idée de sélection.

Le Professeur Kneschaurek de Saint-Gall³² suggère de faire échec à l'inflation non par la réduction de la demande, mais par l'accroissement de l'offre.

Dans une optique de croissance, il ne peut pas en être autrement. Cependant, *l'inflation suisse a précisément pour origine une crise de croissance appelée surexpansion*³³. Nous pensons dès lors que la seule méthode homéopathique n'est pas idoine. Où trouver la main-d'œuvre et les cerveaux pour penser et exécuter la rationalisation qui va accroître l'offre? Pour notre part, nous estimons qu'il est juste d'augmenter l'offre, mais pour y parvenir, il est nécessaire de *freiner temporairement certaines demandes*. La sélection et l'urgence doivent guider les inves-

³¹ « La théorie de l'économie du marché montre clairement que les mesures d'ordre monétaire de la Banque d'émission ne sauraient suffire à orienter la conjoncture, lorsque celle-ci passe par des phases extrêmes, comme celle de la surchauffe, même si l'on dotait l'Institut d'émission des compétences les plus étendues en matière de marché et de crédit. Enrayer l'évolution trop rapide de la conjoncture est assurément devenu la tâche de l'économie toute entière, aussi bien publique que privée. » Monsieur Schwegler, art. cité, p. 9.

Et le Délégué aux possibilités de travail, après l'énumération de solutions possibles, termine: « Seules la combinaison et la coordination de diverses mesures, exactement ajustées aux circonstances du moment, peuvent assurer le succès des efforts tendant à imprimer une cadence raisonnable à l'expansion économique. » Qui va se charger de ce travail? Le planisme est inévitable!

³² « Les problèmes de croissance économique. » Neuchâtel, 1962. Ces réflexions ont paru antérieurement dans les Nos 269, 270, 271, 272 et 273 des Lettres du Gothard, Neuchâtel, 1961.

³³ Expansion: développement immédiat ou à court terme de l'activité de l'économie. Croissance (ou progrès): développement à long terme.

L'expansion est une condition nécessaire à la croissance, mais non suffisante.

M. NIVEAU: « Politique économique et croissance. » *Economie Appliquée* 1961, No 4, p. 519-602.

S. KUZNETS: « La croissance économique des petites nations. » *Economie Appliquée*, 1959, No 1-2, p. 143-166.

OCDE: « Une politique de croissance économique. » Paris, novembre 1962.

tissements³⁴. L'orientation du crédit est un des moyens d'y parvenir en attendant - si possible pas trop longtemps - d'assainir les structures économiques, voire politiques.

Les formes de cette sélection ne doivent pas être négligées. Deux principes sont à respecter : le statut capitaliste de l'économie suisse et la discrétion bancaire. Ce point de vue est justifié par opposition à l'évolution du système bancaire des principaux pays européens et anglo-saxons. Il est utile et même nécessaire qu'existe *une exception*. La Suisse doit jouer cette carte. C'est son atout ; pour autant que les inconvénients ne l'emportent pas sur les avantages.

Cependant, un doute subsiste.

Dans le contexte politico-économique suisse, il n'est pas concevable qu'une intervention appropriée puisse avoir lieu en phase d'inflation rampante, bien qu'à ce moment-là elle soit facile. Ce n'est qu'une fois la conjoncture suffisamment détériorée que naît l'inquiétude. A ce stade, il y a fort à craindre qu'il ne soit trop tard et que l'intervention prenne une forme très contraignante et rebutante.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est urgent que les responsables endossent leurs « responsabilités » et que sans tarder la Banque nationale et la Confédération soient munies de pouvoirs et compétences requis non pas pour brider l'économie, mais pour endiguer ses excès et harmoniser sa croissance. Ce n'est pas le moindre paradoxe suisse que dans tous les domaines nous recherchons la sécurité. Il n'y a qu'en économie où nous prenons des risques dont aucun chef d'entreprise ne voudrait supporter les conséquences.

Une direction imparfaite, mais perfectible de l'économie, est préférable aux vues à court terme des intérêts particularistes.

³⁴ « Le libre jeu des forces libérales n'est pas seulement dangereux pour la stabilité monétaire ; il se révèle incapable, sans correctifs, de promouvoir un développement harmonieux du pays, qui souffre notamment d'une insuffisance d'équipement collectif. » Le Monde, op. cité.

Est-il besoin de citer les cas de Zermatt, des bâtiments scolaires et universitaires, de la pollution des lacs et rivières, des établissements hospitaliers, des routes, etc.

Liste des sources citées

I. BIBLIOGRAPHIES

Bibliographie internationale de science économique, de 1952 à 1961 : UNESCO, Paris, dès 1962 : Londres.

Bibliographie suisse d'économie politique et de statistique, Berne.

Documentation économique, Paris.

II. OUVRAGES ÉCONOMIQUES GÉNÉRAUX

Akerman, J. « Structures et cycles économiques. » Paris, 1956.

Barre, R. « Economie politique. » 2 vol. Paris 1959.

« La période dans l'analyse économique. » Paris 1950.

Brochier, H. et Tabatoni, P. « Economie financière. » Paris 1959.

Day, A. C. L. « Outline of monetary economics », Oxford, 1960.

Dieterlen, P. « L'investissement. » Paris, 1957.

Dupriez, L. « Les mouvements économiques généraux. » Louvain, 1951.

Guillon, H. « Fluctuations économiques. » Paris, 1958.

Haberler, G. « Prospérité et dépression. » 5me éd. Genève, 1949.

Marchal, A. « Systèmes et structures économiques. » Paris, 1959.

Nicolaï, A. « Comportement économique et structures sociales. » Paris, 1960.

Oulès, F. « Pour une économie éclairée. » Lausanne, 1955.

« Cours d'économie politique. » Lausanne, 1941-42.

« Les principes d'un système économique nouveau : l'économie harmonisée. » Lausanne, 1949.

Piettre, A. « Pensée économique et théories contemporaines. » Paris, 1959.

Pradel, P. M. « L'épargne et l'investissement. » Paris, 1959.

Romeuf, J. « Dictionnaire des sciences économiques. » Paris, 1956.

Suavet, T. « Dictionnaire économique et social. » Paris, 1962.

III. OUVRAGES SPÉCIALISÉS

Aymard, Ph. « La banque et l'Etat. » Paris, 1960.

Banque nationale suisse. 1907-1957. Zurich, 1957.

Bauchet, P. « L'expérience française de planification. » Paris, 1958.

Berthoud, J. « Le crédit, ses mécanismes et ses institutions. » Paris, 1959.

Besse, P. « Institutions et mécanismes monétaires. » Paris, 1959.

Biacabe, P. « Analyses contemporaines de l'inflation. » Paris, 1962.

- Bleher, R. « L'étalement des vacances. » Neuchâtel, 1962.
- Bloch-Laioté, F. « Pour une réforme de l'entreprise. » Paris, 1963.
- Burnham, J. « L'ère des organisateurs. » Paris, 1947.
- Cazes, B. « La planification en France et le IV^{me} plan. » Paris, 1962.
- Closon, F. L. « Un homme nouveau : l'ingénieur économiste. » Paris, 1961.
- Comité Armand-Ruef. « Rapport sur les obstacles à l'expansion économique. » Paris, 1960.
- Communauté économique européenne. « Les instruments de la politique monétaire dans les pays de la Communauté. » Bruxelles, 1962.
- Dieterlen, P. « Quelques enseignements de l'évolution monétaire française de 1948 à 1952. » Paris, 1954.
- « La restauration des monnaies européennes. » Paris, 1960.
- Divers auteurs. « Distribution et contrôle du crédit. » Paris, 1951. (A. Colin).
- Dupont, P. C. « Le contrôle des banques et la direction du crédit en France. » Paris, 1952.
- Einzig, P. « How money is managed. » Londres, 1954.
- Flamant, M. « Théorie de l'inflation et politique anti-inflationniste. » Paris, 1952.
- Friedmann, G. « Le travail en miettes. » Paris, 1956.
- Gabillard, J. « La fin de l'inflation. » Paris, 1952.
- Gascuel, A. « Aspect du IV^{me} plan. » Paris, 1962.
- Gern, J. P. « L'indexation des salaires. » Neuchâtel, 1961.
- Grange, M. « L'autofinancement des entreprises. » Paris, 1948.
- Henrion, R. « Aspects juridiques et économiques du crédit à court terme. » Bruxelles, 1959.
- International Economic Association. « Inflation », Proceeding of a Conference, Londres, 1962.
- International Banking Summer School. « L'évolution récente du rôle des banques dans l'économie. » Bruxelles, 1958.
- INSEE. « La France et l'inflation. » Etudes et conjoncture, mai-juin 1951.
- James, E. « Problèmes monétaires d'aujourd'hui. » Paris, 1963.
- de Jouvenel, B. « Du pouvoir. » Paris, 1945.
- Juvet, J. L. « Essai sur la politique des subventions. » Neuchâtel, 1956.
- Keynes, J. M. « How to pay for the war. » 1940.
- Kneschaurek, F. « Les problèmes de croissance économique. » Neuchâtel, 1962.
- Kreibich, V. « Die Bedeutung der Mindestreserven für die Währungspolitik der Deutschen Notenbank. » Neuchâtel, 1962.
- Loufenburger, H. « Economie des finances suisses. » Genève, 1961.
- Lindbeck, A. « The new theory of credit control in the United States. » Stockholm, 1959.
- Linhardt, H. « Kreditkontrolle. » Essen, 1954.
- Malissen, M. « L'autofinancement des sociétés en France et aux Etats-Unis. » Paris, 1953.
- Mallet, S. « Les paysans contre le passé. » Paris, 1962.
- Manoussos, G. « Le problème de l'inflation. » Lausanne, 1961.
- Meade, J. E. « The control of inflation. » Cambridge, 1958.
- Meynaud, J. « Technocratie et politique. » Lausanne, 1960.
- « L'élaboration de la politique économique. » Aix-en-Provence, 1959.
- « Le calcul rationnel dans la décision politique. » Milan, 1960.
- « Les organisations professionnelles en Suisse. » Lausanne, 1963.
- Moulton, H. G. « Can inflation be controlled ? » Londres, 1958.
- DECE. « La stabilité financière et la lutte contre l'inflation. » Paris, 1951.
- « Le problème des hausses de prix. » Paris, 1961.
- ONU. « Etude sur l'économie mondiale 1957. » (Inflation). New-York - Genève, 1958.
- Packard, V. « L'art du gaspillage. » Paris, 1962.
- Paish, F. W. « Studies in inflationary economy. » Londres, 1962.
- Papon, M. « L'ère des responsables. » Paris, 1960.
- Perroux, F. « Le IV^{me} plan français. » Paris, 1962.
- « La coexistence pacifique. » Paris, 1959.
- « Quelques formes contemporaines de l'inflation. » Istamhoul, 1950.

- Piettre, A. « L'économie allemande contemporaine : 1948-1952. » Paris, 1953.
 « Pensée économique et théories contemporaines. » Paris, 1959.
- Sayers, R.S. « Modern Banking. » Oxford, 1960.
- Sédillot, R. « ABC de l'inflation. » Paris, 1959.
- Servien, L.M. « Les sociétés d'investissement ou Fonds de placement : nouvelle forme d'épargne. » Lausanne, 1962.
- Shay, R.P. « Regulation W. » University of Maine, USA, 1953.
- Sterrenburg, J.N. « L'intégration monétaire. » Leiden, 1961.
- Tinbergen, J. « Techniques modernes de la politique économique. » Paris, 1961.
- Université d'Aix-Marseille. « Politique et technique. » 1958.
- de Verdière, G.C. « Conjoncture et monnaie. » Paris, 1961.

IV. ÉTUDES PARTICULIÈRES

- Association internationale de sciences économiques : Comptes rendus du Colloque d'Elsinore sur l'inflation, Paris, 1959.
- Baudhuin, P. « La libération des loyers. » *Wirtschaft und Recht*, 1960, No 1.
- Bombach, G. « Die Stabilität der industriellen Produktivitätsstruktur. » *Basle Center for Economic and Financial Research*, 1960.
- Erard, M. « Plan de sociologie pluraliste. » *Revue suisse de psychologie*, No 1, 1962.
- Gasser, W. « La structure de l'économie agricole suisse. » *Bulletin de documentation économique*, Genève, No 6, 1961.
- Götschli, P. « Le problème des investissements planifiés en tant qu'instrument d'une politique suisse de la conjoncture. » *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, No 3, 1963.
- Golay, J. « Considérations sur la politique monétaire de la BNS. » *Recueil de travaux de l'Ecole des Hautes études commerciales*, Lausanne, 1961.
- Guth, H. « Statistische Betrachtungen zur Entwicklung der Bodenpreise am Beispiel von Basel. » *Kyklos*, No 1, 1962.
- Hugentobler, E. « Problèmes posés par l'évolution du parlementarisme en Suisse. » *Documentation économique*, No 4, 1959.
- Jacobsson, P. « Return to a flexible credit policy. » *Basle Center for Economic and Financial Research*. » 1955.
 « Notes on credit policy. » *Idem*, 1956.
- Jucker, W. « L'évolution du prix des terrains et loyers. » *Revue syndicale suisse*, No 11, 1962.
- Küng, H. « Le placement des capitaux de l'AVS. » *Conférence de la Société neuchâteloise de science économique*, 1962.
- OCDE. « L'administration et l'organisation de la recherche. » Paris, 1962.
 « Étude par pays. » Suisse, Paris, 1962.
 « Une politique d'équilibre des prix. » Paris, 1962.
 « Une politique de croissance économique. » Paris, 1962.
- Office économique cantonal neuchâtelois. « Politique conjoncturelle et lutte contre la surexpansion. » La Chaux-de-Fonds, juin 1962.
- Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail. « Liste des Associations professionnelles et économiques de Suisse. » Berne, 10^{me} éd. 1960.
- Rappard, W. « Les conditions de la prospérité helvétique. » 75^{me} anniversaire de la Société des industries chimiques, 1957.
- Rosset, P.R. « La lutte contre la hausse du coût de la vie. » Neuchâtel, 1956.
 « La vente à tempérament, ses aspects économiques et juridiques. » Neuchâtel, 1956.
- Schaffner, H. « La lutte contre le renchérissement et la dépréciation de la monnaie. » *Feuille officielle suisse du commerce*, No 4, 1963.

- Schwegler, W. « L'économie suisse à l'épreuve de la surexpansion conjoncturelle. » Union suisse du commerce et de l'industrie, septembre 1962.
- Sieber, H. « Le prix des terrains. » Bulletin de documentation économique, Genève, No 5. 1962.
 « Le contrôle des loyers et son abolition future. » Berne, 1959.
- UBS. « Marché des capitaux et investment trusts en Suisse. » Octobre 1962.
 « Problèmes actuels des investment trusts en Suisse. » Juillet 1960.
 « Relèvement du taux d'escompte et autres mesures restrictives de crédit. » No 1, 1956.
- Würgler, H. « Lohnpolitik und Konjunkturverlauf. » Industrielle Organisation, Zurich, No 12, 1962.

V. REVUES

- Banque, Paris.
- Bulletin d'information et de documentation. Banque nationale de Belgique, Bruxelles.
- Cartel: Alliance coopérative internationale, Bruxelles.
- Economie appliquée, Paris.
- The Economic Journal, Londres.
- Industrielle Organisation, Zurich.
- The Journal of Political Economy, Chicago. USA.
- Kyklos, Bâle.
- The Review of Economics and Statistics, Harvard. USA.
- Revue économique, Paris.
- Revue d'économie politique, Paris.
- Revue française de science politique, Paris.
- Revue politique et parlementaire, Paris.
- Revue suisse d'assurances, Berne.
- Revue suisse de psychologie, Berne-Stuttgart.
- Temps modernes, Paris.
- Wirtschaft und Recht, Zurich.

VI. PÉRIODIQUES

- Annuaire de la Nouvelle société helvétique, Berne, 1963.
- Annuaire de l'Association suisse de science politique, Lausanne, 1962 et 1963.
- Bulletin financier suisse, Lausanne.
- Bulletin patronal, Lausanne.
- Centre d'études socialistes, Paris.
- Commission de recherche économique, Bulletin trimestriel et autres publications. Berne.
- Correspondance syndicale, Berne.
- Délégué aux possibilités de travail et à la défense nationale économique, Berne, Bulletin et rapport sur l'activité dans l'industrie du bâtiment.
- Documentation économique, Genève.
- France-Observateur, Paris.
- Journal des Associations patronales, Zurich.
- Le Coopérateur, Bâle.
- Le Monde, Paris.

Les lettres du Gothard, Neuchâtel.
 Neue Zürcher Zeitung, Zurich.
 Revue syndicale suisse, Berne.
 Société de banque suisse, Bulletin économique, Bâle.
 Société pour le développement de l'économie suisse, Revue des faits de la semaine, Genève.
 Union de banques suisses, « L'année économique. » et études particulières, Zurich.

VII. RAPPORTS ANNUELS

Accord monétaire européen, OCDE, Paris.
 Annuaire coopératif, Bâle.
 Association suisse des banquiers, Bâle.
 Association suisse des constructeurs de machines, Zurich.
 Banque nationale suisse, Zurich. (Rapport annuel et Rapport du Président de la Direction générale à l'Assemblée générale des actionnaires).
 Banque des règlements internationaux, Bâle.
 CFF : Berne.
 Crédit foncier neuchâtelois, Neuchâtel.
 Les entreprises d'assurances privées en Suisse, Bureau fédéral des assurances, Berne.
 Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, Berne.
 Migros, Zurich.
 FTT : Berne.
 Secrétariat des paysans suisses, Brugg.
 Société suisse des constructeurs de machines, Zurich.
 Société suisse des cafetiers et restaurateurs, Zurich.
 Société suisse des employés de commerce, Neuchâtel.
 Union de banques suisses, Zurich.
 Union suisse des arts et métiers, Zurich.
 Union centrale des Associations patronales suisses, Zurich.
 USEGO : Olten.
 Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Zurich.

VIII. LOIS, MESSAGES, RAPPORTS ET CONVENTIONS

Conseil fédéral : Rapport à l'Assemblée fédérale sur la motion Eggenberger concernant une lutte plus efficace contre la fraude fiscale, 1962.
 « Second rapport sur la situation de l'agriculture suisse et la politique agricole de la Confédération », 29 décembre 1959.
 Gentlemen's agreements de 1951, 1960 et 1962, conclus par la BNS et les banques.
 Loi Fédérale sur les banques, 1934.
 Loi Fédérale sur la BNS, 1953.
 Loi Fédérale sur la monnaie, 1952.
 Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la vente à tempérament, 1960.
 Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'institution d'un régime de l'appropriation pour le transfert des fonds à des personnes étrangères, 1960.
 Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les comptes d'Etat de la Confédération suisse.

IX. SOURCES STATISTIQUES

Activité dans l'industrie du bâtiment, Berne.

Administration fédérale des contributions :

-) Finance et impôts de la Confédération, des cantons et des communes.
-) Kantonfinanzen.

Annuaire statistique de la Suisse, Berne.

Annuaire statistique de Bâle et de Zurich.

Annuaire statistique de l'Union des villes suisses, Zurich.

Banque nationale suisse, Das schweizerische Bankwesen, rapport annuel, bulletin mensuel, Zurich.

Office statistique de la ville de Zurich, publications semestrielles des coûts de construction.

Statistiques annuelles et mensuelles du commerce extérieur, Berne.

Statistique suisse des transports de l'Office fédéral des transports, Berne.

La Vie économique, Berne.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	11
§ 1. Délimitation du sujet	11
§ 2. Objectif, méthode, sources et plan	15
 CHAPITRE I. L'INFLATION EN SUISSE DE 1950 A 1963	19
Section 1. Définitions courantes de l'inflation	20
1° Accroissement de la circulation monétaire	20
2° Déficit budgétaire	21
3° Hausse générale des prix	21
4° Excès de la demande	21
 Section 2. L'inflation, phénomène économique.	22
§ 1 Généralités	22
§ 2 Rappels théoriques de six formes d'inflation	23
§ 3 La définition du Professeur E. James	26
§ 4 Quelques concepts adjuvants	28
 Section 3. Origine et mécanisme de l'inflation	32
 Section 4. La fin de l'inflation	36
 Section 5. L'inflation en Suisse	36
 Section 6. Le mécanisme de l'inflation	37
§ 1. Apparition des tensions inflationnistes : 1950 - 1960	37
A. Généralités	37
B. Les flux monétaires (la demande)	38
1° La dépense de consommation	40
2° Les dépenses d'investissement	44
3° La dépense publique	47

4° L'influence inflationniste des entreprises du secteur public	57
a) Chemins de fer fédéraux	57
b) Postes, télégraphes et téléphones	58
5° La demande étrangère	59
Conclusions	60
C. Les flux de biens (l'offre)	60
1 Limites techniques	61
2 Limites financières	64
3 Rigidités accidentelles (pénuries)	65
4 Répercussions du commerce extérieur	65
5 Détournement du flux des biens	66
D. Ecartis et décalages entre flux monétaires et flux réels	66
§ 2. La rupture de l'équilibre, 1961	69
A. Généralités	69
B. L'accélération de la hausse des prix	69
C. Les résistances à la propagation des tensions	72
a) Les rigidités structurelles	72
b) Les tensions contraires	72
c) Les résistances locales	73
d) La politique anti-inflationniste et l'inflation contenue	73
e) La disparition des tensions	74
D. Elimination des résistances	74
a) Augmentation des tensions	74
b) Les comportements des groupes sociaux	76
c) Les comportements des groupes économiques	77
I. Du côté des producteurs	79
II. Du côté des salariés	81
III. Dans le secteur de la distribution	82
IV. Dans le secteur agricole	83
V. Du côté du secteur public	84
VI. Dans le domaine bancaire	85
E. Des tensions inflationnistes à l'inflation : la rupture	86
a) Les phases du déclenchement	86
b) Les formes de la rupture	88
§ 3. Le développement de l'inflation (1961-1962)	89
A. La hausse des prix : point de départ de l'inflation	89
a) L'offre	90
b) La demande	92
B. Les conditions monétaires de l'inflation	93
a) L'offre de monnaie des particuliers	94
b) L'offre des instituts de crédit	94
c) L'offre de monnaie émanant de l'État	94
d) La répartition de l'offre de monnaie	95

Section 7. Le rôle inflationniste de la construction, des salaires, des exportations et des « causes particulières »	96
§ 1. La construction	96
A. La situation de 1950 à 1962	97
B. Les tensions	99
C. La hausse des coûts	101
D. La hausse des matériaux de construction	103
E. Le prix des terrains	105
F. L'emploi	108
G. Le financement de la construction	110
§ 2. Les salaires et l'inflation	111
A. Augmentation générale des salaires	113
B. Evolution par branche	114
C. Salaires des ouvriers et des employés	115
D. Généralisation des augmentations de salaires	116
E. Course entre les salaires	117
F. Réduction de la durée de travail	118
G. Portée inflationniste des salaires	119
H. Pour une politique des salaires	122
Conclusions	123
§ 3. Les exportations en tant que demande extérieure	124
§ 4. Les « causes particulières » de la hausse des prix	126
1) Les droits de douane	126
2) Les impôts	126
3) Les prix réglementés, les loyers	127
4) Les prix agricoles	130
5) Le tourisme	131
Conclusions	132

CHAPITRE II. LE RÔLE DU CRÉDIT DANS L'INFLATION 133

Section 1. La fonction économique du crédit 133

Section 2. La portée inflationniste du crédit 140

§ 1. Généralités 140

§ 2. Le crédit et la théorie du multiplicateur 142

a) Bref rappel de la théorie du multiplicateur de crédit 142

b) Dépassement de la théorie du multiplicateur de crédit 143

c) Portée inflationniste de trois genres de crédit 148

Section 3. L'expansion du crédit de 1950 à 1962	150
§ 1. L'évolution du crédit bancaire	150
§ 2. Le crédit hypothécaire	158
A. L'endettement hypothécaire de la Suisse	158
B. Placements hypothécaires des banques	161
C. Le rôle inflationniste des instituts para-bancaires	164
1° Les Centrales d'émission de lettres de gage	164
2° Les placements du fonds de compensation AVS	166
3° Les caisses de crédit mutuel	168
4° Les fonds de placement	169
5° Les assurances	172
§ 3. L'autofinancement	175
§ 4. Epargne - crédit - investissement	181

CHAPITRE III. LA POLITIQUE DU CRÉDIT EN TANT QUE MOYEN ANTI-INFLATIONNISTE 187

Section 1. La politique économique	187
---	------------

Section 2. La politique monétaire et du crédit	191
---	------------

§ 1. Considérations théoriques	191
§ 2. De la politique à la direction du crédit	194
A. Direction du crédit en économie semi-libérale	195
B. Réalisation pratique de la direction du crédit	197
a) Le contrôle quantitatif	197
b) Le contrôle sélectif	199
C. Considérations générales sur l'efficacité du contrôle du crédit	202

Section 3. La politique anti-inflationniste en Suisse	204
--	------------

§ 1. La politique du taux d'escompte	206
§ 2. L'open market policy	210
§ 3. La politique des devises	211
§ 4. Les requêtes des autorités monétaires : les gentlemen's agreements	212
§ 5. Autres moyens monétaires	217
A. Politique de l'or	218
B. Stérilisation des excédents budgétaires, réscriptions de la Confédération et amortissement de la dette publique	219

C. Exportation de capitaux	220
D. Les réserves obligatoires volontaires	223
§ 6. Moyens non monétaires	224
A. L'autodiscipline et les recommandations	224
B. Les commissions consultatives régionales du bâtiment	226
C. Négociations intersectorielles : Patronat - Syndicats ouvriers - Etat	226
D. Diminution de l'embauche de personnel et immigration de travailleurs étrangers	226
§ 7. Mesures envisagées	227
§ 8. Considérations sur l'efficacité des mesures anti-inflationnistes	230
Conclusion	233
Liste des sources citées	239
Table des matières	245

Achevé d'imprimer
le 9 octobre 1964
sur les presses de
l'Imprimerie de l'Ouest
Neuchâtel (Suisse)